ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

200e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

26 février 2020 | 8 h 30 – 17 h

Hôtel Hilton Lac-Leamy, 3, boul. du Casino, Gatineau, QC J8Y 6X4 | Salon Royal

Se reporter au Manuel des politiques du conseil et au Règlement administratif

1.	OUVERTURE
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour *QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.*
	1.2 Déclaration de conflits d'intérêts
	1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – D. Lynch (pages 5 à 7 du cahier) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
2.	RAPPORTS DE LA DIRECTION
	2.1 Rapport du président – D. Lynch (pages 8 à 10 du cahier)
	2.2 Rapport du Groupe des chefs de direction – J. Landrigan (pages 11 à 17 du cahier) a) Ordre du jour de la réunion d'octobre b) Compte rendu des mesures et décisions prises à la réunion d'octobre c) Diapositives de présentation de la réunion d'octobre d) Compte rendu verbal de la réunion de février à présenter sur place
	2.3 Rapport du Groupe des présidents – G. Eynon (pages 18 à 24 du cahier) a) Ordre du jour de la réunion d'octobre b) Diapositives de présentation de la réunion d'octobre c) Compte rendu verbal de la réunion de février à présenter sur place
3.	ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT
	Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. *QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.3) soient approuvées au moyen d'une seule motion.*
	3.1 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX (pages 25 à 37 du cahier) *QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 9 décembre 2019 soit approuvé tel que présenté.*
	3.2 Documents du Bureau des conditions d'admission (pages 38 à 49 du cahier) *QUE le « Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences » soit approuvé en vue de sa publication dans la zone membre du site Web d'Ingénieurs Canada.*
	3.3 Énoncés de principe nationaux (pages 50 à 89 du cahier) *QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :* *a) Réglementation de la profession dans les secteurs sous réglementation fédérale* *b) Lois en lien avec la profession* *c) Infrastructures* *d) Infrastructures dans les réserves des Premières Nations et les collectivités éloignées* *e) Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes*

Pause - 15 minutes	
4.	AFFAIRES/DÉCISIONS DU CONSEIL
	4.1 Ébauche du rapport de rendement annuel 2019 – B. Dony, J. Boudreau, L. Doig, J. Holm, M. Mahmoud, D. Lynch, G. McDonald (pages 90 à 118 du cahier) *QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le rapport de rendement annuel 2019 (tel que modifié) pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle des membres du 23 mai 2020.*
	4.2 Objectifs du chef de la direction pour 2020 –D. Lynch (pages 119 à 123 du cahier) *QUE le conseil approuve les objectifs du chef de la direction pour 2020, sur recommandation du Comité des ressources humaines.*
	4.3 Document de planification des actifs nets – L. Doig (pages 124 à 130 du cahier) *QUE le conseil approuve la structure des actifs nets, sur recommandation du Comité FAGR, et charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer une politique sur les actifs nets conformément aux recommandations relatives à la structure de ces actifs.*
	4.4 Réponse aux recommandations du Groupe de travail sur le financement - Modifications au Règlement administratif concernant les frais de cotisation par personne – L. Doig (pages 131 à 134 du cahier) *QUE le conseil d'Ingénieurs Canada recommande aux membres d'apporter les modifications suivantes au Règlement administratif, sur recommandation du Comité FAGR :* *a) Ajouter à titre d'article 7.2 ce qui suit :* *Au plus tard le 1er janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1er janvier suivant. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1er juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1er janvier suivant.* *b) Renuméroter l'article 7.2, qui devient l'article 7.3, supprimer le montant de la cotisation par personne de 10,21 $ et modifier le libellé comme suit :* *7.3 ~~7.2~~ Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada ~~une~~ la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres ~~égale à 10,21 $ par personne inscrite~~ dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.*
	4.5 Impératif opérationnel 8 – Sous-stratégie pour encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels – G. McDonald (pages 135 à 150 du cahier) *QUE le conseil approuve la sous-stratégie proposée pour l'Impératif opérationnel 8, sur recommandation du chef de la direction.*
	4.6 Impératif opérationnel 9 : Sous-stratégie sur l'accès des Autochtones au génie – G. McDonald (pages 151 à 160 du cahier) *QUE le BCAPG étudie, avec les consultations appropriées, la possibilité que le processus d'agrément intègre des efforts de vérité et de réconciliation, et fasse des recommandations au conseil d'Ingénieurs Canada, sur recommandation du chef de la direction.*
	4.7 Nomination de la secrétaire du conseil – D. Lynch (pages 161 à 164 du cahier) *QUE le conseil, sur recommandation du Comité des RH :* *a) Révoque Stephanie Price de ses fonctions de membre du conseil d'Ingénieurs Canada, en la remerciant.* *b) Nomme Evelyn Spence, avocate-conseil, comme secrétaire du conseil à compter du 1er mars 2020.*

	4.8 Processus d'évaluation des administrateurs et du conseil – D. Lynch (pages 165 à 182 du cahier) *a) QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la nouvelle politique 6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail, sur recommandation du Comité RH.* *b) QUE le conseil confirme la structure et le contenu des questionnaires combinés suivants, sur recommandation du Comité RH :* *I. Évaluation du conseil* *II. Auto-évaluation des administrateurs* *III. Évaluation des administrateurs par les pairs* *IV. Évaluation des présidents*
	4.9 Discussion générative – Valeur des accords internationaux pour les organismes de réglementation – D. Lynch (pages 183 à 188 du cahier)
Déjeuner – 1 heure	
5.	RAPPORTS AU CONSEIL
	5.1 Compte rendu du Bureau d'agrément – B. Dony (diapos)
	5.2 Compte rendu du Bureau des conditions d'admission – M. Mahmoud (diapos)
	5.3 Compte rendu du Comité FAGR - L. Doig (diapos)
	5.4 Compte rendu du Comité sur la gouvernance - J. Holm (diapos) (pages 189 à 202 du cahier)
	5.5 Compte rendu du Comité des RH - D. Lynch (diapos)
	5.6 Compte rendu de la championne 30 en 30 du conseil - S. Gwozdz (diapos)
	5.7 Registre des risques – L. Doig (pages 203 à 217 du cahier)
6	QUESTIONS DIVERSES
7	PROCHAINES RÉUNIONS
	• 8 avril 2020 (téléconférence) • 21 au 23 mai 2020 (Winnipeg, MB) • 15 et 16 juin 2020 (Fredericton, NB) • 1er et 2 octobre 2020 (Ottawa, ON)

8	SÉANCES À HUIS CLOS
	QUE le conseil passe en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil et la secrétaire.
	QUE le conseil passe en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.
	QUE le conseil passe en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil. • ***Approbation requise de la part du conseil : recommandations du Comité RH quant à l'évaluation du chef de la direction***
9	CLÔTURE (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

Élément	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	Mise à jour
1.	24 mai 2019	Registre des risques - D. Brown fait remarquer qu'il faut ajouter un risque stratégique (pour le conseil), soit la viabilité financière mise en péril par le déclin des effectifs des organismes de réglementation.	Le Comité FAGR		Le Comité FAGR a approuvé l'ajout du risque stratégique « L'évolution démographique de la profession a un impact sur la viabilité de la structure actuelle de la fédération », qui sera précisé après l'atelier de prospective.
2.	24 mai 2019	C. Lamothe indique qu'elle aimerait donner une démonstration du logiciel de gestion des documents utilisé par l'OIQ lors des réunions du conseil. La présidente Bergeron demande au personnel de faire un suivi auprès de l'OIQ pour évaluer la faisabilité et l'utilité de se servir de ce logiciel.	La secrétaire générale		Un aperçu a été présenté par le fournisseur de service, Dilitrust, en juillet. Le travail de définition des besoins et de sélection d'outils appropriés se fera en 2020
3.	24 mai 2019	On convient que l'exigence d'un budget pluriannuel sera ajoutée au mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, et que cette mesure apparaîtra dans le registre des mesures de suivi du conseil.	Comité sur la gouvernance		Le Comité sur la gouvernance actualisera le mandat lors de son examen annuel (au plus tard en mai 2020). 5
4.	4 octobre 2019	G. McDonald fournira des comptes rendus mensuels aux membres du conseil, qui pourront les communiquer à leur organisme de réglementation respectif; il collaborera avec D. Lynch et A. Bergeron pour établir un modèle commun.	Chef de la direction	En continu	Un courriel a été envoyé aux membres du conseil pour mieux comprendre leurs besoins, et le premier compte rendu a été distribué en février.
5.	4 octobre 2019	Le personnel examinera les préoccupations relatives au logiciel de webinaire et fera des recommandations ou mettra en place le soutien nécessaire.	Personnel	En continu	En cours – des questions ciblées ont été envoyées aux administrateurs qui ont récemment éprouvé des problèmes. Aucun autre problème n'a été signalé, et les problèmes connus ont été résolus.
6.	9 décembre 2019	D. Lynch contactera Engineers Geoscientists Manitoba, Engineers PEI et Engineers Nova Scotia pour leur demander la documentation sur les préjugés inconscients et les micro-agressions présentée lors de séances données à leurs réunions.	D. Lynch	Dès que possible	Terminé – La documentation du Manitoba a été reçue et envoyée par courriel aux membres du conseil le 18 décembre.
7.	9 décembre 2019	La direction utilisera des indicateurs colorés/flèches améliorés dans les futurs rapports de rendement.	Chef de la direction	Dès que possible	La direction est en train d'examiner les options en vue d'une application dans le rapport qui sera déposé à la réunion de mai.

Cliquer ici pour retourner à l'ordre du jour

Élément	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	Mise à jour
8.	9 décembre 2019	Le personnel modifiera la sous-stratégie en supprimant les deux tactiques relatives aux programmes de génie et au BCAPG.	Gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion	Réunion de février	Terminé – la sous-stratégie modifiée est incluse dans le cahier de travail de la réunion de février.
9.	9 décembre 2019	On demande aux membres du conseil de faire des suggestions pour remplacer le terme « livre blanc », et de les envoyer par courriel à R. LeBlanc et/ou M. Ouellette.	Membres du conseil	Dès que possible	

Cliquer ici pour retourner à l'ordre du jour

Dernière mise à jour : 16 janvier 2020	Kathy Baig	Annette Bergeron	Christian Bellini	Jean Boudreau	Terry Brookes	Jeff Card	Louis Champagne	Danny Chui	Lisa Doig	Justin Dunn	Gary Faulkner	Dwayne Gelowitz	Sandra Gwozdz	Jeff Holm	Carole Lamothe	David Lynch	Dawn Nedohin-Macek	Kelly Reid	Changiz Sadr	Jane Tink	Richard Trimble	Mike Wrinch	Chris Zinck
Réunions du conseil																							
27 juin, Whitehorse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 septembre, Emergency T-Con	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓
3 et 4 octobre, Ottawa	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
9 décembre, Ottawa	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓
BCAPG																							
1er et 2 juin, Ottawa, ON						✓					✓					✓							
14 et 15 septembre, St. John's NL		✓	✓	✓		✓	✓	✓								✓			✓				
BCCAG																							
2 août, T-con			✓											✓									
16 septembre, St. John's NL		✓	✓	✓										✓		✓			✓				
Comité FAGR																							
28-Jun-19	✓				✓			✓	✓	✓											✓	✓	
15-Aug-19	×				✓			✓	✓	×		✓				✓					✓		✓
21-Aug-19	×				✓			✓	✓	✓											✓		✓
18-Oct-19	×			✓	✓			✓	✓	✓											✓		✓
13-Nov-19	×			✓	✓	✓		✓	✓	✓						✓			✓		✓		
08-Dec-19	✓				✓			✓	✓	✓											✓		✓
Comité sur la gouvernance																							
28-Jun-19		✓									✓			✓	✓				✓	✓			
06-Sep-19		✓									✓			✓	✓				✓				
08-Oct-19		✓									✓			✓	✓								
18-Nov-19		✓									✓			✓	✓	✓			✓				✓
18-Nov-19		✓									✓			✓	✓	✓			✓				✓
18-Nov-19		✓									✓			✓	✓	✓			✓				✓
08-Jan-20		✓									✓			✓	✓								
Comité RH																							
25-May-19		✓		✓								✓				✓	✓						
28-Jun-19		×		✓								✓	✓			✓	✓	✓					✓
20-Aug-19		✓		✓								✓				✓	✓		✓				✓
03-Oct-19		✓		✓								✓				✓	✓						
08-Dec-19		✓		✓								✓				✓	✓						
Groupe de travail sur le plan stratégique																							
01-Nov-19	✓	✓		✓		✓										✓						✓	
08-Dec-19	✓	✓		✓		✓										×						✓	

Présence obligatoire	✓
Présence non obligatoire	✓
Présence pour une partie de la réunion	✓
Présence obligatoire, s'est excusé.e	×

RAPPORT DU PRÉSIDENT
Novembre 2019 à janvier 2020

INGÉNIEURS CANADA

Au cours de la période allant du mois de novembre 2019 à celui de janvier 2020, les principales activités du président d'Ingénieurs Canada (IC) ont été les suivantes :

Représentation d'Ingénieurs Canada, en compagnie du chef de la direction, G. McDonald, aux réunions sur la gouvernance de l'ABET (y compris le gala de remise des prix de l'ABET) qui ont eu lieu à Baltimore les 1er et 2 novembre 2019. L'ABET donne son agrément à quelque 4 000 programmes dans 800 établissements environ situés dans plus de 30 pays. L'ABET bénéficie de l'aide de 1 500 bénévoles et compte sur un effectif de plus de 35 employés. L'ABET et Ingénieurs Canada ont une entente bilatérale de reconnaissance mutuelle (ERM) concernant l'agrément des programmes de génie au Canada et aux É.-U., et les deux organismes comptent parmi les six membres fondateurs de l'Accord de Washington. En plus des programmes de génie, l'ABET reconnaît aussi ceux de technologie du génie, d'informatique et de sciences de l'informatique, et de sciences naturelles et appliquées. Chacun des quatre grands domaines est organisé autour d'une Commission des sociétés techniques et a des délégués provenant des sociétés techniques pertinentes. L'ABET a des revenus annuels de l'ordre de 14 millions de dollars et reçoit environ 11 millions en droits d'établissements/de programmes présentant des demandes d'agrément. Les réunions sur la gouvernance de l'ABET tenues à l'automne rassemblent les délégués des sociétés ainsi que les membres du conseil d'administration de l'ABET. Les sujets abordés aux quatre réunions des commissions comprenaient le choix et la préparation des équipes de visiteurs des programmes, la réduction de la charge d'analyse de leurs propres programmes par les établissements, les relations avec les milieux universitaires, l'efficience et l'efficacité de l'agrément, l'organisation de visites virtuelles, les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusivité, les activités internationales, la durée maximale des périodes d'agrément, l'équilibre entre les représentants de l'industrie et des universités, les qualifications des membres du corps professoral enseignant la conception en ingénierie (exigences pour les ing.) et la participation des étudiants et des jeunes professionnels. Il semble y avoir une similitude remarquable entre les questions auxquelles sont confrontés l'ABET, d'une part, et le BCAPG, d'autre part, et ce point a été souligné dans les commentaires soumis au conseil de l'ABET. Il y a eu des discussions individuelles à propos des conditions dans lesquelles l'ABET, à la demande d'un établissement d'enseignement supérieur (EES) canadien, pourrait participer à l'agrément de programmes de génie au Canada.

Organisation de la réunion inaugurale du Groupe de travail sur le Plan stratégique, sous la forme d'une conférence téléphonique tenue le 1er nov. 2019. Les principaux points abordés ont été le choix du président ou de la présidente (il s'est porté sur la présidente élue, J. Boudreau), l'examen du processus d'élaboration du Plan stratégique, celui du plan de travail du Groupe de travail, et celui d'une recommandation du conseil d'IC concernant la durée du prochain Plan stratégique.

Participation par voie de conférence téléphonique à une réunion du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) le 13 novembre 2019. Les principaux points abordés ont été l'examen de la politique sur les actifs nets et les recommandations au conseil d'IC à cet

égard, un exposé sur les risques stratégiques, l'examen de l'état du programme d'affinité de TD Assurance, une recommandation au conseil d'IC de modifications du Règlement administratif concernant la cotisation par personne à la suite des motions 5753, 5754 et 5755 présentées conformément aux recommandations du Groupe de travail sur le financement et l'examen des états financiers cumulatifs d'IC pour le TR3 2019 et des prévisions pour le TR4 2019.

Participation par voie de conférence téléphonique à une réunion du Comité sur la gouvernance le 18 nov. 2019. Les principaux points abordés ont été l'examen d'une recommandation des membres concernant la réduction de la taille du conseil d'IC et celle de l'énoncé des modifications du Règlement administratif d'IC concernant la cotisation par personne à la suite des motions 5753, 5754 et 5755 présentées conformément aux recommandations du Groupe de travail sur le financement (soumises au Comité sur la gouvernance à la suite d'une discussion au Comité FAGR et d'une recommandation de ce dernier le 15 nov. 2019).

Présidence par voie de conférence téléphonique d'une réunion du Comité des ressources humaines (RH) le 8 déc. 2019 (la réunion s'est poursuivie le 18 déc.). Les principaux sujets abordés ont été une recommandation au conseil d'IC concernant la secrétaire générale, le questionnaire de rendement du conseil d'IC, des questionnaires d'évaluation par les pairs et d'autoévaluation pour les administrateurs d'IC, les objectifs du chef de la direction pour 2020 et une recommandation au conseil d'IC concernant l'évaluation et la rémunération du chef de la direction pour 2019. Des entrevues ont été menées par les membres du Comité RH aux mois d'octobre et de novembre 2019 dans le but d'obtenir des idées dans le cadre d'un mini-sondage auprès des administrateurs d'IC, des chefs de direction des organismes de réglementation et du personnel clé d'IC concernant le rendement du chef de direction en 2019, et les résultats de ces entrevues ont été analysés lors de la réunion du Comité RH.

Présidence de la réunion du conseil d'IC tenue le 9 déc. 2019 à Ottawa. Les principaux points à l'ordre du jour étaient l'examen et l'approbation des documents suivants : le budget 2020 d'IC, le plan de travail 2020 du BCAPG, le plan de travail 2020 du BCCAG, le plan des consultations 2020 du conseil, une sous-stratégie modifiée concernant l'accès des Autochtones au génie, des mises à jour des politiques provenant du Comité sur la gouvernance, des recommandations faisant suite à l'étude du programme des prix d'IC, le Plan de travail 2022-2024 du Groupe de travail sur la planification stratégique, et une motion (modifiée) émanant des administrateurs relative à l'examen national d'admission à l'exercice du génie au Canada pour les candidats à l'exercice non titulaires d'un diplôme agréé par le BCAPG.

Présidence par voie de conférence téléphonique d'une réunion tenue le 18 déc. 2019 dans le but d'examiner l'ordre du jour de la réunion du conseil d'IC du 26 févr. 2020.

Participation à plusieurs discussions en déc. 2019 à propos du programme d'affinité de TD Assurance et, en collaboration avec le chef de la direction d'IC, formation d'un petit groupe consultatif ponctuel dans le but de conseiller le chef de la direction sur des questions de procédure liées au programme d'affinité de TD Assurance, et transmission d'informations au conseil d'IC sur ces questions.

En réponse à une demande du président de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (auparavant, le CCDISA), fixation d'un lieu et d'une date mutuellement acceptables pour une réunion des représentants de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada et d'IC, y compris des représentants du BCAPG. Cette super-réunion se tiendra à Ottawa le vendredi 7 févr. 2020, tout juste avant les réunions prévues du BCAPG les 8 et 9 févr. 2020.

Représentation d'Ingénieurs Canada à la Conférence canadienne du leadership en ingénierie (CCLI) de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG), qui a eu lieu du 2 au 7 janvier 2020 à Edmonton. Présentation d'une allocution de bienvenue au banquet de la CCLI le 2 janv., participation le 3 janv. à une table ronde réunissant trois participants et portant sur la « polyvalence en génie », puis présentation d'un exposé le 3 janv. à propos de la vision du programme de gestion de la sécurité et des risques en génie de l'Université de l'Alberta.

INTERACTIONS AVEC LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

Participation à une réunion (le 6 nov. 2019) avec le personnel de réglementation de l'APEGA dans les bureaux de cet organisme à Edmonton.

Participation (le 19 nov. 2019) à une activité de reconnaissance des membres/remerciement à Edmonton et remise des certificats et des insignes des bourses d'Ingénieurs Canada à un certain nombre de lauréats.

Participation (le 29 nov. 2019) à l'assemblée générale annuelle d'Engineers PEI, au banquet, aux exposés techniques et au banquet de remise des prix à Charlottetown. Allocution au nom d'Ingénieurs Canada à l'assemblée annuelle et remise des certificats et des épinglettes des bourses d'Ingénieurs Canada à un certain nombre de lauréats. L'allocution au cours du banquet portait sur les préjugés inconscients, les exposés techniques sur l'ingénierie de la médecine vétérinaire et l'utilisation des données ouvertes et des SIG pour éclairer les politiques et influencer les comportements (ou « The Governnment that Swallowed a Pond ») et l'allocution au banquet (par Amy Hsiao, Ph.D., P.Eng., membre BCCAG) sur le programme « Promoting Girls in Research in Engineering and Sustainability (ProGRES) » mis au point à l'UPEI.

Participation à une réunion (le 2 déc. 2019) avec les autres administrateurs d'IC de l'Alberta, le président de l'APEGA, son chef de la direction et registraire et d'autres représentants de l'APEGA afin d'examiner et d'analyser les points à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'IC du 9 déc. 2019.

Participation (les 10 et 11 déc. 2019) aux réunions du conseil de l'APEGA à Edmonton. Les principaux points à l'ordre du jour étaient l'approbation du budget 2020 de l'APEGA, l'étude du projet d'examen du cadre de gouvernance, un rapport d'activités du registraire et chef de la direction, un exposé du président du comité d'appel (un comité réglementaire de l'APEGA), l'examen d'un élément de déontologie obligatoire dans le programme de développement professionnel continu et les affaires courantes du conseil (comité d'audit, état des finances, divers rapports au conseil de l'APEGA, etc.).

Cliquer ici pour retourner à l'ordre du jour

RÉUNION DU GROUPE DES CHEFS DE DIRECTION
Courtyard Marriott & Ottawa Conference and Event Centre, salle 209 (2e étage)
3 octobre 2019, de 9 h à 16 h 30

ORDRE DU JOUR

	Président : Jim Landrigan	Durée	Présentateur
1	Ouverture de la réunion a) Présentations – accueil des nouveaux membres b) Examen de l'ordre du jour c) Ajout de points à l'ordre du jour	10 min.	J. Landrigan
2	Réunion de mai 2019 a) Registre des décisions et des mesures de suivi (annexe 2a) b) État des mesures de suivi (annexe 2b)	20 min.	J. Landrigan
3	Table ronde des organismes de réglementation	90 min.	Tous
4	Compte rendu des organismes de réglementation sur les enjeux liés au droit d'exercice des technologues	10 min.	Tous
5	Le point sur les programmes d'affinité	20 min.	G. McDonald
6	Analyse contextuelle pour le Plan stratégique 2022-2024 (annexe 6)	60 min.	G. McDonald
7	Budget 2020 d'Ingénieurs Canada (annexe 7)	20 min.	G. McDonald
8	Projet d'évaluation sur la base des compétences (annexe 8)	20 min.	S. Price
9	Listes des membres de comités (annexe 9)	10 min.	S. Price
10	Le point sur les Groupes de responsables (annexe 10)	10 min.	S. Price
11	Impératif opérationnel 9 (Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne) – Rétroaction sur l'ébauche de sous-stratégie (annexe 11)	30 min.	C. Polyzou / J. Southwood
12	Résultats de l'évaluation du programme de prix (annexe 12)	20 min.	B Gibson / J. Southwood
13	Calendrier des consultations pour 2020 (annexe 13)	5 min.	S Price
14	Le point sur la BDEDE	10 min.	S. Price
15	Le point sur la mobilité internationale	15 min.	S. Price
16	Établissement des dates des réunions de l'été 2020	10 min.	Tous
17	Le point sur la demande des présidents concernant la tenue d'une réunion conjointe	5 min.	Jim / Bob
18	Examen de la présentation au conseil	10 min.	Tous
19	Évaluation de l'efficacité de la réunion : aspects satisfaisants/aspects à améliorer	10 min.	Tous
20	Séance à huis clos (si nécessaire)	20 min.	Organismes de réglementation seulement

Groupe des chefs de direction
Registre des décisions et des mesures de suivi
3 octobre 2019, Ottawa

Membres présents :		
J. Landrigan (président) Engineers PEI	K. King (vice-présidente) Engineers Yukon	J. Bradshaw PEGNL
L. Daborn AIGNB	A. English Engineers & Geoscientists BC	L. Golding NAPEG
G. Koropatnick, Engineers Geoscientists Manitoba	R. McDonald APEGS	J. Nagendran APEGA
L. White Engineers Nova Scotia	J. Zuccon PEO	
Membre absent :		
L. Beauchemin OIQ		
Personnel d'Ingénieurs Canada		
G. McDonald	S. Price	J. Southwood
C. Polyzou (point 11 de l'ordre du jour)	B. Gibson (point 12 de l'ordre du jour)	M. Arrieta (point 14 de l'ordre du jour)
B. Strawczynski (point 15 de l'ordre du jour)		

Registre des décisions :

1. Le Groupe s'est demandé si le président d'Ingénieurs Canada devrait être autorisé à assister à la table ronde des chefs de direction. Étant donné que des demandes semblables de la part de présidents précédents avaient été refusées, il a été décidé de ne pas inviter le président d'IC.
2. En ce qui concerne la demande d'une réunion conjointe avec les présidents, le Groupe a estimé qu'en l'absence d'une compréhension claire de l'objectif visé par les présidents, cette demande devrait être refusée. Des préoccupations ont également été exprimées quant au fait que la tenue d'une telle réunion contournerait le conseil.
3. Il a été proposé que la taille du conseil, ainsi que l'étude sur les nouvelles disciplines du génie soient ajoutées l'ordre du jour. Tous les autres points à l'ordre du jour ont été acceptés tels que présentés.
4. Le Groupe des chefs de direction a recommandé que le financement supplémentaire requis pour l'ajout des compétences canadiennes au projet d'évaluation sur la base des compétences soit approuvé.
5. Les plans de travail des groupes de responsables ont été approuvés.

6. Le Groupe des chefs de direction était d'accord avec la valeur de la BDEDE perçue par les responsables.
7. La réunion d'été se tiendra les 7 et 8 juillet 2020 au Delta Grand Okanagan Resort de Kelowna.
8. Le groupe a convenu que l'atelier de consultation sur la stratégie de mobilité internationale devrait se tenir en avril à Ottawa pour coïncider avec la réunion du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA).

Mesures de suivi :

1. Jim contactera Serge Dupuis pour l'informer de la décision du Groupe concernant la tenue d'une réunion conjointe avec les présidents.
2. Ann communiquera au Groupe le code de conduite des conseillers.
3. Gerard prendra les dispositions nécessaires pour la réunion d'été.

Prochaines réunions :

24 février 2020 – Ottawa
20 mai 2020 – Winnipeg
Été 2020 – Kelowna

Rapport du Groupe des chefs de direction au conseil

Jim Landrigan, P.Eng.
Directeur général, Engineers PEI
4 octobre 2019

engineerscanada
ingénieurscanada

1

Contexte

- Le Groupe des chefs de direction s'est réuni toute la journée du 3 octobre 2019.
- Tous les organismes de réglementation, sauf l'OIQ, étaient représentés.

2

2

Points importants à l'ordre du jour

Le Groupe a assisté à des présentations sur les sujets suivants :

- Analyse contextuelle pour le Plan stratégique 2022-2024
- Projet d'évaluation sur la base des compétences
- Diversité et inclusion au sein de la profession
- Résultats de l'évaluation du programme de prix
- Le point sur la mobilité internationale

3

3

Projet d'évaluation sur la base des compétences

- Les chefs de direction étaient heureux d'apprendre qu'Engineers and Geoscientists Manitoba s'était joint au projet et que d'autres organismes de réglementation envisageaient sérieusement de le faire également.

- Le Groupe des chefs de direction recommande que le financement supplémentaire requis pour l'ajout des compétences canadiennes soit approuvé en principe.

4

4

Le point sur la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers

- Le Groupe de responsables a examiné l'utilité continue de la BDEDE et conclu qu'il valait la peine d'actualiser le système.
- Le Groupe des chefs de direction est d'accord avec la valeur de la BDEDE perçue par les responsables.

5

5

Len White

- Le Groupe des chefs de direction a reconnu la contribution inestimable apportée par le chef de la direction et registraire d'Engineers Nova Scotia au cours de ses 20 ans de participation aux réunions d'Ingénieurs Canada et lui a souhaité une très heureuse retraite.

6

6

Des questions?

7

7

Merci de votre attention

engineerscanada
ingénieurscanada

8

Cliquer ici pour retourner à l'ordre du jour

RÉUNION DU GROUPE DES PRÉSIDENTS **– ORDRE DU JOUR**
Salle 210 (2e étage), Courtyard Marriott Hotel & Ottawa Conference and Event Centre,
200, chemin Coventry, Ottawa (ON)
3 octobre 2019, de 9 h à 16 h 30
(pause-repas de 12 h à 13 h, salle 106H, premier étage)

	Président : Serge Dupuis, IGNB; vice-président : George Eynon, APEGA	**Durée**	**Présentateur**
1	Ouverture de la réunion a) Présentations – accueil des nouveaux membres b) Mise à jour de la liste de présidents (annexe 1b) c) Examen de l'ordre du jour d) Points ajoutés à l'ordre du jour	15 min.	S. Dupuis
2	Réunion du 23 mai 2019 (Québec) a) Registre des discussions (annexe 2a) b) État des mesures de suivi (annexe 2b)	10 min.	S. Dupuis
3	Orientation des nouveaux présidents par Ingénieurs Canada	10 min.	S. Dupuis
4	Examen du cahier de travail de la réunion du conseil	30 min.	S. Dupuis
5	Le point sur la *Professional Governance Act* de la C.-B.	10 min.	EGBC
6	Réunion conjointe du Groupe des présidents/Groupe des chefs de direction (annexe 6)	20 min.	S. Dupuis
7	Mandat du Groupe des présidents (annexe 7)	20 min.	S. Dupuis
8	Présidence de l'assemblée des membres (annexe 8)	20 min.	T. Fonstad
9	Réduction de la taille du conseil (point 4.12 de la réunion du conseil)	30 min.	ENS
10	Autres points ajoutés…		
11	Table ronde des organismes de réglementation	120 min.	Tous
12	Points possibles à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion	10 min.	Tous
13	Examen de la présentation pour la réunion du conseil du 4 octobre	15 min.	S. Dupuis
14	Présidence de la prochaine réunion	10 min.	S. Dupuis
15	Évaluation de l'efficacité de la réunion : aspects satisfaisants/ aspects à améliorer	10 min.	Tous
16	Prochaines réunions du Groupe des présidents : a) 24-26 février 2020, réunion d'hiver, Ottawa (ON) b) 21-23 mai 2020, réunion du printemps, Winnipeg (MA)		
17	Photo de groupe	5 min.	S. Dupuis
18	Séance à huis clos (si nécessaire)	20 min.	Organismes de réglementation

Rapport du Groupe des présidents au conseil

Serge Dupuis, ing., MBA, M.Sc.
Président, Ingénieurs et géoscientifiques
Nouveau-Brunswick
3 octobre 2019

engineerscanada
ingénieurscanada

1

Contexte

- Le Groupe des présidents s'est réuni toute la journée du 3 octobre 2019.
- Tous les organismes de réglementation, sauf l'OIQ, étaient représentés (9 présidents et 4 vice-présidents).

2

2

Points importants à l'ordre du jour

- George Eynon et David Goosney ont été nommés respectivement président et vice-président de la prochaine réunion.
- Le Groupe a assisté à des présentations sur les sujets suivants :
  - La *Professional Governance Act* de la Colombie-Britannique(Kathy Tarnai-Lokhorst, Engineers BC)
  - Le Plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada (Gerard McDonald, chef de la direction)
    - Le Groupe des présidents demande à IC d'élaborer des énoncés de vision/mission et de valeurs clairs lors de l'exercice de prospective.

3

3

Points de discussion

- Il semblerait avantageux que le Bureau d'agrément et le Bureau des conditions d'admission relèvent du chef de la direction d'Ingénieurs Canada au lieu de relever directement du conseil.

4

4

Points de discussion

- L'article 5.7 du Règlement administratif d'IC porte sur les votes requis pour l'adoption d'une résolution par le conseil.
- Afin d'éviter un grand nombre de votes d'abstention permettant l'adoption d'une motion avec un nombre limité de votes, le règlement devrait stipuler qu'un vote d'abstention constitue un vote exprimé et, par conséquent, un vote contre la motion.

5

5

Points de discussion

- Préoccupations concernant la réduction de la durée d'adhésion aux accords IPEA et APEC EA.
- Le Groupe des présidents a discuté de l'établissement d'une exigence normalisée pour le développement professionnel continu (DPC) et de qui est d'accord avec l'approche d'évaluation sur la base des compétences (EBC) pour l'attribution du permis.

6

6

Points de discussion

- La discussion au sujet de la taille du conseil d'IC n'a pas permis de dégager de consensus, si ce n'est que la majorité est d'accord avec la réduction de la taille du conseil, mais est divisée quant au nombre d'administrateurs (12 et 16). Le Groupe estime aussi que le nombre de comités devrait être réduit.

7

7

Points de discussion

- Le Groupe des présidents souhaite tenir une réunion conjointe avec le Groupe des chefs de direction.
- Il propose que les deux groupes commencent la journée de réunion ensemble, puis se séparent pour discuter de leurs positions respectives.
- La réunion pourrait comprendre des présentations données par des membres du personnel d'IC, des séances de développement professionnel continu, etc.
- Avantages : mieux informer les présidents et éviter de revenir inutilement sur des sujets déjà abordés.

8

8

Points de discussion

- Le mandat du Groupe des présidents a été finalisé, les dernières modifications y ayant été apportées.

9

9

Points de discussion

- L'article 3.7 du Règlement administratif d'IC stipule que les assemblées des membres sont présidées par le président d'Ingénieurs Canada ou par une personne choisie par les membres. Afin :
  - de permettre au président d'IC de présenter un rapport complet aux membres
  - de permettre à chaque membre de voter
  - d'éliminer tout conflit d'intérêts perçu du fait que l'assemblée est présidée par le président d'IC, qui fait également rapport aux membres
- Le Groupe des présidents recommande de nommer une personne appartenant à l'organisme hôte de l'assemblée des membres pour présider la réunion.

10

10

Merci!
Questions?

11

11

Merci de votre attention

engineerscanada
ingénieurscanada

12

Cliquer ici pour retourner à l'ordre du jour

PROCÈS-VERBAL *PROVISOIRE* DE LA 199e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

9 décembre 2019, 8 h 30 – 15 h HE, Hilton Garden Inn and Homewood Suites Ottawa Downtown

361, rue Queen, Ottawa(Ontario)

Administrateurs présents :	
D. Lynch, président, APEGA J. Boudreau, présidente élue, AIGNB A. Bergeron, présidente sortante, PEO C. Bellini, PEO * T. Brookes, NAPEG J. Card, PEGNL L. Champagne, OIQ D. Chui, PEO L. Doig, APEGA J. Dunn, Engineers PEI G. Faulkner, APEGA	D. Gelowitz, APEGS S. Gwozdz, OIQ J. Holm, Engineers & Geoscientists BC C. Lamothe, OIQ D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO J. Tink, APEGA R. Trimble, Engineers Yukon M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
Administrateurs absents :	
K. Baig, OIQ	C. Sadr, PEO
Conseiller présent :	
J. Landrigan, président, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
B. Dony, vice-président, BCAPG, pour L. Benedicenti, président, BCAPG G. McDonald, chef de la direction	R. LeBlanc, président, BCCAG S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires et secrétaire du conseil
Observateurs présents :	
J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL* D. Lake, présidente, FCEG *	J. Nicell, président, DDIC * L. White, chef de la direction et registraire, Engineers Nova Scotia
Membres du personnel présents :	
M. Arrieta, gestionnaire, Reconnaissance des titres de compétences étrangers * S. Francoeur, directrice, Ressources humaines R. Gauthier, adjointe de direction * B. Gibson, gestionnaire, Communications J. Langlois, gestionnaire, Infrastructure opérationnelle* C. Mash, administratrice de la gouvernance J. Monterrosa, contrôleur M. Ouellette, Gestionnaire, Compétences professionnelles C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion	A. Ryan, adjointe de direction J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques E. Spence, avocate-conseil J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques * H. Theelen, gestionnaire, Excellence organisationnelle L. Tremblay, planificatrice de réunions et d'événements M. Warken, gestionnaire, Agrément B. Strawczynski, gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale

** Indique une participation par webinaire*

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la séance à 8 h 32 et accueille les participants, puis leur demande de se présenter.

D. Lynch demande que le point 4.11 – Discussion générative soit déplacé après le point 5.8.

Motion 5793
Présentée par J. Holm, appuyée par G. Faulkner
QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.
Adoptée

On rappelle les règles de la réunion :

- Lever la main pour être ajouté à la liste d'intervenants maintenue par la présidente élue.
- Limiter son intervention à deux minutes (durée projetée sur l'écran).
- Ne prendre la parole une seconde fois que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer.
- Ne pas reformuler ni réitérer le même point de vue. Lors d'une deuxième prise de parole, ce doit être pour fournir de nouvelles informations. Un environnement sain est encouragé.

D. Lynch présente sa « minute de sécurité », indiquant que la saison de la grippe est à nos portes. Bien qu'elle soit en grande partie évitable, la grippe est une pandémie potentiellement mortelle, quel que soit notre âge ou notre état de santé. De simples mesures de précaution peuvent réduire la possibilité de contracter cette maladie, notamment : se faire vacciner, se laver les mains et éviter de se toucher le visage.

D. Lynch présente ensuite sa « minute de diversité ». Pour souligner le travail effectué par Ingénieurs Canada en vue de faciliter l'accès des Autochtones au génie, le président consacre ce moment à la reconnaissance des peuples autochtones et à leur présence de longue date sur les territoires où nous vivons, apprenons et travaillons.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport du président au conseil

Un rapport détaillé a été distribué à l'avance. Commentaires et questions soulevés :

- Une correction est signalée : Pour reconnaître les 20 ans de service de Len White en Nouvelle-Écosse, c'est un « Prix pour jeune ingénieur » plutôt qu'une bourse d'études annuelle qui portera son nom.
- Les administrateurs aimeraient obtenir plus d'information sur deux des séances de développement professionnel citées dans le rapport : la séance sur les préjugés inconscients donnée en Nouvelle-Écosse et la séance sur les micro-agressions en milieux professionnel et éducatif donnée dans le cadre de la conférence Ingenium au Manitoba. D. Lynch indique aussi qu'Engineers PEI a récemment organisé une séance plénière sur les préjugés inconscients et qu'il demandera la documentation pertinente disponible en vue de la distribuer au conseil.
- On indique que l'information découlant de la discussion générative tenue lors du Congrès national du leadership de l'Association des firmes de génie-conseil - Canada (AFGC) est pertinente et devrait peut-être être prise en compte dans l'analyse contextuelle pour le plan stratégique d'Ingénieurs Canada.

SUIVI : D. Lynch contactera Engineers Geoscientists Manitoba, Engineers PEI et Engineers Nova Scotia pour leur demander leur documentation sur les préjugés inconscients et les micro-agressions.

2.2 RAPPORT DE RENDEMENT INTERMÉDIAIRE AU CONSEIL- TR3

Le rapport a été distribué à l'avance; les résultats couvrent la période se terminant le 30 septembre (TR3). G. McDonald et B. Dony font état des initiatives actuellement marquées en jaune, notamment :

- Programmes d'affinité : les deux premiers mois de données reçus de TD à la suite du retrait de l'APEGA du programme indiquent que l'impact de ce retrait est moins grave que prévu. Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) continuera de surveiller étroitement la situation.
- Responsabilité en matière d'agrément : bien qu'il ait été reporté en raison du retard dans l'embauche d'un consultant, ce travail est maintenant en bonne voie.
- Rétroaction sur la consultation sur les UA : on souligne que ce travail a été reporté afin de donner suite à la demande des doyens de disposer de plus de temps pour fournir ses commentaires.

On fait le point sur les organismes de réglementation qui utilisent le système d'évaluation sur la base des compétences. Les organismes de réglementation participants ont maintenant accès à leur propre plateforme d'administration, qui était gérée auparavant par Engineers & Geoscientists BC – qu'on félicite pour son leadership dans ce domaine.

On pose une question au sujet de l'application de loi en ce qui concerne les marques officielles et le délai pendant lequel un demandeur a généralement accès à un nom avant qu'il soit bloqué. E. Spence explique qu'Ingénieurs Canada examine les demandes de marques de commerce à l'étape de la constitution en société canadienne. La légitimité des marques de commerce nouvellement annoncées pour constitution en société canadienne est examinée sur une base mensuelle. Ingénieurs Canada contacte les organismes de réglementation compétents au sujet du permis et de l'autorisation d'exercer pour toute demande douteuse, et prend des mesures pour bloquer celles qui sont jugées inappropriées.

En réponse à une question, G. McDonald présente le contexte du récent changement dans la participation au régime d'assurance-emploi de Manuvie. Ingénieurs Canada administre ce programme pour la plupart des organismes de réglementation, qui peuvent choisir la couverture nécessaire parmi un menu d'options disponibles. Afin d'avoir plus de contrôle sur son fournisseur d'assurance-emploi, l'APEGA a lancé une demande de propositions plus tôt cette année. Un représentant de Manuvie en Alberta, qui n'était pas au courant de la relation existante, a soumis une proposition par l'intermédiaire du courtier employé par l'APEGA pour gérer le processus. La proposition présentée était moins coûteuse que le régime actuellement offert par Ingénieurs Canada, mais avec une augmentation correspondante du risque pour la couverture des employés. Ingénieurs Canada a exprimé son mécontentement à l'égard de cette situation et Manuvie a accepté d'offrir la même proposition à l'APEGA dans le cadre du programme d'Ingénieurs Canada. L'APEGA a également été informée que le nouveau programme augmentait effectivement son niveau de risque avec la couverture qui serait offerte aux employés. Finalement, l'APEGA a décidé de se retirer du programme d'Ingénieurs Canada et de conclure un contrat indépendant avec Manuvie. On souligne qu'il n'y a pas, pour l'instant, de revenus d'affinité associés au programme d'assurance-emploi, ni d'impact sur les tarifs d'Ingénieurs Canada, bien qu'il puisse y avoir un impact lors du renouvellement du contrat dans deux ans, en raison de la réduction du nombre de participants. Étant donné le risque accru pour les employés, Ingénieurs Canada n'envisagera pas de programme semblable à celui de l'APEGA.

On félicite la direction pour la clarté du rapport. On propose d'explorer l'utilisation de plus de couleurs pour les indicateurs, ou peut-être de flèches pour les personnes daltoniennes, afin de mieux illustrer les nuances à l'avenir.

SUIVI : La direction utilisera des indicateurs colorés/flèches améliorés dans les futurs rapports de rendement.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation des procès-verbaux

a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 6 septembre 2019 soit approuvé tel que présenté.

3.2 Dirigeants du Bureau des conditions d'admission

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau des conditions d'admission pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, comme suit :

a) Frank George comme vice-président
b) Mahmoud Mahmoud comme président
c) Ron LeBlanc comme président sortant

3.3 Dirigeants du Bureau d'agrément

QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau d'agrément pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, comme suit :

a) Pierre Lafleur comme vice-président
b) Bob Dony comme président
c) Luigi Benedicenti comme président sortant

Motion 5794
Présentée par J. Card, appuyée par L. Doig
QUE les points 3.1a), 3.2a), b) et c) et 3.3a), b) et c) de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.
Adoptée

3.3 Approbation des procès-verbaux

b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 4 octobre 2019 soit approuvé tel que présenté.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour de consentement en raison d'une modification requise dans la version anglaise du procès-verbal, sous Operational Committee Review, soit qu'une occurrence de « their » soit remplacée par « his/her ».

Motion 5795
Présentée par J. Card, appuyée par L. Doig
QUE le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2019 soit approuvé tel que modifié.
Adoptée

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Examen des mesures de suivi des réunions précédentes

D. Lynch présente le registre des mesures de suivi des précédentes réunions du conseil. Aucune question ou rétroaction de la part des participants.

4.2 Approbation du budget 2020

Un document budgétaire actualisé, comprenant de nouvelles informations reçues après la date limite de dépôt du cahier de travail, est distribué. Suivant l'ébauche présentée en octobre, L. Doig signale les changements apportés aux prévisions, qui comprennent maintenant les revenus découlant de la décision de PEO de ne pas participer au programme d'affinité. En outre, les revenus attendus du programme d'affinité de Manuvie qui étaient inclus dans le budget, mais pas dans les prévisions initiales du TR3, ont été ajoutés.

Compte tenu des revenus actuellement connus pour 2020, le budget opérationnel est équilibré, avec un déficit attribuable aux grands projets financés à même les réserves. Le budget 2020 se soldera par un excédent si PEO décide de nouveau de ne pas participer au programme d'affinité. On fait remarquer que PEO prend généralement la décision relative à sa participation au programme d'affinité une fois que le budget a été approuvé – ce qui n'est pas le cas cette année, puisque la décision de PEO a été communiquée plus tôt.

En réponse à des questions des administrateurs, les précisions suivantes sont fournies :

- La dépense liée au marketing de TD découle d'une obligation contractuelle en cas de retrait du programme d'un organisme de réglementation participant. La dépense de marketing découlant de la décision de l'APEGA n'est pas applicable à PEO, car l'association n'a jamais participé au programme.
- En raison du retard à recruter un fournisseur de services pour le Programme d'amélioration de l'agrément, certaines activités ont été reportées de 2019 à 2020, entraînant une augmentation du budget 2020 et une réduction correspondante des dépenses engagées en 2019.
- Le projet de mise à jour de la BDEDE sera réalisé par des consultants, les ressources internes n'étant actuellement pas disponibles.
- On se préoccupe du fait que le format actuel du budget ne permet pas d'analyser les secteurs potentiels de gaspillage. Le Comité FAGR examinera les contrôles internes, permettant ainsi de donner suite à cette préoccupation.
- Il est proposé de créer un groupe de travail sur les TI pour tirer parti de l'expertise des administrateurs et s'assurer de la mise en œuvre des bonnes solutions. G. McDonald signale que les dépenses de TI de l'organisme sont raisonnables comparativement à celles d'autres organismes semblables et que, compte tenu des coûts des licences d'exploitation et des salaires, il n'y a pas de gaspillage. On indique également que le Comité FAGR examinera les processus d'approvisionnement, et qu'un groupe de travail ne devrait être créé qu'au moment d'un grand changement.
- Étant donné qu'une partie importante des revenus d'IC provient du programme d'affinité, on suggère de créer un comité axé sur l'assurance et/ou d'engager des experts dans ce domaine pour s'assurer de maximiser les résultats du programme. D. Lynch indique que, lorsque de nouveaux contrats seront considérés, le conseil en sera pleinement informé et sera responsable de leur approbation.
- Certains postes du budget sont de type entrée-sortie, c.-à-d. que les revenus reçus d'autres organismes compensent les dépenses. Dans ces cas, l'effet net est présenté afin de démontrer que les dépenses ne sont pas gonflées.

Motion 5796
Présentée par L. Doig, appuyée par T. Brookes
QUE le budget opérationnel de 11,3 millions $ de revenus et de 12 millions $ de dépenses pour 2020 soit approuvé.
Adoptée

Motion 5797
Présentée par L. Doig, appuyée par J. Card
QUE le budget d'immobilisations de 107 200 $ pour 2020 soit approuvé.
Adoptée

Motion 5798
Présentée par J. Dunn, appuyée par J. Card
QUE le chef de la direction reçoive pour directive de prélever 838 000 $ des fonds de réserve pour les projets importants suivants :

- ***Projet d'amélioration de l'agrément***
- ***Programme Espace***
- ***Projet d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers Projet d'évaluation sur la base des compétences***
- ***Projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs***

Adoptée

4.3 Plan de travail 2020 du BCAPG
B. Dony présente des commentaires préliminaires sur le plan de travail, dont l'ébauche a été soumise en octobre. Le plan a été actualisé depuis pour inclure l'élaboration de façons appropriées d'intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30, tel que décidé lors de la réunion d'octobre.

Les renseignements suivants sont fournis en réponse des questions des administrateurs :

- Au sujet du calendrier des visites d'agrément de l'automne, M. Warken précise que les établissements doivent soumettre leur demande d'agrément avant le 1er janvier 2020 et que, par conséquent, le calendrier n'apparaît pas dans le plan de travail. Le travail est plutôt prévisible et les ressources seront planifiées en conséquence.
- Le Bureau d'agrément devrait examiner la documentation pertinente relative aux visites pour s'assurer que les organismes de réglementation sont listés comme étant des parties prenantes du processus d'agrément.
- On confirme que le Bureau d'agrément a en place un processus officiel pour les appels et les plaintes.
- Au sujet du processus appliqué lors d'une visite ciblée de programme dans un établissement d'enseignement supérieur (EES), B. Dony précise que ce processus découle des questions soulevées lors de la visite initiale. Le délai entre la visite ciblée et la première visite permet à l'établissement de faire des progrès pour apporter les changements nécessaires en réponse aux préoccupations exprimées. Désormais, les résultats du projet de responsabilité en matière d'agrément garantiront que le conseil est informé des décisions du Bureau d'agrément et que sa rétroaction est reçue.

Motion 5799
Présentée par J. Card, appuyée par L. Champagne
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de travail du BCAPG.
Adoptée

4.4 Priorités du plan de travail 2020 du BCCAG
R. LeBlanc présente des commentaires préliminaires sur les priorités du plan de travail, dont une ébauche a été soumise en octobre. Ces priorités ont été actualisées depuis pour inclure la production d'un guide sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie, tel que décidé lors de la réunion d'octobre.

Les commentaires suivants sont formulés :

- Toutes les occurrences de « livre blanc » seront actualisées dès qu'un consensus aura été atteint quant au terme de remplacement, question qui sera abordée au point 5.

- En ce qui concerne le guide public sur les ingénieurs qui travaillent à l'étranger et la suggestion d'inclure une note pour indiquer que les praticiens pourraient faire l'objet de mesures disciplinaires pour le travail réalisé à l'étranger si ce travail ne respecte pas les normes des organismes de réglementation canadiens, le BCCAG devrait faire un suivi auprès des organismes de réglementation pour s'assurer que leurs lois prévoient la capacité d'appliquer des mesures de discipline dans de tels cas.

Motion 5800
Présentée par J. Dunn appuyée par L. Doig
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les priorités du plan de travail du BCCAG.
Adoptée

4.5 Approbation du plan de consultation du conseil pour 2020
J. Boudreau présente le plan de consultation qui a été distribué à l'avance, ainsi que le plan opérationnel à titre d'information seulement. Aucune question ou rétroaction de la part des participants.

Motion 5801
Présentée par K. Reid, appuyée par A. Bergeron
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de consultation du conseil pour 2020.
Adoptée

4.6 Impératif opérationnel 9 – Sous-stratégie sur l'accès des Autochtones au génie
En plus de la documentation fournie dans le cahier de travail, on présente une lettre de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), reçue et distribuée avant la réunion, qui soulève des préoccupations concernant la section de la motion proposée portant sur l'orientation du BCAPG. D. Lynch donne des informations sur les communications qu'il a eues avec DDIC, indiquant que des efforts ont été faits pour tenir une rencontre en personne, et que la collaboration à ce sujet se poursuit.

Le conseil accepte de passer en séance à huis clos pour discuter de la lettre de DDIC.

Motion 5802
Présentée par J. Holm, appuyée par A. Bergeron
QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et le personnel.
Adoptée

À la conclusion de la discussion à huis clos, le conseil reprend la séance régulière.

Motion 5803
Présentée par A. Bergeron, appuyée par K. Reid
QUE le conseil reprenne sa séance régulière.
Adoptée

On convient de subdiviser la motion et de considérer d'abord l'orientation du BCCAG. On fait une mise en garde : il faut s'assurer que le guide est produit à l'aide de méthodes culturellement appropriées et que le BCCAG planifiera soigneusement cette activité.

Motion 5804
Présentée par A. Bergeron, appuyée par L. Doig
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada charge le BCCAG d'élaborer, à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie, un guide sur la participation et la consultation des Autochtones.
Adoptée

Motion 5805
Présentée par S. Gwozdz, appuyée par C. Lamothe
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada reporte au 26 février 2020 la décision de charger le BCAPG d'élaborer des moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer des efforts de vérité et de réconciliation.
Adoptée – la motion est reportée au 26 février 2020

À l'appui du report de la motion au sujet de l'orientation du BCAPG, le conseil accepte le retrait des deux tactiques relatives aux programmes de génie et au BCAPG à la page 6 de la sous-stratégie.

Motion 5806
Présentée par A. Bergeron, appuyée par D. Nedohin-Macek
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la sous-stratégie proposée pour l'Impératif opérationnel 9, telle que modifiée.
Adoptée

SUIVI : Le personnel modifiera la sous-stratégie en supprimant les deux tactiques relatives aux programmes de génie et au BCAPG.

4.7 Approbation des politiques révisées par le Comité sur la gouvernance
J. Holm présente les politiques révisées et abrogées distribuées à l'avance. L. Doig signale que le Comité FAGR examinera aussi les politiques financières. On indique que le préambule des politiques sur le « Rôle du conseil » devrait inclure la surveillance du chef de la direction.

Motion 5807
Présentée par J. Holm, appuyée par G. Faulkner
a) QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les politiques révisées suivantes :
- ***i. Politique 1.5 À propos du manuel***
- ***ii. Politique 4.9 Rôle du président***
- ***iii. Politique 4.11 Délégation conseil-direction***
- ***iv. Politique 5 Devoirs et contraintes du chef de la direction***
- ***v. Politique 5.3 Situation financière***
- ***vi. Politique 5.4 Communication et soutien au conseil***
- ***vii. Politique 5.7 Rémunération et avantages sociaux***

Adoptée

Motion 5808
Présentée par R. Trimble, appuyée par A. Bergeron
b) QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la nouvelle politique 7.10 Consultation.
Adoptée

Motion 5809
Présentée par J. Holm, appuyée par M. Wrinch
c) QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve l'abrogation des politiques suivantes :
- ***i. Politique 4.6 Entités relevant du conseil***
- ***ii. Politique 5.8 Énoncés de principe nationaux***
- ***iii. Politique 5.9 Protection de l'image***

Adoptée

4.8 Programme de prix d'Ingénieurs Canada

G. McDonald présente le contexte du rapport découlant des discussions tenues pendant l'élaboration du *Plan stratégique 2019-2021*. Les recommandations concernant le programme de prix ont été formulées à la suite d'une consultation approfondie auprès des parties prenantes et devraient avoir comme résultats d'arrimer le programme sur les objets d'Ingénieurs Canada et d'appuyer ses priorités stratégiques. On félicite la direction pour la clarté du rapport et la qualité de la consultation.

Motion 5810
Présentée par T. Brookes, appuyée par D. Gelowitz
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les recommandations résultant de l'examen du programme de prix.
Adoptée

4.9 Plan de travail du Groupe de travail sur le plan stratégique 2022-2024

J. Boudreau présente le plan de travail qui a été distribué à l'avance. Des mises à jour régulières seront fournies au conseil à mesure que le travail progresse. On souligne que ce plan de travail se conforme à la politique de planification récemment approuvée.

Motion 5811
Présentée par C. Lamothe, appuyée par K. Reid
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de travail du Groupe de travail sur le plan stratégique 2022-2024.
Adoptée

4.10 Examen national d'admission à l'exercice du génie au Canada

En plus des documents diffusés à l'avance pour ce point à l'ordre du jour, une lettre a été reçue d'A. English, chef de la direction d'Engineers & Geoscientists BC, et G. Faulkner, auteur de la note de breffage, y a répondu. Ces communications ont été distribuées avant la réunion. G. Faulkner présente l'historique de la question, indiquant que ses préoccupations se rapportent au traitement incohérent des diplômés issus de programmes non agréés dans l'ensemble du pays. Cet examen pourrait être utilisé au besoin par les organismes de réglementation, et la façon de l'utiliser pourrait varier selon les zones de compétence (examen de contrôle, d'évaluation). Considérant les exigences de mobilité nationale établies par le gouvernement fédéral, tous les organismes de réglementation ont intérêt à établir un processus équitable et transparent.

Les commentaires suivants sont formulés par les membres du conseil :

- Les examens du National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES) actuellement utilisés par la majorité des organismes de réglementation canadiens pour évaluer les diplômés de programmes non agréés par le BCAPG ne sont peut-être pas les plus appropriés pour le marché canadien, compte tenu du fait qu'ils sont produits aux États-Unis et que leur contenu peut différer des normes nationales. De plus, les organismes de réglementation qui utilisent l'examen Fundamentals of Engineering (FE) du NCEES n'utilisent généralement pas l'examen Principles and Practice of Engineering (PE), même si ces deux examens sont conçus pour être utilisés comme un processus en deux étapes pour vérifier si un candidat est apte à obtenir un permis.
- Le Groupe des chefs de direction a discuté de la question lors de sa récente réunion et convenu que cette question devrait être examinée par le Groupe national des responsables de l'admission, qui

ferait ensuite une recommandation au Groupe des chefs de direction pour fournir l'opinion des organismes de réglementation qui seront touchés par cette initiative.

- On note que l'APEGS n'est pas en faveur de cette proposition.
- Remplacer l'évaluation par un examen pourrait être considéré comme étant inéquitable pour les ingénieurs de longue date qui sont des spécialistes dans certains domaines et ne seraient pas capables de passer un examen général en génie.
- Bien que cette initiative ne soit pas soutenue par le plan stratégique actuel, il serait peut-être opportun de la considérer pour les priorités du plan stratégique 2022-2024.
- On discute de la possibilité de charger le Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS) de gérer ce travail au lieu de mettre sur pied un autre groupe de travail. On fait remarquer que ce travail ne concorde pas avec le mandat du GTPS, et que celui-ci doit essentiellement faciliter la production du plan, et non d'en concevoir le contenu.
- Le personnel d'Ingénieurs Canada se consacrant entièrement à la réalisation du *Plan stratégique 2019-2021*, il faudrait reporter le travail si cette motion est adoptée.
- Bien que l'intention soit de considérer pour l'instant cette option pour les diplômés issus de programmes non agréés, il faudra consulter les doyens. S'il est utilisé et qu'il donne de bons résultats pour ces diplômés, cet examen pourrait être considéré comme un soutien pour le processus d'agrément. Il pourrait aussi alléger la pression exercée par le processus d'agrément sur les doyens. Durant les discussions des chefs de direction, il a été souligné que plusieurs zones de compétence qui ont des commissaires à l'équité croient que la mise en œuvre d'un examen pour les candidats issus de programmes non agréés finirait pas être également requise pour les diplômés issus de programmes agréés.
- Il s'agit d'une évaluation utile d'un outil potentiel qui devrait être considéré. Pour que ce projet soit envisagé dans le cadre d'un futur plan stratégique, il faudrait recueillir de l'information à l'avance pour s'assurer que les organismes de réglementation comprennent les répercussions. L'évaluation devrait se poursuivre, et le BCCAG pourrait peut-être gérer cette analyse, car elle correspond à son mandat. R. LeBlanc indique que, si la motion est modifiée pour donner instruction au BCCAG de gérer l'analyse, en raison du long processus de consultation sur le plan de travail, il se pourrait que le travail d'évaluation soit rejeté.

Une modification de la motion initiale est proposée pour charger le BCCAG d'entreprendre ce travail, au lieu de mettre sur pied un groupe de travail. La modification est acceptée par le motionnaire et la comotionnaire.

Motion 5812
Présentée par G. Faulkner, appuyée par L. Doig
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada charge le BCCAG d'envisager, dans le cadre de son plan de travail 2021, la production d'une analyse et d'une recommandation concernant la faisabilité de l'élaboration et/ou de la gestion d'un ou de plusieurs examens techniques nationaux sur le génie au Canada, psychométriquement valides, que les organismes de réglementation utiliseraient pour l'admission à l'exercice, dans leur province ou territoire respectif, de candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG.
Adoptée

5. Rapports au conseil

5.1 Rapport du Bureau d'agrément

B. Dony présente les diapositives du rapport. Il rappelle aux membres du conseil de remplir le sondage sur la responsabilité en matière d'agrément. Aucune question ou rétroaction de la part des participants.

5.2 Rapport du Bureau des conditions d'admission

R. LeBlanc présente les diapositives du rapport. Le BCCAG cherche un terme pour remplacer « livre blanc », et il est difficile d'en arriver à un consensus. Le terme « énoncé de position » est considéré comme étant le terme de rechange le plus approprié. Cependant, on a reçu des commentaires indiquant que ce terme crée, à tort, l'impression que le document reflète la position de tous les organismes de réglementation. Aucune question ou rétroaction de la part des participants.

SUIVI : On demande aux membres du conseil de faire des suggestions pour remplacer le terme « livre blanc », et de les envoyer par courriel à R. LeBlanc et/ou M. Ouellette.

5.3 Compte rendu du Comité FAGR

L. Doig présente les diapositives du rapport. On indique que le compte rendu trimestriel fourni à titre de complément du rapport est également assujetti aux nouvelles prévisions distribuées sur place. Aucune question ou rétroaction de la part des participants.

5.4 Compte rendu du Comité sur la gouvernance

J. Holm présente les diapositives du rapport. Aucune question ou rétroaction de la part des participants.

5.5 Compte rendu du Comité des RH

D. Lynch présente les diapositives du rapport. On précise que les sondages d'évaluation du conseil et des administrateurs mèneront à des recommandations d'amélioration continue et éclaireront les processus de candidature et de nomination à des comités.

5.6 Rapport de la championne 30 en 30 du conseil

S. Gwozdz présente les diapositives du rapport. De récentes entrevues, diffusées par CBC et Radio-Canada, ont permis d'élargir le rayonnement de l'initiative. Aucune question ou rétroaction de la part des participants.

5.7 Étude de faisabilité – Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE)

G. McDonald présente le rapport, distribué à l'avance, découlant des discussions budgétaires tenues en 2018, quand l'avenir de la BDEDE a été soumis à la considération du conseil. À la suite de la consultation, le consensus était que la BDEDE est utile aux organismes de réglementation et que des améliorations devraient y être apportées. Aucune question ou rétroaction de la part des participants.

5.8 Registre des risques

L. Doig présente le registre des risques, ainsi que la nouvelle colonne qui indique le comité responsable de chaque risque. Les comités seront invités à discuter de leurs risques à chaque réunion et à en rendre compte au Comité FAGR. Le Comité FAGR procédera aussi à des analyses détaillées de certaines sections du registre, en commençant par les risques stratégiques examinés lors de sa récente réunion.

G. McDonald fait état des risques opérationnels. Grâce à la nouvelle politique sur les voyages d'affaires, 12 risques ont été réduits. Actuellement, le risque ayant le plus grand impact est le risque financier 19, qui se rapporte directement à la participation au programme d'affinité et qui est devenu grave, étant

donné la décision récente de l'APEGA et la rétroaction reçue de la Nouvelle-Écosse. Le risque 27 - Soutien interne du personnel, sera réduit dans la prochaine présentation du registre, car les postes d'adjointes de direction ont récemment été pourvus. Les réponses suivantes sont données aux questions des participants :

- Le risque lié au dessaisissement du programme du CVIIP était réduit dans le rapport d'octobre en raison du début des négociations avec un soumissionnaire souhaitant reprendre le programme, mais il ne pourra être réduit de nouveau qu'à la signature des contrats.
- Le risque associé aux dossiers papier conservés dans les bureaux sera réduit à mesure que les documents, consistant principalement en données historiques et dossiers confidentiels de RH, sont convertis et stockés en format électronique.
- Si les enjeux liés à l'agrément ne sont pas résolus, cela aura un impact important sur le risque 35 – Holisme de la fédération. Bien que cela soit expressément abordé dans le risque 26 – Processus d'agrément, il existe un lien fort entre les deux risques. Il est difficile de démontrer les recoupements entre les risques.
- Il faudrait envisager de modifier les symptômes du risque 26 en indiquant « Insatisfaction d'un organisme de réglementation et/ou d'un EES envers l'agrément ».
- Dans le cadre de la participation au programme de consultation, on fera le suivi du nombre de consultations tenues, du nombre de participants invités et du nombre de répondants.

G. McDonald indique que, pour la réunion de février, des documents d'une page seront produits pour les risques marqués en rouge afin de présenter le contexte de la question, des détails sur la gestion des risques et le moment où ceux-ci seront réduits.

4.11 Discussion générative
Les membres conviennent d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la réunion de février pour s'assurer d'avoir suffisamment de temps pour la discussion.

6. Questions diverses
On fait remarquer que la réunion de mai coïncide avec le congrès 2020 de la Canadian Coalition of Women in Engineering, Science, Trades and Technology (CCWESTT) et qu'il vaudrait la peine de tenter de coordonner une participation du conseil, si la programmation le permet.

7. Prochaines réunions
Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est présenté ci-dessous :

- 24 au 26 février 2020 (Ottawa, ON)
- 8 avril 2020 (téléconférence)
- 21 au 23 mai 2020 (Winnipeg, MB)
- 15 et 16 juin 2020 (Fredericton, NB)

On rappelle aux membres du conseil qu'ils ont jusqu'au 11 décembre pour soumettre des points à ajouter à l'ordre du jour de la réunion de février.

6. Séances à huis clos

Motion 5813
Présentée par D. Gelowitz, appuyée par J. Holm
QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil et la secrétaire générale.
Adoptée

Motion 5814
Présentée par K. Reid, appuyée par C. Zinck
QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.
Adoptée

Motion 5815
Présentée par D. Chui, appuyée par G. Faulkner
QUE le conseil passe en séance à huis clos à la recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil.
Adoptée

7. Clôture

Motion 5816
Présentée par D. Gelowitz, appuyée par A. Bergeron
QUE la séance soit levée.
Adoptée

Procès-verbal préparé par C. Mash pour :

David T. Lynch, PhD, P.Eng., FEC, président

Stephanie Price, P.Eng., CAE, secrétaire du conseil

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Document du Bureau des conditions d'admission	3.2
Objet :	Faire approuver l'ébauche du document « Évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation »
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada. Priorité stratégique 4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences
Motion(s) à examiner :	QUE le document « Évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation » soit approuvé pour publication dans la zone membres du site d'Ingénieurs Canada.
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Compétences professionnelles
Présenté par :	Ron LeBlanc, président, Bureau des conditions d'admission

Définition du problème/de l'enjeu

- Étant donné que le « Guide sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie » date de plus de cinq ans, une révision a été automatiquement déclenchée dans le cadre du *Plan de travail 2017-2019 du BCCAG*.
- Ayant déterminé que cette révision était une priorité, le Groupe national des responsables de l'admission a demandé que le document révisé comprenne un renvoi à l'évaluation sur la base des compétences.
- Le document révisé se concentre sur l'évaluation sur la base des compétences pour refléter la Priorité stratégique 4 (PS4) du *Plan stratégique 2019-2021* et favoriser l'adoption d'un cadre et d'un système d'évaluation sur la base des compétences accessibles en ligne à l'échelle nationale.

Action/recommandation proposée

- Il est recommandé au conseil d'Ingénieurs Canada d'approuver la publication du guide dans la zone membres du site.

Autres options envisagées

- Étant donné que le conseil d'Ingénieurs Canada a demandé au BCCAG d'élaborer ce document, aucune autre option n'a été examinée.

Risques

- Comme le guide a fait l'objet d'une consultation nationale, le refus d'approuver ce document pourrait avoir un impact négatif sur les relations avec les organismes de réglementation.

Répercussions financières

- Étant donné qu'il sera fait appel aux ressources internes existantes pour publier ce guide, il n'y aura pas de répercussions financières.

Avantages

- **Organismes de réglementation du génie :** Les organismes disposent d'un document exposant les principes directeurs fondamentaux de l'évaluation sur la base des compétences.
- **Ingénieurs Canada :** Ce guide reflète la PS4 du plan stratégique en encourageant l'adoption d'un cadre et d'un système d'évaluation sur la base des compétences accessibles en ligne à l'échelle nationale.

Consultations

- Les organismes de réglementation ont été consultés entre avril et juin 2019. Ce guide a également fait l'objet de discussions au cours de la réunion en personne du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) tenue en septembre.
- La rétroaction reçue a été synthétisée et a éclairé la mise au point de la version finale du guide. Le tableau sommaire a été transmis au GNRA, ainsi qu'aux organismes de réglementation qui avaient tous fourni de la rétroaction.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le guide sera publié dans la zone membres du site Web d'Ingénieurs Canada.

Annexes

- Le guide se trouve en pièce jointe.

Évaluation de l'expérience de travail en génie à l'aide de l'évaluation sur la base des compétences – Guide destiné aux organismes de réglementation

CONTEXTE

Conformément au Guide sur l'admission à l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada, l'expérience de travail représente une des cinq exigences pour obtenir un permis d'exercice du génie au Canada. Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux détiennent le pouvoir législatif de fixer leur seuil et leurs processus d'admission au permis, notamment en ce qui a trait à l'expérience de travail. Comme dans le cas d'autres professions réglementées au Canada, l'évaluation de l'expérience de travail en génie est généralement effectuée par des titulaires d'un permis d'exercice du génie (ou l'équivalent) techniquement compétents qui valident ou notent les exemples de compétences pour évaluer dans quelle mesure le candidat est prêt à obtenir un permis d'exercice.

Être membre de la profession d'ingénieur, c'est certes avoir la capacité d'accomplir un travail technique, mais c'est aussi faire preuve d'un engagement continu envers les principes du Code de déontologie. Par conséquent, l'évaluation de l'expérience de travail consiste à s'assurer que le candidat travaille avec intégrité, dans le respect de l'éthique et des normes professionnelles (y compris le respect du Code de déontologie).

Une des options offertes aux organismes de réglementation du génie pour évaluer l'expérience de travail consiste à avoir recours à l'évaluation sur la base des compétences (EBC), un processus selon lequel les candidats donnent des exemples démontrant de quelle manière ils ont acquis un ensemble de compétences prédéterminées qui sont ensuite validées par des pairs puis évaluées. On s'attend à ce que les parties suivantes tirent profit de la transition vers l'EBC :

- **Les candidats**, qui ont ainsi l'occasion de faire l'auto-évaluation de leur niveau actuel de compétences et qui peuvent chercher à obtenir une rétroaction personnalisée sur l'obtention de leur permis d'ingénieur. Ils peuvent aussi tirer profit de leurs compétences pour réclamer à leurs employeurs des occasions d'apprentissage et d'accumulation d'expérience afin de remplir l'exigence relative à l'expérience de travail pour obtenir leur permis.
- **Les organismes de réglementation,** qui auront documenté, sur la base de faits probants, une décision transparente et qui peuvent tirer profit de ce processus afin de démontrer au public et au gouvernement que la profession est ouverte, accessible et fiable sur le plan de l'autoréglementation. Ils peuvent aussi tirer profit des compétences afin d'informer les employeurs et les ingénieurs stagiaires de ce qui constitue l'exercice du génie et ce que sont les attentes sur le plan de leur formation visant le développement professionnel continu. D'un point de vue opérationnel, le système d'EBC en ligne s'est révélé plus efficace à gérer sur le plan du temps et des coûts que les processus exigeant le recours à du papier. Enfin, ce système a également permis aux organismes de réglementation de joindre d'autres bénévoles potentiels en dehors de leur cercle immédiat, ce qui peut contribuer à réduire le fardeau des bénévoles et à encourager la relève.

- **Le public et le gouvernement**, qui bénéficient en permanence des services d'ingénieurs qui ont fait la preuve de leur compétence dans l'exercice du génie.

Étant donné que la majorité des organismes canadiens de réglementation du génie s'apprêtent à adopter l'EBC, le présent guide vise à proposer des principes directeurs plus généraux en matière d'EBC à l'échelle pancanadienne, de façon à favoriser la cohérence quant à l'adoption et la mise en œuvre de l'EBC dans toutes les zones de compétence.

APERÇU DU PROCESSUS D'ÉVALUATION SUR LA BASE DES COMPÉTENCES

L'EBC est un processus selon lequel les candidats doivent donner des exemples d'expérience de travail correspondant aux catégories prédéterminées de compétences pancanadiennes suivantes :

1. Compétence technique
2. Communication
3. Gestion de projet et des finances
4. Efficacité du travail en équipe
5. Responsabilité professionnelle
6. Impacts sur la société, l'économie, l'environnement et la durabilité
7. Développement professionnel continu (DPC) personnel

Les organismes de réglementation peuvent, à leur discrétion, choisir d'adopter l'ensemble ou une partie de ces compétences.

Dans le cadre de ses normes d'agrément, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) exige que les établissements d'enseignement supérieur soient en mesure de démontrer que leurs programmes exposent leurs diplômés aux qualités nécessaires dans les domaines suivants :

1. Connaissances en génie
2. Analyse de problèmes
3. Investigation
4. Conception
5. Utilisation d'outils d'ingénierie
6. Travail individuel et en équipe
7. Communication
8. Professionnalisme
9. Impact du génie sur la société et l'environnement
10. Déontologie et équité
11. Économie et gestion de projet
12. Apprentissage tout au long de la vie

Les compétences pancanadiennes de l'EBC sont censées refléter ces capacités, connaissances et habiletés acquises, que le candidat au permis d'exercice maintient aux différentes étapes de sa carrière. L'utilisation des compétences canadiennes comme solution de rechange possible à l'exigence d'une

année d'expérience de travail dans un milieu canadien pour l'obtention du permis d'exercice est un concept émergent adopté par certaines zones de compétence.

On peut trouver une description complète de ces compétences sur le site suivant (en anglais seulement) : Pan-Canadian Competency Assessment Website. Un résumé des compétences détaillées figure à l'annexe 1. Comme ces compétences font l'objet de révision, le lien vers le site Web pancanadien en est la source officielle. Les organismes de réglementation peuvent choisir d'adopter en tout ou en partie ces compétences et ces indicateurs.

Les candidats doivent aussi présenter un historique d'emploi ainsi qu'une auto-évaluation de leur propre niveau de compétence pour chaque compétence pancanadienne en fonction d'une échelle de notation prédéterminée.

Une fois que les candidats ont donné des exemples pour chaque compétence, on demande à une des personnes qui ont supervisé ou observé le travail du candidat d'attester la véracité de chaque exemple. Ces personnes sont les « validateurs ». S'il peut s'agir de superviseurs, d'employés, de collègues et/ou de clients, il est préférable de choisir des ingénieurs qui ont été légalement responsables du travail des candidats, et ce pour les raisons suivantes :

- Ils sont tenus, en vertu de leur Code de déontologie, de « se conduire avec intégrité, équité, impartialité, courtoisie et loyauté envers [leurs] clients, [leurs] collègues et toute autre personne, accorder à chacun le mérite qui lui revient et accepter les critiques professionnelles justes et honnêtes et en donner ».
- Ils sont les mieux placés pour confirmer qu'un candidat possède les aptitudes, les connaissances et les habiletés pour exercer la profession de manière compétente dans leur discipline sans supervision.

Les validateurs sont tenus :

- de vérifier que les candidats ont accumulé l'expérience de travail qu'ils ont donnée en exemple;
- de donner une note quant au niveau de compétence;
- de donner leur avis sur l'état de préparation des candidats à obtenir le permis.

Une fois que les validateurs ont fait part de leur avis concernant toutes les compétences, les exemples d'expérience de travail sont soumis à l'évaluation. Un évaluateur (un ingénieur qualifié possédant de l'expérience dans le champ d'exercice pertinent) examine les renseignements fournis par le candidat et ceux fournis par l'évaluateur. Il note alors chacune des compétences et fait une recommandation concernant l'état de préparation du candidat à obtenir le permis.

Certains organismes de réglementation font appel à deux évaluateurs pour examiner les compétences des candidats. Si les évaluateurs ne s'entendent pas pour dire que le candidat répond aux exigences en matière de compétences, on peut avoir recours à un troisième évaluateur pour finaliser l'évaluation. En

outre, on peut aussi convoquer un candidat à une entrevue ou pratiquer toute autre forme d'évaluation au besoin.

PRINCIPES DIRECTEURS

La section suivante présente les principes directeurs encadrant l'utilisation de l'EBC :

1. **On encourage les organismes de réglementation à adopter les mêmes compétences.**

Des processus et des critères communs établissant un seuil d'expérience transparent pour l'octroi de permis et s'appliquant dans toutes les zones de compétence favorisent la cohérence des résultats et facilitent la mobilité entre ces zones de compétence pour les titulaires de permis d'ingénieur et les candidats. Ils démontrent aux yeux des candidats, du public et des gouvernements que la profession est accessible et équitable et qu'on a adopté la norme d'expérience de travail dans un but rationnel.

2. **Les organismes de réglementation devraient proposer des outils de formation aux candidats, aux évaluateurs et aux validateurs.**

Si certaines compétences et certains indicateurs sont prédéterminés pour tous les candidats, la cohérence des résultats repose sur une interprétation et une prise de décision semblables pour tous les candidats, les validateurs et les évaluateurs. On encourage les organismes de réglementation à leur fournir des outils de formation afin de réduire au minimum les disparités dans les résultats. Ces outils peuvent comprendre, entre autres, des vidéos, des séances en personne, du mentorat et/ou l'affectation de ressources en personnel pour répondre aux questions.

3. **Les organismes de réglementation devraient chercher à proposer des outils d'évaluation de rechange.**

Le but ultime des processus d'admission est de s'assurer que seules les personnes compétentes obtiennent un permis. Même si de nombreux organismes de réglementation favorisent l'EBC pour évaluer l'expérience de travail, une certaine souplesse peut être accordée à certains candidats selon les circonstances afin qu'ils puissent démontrer leur compétence par d'autres moyens (comme un entretien), pourvu que cette souplesse soit souhaitable et permette de faire la preuve que la profession prend des mesures raisonnables pour tenir compte des besoins des candidats.

S'ils doivent demander des renseignements supplémentaires, les organismes doivent bien préciser au candidat que ces renseignements concernent l'exigence relative à l'expérience de travail, non une exigence supplémentaire en soi et ne faisant pas partie du processus normal de l'EBC.

4. **On encourage les organismes de réglementation à proposer une démarche aux candidats qui présentent des lacunes sur le plan des compétences.**

Généralement, les candidats parviennent à accumuler les diverses compétences à leur propre rythme. On encourage donc les organismes de réglementation à permettre aux candidats de faire la preuve de leurs compétences sur une certaine période. Une pratique exemplaire consisterait à adopter un outil d'auto-évaluation initial destiné à permettre aux candidats de mieux comprendre quelles sont leurs forces et faiblesses avant d'entreprendre le processus de demande de permis.

5. **On encourage les organismes de réglementation à adopter des politiques de gestion de l'information et de protection des renseignements personnels.**

Vu l'ampleur des renseignements personnels recueillis, les organismes de réglementation doivent se fonder sur de solides politiques et procédures de gestion interne de l'information. Des ententes de gestion de l'information entre zones de compétence devraient être ratifiées au moment de l'adhésion au système pancanadien d'évaluation des compétences.

CONCLUSION

Ce guide donne un aperçu d'utilisation de l'EBC pour évaluer l'expérience de travail d'un candidat.

DÉFINITIONS

Évaluateur : ingénieur formé à l'utilisation de l'évaluation sur la base des compétences et qualifié dans le domaine d'exercice du candidat[1].

Compétence : capacité à accomplir les tâches et assumer les rôles propres à une catégorie d'emploi en conformité avec des normes attendues et reconnues par les employeurs et l'ensemble de la collectivité.

Catégories de compétences : regroupements en catégories de compétences ou d'habiletés.

Compétences : ensemble d'habiletés ou base de connaissances qu'un candidat doit avoir acquis pour obtenir la reconnaissance professionnelle. Ce sont des descriptions de type comportemental des réalisations dont un candidat doit faire la preuve dans son exercice pour atteindre le niveau d'expertise requis dans chaque catégorie de compétences.

Indicateurs : exemples précis d'activités, d'actions, d'habiletés ou de comportements qu'un candidat pourrait utiliser pour démontrer l'existence et la réalisation d'une compétence. Les indicateurs ont pour objet d'aider les candidats à comprendre quels types d'exemples sont requis pour satisfaire à chaque exigence, ou quels types de connaissances, d'expérience ou d'habiletés particulières ils doivent acquérir pour pouvoir obtenir un permis d'exercice.

Validateur : superviseur/employeur/collègue/client du candidat qui a directement supervisé ou observé son travail.

[1] L'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta utilise le terme *examiner* (examinateur) pour désigner ce rôle.

ANNEXE 1 : COMPÉTENCES

La description détaillée des compétences est disponible sur le site Web pancanadien d'évaluation des compétences**.**

1. Compétences techniques
1.1 Connaître les règlements, codes et normes, ainsi que les aspects liés à la sécurité, notamment les procédures et les pratiques d'ingénierie locales.
1.2 Connaître les matériaux ou les opérations, selon le cas, les contraintes de projet et de conception, ainsi que la conception optimisée pour l'objectif ou l'usage prévu, en tenant compte des impacts interdisciplinaires.
1.3 Analyser les risques techniques et proposer des solutions pour les atténuer.
1.4 Appliquer les connaissances en ingénierie pour concevoir des solutions.
1.5 Être en mesure de comprendre les techniques de solution et de vérifier les résultats de manière indépendante.
1.6 Sensibilisation à la sécurité : être conscient des risques de sécurité inhérents à la conception; démontrer une sensibilisation à la sécurité sur le site et aux exigences en matière d'autorisation ou de certification, le cas échéant.
1.7 Comprendre les systèmes et leurs composants.
1.8. Être exposé à toutes les étapes du cycle de vie du projet/processus, de la conception et de l'étude de faisabilité jusqu'à l'exécution.
1.9 Comprendre le concept du contrôle de la qualité en cours de conception et de construction, y compris les vérifications et les revues indépendantes de conception, les vérifications sur le terrain et les revues de projets.
1.10 Transférer les objectifs de conception aux dessins, croquis et documents. Comprendre le processus de transmission des informations de conception pour les documents de conception.
2. Communication
2.1 Communication verbale
2.2 Communication écrite
2.3 Lecture et compréhension
3. Gestion de projets et gestion financière
3.1 Être sensibilisé aux principes de gestion de projets.
3. Démontrer un niveau croissant de responsabilité pour la planification et l'exécution de projets.
3.3 Gérer les attentes en fonction des ressources disponibles.
3.4 Comprendre les aspects financiers du travail.
3.5 Demander une rétroaction et y donner suite.

4. Travail en équipe
4.1 Travailler efficacement et respectueusement avec des spécialistes de différents domaines et avec différentes personnes.
4.2 Contribuer à résoudre les conflits.
5. Responsabilité professionnelle
5.1 Travailler avec intégrité et dans le respect de l'éthique et des normes professionnelles.
5.2 Connaître son propre champ de pratique et ses limites de compétences.
5.3 Comprendre comment les conflits d'intérêts peuvent nuire à sa pratique.
5.4 Comprendre ce qu'est la responsabilité professionnelle.
5.5 Bien comprendre l'usage du sceau et de la signature.
5.6 Comprendre ses propres forces et faiblesses et savoir comment elles s'appliquent à son poste.
6. Développement durable, social, économique et environnemental
6.1 Comprendre les mesures nécessaires à la protection du public et les méthodes d'atténuation des effets néfastes.
6.2 Comprendre la relation entre les activités d'ingénierie et le public.
6.3 Comprendre le rôle des organismes de réglementation en ce qui concerne la pratique du génie.
6.4 Connaître les clauses de durabilité particulières qui ont été ajoutées aux lignes directrices de pratique s'appliquant à sa région.
6.5 Dans la mesure du possible, reconnaissant la position d'influence du candidat, examiner comment les principes de durabilité pourraient être appliqués et promus dans son travail précis.
7. Plan de développement professionnel
7.1 Démontrer que des activités de développement professionnel sont suivies.
7.2 Connaître ses lacunes en matière de connaissances et dans les domaines nécessitant une formation complémentaire.
7.3 Élaborer un plan de développement professionnel pour combler ses lacunes et se tenir au fait des nouveautés dans son champ de pratique.

ANNEXE 2 - RÉFÉRENCES

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta, APEGA Competency-Based Assessment Guide For Professional Engineering Applicants, Validators, and Experience Examiner, en ligne, https://www.apega.ca/assets/PDFs/competency-based-assessment-user-guide.pdf *(consultation en anglais seulement)*

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan, APEGS Competency-Based Assessment Guide For Professional Engineering Applicants, Validators, and Experience Examiner, en ligne, https://www.apegs.ca/Portal/Sites-Management/FileDownload/DataDownload/34435/Competency%20Assessment%20Guide%202018_APEGS_v5/pdf/1/1033 *(consultation en anglais seulement)*

Engineers & Geoscientists BC, Competency Assessment Guide for Applicants, Validators and Assessors, en ligne, https://www.egbc.ca/getmedia/fd5a84f8-f1a3-40ae-ab20-72bc03d9644f/Competency-Assessment-Guide-2017-Rebranded.pdf.aspx *(consultation en anglais seulement)*

Engineers & Geoscientists BC, Competency Rating Scale Summary, en ligne, https://www.egbc.ca/getmedia/1fbd065e-0c88-4286-826a-0ec416278fd7/Competency-Rating-Scale-Summary.pdf.aspx *(consultation en anglais seulement)*

Engineers Australia, Stage 1 Competency Standard | Professional Engineer, en ligne, https://www.engineersaustralia.org.au/resource-centre/resource/stage-1-competency-standard-professional-engineer *(consultation en anglais seulement)*

Engineers Australia, Stage 1 Competency Standard | Professional Engineer, en ligne, https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjhjLfb9_LfAhXPpYMKHeWzDDAQFjADegQICBAC&url=https%3A%2F%2Fwww.engineersaustralia.org.au%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fcontent-files%2F2016-12%2Faustralian_engineering_competency_standards_stage_2_-_leadership_and_management.pdf&usg=AOvVaw36ZpobvdAvna3r6bSvKE2A *(consultation en anglais seulement)*

Engineers Canada, Competency Framework, en ligne, https://competencyassessment.ca/Indicators-Report?indicatorTypeId=5

Ingénieurs Canada, Guide sur l'admission à l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada, en ligne, https://engineerscanada.ca/fr/publications/guide-sur-ladmission-a-lexercice-de-la-profession-dingenieur-au-canada

Ingénieurs Canada, Guide national sur le Code de déontologie, en ligne, https://engineerscanada.ca/fr/publications/guide-sur-le-code-deontologie

Engineers Ireland, Guidance Notes: Your Guide to Making a Successful Application, en ligne, https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiRqLuu8vLfAhVM1oMKHWwzAV0QFjAAegQICRAC&url=https%3A%2F%2Fwww.engineersireland.ie%2FEngineersIreland%2Fmedia%2FSiteMedia%2Fcpd%2Fmy-cpd%2Fcompetences-explained.pdf&usg=AOvVaw3LqX30DT78boRTfnLUSjQS *(consultation en anglais seulement)*

Gouvernement du Canada, Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, en ligne, https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reconnaissance-titres/financement-cadre.html

Ontario, Commissaire à l'équité, Exigences en matière de diplômes et solutions de remplacement acceptables : défis et possibilités pour les professions réglementées en Ontario, en ligne, http://www.fairnesscommissioner.ca/index_FR.php?page=academic_requirements

Ontario, Commissaire à l'équité, Évaluation des compétences, en ligne, http://www.fairnesscommissioner.ca/index_FR.php?page=about/current_projects/competency_assessment

Ontario, Commissaire à l'équité, Base de données sur les pratiques exemplaires, en ligne, http://www.fairnesscommissioner.ca/index_FR.php?page=practices

Ordre des Ingénieurs du Québec, Le cadre de référence des compétences professionnelles de l'ingénieur, en ligne, https://www.oiq.qc.ca/fr/jeSuis/membre/developpementProfessionnel/Pages/referentieldecompetencesprofessionnelles.aspx

South Africa Engineering Council, Guide to the Competency Standards for Registration as a Professional Engineer, en ligne, https://www.ecsa.co.za/register/Professional%20Engineers/R-08-PE.pdf *(consultation en anglais seulement)*

United Kingdom Engineering Council, UK Standard for Professional Engineering Competence, en ligne, https://www.engc.org.uk/ukspec *(consultation en anglais seulement)*

Cliquer ici pour retourner à l'ordre du jour

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Énoncés de principe nationaux	3.3
Objet :	Approbation d'énoncés de principe nationaux actualisés
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral
Motion(s) à examiner :	QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées : • Réglementation de la profession dans les secteurs sous réglementation fédérale • Lois en lien avec la profession • Infrastructures • Infrastructures dans les réserves des Premières Nations et les collectivités éloignées • Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques
Présenté par :	Lisa Doig, membre, Comité consultatif des affaires publiques

Définition du problème/de l'enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d'intérêt public. Il s'agit des positions consensuelles des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux.
  Ces énoncés :
  - Représentent la position collective de la profession d'ingénieur
  - Influent sur les politiques publiques
  - Facilitent la discussion avec le gouvernement
  - Fournissent de l'information à nos membres et à la profession d'ingénieur
- Le Comité consultatif des affaires publiques (CCAP) d'Ingénieurs Canada est chargé d'élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d'horizons et d'expertise multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée, et il s'assure d'actualiser les EPN pour qu'ils demeurent pertinents. Cela permet de s'assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l'expertise de la profession dans l'élaboration des politiques.
- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le CCAP s'attellera au cours de l'année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours de la réunion de mai du comité. Il s'agit ensuite d'examiner tous les EPN existants et de décider lesquels doivent être mis à jour dans le cadre du cycle annuel de mise à jour. Les sujets potentiels sont soumis à l'approbation du conseil et du Groupe des chefs de direction. Une fois les sujets approuvés, le CCAP élabore ou actualise les énoncés devant être soumis à l'examen et à l'approbation du conseil et des organismes de réglementation. Ce processus de sélection et d'élaboration des politiques publiques appuyées par les organismes de réglementation du génie figure d'ailleurs dans la Politique 9.3 Énoncés de principe nationaux.
- Les présents EPN sont liés à l'Impératif opérationnel 5 du plan stratégique : *Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral*. Ces EPN arrivent à point nommé étant donné les nouvelles initiatives du gouvernement fédéral axées sur les infrastructures et les changements climatiques. Ces EPN serviront à influencer et/ou informer le gouvernement concernant ces questions auxquelles sont confrontés les organismes de réglementation du génie et la profession d'ingénieur.

Action/recommandation proposée

- Le CCAP recommande au conseil d'Ingénieurs Canada d'approuver les énoncés de principe ci-joints.
- Une fois approuvés, ces énoncés seront publiés dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Autres options envisagées :

- S./o.

Risques

- Si la motion n'est pas adoptée, il n'y aura pas de position nationale unifiée sur ces enjeux qui touchent actuellement la profession d'ingénieur et son avenir.

Répercussions financières

- S./o.

Avantages

- Organismes de réglementation :
  - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique pour les organismes de réglementation, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
  - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur deux enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité auprès des parlementaires et des fonctionnaires.
  - Les énoncés de principe font ressortir le travail effectué par les organismes de réglementation et Ingénieurs Canada pour promouvoir une profession représentative de la société, notamment en faisant valoir l'importance de permettre aux Autochtones d'accéder aux études en génie et à la profession d'ingénieur.
- Profession :
  - La mise à jour des EPN permet de clarifier le rôle de la profession d'ingénieur quant au traitement des enjeux en cause.
- Autres (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
  - Les EPN permettront de sensibiliser le gouvernement fédéral aux questions auxquelles travaille actuellement Ingénieurs Canada et qui sont liées au mandat fédéral.

Consultations

- Notre comité consultatif multidisciplinaire, les organismes de réglementation (par l'intermédiaire du chef de la direction) et les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont été invités à fournir des commentaires et suggestions pour ces EPN.
- Aucune objection ou préoccupation n'a été soulevée au sujet de la position de la profession d'ingénieur présentée dans les EPN et la partie Contexte a été modifiée pour refléter certaines des remarques et suggestions soumises par les organismes consultés.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si la motion est adoptée, les EPN seront publiés dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

Annexes

- Les cinq EPN mentionnés ci-dessous figurent dans le cahier de travail pour examen. Une version en mode suivi des modifications et une version propre sont fournies pour chacun de ces énoncés :
  - Réglementation de la profession dans les secteurs sous réglementation fédérale
  - Lois en lien avec la profession
  - Infrastructures
  - Infrastructures dans les réserves des Premières Nations et les collectivités éloignées
  - Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes

Énoncés de principe nationaux

Réglementation de la profession dans les secteurs sous réglementation fédérale 2

Lois en lien avec la profession 6

Infrastructures 9

Infrastructures dans les réserves des Premières Nations et les collectivités éloignées 12

Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes 16

Réglementation de la profession dans les secteurs sous réglementation fédérale

Position de la profession d'ingénieur

- ~~L'autoréglementation~~La réglementation de la profession d'ingénieur permet de protéger et d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, ainsi que de préserver l'environnement pour tous les Canadiens.

- Tout travail d'ingénierie qui se fait Canada doit être réalisé par un ingénieur titulaire d'un permis dans la province ou le territoire d'exercice.

- Les organismes de réglementation établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent des codes de conduite et administrent les processus réglementaires et les normes d'exercice pour assurer la protection du public.

Les ingénieurs

- sont tenus publiquement responsables de leur travail par l'organisme de réglementation de la province ou du territoire d'exercice ainsi que par leur employeur. Ces niveaux de responsabilité contribuent à la sécurité des Canadiens.

- Les activités de certains secteurs sous réglementation fédérale peuvent présenter des risques pour la sécurité des Canadiens, car elles ne respectent ni les lois provinciales, ni les exigences relatives au permis d'exercice applicables aux travaux d'ingénierie.

- Ingénieurs Canada demande au gouvernement fédéral de reconnaître le besoin de faire respecter par les ingénieurs des secteurs sous réglementation fédérale les exigences relatives au permis d'exercice.

Enjeu

Au Canada, la réglementation de la profession d'ingénieur s'applique à l'échelle provinciale et territoriale. L'ensemble des provinces et territoires applique des lois et règlements entourant la pratique du génie et dispose d'organismes de réglementation du génie qui assurent le respect de ces lois et règlements. Les douze organismes de réglementation provinciaux et territoriaux :

- Établissent et maintiennent des normes éthiques et professionnelles;
- Tiennent les ingénieurs responsables de leur travail;
- Régissent la conduite de plus de 295 000 ingénieurs au Canada.

Les activités des secteurs sous réglementation fédérale qui ne respectent ni les lois provinciales ni les exigences relatives aux travaux d'ingénierie peuvent entraîner des risques pour la sécurité de la population canadienne. Dans de nombreux cas, les ingénieurs qui travaillent pour le gouvernement fédéral sont exemptés de ces lois; ainsi le gouvernement canadien use de son privilège et fait réaliser des travaux d'ingénierie par des personnes qui n'ont pas de permis d'exercice, et ce, sans consulter les autorités provinciales ou territoriales. Si elles étaient responsables de travaux en ingénierie non soumis

à la réglementation fédérale, ces mêmes personnes devraient détenir un permis d'exercice délivré par un des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux.

L'exemption fédérale soulève des questions sur l'engagement du gouvernement canadien envers l'intérêt public lorsqu'il s'agit de travaux d'ingénierie. Par contrecoup, cela soulève des préoccupations sur la pratique du génie et les qualifications des ingénieurs fédéraux qui participent à des projets qui concernent la santé publique, le bien-être public et l'environnement de tous les Canadiens.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Les organismes de réglementation du génie des provinces et des territoires interviennent dans les limites de la législation qui donne un pouvoir réglementaire global sur tous les aspects de la responsabilité professionnelle, des admissions, de l'exercice, des plaintes, de la discipline, de l'application de la loi, des normes professionnelles, du développement professionnel continu et de la mobilité. Ils ont le pouvoir d'empêcher les personnes non qualifiées ou non titulaires de permis d'exercer le génie.

Les organismes de réglementation du génie des provinces et des territoires s'assurent que les personnes qui possèdent la formation, l'expérience de travail et les compétences linguistiques requises, qui connaissent les lois pertinentes et qui s'engagent à respecter le code de déontologie peuvent obtenir un permis pour exercer de façon autonome et être responsables de leur travail. Ces organismes délivrent, selon le cas, des permis et des catégories de permis subordonnées à des conditions comme des champs d'exercice définis.

Ingénieurs Canada collabore avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux pour créer un cadre de réglementation de la profession ayant pour objet d'harmoniser les exigences et d'instaurer des pratiques exemplaires en ce qui a trait aux procédures d'admission, d'attribution de permis, d'inspection professionnelle, de discipline et d'application de la loi. Cela garantit que seules les personnes qualifiées sont autorisées à exercer le génie au Canada, précise les informations que les candidats doivent fournir en établissant des critères spécifiques et permet aux évaluateurs de déterminer de façon objective si les candidats répondent aux exigences.

- Les organismes de réglementation du génie de chaque zone de compétence servent l'intérêt public en veillant à ce que seules des personnes qualifiées fournissent des services d'ingénierie au public. À cet égard~~.~~ :
  - Ils délivrent un permis aux personnes qualifiées en fonction de leur capacité à exercer le génie avec compétence et intégrité~~.~~;
  - Ils utilisent des pratiques d'admission transparentes, objectives, impartiales et justes, de même que satisfaisantes du point de vue des délais~~.~~;
  - Ils fournissent aux futurs ingénieurs de l'information et du mentorat pour les aider à mieux comprendre les exigences d'attribution du permis et faciliter leur entrée dans la profession~~.~~;
  - Ils agissent contre ceux qui exercent le génie sans être des ingénieurs titulaires de permis~~.~~;
  - Ils ~~administrent~~proposent des programmes de développement professionnel continu qui aident les titulaires de permis à maintenir leurs compétences professionnelles~~.~~;
  - Ils mettent en œuvre des ententes de mobilité de la main-d'œuvre afin d'accroître la mobilité des ingénieurs au Canada~~.~~;
  - Ils facilitent la reconnaissance des diplômes étrangers ~~par le biais d'ententes~~grâce à des ententes internationales et d'autres activités~~.~~;
  - Ils collaborent avec les gouvernements et les organismes apparentés en vue de favoriser de nouvelles idées et l'amélioration continue de la réglementation de la profession.

~~Enjeu~~

~~L'intérêt du public est protégé par les douze organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie. En effet, ceux-ci :~~

- ~~établissent et maintiennent des normes éthiques et professionnelles;~~
- ~~tiennent les ingénieurs responsables de leur travail;~~
- ~~régissent la conduite de plus de 295 000 ingénieurs au Canada.~~

~~Les ingénieurs doivent détenir un permis d'exercice dans chaque province ou territoire où ils exercent.~~

~~Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu~~

~~Ingénieurs Canada collabore avec les organismes de réglementation du génie des provinces et des territoires pour créer un cadre de réglementation de la profession ayant pour objet d'harmoniser les exigences et d'instaurer des pratiques exemplaires en ce qui a trait aux procédures d'admission, d'attribution de permis, d'inspection professionnelle, de discipline et d'application de la loi. À cet égard, Ingénieurs Canada vise à :~~

- ~~garantir que seules les personnes qualifiées sont autorisées à exercer le génie au Canada;~~
- ~~préciser les informations que les candidats doivent fournir en établissant des critères spécifiques;~~
- ~~permettre aux évaluateurs de déterminer de façon objective si les candidats répondent aux exigences.~~

~~Les organismes de réglementation du génie des provinces et des territoires s'assurent que les personnes qui possèdent la formation, l'expérience de travail et les compétences linguistiques requises, qui connaissent les lois pertinentes et qui s'engagent à respecter le code de déontologie peuvent obtenir un permis pour exercer de façon autonome et être responsables de leur travail.~~

~~Ces organismes délivrent, selon le cas, des permis et des catégories de permis subordonnées à des conditions comme des champs d'exercice définis.~~

~~Ils travaillent dans les limites de la législation qui donne un pouvoir réglementaire global sur tous les aspects de la responsabilité professionnelle, des admissions, de l'exercice, des plaintes, de la discipline, de l'application de la loi, des normes professionnelles, du développement professionnel continu et de la mobilité. Ils ont le pouvoir d'empêcher les personnes non qualifiées ou non titulaires de permis d'exercer le génie.~~

Les organismes de réglementation du génie disposent de processus exemplaires pour accueillir les candidats, évaluer les titres de compétences et offrir des voies d'accès au permis d'exercice pour~~-~~ :

- ~~-~~
- les nouveaux diplômés – celles et ceux qui sont prêts à commencer leur période de stage~~/juniorat~~ ou programme de candidat à la profession;
- les personnes formées en génie à l'étranger – parmi toutes les professions, le génie est un chef de file en ce qui a trait à la reconnaissance des titres de compétences des professionnels de l'étranger;

- les titulaires de permis qui travaillent dans différentes zones de compétence canadiennes – les organismes de réglementation du génie sont des chefs de file dans la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur[1];
- les personnes possédant une expérience de travail et une formation technique non standard en génie – comme un diplôme en technologie du génie.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral doit ~~reconnaître~~ :

- Exiger que les secteurs sous réglementation fédérale fassent appel à des ingénieurs pour réaliser les travaux;
- Expliciter et faire respecter la réglementation, les règles, les directives et les normes qui exigent que le travail soit effectué par des personnes qualifiées et responsables, et ce, afin d'assurer la sécurité du public et la conformité réglementaire si les travaux sont délégués à des secteurs sous réglementation fédérale;
- Reconnaître et respecter la compétence des organismes de réglementation du génie des provinces et territoires, et reconnaître que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont délégué à ces organismes le pouvoir de réglementer la profession d'ingénieur~~.~~;
- Favoriser, dans sa zone de compétence, l'utilisation d'ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice dans tous les domaines nécessitant une preuve de qualification et de responsabilité.

Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux veillent continuellement à ce que leurs pratiques d'admission et d'attribution de permis soient transparentes, objectives, impartiales et justes, de même que satisfaisantes du point de vue des délais. Ils établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent des codes de conduite et administrent les processus réglementaires et les normes d'exercice pour assurer la protection du public. Il est donc important que le gouvernement fédéral continue de reconnaître et d'appuyer ~~l'autoréglementation~~la réglementation de la profession d'ingénieur au Canada.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de recommander que les employés fédéraux responsables d'activités d'ingénierie détiennent un permis d'exercice délivré par la province ou le territoire dans lequel ils exercent. Cela garantira à la fois qu'ils sont responsables envers le public en tant qu'employés fédéraux et qu'ils considèrent que la sécurité, la santé et le bien-être du public ainsi que la protection de l'environnement sont des priorités.

[1] Accord sur le commerce intérieur (2019). « Accord sur le commerce intérieur ». [https://www.cfta-alec.ca/accord-sur-le-commerce-interieur/?lang=fr] (consulté le 12 août 2019)

~~Industries sous réglementation fédérale et lois qui touchent~~Lois en lien avec la profession

Position de la profession d'ingénieur

- ~~Lorsqu'on effectue~~Lorsque des travaux d'ingénierie sont effectués, il est dans l'intérêt du public ~~de faire appel à un~~qu'un ingénieur y participe.
- Peu importe qu'elles soient promulguées à l'échelle fédérale ou provinciale, les lois qui touchent les travaux d'ingénierie devraient exiger la participation d'un ingénieur.
- En intégrant la responsabilité d'un ingénieur dans la législation fédérale et provinciale, on inscrit le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales et on assure la sécurité de la population canadienne.
- ~~Les travaux d'ingénierie qui sont faits au Canada doivent être réalisés par un ingénieur titulaire d'un permis d'exercice délivré dans la province ou le territoire où ont lieu ces travaux.~~
- ~~Ingénieurs Canada exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître la nécessité d'exiger que les ingénieurs qui travaillent dans les industries sous réglementation fédérale soient titulaires d'un permis d'exercice.~~
- ~~Les activités de certains secteurs industriels réglementés par le gouvernement fédéral peuvent compromettre la sécurité de la population canadienne parce qu'elles ne respectent pas les lois provinciales et les exigences de délivrance de permis pour effectuer des travaux d'ingénierie.~~
- ~~Les ingénieurs sont tenus publiquement responsables de leurs travaux par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, ainsi que par leurs employeurs. Ces niveaux de responsabilité multiples contribuent à assurer la sécurité de la population canadienne.~~

Enjeu

La sécurité du public est menacée si les ingénieurs ne participent pas à l'élaboration et à la mise en œuvre ~~des nombreuses~~ d'une vaste gamme de lois et ~~des nombreux~~ règlements qui exigent l'application des principes d'ingénierie. ~~Dans certains cas, des industries sous réglementation fédérale pourraient compromettre la sécurité des Canadiens en n'imposant pas la conformité aux lois provinciales et aux exigences en matière de permis d'exercice qui encadrent les travaux d'ingénierie.~~

~~Ainsi,~~Bien que la participation des ingénieurs ~~à~~soit souvent recherchée pour l'élaboration ~~et à la mise en œuvre~~ des lois et des règlements entourant les infrastructures, le transport, l'exploitation des ressources et la fabrication ~~est essentielle à la protection de la sécurité publique~~, il existe d'autres domaines dans lesquels le besoin d'engagement des ingénieurs est moins évident, mais tout aussi essentiel, par exemple en recherche, en technologie et en innovation.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada ~~collabore avec d'importants ministères fédéraux, comme Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Transports Canada, pour s'assurer que les Canadiens reconnaissent la valeur et les avantages d'avoir des ingénieurs dans les industries sous réglementation fédérale.~~

~~Ingénieurs Canada est également convaincu de~~reconnaît l'importance ~~de la législation~~d'un engagement actif auprès du gouvernement fédéral en ce qui ~~touche la profession – c'est-à-dire les lois et règlements qui exigent la certification des projets et travaux par un ingénieur. Ingénieurs Canada participe aux~~ concerne les consultations publiques sur les lois et règlements qui ont une incidence sur le travail des ingénieurs et qui portent sur des activités pouvant comprendre des travaux d'ingénierie. Nous avons

établi des relations de travail solides et ouvertes avec le gouvernement fédéral, à la fois avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires chargés de l'application des lois fédérales. Grâce à ces initiatives, Ingénieurs Canada et nos membres ont proposé des changements à des lois en vigueur. Par exemple, Ingénieurs Canada et l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario ont proposé des changements à la partie 11 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*[2] qui continuerait de protéger la sécurité du public en exigeant qu'un ingénieur approuve tous les travaux d'ingénierie. La partie a donc été modifiée et s'énonce maintenant comme suit : « Les travaux d'ingénierie relatifs aux installations ferroviaires sont approuvés par un ingénieur. »

~~Le 1er juin 2018, le gouvernement du Canada a annoncé que, dans le cadre du plan *Investir dans le Canada*, les demandeurs de financement fédéral pour de nouveaux projets d'infrastructure publique d'envergure devront désormais évaluer la façon dont leur projet contribuera à la pollution par le carbone ou permettra de la réduire, et tenir compte des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de l'emplacement, de la conception et de l'exploitation prévue des projets d'infrastructures. Infrastructure Canada a désigné les ingénieurs comme l'une des parties qualifiées pour attester que l'évaluation de la résilience aux changements climatiques a été effectuée selon une méthodologie conforme à la norme ISO 31000 sur la gestion des risques.~~

Ingénieurs Canada continuera d'établir des relations de ~~travails~~travail ouvertes avec ~~les~~certains élus et hauts fonctionnaires des principaux ministères fédéraux ~~les plus importants dans le but de donner un point de vue expérimenté en matière de réglementation en ce qui concerne les~~ pour mettre à profit son expérience dans l'élaboration des lois et ~~les~~des politiques fédérales.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

~~Le gouvernement fédéral doit reconnaître et respecter la compétence des organismes de réglementation du génie des provinces et territoires, et reconnaître que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont délégué à leur organisme respectif le pouvoir de réglementer la profession d'ingénieur. Le gouvernement fédéral doit :~~

Le gouvernement fédéral devrait :

- S'assurer que les lois et les règlements qui font mention de travaux d'ingénierie exigent l'intervention d'un ingénieur dans ces travaux, conformément aux lois sur les ingénieurs des provinces et des territoires;
- ~~Utiliser les lois en lien avec la profession~~Adopter une politique gouvernementale pour faire ~~comprendre~~en sorte que les travaux d'ingénierie ~~doivent être~~soient effectués par des professionnels titulaires d'un permis d'exercice, encourageant ainsi la conformité aux lois régissant la profession~~;~~.
- ~~Clarifier et faire appliquer les règlements, règles, lignes directrices et normes exigeant le recours à des professionnels qualifiés et responsables pour exécuter les travaux, de façon à protéger le public lorsque la gestion de la sécurité et la conformité réglementaire sont déléguées à des industries sous réglementation fédérale.~~

[2] Gouvernement du Canada (2019). « Loi sur la sécurité ferroviaire ». [https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/r-4.2/] (consulté le 12 août 2019)

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de- :

- S'efforcer de déterminer les ~~possibilités d'exiger des~~façons dont les ingénieurs ~~qu'ils apportent~~pourraient apporter leur contribution aux lois et aux règlements fédéraux lorsque cela est dans l'intérêt du public;
- Demander que les décideurs veillent à ce que les lois en lien avec la profession conservent des mentions explicites des ingénieurs et du génie, dans l'intérêt de la sécurité du public dans l'ensemble du pays;
- Faire un suivi du programme, des initiatives législatives et des propositions de règlement du gouvernement pour porter à l'attention de celui-ci des recommandations sur les lois en lien avec la profession~~;~~.

De plus, les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux continueront de :

- Tenir tous les ingénieurs publiquement responsables de leur travail;
- Collaborer avec les ~~ingénieurs de la fonction publique~~gouvernements provinciaux et locaux pour ~~promouvoir la valeur de l'intervention professionnelle~~faire en sorte que le recours aux ingénieurs soit recommandé de façon appropriée dans les ~~projets d'importance partout au pays.~~ lois en lien avec la profession.

Infrastructures

Position de la profession d'ingénieur

- Des infrastructures publiques et privées essentielles solides et fiables assurent la sécurité publique et la permanence des services, en plus de favoriser la prospérité économique.

- ~~Les propriétaires d'infrastructures de tous~~Tous les paliers de gouvernement doivent veiller à ce que des fonds prévisibles soient débloqués pour la conception et la construction d'infrastructures publiques essentielles à la fois sécuritaires, résilientes et correctement entretenues, et ce, tout au long de leur cycle de vie.

- Les ingénieurs possèdent l'expertise technique ainsi que les compétences en matière de gestion de projet et de gestion des coûts pour offrir des infrastructures sûres et durables qui servent l'intérêt public.

- Les améliorations continues apportées aux codes et aux normes de conception des infrastructures doivent inclure l'élaboration de normes d'entretien, afin d'assurer la sûreté et l'intégrité de conception des infrastructures.

Enjeu

Des infrastructures bien conçues, bien construites ~~et~~, entretenues en permanence et fiables sont essentielles pour assurer la sécurité publique et la qualité de vie, et favoriser une économie concurrentielle.

La plupart des infrastructures privées et publiques canadiennes essentielles ~~doivent faire l'objet d'investissements~~nécessitent des investissements importants dès maintenant et dans l'avenir pour assurer leur durabilité tout au long de leur cycle de vie et de leur cycle de vie utile, qui peut varier entre 25 et 100 ans. Selon le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes de 2016 *Éclairer l'avenir* de la Fédération canadienne des municipalités, le tiers de nos infrastructures municipales se trouve soit dans un état acceptable, soit dans un mauvais ou très mauvais état, augmentant ainsi le risque d'interruption de service[3]. Cette situation peut entraver la compétitivité, le développement économique et les investissements des entreprises et menacer la sécurité publique.

De nos jours, la construction de nouvelles infrastructures et la remise à neuf d'infrastructures existantes partout au pays sans tenir compte des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes risquent de causer des interruptions de service et des pannes prématurées dans l'avenir, et donc de nuire à la sécurité publique, d'amplifier les perturbations économiques et sociales, ainsi que d'accroître les coûts pour le gouvernement, le secteur public et celui des entreprises.

Les besoins en infrastructures publiques essentielles sont énormes et exigent de la planification et de la supervision tout au long de leur cycle de vie afin de s'assurer de donner aux contribuables la valeur qui

[3] Fédération canadienne des municipalités (2016). « Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes~~ : Éclairer l'avenir ». Consulté le 16 août 2017 au : http://canadianinfrastructure.ca/downloads/Bulletin_de_rendement_des_infrastructures_canadiennes_2016.pdf.~~ : Éclairer l'avenir ». [http://canadianinfrastructure.ca/downloads/Bulletin_de_rendement_des_infrastructures_canadiennes_2016.pdf] (consulté le 17 juin 2019)

correspond aux montants engagés. Les nouveaux programmes d'infrastructures doivent refléter un processus d'appel d'offres ouvert, transparent et concurrentiel combiné à un processus d'évaluation équitable, impartial et responsable. Les investissements en infrastructures devraient être effectués progressivement sur plusieurs années de manière à assurer des niveaux de financement prévisibles et durables. Cela permettra de tirer profit des enseignements des étapes antérieures ainsi que des innovations techniques et afférentes aux coûts.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada se félicite de l'augmentation des investissements du gouvernement fédéral dans les infrastructures publiques depuis 2007. ~~Dans~~Dès le ~~budget 2016~~mois d'août 2018, le gouvernement a d'ailleurs ~~fait l'annonce du plus grand investissement dans les nouvelles infrastructures~~approuvé le financement de ~~toute l'histoire du pays, soit près~~milliers de ~~125~~projets d'infrastructures dans tout le Canada. On s'attend à ce que, d'ici 2028, les investissements liés au plan canadien rapportent plus de 180 milliards de dollars ~~au cours de la prochaine décennie, auxquels s'ajoutent 9,5 milliards~~, partagés à parts égales entre les investissements dans de ~~dollars supplémentaires la dixième année.~~

~~Ces~~ nouveaux ~~fonds seront alloués aux provinces, aux territoires~~programmes et ~~aux municipalités pour :~~

- ~~des infrastructures de transport en commun;~~
- ~~des infrastructures sociales, soit des logements abordables et des établissements pour personnes âgées, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ainsi que des infrastructures culturelles et récréatives;~~
- ~~des infrastructures vertes, comme des installations locales et des réseaux d'assainissement, des infrastructures résilientes aux changements climatiques et de l'énergie propre.~~

le financement d'initiatives fédérales existantes. Bien que ces types d'infrastructures contribuent de façon importante à améliorer notre économie et la qualité de vie de la population canadienne, les programmes de répartition des fonds devraient fonctionner selon ~~le bien-fondé~~des principes de gestion des actifs et les meilleures pratiques en tenant compte de la durée de vie utile des infrastructures afin d'assurer un service efficace et fiable.

~~Il faut que des outils comme le Protocole du Comité sur~~ Les évaluations de la vulnérabilité ~~de l'ingénierie~~climatique des infrastructures publiques ~~(CVIIP) représentent une condition aux~~doivent être prises en compte pour les approbations de financement, ~~à~~ l'acceptation des évaluations d'impact environnemental et ~~à~~ l'approbation des études de projets d'infrastructures exigeant de nouvelles constructions, la remise à neuf, la réaffectation, l'entretien ou le déclassement d'une infrastructure existante. On s'assurera ainsi que la santé et la sécurité publiques fassent baisser ~~le coût direct~~les coûts directs et ~~indirect~~indirects des phénomènes météorologiques extrêmes sur les infrastructures et augmente la productivité des personnes et des entreprises dans l'intérêt de toute la population canadienne.

Les critères d'évaluation en vue de la sélection de projets devraient être clairs, transparents et cohérents. Ces critères doivent intégrer la conformité avec les meilleures pratiques en gestion des actifs. En outre, le gouvernement fédéral devrait assurer de la souplesse dans le calendrier des dépenses de manière à permettre un approvisionnement adéquat et une gestion responsable des projets afin de veiller à ce que les fonds soient dépensés de façon sage et efficace.

Le gouvernement fédéral doit ~~prendre l'initiative de collaborer avec les autres ordres~~mettre en place un programme de cinq à dix ans pour élaborer des normes et des directives d'entretien des

principales infrastructures publiques qui compléteraient les codes, les normes et les directives de conception. Ces normes et directives fourniraient aux propriétaires d'infrastructures, aux ingénieurs, aux gestionnaires d'actifs et à d'autres professionnels des outils et des conseils pour un entretien adapté des infrastructures tout au long de leur durée de vie. Le respect de ces directives éviterait que les infrastructures ne soient déficitaires à cause de risques accrus d'interruption de service et de réparations coûteuses de dommages dus, par exemple, à un phénomène météorologique extrême.

Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les autres paliers de gouvernement et les intervenants afin que le Canada dispose d'infrastructures publiques essentielles sécuritaires et fiables qui assurent les besoins fondamentaux de distribution d'eau, d'égouts sanitaires, d'électricité, de communications et de transport.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada maintiendra sa collaboration avec les praticiens, les fonctionnaires et les décideurs afin de les informer quant à la valeur des investissements soutenus à long terme dans des infrastructures publiques essentielles résilientes au climat, et également quant à la valeur du financement de l'entretien approprié des infrastructures afin d'assurer un service sûr et fiable et la protection de la santé et la sécurité publiques et de l'environnement.

Ingénieurs Canada s'assurera les services d'experts en génie selon les besoins afin d'aider les décideurs et les responsables de l'élaboration des politiques à proposer, élaborer et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des processus appropriés qui appliquent des solutions à long terme de renforcement de la sécurité publique, de la fiabilité et de la valeur des infrastructures publiques. Pour ce faire, nous soutiendrons les gouvernements dans le développement continu et l'actualisation de codes, de normes et autres documents relatifs aux infrastructures. Cela devrait comprendre de nouvelles normes d'entretien des infrastructures.

Ingénieurs Canada continuera d'informer et d'éduquer les ingénieurs du Canada quant à l'incidence et aux risques des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques sur la conception, l'exploitation et l'entretien des infrastructures, et ce, en les encourageant à utiliser ~~le protocole du CVIIP~~les évaluations de la vulnérabilité au climat et en leur fournissant de l'orientation sur les pratiques.

Ingénieurs Canada collaborera avec d'autres intervenants du domaine des infrastructures en vue de proposer un message uniforme sur les besoins en infrastructures publiques sécuritaires et durables, ainsi que sur les avantages de ce type d'infrastructures.

Infrastructures dans les réserves des Premières Nations et les collectivités éloignées

Position de la profession d'ingénieur

- Il est indispensable de financer de façon appropriée les infrastructures essentielles dans les réserves des Premières Nations et les collectivités éloignées, notamment l'accès à l'eau potable et à un approvisionnement fiable en électricité, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les technologies de l'information, les écoles et le logement. Celles-ci doivent en outre être solides et construites selon les normes de l'industrie.

- Les routes, les services de police, les centres communautaires, ainsi que les établissements d'enseignement et de soins de santé sont des services gouvernementaux qui doivent être offerts aux Autochtones dans les réserves ou ~~à l'extérieur de celles-ci~~dans les collectivités éloignées.

- Les ingénieurs sont en mesure d'aider les communautés autochtones à renforcer leurs capacités en vue d'atteindre les résultats souhaités par la communauté en ce qui a trait à la planification, à la conception, à la construction et à l'exploitation des ~~infrastructures.~~éléments d'infrastructure essentiels.

- La profession d'ingénieur souhaite respecter les pratiques culturelles et traditionnelles dans son travail avec les peuples autochtones du Canada.

Enjeu

Toutes les infrastructures publiques du Canada doivent répondre aux besoins des particuliers, des familles et des communautés. ~~Dans les réserves et les collectivités éloignées d'Autochtones, le manque d'infrastructures adéquates et résilientes se chiffre~~Des infrastructures fiables sont essentielles à ~~plusieurs~~ l'amélioration de la qualité de vie et de la situation économique des personnes vivant dans les collectivités éloignées et rurales du Nord canadien. Le budget fédéral de 2016 annonçait un montant d'environ 4 milliards de dollars~~, selon les estimations du Conseil de gestion financière~~ pour l'amélioration des infrastructures des communautés des Premières Nations[4]. Le budget fédéral de 2017 proposait d'investir, par l'intermédiaire du plan Investir dans le Canada[5] lancé en 2018-2019, une somme additionnelle de 4 milliards de dollars sur 10 ans pour construire ou rénover des habitations, des systèmes de traitement des eaux, des établissements de santé et d'autres infrastructures en partenariat avec les peuples autochtones. Bien que ces investissements indispensables soient les bienvenus, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les infrastructures vulnérables dans les réserves et les collectivités éloignées.

---

[4] ~~Conseil de gestion financière des Premières Nations (2017). « First Nations Financial Management Board: Corporate Plan 2016-2017 ». Consulté au mois d'août 2017 au : https://fnfmb.com/sites/default/files/2017-07/Corporate-Plan-2016-2017.pdf~~ Gouvernement du Canada (2019). « Services aux Autochtones Canada : Plan ministériel 2019-2020 ». [https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1553090854386/1553090905214] (consulté le 13 août 2019)

[5] Gouvernement du Canada (2019). « Plan investir dans le Canada ». [https://www.infrastructure.gc.ca/plan/about-invest-apropos-fra.html] (consulté le 13 août 2019)

Un pourcentage important des infrastructures publiques actuelles ~~du Canada~~ est considéré comme vieillissant, inadéquat et en piètre état, ce qui aggrave encore plus les incidences sur la vie sociale et économique des collectivités dans les réserves des Premières Nations. Selon le Conseil canadien des partenariats public-privé, le déficit en infrastructures des communautés des Premières Nations est estimé à 30 milliards de dollars[6].

Le déficit du Canada en matière d'infrastructures n'est pas exclusif aux communautés autochtones, mais l'insuffisance des infrastructures publiques dans les réserves et les ~~communautés~~collectivités éloignées du Nord par rapport aux communautés hors réserve et aux municipalités est manifeste. ~~Par exemple,~~Bien que nous saluions l'engagement du gouvernement canadien de lever tous les ~~deux tiers des communautés de Premières Nations du pays ont été visées au moins une fois au cours des dix dernières années par un~~ avis ~~concernant~~ à long terme sur la qualité de l'eau potable~~, selon une enquête de CBC News[7]. Parmi les 618 communautés autochtones du pays, 400 ont connu des problèmes d'eau de quelque nature que ce soit entre 2004 et 2014. La Première Nation de Neskantaga, en Ontario, par exemple, est visée par un avis d'ébullition de l'eau depuis 20 ans[8]. Les logements et les infrastructures communautaires dans les~~ des systèmes publics des réserves ~~des Premières Nations sont également « inférieurs aux normes, délabrés et surpeuplés »[9].~~

avant mars 2021, il reste encore beaucoup à faire[10]. De plus, les infrastructures actuelles dans les réserves des Premières Nations demeurent vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes étant donné qu'on ne tient pas entièrement compte de leurs effets dans les phases de planification, de construction et d'exploitation de la plupart des ~~infrastructures~~éléments d'infrastructure.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada a aidé les communautés des Premières Nations partout au pays, notamment dans le district Unama'ki, au cap Breton, en Nouvelle-Écosse, dans la réserve crie de Moose dans le nord de l'Ontario et dans la réserve Mohawk d'Akwesasne, dans l'Est ontarien, à appliquer le protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) pour évaluer la vulnérabilité climatique du réseau d'aqueduc et d'égouts ~~au climat~~. Le protocole a aussi servi à l'évaluation des habitations, des écoles et des infrastructures de soutien de la réserve Oneida dans le sud de l'Ontario. Les travaux ont notamment porté sur la mise au point d'une trousse pour les Premières Nations comprenant des évaluations des risques climatiques dans le cadre des plans de gestion des actifs des communautés autochtones.

---

[6] Gouvernement du Canada (2019). « Services aux Autochtones Canada : Plan ministériel 2019-2020 ». [https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1553090854386/1553090905214] (consulté le 13 août 2019)

~~[7] CBC News (2015). « Bad Water: 'Third World' conditions on First Nations in Canada ». Consulté au mois d'août 2017 au : http://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/bad-water-third-world-conditions-on-first-nations-in-canada-1.3269500~~

~~[8] CBC News (2015). « Neskantaga First Nation demands action on 20-year boil-water advisory ». Consulté le 17 août 2017 au : http://www.cbc.ca/news/indigenous/neskantaga-first-nation-demands-action-on-20-year-boil-water-advisory-1.3256929.~~

~~[9] CBC News (2011). « Shacks and slop pails: infrastructure crisis on native reserves ». Consulté le 17 août 2017 au : http://www.cbc.ca/news/canada/shacks-and-slop-pails-infrastructure-crisis-on-native-reserves-1.1004957.~~

[10] Gouvernement du Canada (2019). « Services aux Autochtones Canada : Plan ministériel 2019-2020 ». [https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1553090854386/1553090905214] (consulté le 13 août 2019)

Ingénieurs Canada a offert des possibilités de renforcement des capacités à des communautés et à des ingénieurs autochtones du pays dans le -cadre d'ateliers de formation et d'évaluation des risques dans le cadre du Protocole du CVIIP. D'un océan à l'autre, des facultés de génie ont collaboré avec des communautés autochtones pour améliorer leurs capacités et leurs infrastructures actuelles.

En juin 2018, le gouvernement du Canada a annoncé que, dans le cadre du plan Investir dans le Canada, les demandeurs de financement fédéral pour de nouveaux projets d'infrastructure publique d'envergure devront désormais évaluer dans quelle mesure leur projet contribuera à la pollution par le carbone ou permettra de la réduire, et tenir compte des risques liés aux changements climatiques en ce qui concerne l'emplacement, la conception et l'exploitation prévue du projet. Infrastructure Canada exige aussi qu'un ingénieur, un urbaniste agréé ou un biologiste ou un hydrologue possédant une spécialisation appropriée fournisse une attestation confirmant que l'évaluation de la résilience aux changements climatiques a été effectuée selon une méthodologie conforme à la norme de gestion des risques ISO 31000. L'optique des changements climatiques[11] a aussi classé le protocole canadien du CVIIP parmi les méthodologies relatives à la résilience aux changements climatiques conformes à la norme ISO 31000.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

~~Dans la plupart des communautés, le~~Le type d'infrastructures qui fait défaut dans bon nombre de réserves des Premières Nations est de compétence municipale, provinciale ou territoriale. Toutefois, en vertu de la *Loi sur les Indiens,* dans les réserves des Premières Nations, cela relève du gouvernement fédéral.

Le gouvernement ~~doit~~devrait continuer de respecter sa promesse ~~d'éliminer~~du budget 2016 et éliminer le plafond de 2 pour cent sur les investissements dans les programmes destinés aux Premières Nations et travailler avec ces dernières pour fournir à leurs communautés un financement suffisant, prévisible et continu. Ce financement doit être principalement affecté aux infrastructures publiques résistantes et viables~~, ce qui aidera le gouvernement à tenir une autre de ses promesses, à savoir améliorer l'accès à l'eau potable dans les réserves dans les cinq années qui suivent la formation du gouvernement. Et, par-dessus tout, le gouvernement doit soutenir le renforcement des capacités des communautés autochtones afin de leur permettre d'évaluer, de planifier et de gérer leurs infrastructures~~.

Et, par-dessus tout, le gouvernement doit aider les communautés autochtones à développer leurs capacités par des formations sur les pratiques de gestion des actifs qui les aideront à évaluer, à planifier et à gérer leurs infrastructures. Le gouvernement doit aussi respecter sa promesse de lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics dans les réserves d'ici 2021.

Le gouvernement doit soutenir les mises à jour de l'inventaire des actifs des infrastructures des Premières Nations qui incluraient la modernisation des systèmes de soutien et de gestion de données ainsi qu'une révision des catégories et descriptions des actifs pour assurer qu'ils sont à jour et qu'ils décrivent l'âge, l'état actuel et la vulnérabilité au climat. Ces renseignements sont essentiels à une gestion efficace des actifs et à la prise en compte des risques liés au climat. Grâce à ces initiatives

[11] Gouvernement du Canada (2019). « Optique des changements climatiques – Lignes directrices générales ». [https://www.infrastructure.gc.ca/pub/other-autre/cl-occ-fra.html] (consulté le 13 août 2019)

combinées au financement engagé et à la formation en gestion des actifs, les communautés sauront mieux répondre à leurs besoins en infrastructures résilientes au climat.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

La profession d'ingénieur est prête à transmettre son expertise impartiale au gouvernement fédéral sous la forme de conseils, d'examens, d'efforts de collaboration et de mentorat. Les ingénieurs canadiens possèdent le savoir-faire technique nécessaire pour soutenir l'élaboration et la mise en application de plans durables et économiquement réalisables en vue de créer des infrastructures durables.

-Ingénieurs Canada soutient les programmes qui renforcent la représentation des Autochtones dans des programmes d'études postsecondaires en génie, dans le but d'augmenter le nombre d'ingénieurs autochtones. Ingénieurs Canada souhaite aussi travailler avec le gouvernement fédéral et directement avec les peuples autochtones et leurs communautés pour développer les connaissances, les compétences et les expériences nécessaires pour évaluer la vulnérabilité climatique des infrastructures et les risques afférents aux changements climatiques.

Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes

Position de la profession d'ingénieur

- Les ingénieurs acceptent les preuves scientifiques écrasantes attestant des changements du climat de la planète et l'urgence de s'adapter à ces changements, tout en encourageant les efforts d'atténuation visant à ralentir le rythme et l'ampleur des changements climatiques.

- Dans l'intérêt public, les ingénieurs sont les plus qualifiés et les mieux placés pour veiller à ce que les infrastructures du Canada soient conçues et entretenues pour résister aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques et se remettent de leurs effets à long terme.

- Les organismes responsables de l'établissement des codes, des normes et des pratiques de travail en ingénierie doivent tenir compte des changements climatiques lorsqu'ils examinent, établissent ou actualisent les codes, les normes et les pratiques de travail. Une bonne compréhension de la climatologie et une modélisation des projections sont essentielles à l'atténuation des craintes liées aux scénarios envisagés pour l'avenir.

- Les consultations et la collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les ingénieurs en ce qui concerne les politiques relatives aux changements climatiques et aux phénomènes climatiques extrêmes sont essentielles et d'intérêt public.

- La formation et le développement professionnels doivent fournir aux ingénieurs l'information, les compétences et les techniques nécessaires à l'adaptation des infrastructures aux défis futurs que posent les changements climatiques.

Enjeu

Les conditions météorologiques extrêmes et l'évolution rapide du climat au Canada comportent de graves risques à la fois pour la sécurité publique et la fiabilité des infrastructures. Les perturbations et les coûts pour l'économie du Canada résultant d'infrastructures endommagées ou détruites à la suite de phénomènes climatiques extrêmes sont en croissance et leur fréquence augmente dans tout le Canada. Une grande partie des infrastructures du Canada est vulnérable. En 2018, les phénomènes climatiques extrêmes au Canada ont coûté 1,9 milliard de dollars en dommages assurés[12]. À la mi-avril 2018, une tempête de verglas a entraîné plus de 190 millions de dollars en dommages assurés dans le sud de l'Ontario[13]. En décembre 2018, des tempêtes ont coûté 37 millions en dommages assurés en Colombie-Britannique[14].

[12] Bureau d'assurance du Canada (2017). « Les conditions météorologiques extrêmes ont causé pour 1,9 milliard $ de dommages assurés en 2018 ». [www.ibc.ca/fr/on/ressources/centre-des-m%C3%A9dias/communiqu%C3%A9s-de-presse/les-conditions-m%C3%A9t%C3%A9orologiques-extr%C3%AAmes-ont-caus%C3%A9-pour-1-9-milliard-$-de-dommages-assur%C3%A9s-en-2018] (consulté le 11 juin 2019).

[13] *Ibid.*

[14] *Ibid.*

~~La majeure partie des infrastructures canadiennes existantes sont vulnérables. Les dommages causés par l'incendie qui a dévasté Fort McMurray en 2016 – estimés à 9 milliards de dollars[15] – illustrent bien les répercussions possibles en matière de coûts et de pertes de vie.~~

Les besoins en infrastructures étant importants et les fonds disponibles limités, il est plus que jamais important pour les ingénieurs, les débiteurs et les responsables des politiques de comprendre les coûts économiques et environnementaux des décisions relatives aux projets d'infrastructures – et pas seulement les conséquences relatives au choix du matériau ou de la construction initiale, mais les incidences des choix sur tout le cycle de vie d'un projet.

Les propriétaires d'infrastructures doivent acquérir la capacité ~~d'évaluer~~et les connaissances nécessaires pour évaluer la vulnérabilité ~~aux conditions climatiques~~climatique de leurs infrastructures existantes et nouvelles, afin de planifier et de gérer les impacts potentiels~~. Cette évaluation fournit~~ des phénomènes climatiques extrêmes. Cette analyse aide non seulement à déterminer les problèmes et les solutions afin d'adapter les infrastructures en fonction des impacts des changements climatiques, mais fournit aussi des données probantes dans le but d'améliorer les politiques et les procédures en vigueur et d'en élaborer de nouvelles en réponse à de nouveaux besoins, problèmes et sujets de préoccupation.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Les ingénieurs sont en première ligne du processus de fourniture d'infrastructures à la société. Ils ont donc un rôle important à jouer dans le traitement des questions concernant les changements climatiques et leur intégration dans la pratique du génie au Canada.

Depuis 2005, Ingénieurs Canada collabore avec les organismes de réglementation du génie des provinces et territoires et avec d'autres organisations pour réunir des ingénieurs, des scientifiques, des responsables de la planification des politiques, des chefs d'industrie ainsi que des décideurs de tous les paliers de gouvernement et pour discuter de la manière d'adapter les infrastructures publiques aux changements climatiques.

~~Ces démarches ont été réalisées dans le cadre d'un plan d'action national sur les changements climatiques, en collaboration avec les organismes de réglementation du génie, et se sont avérées depuis lors avantageuses tant pour les ingénieurs que pour les gouvernements.~~

Entre les mois d'août 2005 et de juin 2012, grâce au financement octroyé par Ressources naturelles Canada et en collaboration avec des partenaires de tous les paliers de gouvernement et d'autres secteurs, Ingénieurs Canada a créé le Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP).~~ Maintenant un comité opérationnel d'Ingénieurs Canada, ce comité continue d'étudier, du point de vue de l'ingénierie, les menaces que l'évolution rapide des changements climatiques fait peser sur les infrastructures canadiennes.~~

~~Pendant ces années, le~~Le Comité a élaboré et validé le ~~Protocole~~protocole du CVIIP, un outil qui est utilisé pour effectuer des évaluations de vulnérabilité des réseaux d'infrastructures situés dans de petites collectivités et de grands centres urbains du Nord canadien et, plus récemment, dans des communautés des Premières Nations. ~~Depuis 2008, ce protocole a été utilisé dans plus de 50 évaluations d'infrastructures au Canada et a suscité l'intérêt international, deux projets ayant été menés à bien au Honduras et au Costa Rica. Le CVIIP a également attiré l'attention des Nations Unies et~~

~~[15] CBC News (2017). « Fort McMurray wildfire costs to reach almost $9B, new report says ». Consulté le 21 août 2017 à l'adresse : http://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/fort-mcmurray-wildfire-costs-to-reach-almost-9b-new-report-says-1.3939953.~~

~~des banques de développement international qui financent les projets d'infrastructures. Des rapports provenant de ces études sont publiés à www.pievc.ca/fr. Plus de 1 000 ingénieurs ont suivi une formation d'initiation au Protocole depuis 2009 et plus de 20 firmes d'experts-conseils du Canada ont effectué des évaluations à l'aide de cet outil.~~

Grâce à la réalisation et aux résultats de ces évaluations, la profession a pu se mobiliser avec les parties prenantes en matière de politiques sur les infrastructures liées au climat et d'approvisionnements connexes. Ingénieurs Canada a aussi pris une part active dans l'élaboration du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques du gouvernement fédéral, ~~qui a été~~ publié à l'automne 2016, qui a pour objet l'atteinte des cibles nationales de réduction des émissions, la transition à une économie à faibles émissions de carbone et le renforcement de la résilience aux changements climatiques.

~~Le 1er~~En juin 2018, le gouvernement du Canada a annoncé que, dans le cadre du plan Investir dans le Canada, les demandeurs de financement fédéral pour de nouveaux projets d'infrastructure publique d'envergure devront désormais évaluer la façon dont leur projet contribuera à la pollution par le carbone ou permettra de la réduire, et tenir compte des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de l'emplacement, de la conception et de l'exploitation prévue des projets d'infrastructures. ~~Infrastructure Canada a désigné les ingénieurs comme l'une des parties qualifiées pour attester que l'évaluation~~Infrastructure Canada exige aussi qu'un ingénieur, un urbaniste agréé ou un biologiste ou un hydrologue possédant une spécialisation appropriée fournisse une attestation confirmant que l'évaluation de la résilience aux changements climatiques a été effectuée selon une méthodologie conforme à la norme ~~ISO 31000 sur la gestion des risques.~~ de gestion des risques ISO 31000. L'optique des changements climatiques a aussi classé le protocole canadien du CVIIP parmi les méthodologies relatives à la résilience aux changements climatiques conformes à la norme ISO 31000.

En 2018, Ingénieurs Canada a ~~élaboré~~publié un guide d'exercice national portant sur les principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ~~dont les~~ [16] qui fournit aux ingénieurs ~~doivent tenir~~les principes directeurs à prendre en compte dans l'exercice de leur profession.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

~~Bien~~ Les ingénieurs et la communauté du génie ont les connaissances essentielles requises pour traiter la question des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. La profession intervient dans cet enjeu depuis plus de 15 ans; elle se concentre sur la vulnérabilité climatique des infrastructures et sur l'évaluation des risques et propose des politiques d'adaptation, des stratégies et des pratiques professionnelles visant l'amélioration de la résilience.

Ingénieurs Canada est d'avis que ~~l'appui soutenu du gouvernement du Canada au Protocole du CVIIP~~la résilience climatique sur toute la durée de vie des infrastructures est l'objectif et que la stratégie-clé pour l'atteindre est l'adaptation. Toutes les mesures d'adaptation doivent donc contribuer à l'amélioration de la résilience, que ce soit ~~un bon premier pas,~~ des municipalités, des villes ou des réserves.

Ingénieurs Canada encourage le gouvernement fédéral à ~~exiger des~~continuer d'exiger que les évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques et ~~des~~les évaluations des risques connexes

[16] Ingénieurs Canada (2018). « Principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ». [https://engineerscanada.ca/fr/publications/principes-d-adaptation-aux-changements-climatiques-guide-public] (consulté le 13 août 2019)

~~comme~~soient une condition ~~pour~~à l'obtention de l'approbation de financement des projets d'infrastructures. Cette ~~exigence pourrait s'appliquer~~politique doit s'appliquer à tous les ministères fédéraux qui possèdent et exploitent des infrastructures ou qui en conçoivent et construisent de nouvelles. Il est encourageant de voir que Transport Canada et Services publics et Approvisionnement Canada mènent des évaluations dans le cadre de leur planification de gestion à long terme des actifs. Nous encourageons d'autres ministères fédéraux responsables d'infrastructures à faire de même.

~~Ce principe d'évaluation~~L'évaluation des risques climatiques devrait être ~~étendu pour devenir une composante des évaluations d'impact~~intégrée au cadre de travail sur les politiques relatives à l'évaluation de l'impact environnemental ~~et de~~des projets d'infrastructures. Il en va de même de la politique requise pour l'approbation de la conception de projets d'infrastructures supposant une remise en état ou une réaffectation de toutes les structures existantes, ainsi que de nouvelles constructions.

Le gouvernement fédéral profitera amplement ~~d'une coopération avec la profession d'ingénieur sur~~de cet important enjeu de politique publique, notamment par l'entremise des ~~collaborations~~initiatives suivantes :

- Consultation et collaboration avec la profession d'ingénieur sur les politiques relatives aux changements climatiques. La profession peut fournir une expertise ~~technique~~ et des conseils indépendants et impartiaux, donc crédibles, en matière d'adaptation climatique et d'atténuation, que les gouvernements peuvent ~~utiliser~~prendre en considération pour établir des politiques fondées sur des données probantes solides~~ et mettre en œuvre des stratégies techniquement réalisables et rentables sur le plan des coûts~~.
- Maintien du financement de la recherche sur le climat pour évaluer l'impact des changements et l'adaptation nécessaire et fourniture d'informations sur l'élaboration et la mise à jour de codes, de normes et d'autres instruments afin d'accroître la fiabilité des données scientifiques qu'utilisent les ingénieurs.
- Sensibilisation des collectivités et de l'industrie aux impacts des changements climatiques, aux mesures d'adaptation et à la réduction des gaz à effet de serre. Cela suppose de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de comprendre et d'évaluer les changements climatiques au Canada (et notamment dans le Nord canadien, qui présente des défis uniques) et de s'y adapter.
- ~~Sensibilisation à la nécessité de disposer de données climatiques nationales à jour, cohérentes et exactes. La cohérence des données climatiques nationales garantira l'établissement de projections climatiques précises, ce qui permettra une planification efficace des projets actuels et futurs.~~
-
- Promotion de l'échange d'information entre les ingénieurs, les scientifiques et les autres parties prenantes en ce qui concerne les pratiques exemplaires d'adaptation et les ensembles de données climatologiques régionales.
- Maintien et amélioration d'un réseau national de systèmes de collecte de données sur le climat et les bassins hydrologiques, comprenant des partenariats avec d'autres paliers de gouvernement dans le respect des normes et des mesures de contrôle de la qualité nationales. Cela inclut le soutien de plateformes régionales, notamment OURANOS et le Pacific Climate Impacts Consortium, qui fournissent des produits et des services plus localisés ainsi que des plateformes plus récentes comme le PARC (Prairie Adaptation Research Collaborative) de l'Université de Regina.
- Poursuite des efforts en vue d'améliorer la précision et la résolution des modèles de projection des changements climatiques et d'aider les provinces à fournir des données climatologiques

régionales fiables et à jour, ainsi que des analyses de tendances. Il faut notamment soutenir les projets de démonstration et valider les pratiques exemplaires pour qu'elles deviennent des pratiques courantes.

- Maintien du soutien à la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada, qui offre un excellent forum pour la collaboration, la communication et le renforcement de la capacité de toutes les parties prenantes.
- ~~Des ingénieurs chevronnés sont disponibles pour fournir bénévolement une expertise technique et des conseils impartiaux aux gouvernements sur les besoins en matière d'adaptation et d'atténuation, et pour les conseiller afin de les aider à élaborer des politiques rationnelles, des processus appropriés et des stratégies de mise en œuvre techniquement réalisables.~~
- Maintien du soutien au Centre canadien des services climatiques (CCSC) dans la fourniture de données climatiques, de produits d'information et la prestation de services de conseils aux Canadiens. Les ingénieurs ont besoin de données climatiques crédibles sur le plan scientifique et de prévisions appuyées par l'autorisation légale du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du CCSC.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Les ingénieurs doivent adapter leur pratique professionnelle aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques~~.~~ au Canada. Comme les professionnels développent des stratégies pour atteindre les objectifs en matière de sécurité publique, de fiabilité, de durabilité et de résilience, il est essentiel que les ingénieurs adoptent des méthodologies qui s'appuient sur une perspective du cycle de vie pour évaluer les impacts et utilisent ces connaissances pour mettre en place des stratégies pour avancer. Ils doivent acquérir les connaissances, les compétences et l'expérience requises et consulter d'autres professionnels, y compris des spécialistes du climat, afin d'aborder cet enjeu de façon adéquate pour chaque projet.

Ingénieurs Canada peut fournir au gouvernement fédéral des conseils sur la recherche, l'information et le financement nécessaires pour protéger les infrastructures et les collectivités qui sont vulnérables aux effets des changements climatiques.

Ingénieurs Canada continuera activement de ~~collaborer~~:

- Collaborer avec les organismes de réglementation du génie pour sensibiliser davantage les ingénieurs aux besoins et aux méthodes au moment de la prise en compte des changements climatiques extrêmes et à long terme dans l'exercice de leur profession. Notre organisme devra notamment rédiger des directives visant à intégrer ~~à la pratique professionnelle et aux normes de pratique des ingénieurs~~ les principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets à la pratique professionnelle et, par l'intermédiaire de nos organismes de réglementation, aux normes de pratique des ingénieurs.
- ~~Ingénieurs Canada peut fournir au gouvernement fédéral des conseils sur la recherche, l'information et le financement nécessaires pour protéger les infrastructures et les collectivités qui sont vulnérables aux effets des changements climatiques.~~
- ~~Ingénieurs Canada continuera de collaborer~~Collaborer avec tous les propriétaires d'infrastructures à l'amélioration des connaissances et au renforcement de leur capacité à déterminer et à évaluer les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes. Nous continuerons de jouer un rôle de chef de file en veillant à ce que les codes, les normes et les pratiques incarnent des principes qui favorisent un environnement propre et sobre en carbone et une économie durable grâce à des infrastructures à faible émission de carbone et résilients aux changements climatiques tout comme les services qu'elles offrent.

- ~~Ingénieurs Canada continuera de fournir~~Fournir des conseils et du leadership aux organismes de réglementation du génie en élaborant et mettant à jour des guides nationaux de pratique, comme le *Guide national sur les principes d'adaptation aux changements climatiques à l'intention des ingénieurs*. Nous offrons notamment du développement professionnel aux ingénieurs en partenariat avec les organismes de réglementation du génie en ce qui concerne les lignes directrices ainsi que les outils de promotion comme le protocole du CVIIP et les données leur permettant d'adapter leurs conceptions et d'améliorer le fonctionnement et l'entretien des infrastructures publiques, ainsi que d'améliorer les mesures visant à réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques[17].

[17] Conseil des académies canadiennes (2019). « Les principaux risques des changements climatiques pour le Canada : le comité d'experts sur les risques posés par les changements climatiques et les possibilités d'adaptation ». [https://rapports-cac.ca/reports/accorder-la-priorite-aux-plus-importants-risques-poses-par-les-changements-climatiques/] (consulté le 12 août 2019)

Énoncés de principe nationaux

Réglementation de la profession dans les secteurs sous réglementation fédérale 2

Lois en lien avec la profession 5

Infrastructures 7

Infrastructures dans les réserves des Premières Nations et les collectivités éloignées 10

Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes 13

Réglementation de la profession dans les secteurs sous réglementation fédérale

Position de la profession d'ingénieur

- La réglementation de la profession d'ingénieur permet de protéger et d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, ainsi que de préserver l'environnement pour tous les Canadiens.

- Tout travail d'ingénierie qui se fait Canada doit être réalisé par un ingénieur titulaire d'un permis dans la province ou le territoire d'exercice.

- Les organismes de réglementation établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent des codes de conduite et administrent les processus réglementaires et les normes d'exercice pour assurer la protection du public.

- Les ingénieurs sont tenus publiquement responsables de leur travail par l'organisme de réglementation de la province ou du territoire d'exercice ainsi que par leur employeur. Ces niveaux de responsabilité contribuent à la sécurité des Canadiens.

- Les activités de certains secteurs sous réglementation fédérale peuvent présenter des risques pour la sécurité des Canadiens, car elles ne respectent ni les lois provinciales, ni les exigences relatives au permis d'exercice applicables aux travaux d'ingénierie.

- Ingénieurs Canada demande au gouvernement fédéral de reconnaître le besoin de faire respecter par les ingénieurs des secteurs sous réglementation fédérale les exigences relatives au permis d'exercice.

Enjeu

Au Canada, la réglementation de la profession d'ingénieur s'applique à l'échelle provinciale et territoriale. L'ensemble des provinces et territoires applique des lois et règlements entourant la pratique du génie et dispose d'organismes de réglementation du génie qui assurent le respect de ces lois et règlements. Les douze organismes de réglementation provinciaux et territoriaux :

- Établissent et maintiennent des normes éthiques et professionnelles;
- Tiennent les ingénieurs responsables de leur travail;
- Régissent la conduite de plus de 295 000 ingénieurs au Canada.

Les activités des secteurs sous réglementation fédérale qui ne respectent ni les lois provinciales ni les exigences relatives aux travaux d'ingénierie peuvent entraîner des risques pour la sécurité de la population canadienne. Dans de nombreux cas, les ingénieurs qui travaillent pour le gouvernement fédéral sont exemptés de ces lois; ainsi le gouvernement canadien use de son privilège et fait réaliser des travaux d'ingénierie par des personnes qui n'ont pas de permis d'exercice, et ce, sans consulter les autorités provinciales ou territoriales. Si elles étaient responsables de travaux en ingénierie non soumis à la réglementation fédérale, ces mêmes personnes devraient détenir un permis d'exercice délivré par un des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux.

L'exemption fédérale soulève des questions sur l'engagement du gouvernement canadien envers l'intérêt public lorsqu'il s'agit de travaux d'ingénierie. Par contrecoup, cela soulève des préoccupations sur la pratique du génie et les qualifications des ingénieurs fédéraux qui participent à des projets qui concernent la santé publique, le bien-être public et l'environnement de tous les Canadiens.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Les organismes de réglementation du génie des provinces et des territoires interviennent dans les limites de la législation qui donne un pouvoir réglementaire global sur tous les aspects de la responsabilité professionnelle, des admissions, de l'exercice, des plaintes, de la discipline, de l'application de la loi, des normes professionnelles, du développement professionnel continu et de la mobilité. Ils ont le pouvoir d'empêcher les personnes non qualifiées ou non titulaires de permis d'exercer le génie.

Les organismes de réglementation du génie des provinces et des territoires s'assurent que les personnes qui possèdent la formation, l'expérience de travail et les compétences linguistiques requises, qui connaissent les lois pertinentes et qui s'engagent à respecter le code de déontologie peuvent obtenir un permis pour exercer de façon autonome et être responsables de leur travail. Ces organismes délivrent, selon le cas, des permis et des catégories de permis subordonnées à des conditions comme des champs d'exercice définis.

Ingénieurs Canada collabore avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux pour créer un cadre de réglementation de la profession ayant pour objet d'harmoniser les exigences et d'instaurer des pratiques exemplaires en ce qui a trait aux procédures d'admission, d'attribution de permis, d'inspection professionnelle, de discipline et d'application de la loi. Cela garantit que seules les personnes qualifiées sont autorisées à exercer le génie au Canada, précise les informations que les candidats doivent fournir en établissant des critères spécifiques et permet aux évaluateurs de déterminer de façon objective si les candidats répondent aux exigences.

Les organismes de réglementation du génie de chaque zone de compétence servent l'intérêt public en veillant à ce que seules des personnes qualifiées fournissent des services d'ingénierie au public. À cet égard :

- Ils délivrent un permis aux personnes qualifiées en fonction de leur capacité à exercer le génie avec compétence et intégrité;
- Ils utilisent des pratiques d'admission transparentes, objectives, impartiales et justes, de même que satisfaisantes du point de vue des délais;
- Ils fournissent aux futurs ingénieurs de l'information et du mentorat pour les aider à mieux comprendre les exigences d'attribution du permis et faciliter leur entrée dans la profession;
- Ils agissent contre ceux qui exercent le génie sans être des ingénieurs titulaires de permis;
- Ils proposent des programmes de développement professionnel continu qui aident les titulaires de permis à maintenir leurs compétences professionnelles;
- Ils mettent en œuvre des ententes de mobilité de la main-d'œuvre afin d'accroître la mobilité des ingénieurs au Canada;
- Ils facilitent la reconnaissance des diplômes étrangers grâce à des ententes internationales et d'autres activités;
- Ils collaborent avec les gouvernements et les organismes apparentés en vue de favoriser de nouvelles idées et l'amélioration continue de la réglementation de la profession.

Les organismes de réglementation du génie disposent de processus exemplaires pour accueillir les candidats, évaluer les titres de compétences et offrir des voies d'accès au permis d'exercice pour :

- les nouveaux diplômés – celles et ceux qui sont prêts à commencer leur période de stage ou programme de candidat à la profession;
- les personnes formées en génie à l'étranger – parmi toutes les professions, le génie est un chef de file en ce qui a trait à la reconnaissance des titres de compétences des professionnels de l'étranger;
- les titulaires de permis qui travaillent dans différentes zones de compétence canadiennes – les organismes de réglementation du génie sont des chefs de file dans la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur[1];
- les personnes possédant une expérience de travail et une formation technique non standard en génie – comme un diplôme en technologie du génie.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral doit :

- Exiger que les secteurs sous réglementation fédérale fassent appel à des ingénieurs pour réaliser les travaux;
- Expliciter et faire respecter la réglementation, les règles, les directives et les normes qui exigent que le travail soit effectué par des personnes qualifiées et responsables, et ce, afin d'assurer la sécurité du public et la conformité réglementaire si les travaux sont délégués à des secteurs sous réglementation fédérale;
- Reconnaître et respecter la compétence des organismes de réglementation du génie des provinces et territoires, et reconnaître que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont délégué à ces organismes le pouvoir de réglementer la profession d'ingénieur;
- Favoriser, dans sa zone de compétence, l'utilisation d'ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice dans tous les domaines nécessitant une preuve de qualification et de responsabilité.

Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux veillent continuellement à ce que leurs pratiques d'admission et d'attribution de permis soient transparentes, objectives, impartiales et justes, de même que satisfaisantes du point de vue des délais. Ils établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent des codes de conduite et administrent les processus réglementaires et les normes d'exercice pour assurer la protection du public. Il est donc important que le gouvernement fédéral continue de reconnaître et d'appuyer la réglementation de la profession d'ingénieur au Canada.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de recommander que les employés fédéraux responsables d'activités d'ingénierie détiennent un permis d'exercice délivré par la province ou le territoire dans lequel ils exercent. Cela garantira à la fois qu'ils sont responsables envers le public en tant qu'employés fédéraux et qu'ils considèrent que la sécurité, la santé et le bien-être du public ainsi que la protection de l'environnement sont des priorités.

[1] Accord sur le commerce intérieur (2019). « Accord sur le commerce intérieur ». [https://www.cfta-alec.ca/accord-sur-le-commerce-interieur/?lang=fr] (consulté le 12 août 2019)

Lois en lien avec la profession

Position de la profession d'ingénieur

- Lorsque des travaux d'ingénierie sont effectués, il est dans l'intérêt du public qu'un ingénieur y participe.

- Peu importe qu'elles soient promulguées à l'échelle fédérale ou provinciale, les lois qui touchent les travaux d'ingénierie devraient exiger la participation d'un ingénieur.

- En intégrant la responsabilité d'un ingénieur dans la législation fédérale et provinciale, on inscrit le processus de réglementation du génie dans les pratiques gouvernementales et on assure la sécurité de la population canadienne.

Enjeu

La sécurité du public est menacée si les ingénieurs ne participent pas à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une vaste gamme de lois et règlements qui exigent l'application des principes d'ingénierie. Bien que la participation des ingénieurs soit souvent recherchée pour l'élaboration des lois et des règlements entourant les infrastructures, le transport, l'exploitation des ressources et la fabrication, il existe d'autres domaines dans lesquels le besoin d'engagement des ingénieurs est moins évident, mais tout aussi essentiel, par exemple en recherche, en technologie et en innovation.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada reconnaît l'importance d'un engagement actif auprès du gouvernement fédéral en ce qui concerne les consultations publiques sur les lois et règlements qui ont une incidence sur le travail des ingénieurs et qui portent sur des activités pouvant comprendre des travaux d'ingénierie. Nous avons établi des relations de travail solides et ouvertes avec le gouvernement fédéral, à la fois avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires chargés de l'application des lois fédérales. Grâce à ces initiatives, Ingénieurs Canada et nos membres ont proposé des changements à des lois en vigueur. Par exemple, Ingénieurs Canada et l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario ont proposé des changements à la partie 11 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*[2] qui continuerait de protéger la sécurité du public en exigeant qu'un ingénieur approuve tous les travaux d'ingénierie. La partie a donc été modifiée et s'énonce maintenant comme suit : « Les travaux d'ingénierie relatifs aux installations ferroviaires sont approuvés par un ingénieur. »

Ingénieurs Canada continuera d'établir des relations de travail ouvertes avec certains élus et hauts fonctionnaires des principaux ministères fédéraux pour mettre à profit son expérience dans l'élaboration des lois et des politiques fédérales.

[2] Gouvernement du Canada (2019). « Loi sur la sécurité ferroviaire ». [https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/r-4.2/] (consulté le 12 août 2019)

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral devrait :

- S'assurer que les lois et les règlements qui font mention de travaux d'ingénierie exigent l'intervention d'un ingénieur dans ces travaux, conformément aux lois sur les ingénieurs des provinces et des territoires;
- Adopter une politique gouvernementale pour faire en sorte que les travaux d'ingénierie soient effectués par des professionnels titulaires d'un permis d'exercice, encourageant ainsi la conformité aux lois régissant la profession.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- S'efforcer de déterminer les façons dont les ingénieurs pourraient apporter leur contribution aux lois et aux règlements fédéraux lorsque cela est dans l'intérêt du public;
- Demander que les décideurs veillent à ce que les lois en lien avec la profession conservent des mentions explicites des ingénieurs et du génie, dans l'intérêt de la sécurité du public dans l'ensemble du pays;
- Faire un suivi du programme, des initiatives législatives et des propositions de règlement du gouvernement pour porter à l'attention de celui-ci des recommandations sur les lois en lien avec la profession.

De plus, les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux continueront de :

- Tenir tous les ingénieurs publiquement responsables de leur travail;
- Collaborer avec les gouvernements provinciaux et locaux pour faire en sorte que le recours aux ingénieurs soit recommandé de façon appropriée dans les lois en lien avec la profession.

Infrastructures

Position de la profession d'ingénieur

- Des infrastructures publiques et privées essentielles solides et fiables assurent la sécurité publique et la permanence des services, en plus de favoriser la prospérité économique.

- Tous les paliers de gouvernement doivent veiller à ce que des fonds prévisibles soient débloqués pour la conception et la construction d'infrastructures publiques essentielles à la fois sécuritaires, résilientes et correctement entretenues, et ce, tout au long de leur cycle de vie.

- Les ingénieurs possèdent l'expertise technique ainsi que les compétences en matière de gestion de projet et de gestion des coûts pour offrir des infrastructures sûres et durables qui servent l'intérêt public.

- Les améliorations continues apportées aux codes et aux normes de conception des infrastructures doivent inclure l'élaboration de normes d'entretien, afin d'assurer la sûreté et l'intégrité de conception des infrastructures.

Enjeu

Des infrastructures bien conçues, bien construites, entretenues en permanence et fiables sont essentielles pour assurer la sécurité publique et la qualité de vie, et favoriser une économie concurrentielle.

La plupart des infrastructures privées et publiques canadiennes essentielles nécessitent des investissements importants dès maintenant et dans l'avenir pour assurer leur durabilité tout au long de leur cycle de vie et de leur cycle de vie utile, qui peut varier entre 25 et 100 ans. Selon le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes de 2016 *Éclairer l'avenir* de la Fédération canadienne des municipalités, le tiers de nos infrastructures municipales se trouve soit dans un état acceptable, soit dans un mauvais ou très mauvais état, augmentant ainsi le risque d'interruption de service[3]. Cette situation peut entraver la compétitivité, le développement économique et les investissements des entreprises et menacer la sécurité publique.

De nos jours, la construction de nouvelles infrastructures et la remise à neuf d'infrastructures existantes partout au pays sans tenir compte des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes risquent de causer des interruptions de service et des pannes prématurées dans l'avenir, et donc de nuire à la sécurité publique, d'amplifier les perturbations économiques et sociales, ainsi que d'accroître les coûts pour le gouvernement, le secteur public et celui des entreprises.

Les besoins en infrastructures publiques essentielles sont énormes et exigent de la planification et de la supervision tout au long de leur cycle de vie afin de s'assurer de donner aux contribuables la valeur qui correspond aux montants engagés. Les nouveaux programmes d'infrastructures doivent refléter un processus d'appel d'offres ouvert, transparent et concurrentiel combiné à un processus d'évaluation équitable, impartial et responsable. Les investissements en infrastructures devraient être effectués

[3] Fédération canadienne des municipalités (2016). « Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes : Éclairer l'avenir ». [http://canadianinfrastructure.ca/downloads/Bulletin_de_rendement_des_infrastructures_canadiennes_2016.pdf] (consulté le 17 juin 2019)

progressivement sur plusieurs années de manière à assurer des niveaux de financement prévisibles et durables. Cela permettra de tirer profit des enseignements des étapes antérieures ainsi que des innovations techniques et afférentes aux coûts.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada se félicite de l'augmentation des investissements du gouvernement fédéral dans les infrastructures publiques depuis 2007. Dès le mois d'août 2018, le gouvernement a d'ailleurs approuvé le financement de milliers de projets d'infrastructures dans tout le Canada. On s'attend à ce que, d'ici 2028, les investissements liés au plan canadien rapportent plus de 180 milliards de dollars, partagés à parts égales entre les investissements dans de nouveaux programmes et le financement d'initiatives fédérales existantes. Bien que ces types d'infrastructures contribuent de façon importante à améliorer notre économie et la qualité de vie de la population canadienne, les programmes de répartition des fonds devraient fonctionner selon des principes de gestion des actifs et les meilleures pratiques en tenant compte de la durée de vie utile des infrastructures afin d'assurer un service efficace et fiable.

Les évaluations de la vulnérabilité climatique des infrastructures publiques doivent être prises en compte pour les approbations de financement, l'acceptation des évaluations d'impact environnemental et l'approbation des études de projets d'infrastructures exigeant de nouvelles constructions, la remise à neuf, la réaffectation, l'entretien ou le déclassement d'une infrastructure existante. On s'assurera ainsi que la santé et la sécurité publiques fassent baisser les coûts directs et indirects des phénomènes météorologiques extrêmes sur les infrastructures et augmente la productivité des personnes et des entreprises dans l'intérêt de toute la population canadienne.

Les critères d'évaluation en vue de la sélection de projets devraient être clairs, transparents et cohérents. Ces critères doivent intégrer la conformité avec les meilleures pratiques en gestion des actifs. En outre, le gouvernement fédéral devrait assurer de la souplesse dans le calendrier des dépenses de manière à permettre un approvisionnement adéquat et une gestion responsable des projets afin de veiller à ce que les fonds soient dépensés de façon sage et efficace.

Le gouvernement fédéral doit mettre en place un programme de cinq à dix ans pour élaborer des normes et des directives d'entretien des principales infrastructures publiques qui compléteraient les codes, les normes et les directives de conception. Ces normes et directives fourniraient aux propriétaires d'infrastructures, aux ingénieurs, aux gestionnaires d'actifs et à d'autres professionnels des outils et des conseils pour un entretien adapté des infrastructures tout au long de leur durée de vie. Le respect de ces directives éviterait que les infrastructures ne soient déficitaires à cause de risques accrus d'interruption de service et de réparations coûteuses de dommages dus, par exemple, à un phénomène météorologique extrême.

Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les autres paliers de gouvernement et les intervenants afin que le Canada dispose d'infrastructures publiques essentielles sécuritaires et fiables qui assurent les besoins fondamentaux de distribution d'eau, d'égouts sanitaires, d'électricité, de communications et de transport.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada maintiendra sa collaboration avec les praticiens, les fonctionnaires et les décideurs afin de les informer quant à la valeur des investissements soutenus à long terme dans des infrastructures publiques essentielles résilientes au climat, et également quant à la valeur du financement de l'entretien approprié des infrastructures afin d'assurer un service sûr et fiable et la protection de la santé et la sécurité publiques et de l'environnement.

Ingénieurs Canada s'assurera les services d'experts en génie selon les besoins afin d'aider les décideurs et les responsables de l'élaboration des politiques à proposer, élaborer et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des processus appropriés qui appliquent des solutions à long terme de renforcement de la sécurité publique, de la fiabilité et de la valeur des infrastructures publiques. Pour ce faire, nous soutiendrons les gouvernements dans le développement continu et l'actualisation de codes, de normes et autres documents relatifs aux infrastructures. Cela devrait comprendre de nouvelles normes d'entretien des infrastructures.

Ingénieurs Canada continuera d'informer et d'éduquer les ingénieurs du Canada quant à l'incidence et aux risques des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques sur la conception, l'exploitation et l'entretien des infrastructures, et ce, en les encourageant à utiliser les évaluations de la vulnérabilité au climat et en leur fournissant de l'orientation sur les pratiques.

Ingénieurs Canada collaborera avec d'autres intervenants du domaine des infrastructures en vue de proposer un message uniforme sur les besoins en infrastructures publiques sécuritaires et durables, ainsi que sur les avantages de ce type d'infrastructures.

Infrastructures dans les réserves des Premières Nations et les collectivités éloignées

Position de la profession d'ingénieur

- Il est indispensable de financer de façon appropriée les infrastructures essentielles dans les réserves des Premières Nations et les collectivités éloignées, notamment l'accès à l'eau potable et à un approvisionnement fiable en électricité, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les technologies de l'information, les écoles et le logement. Celles-ci doivent en outre être solides et construites selon les normes de l'industrie.

- Les routes, les services de police, les centres communautaires, ainsi que les établissements d'enseignement et de soins de santé sont des services gouvernementaux qui doivent être offerts aux Autochtones dans les réserves ou dans les collectivités éloignées.

- Les ingénieurs sont en mesure d'aider les communautés autochtones à renforcer leurs capacités en vue d'atteindre les résultats souhaités par la communauté en ce qui a trait à la planification, à la conception, à la construction et à l'exploitation des éléments d'infrastructure essentiels.

- La profession d'ingénieur souhaite respecter les pratiques culturelles et traditionnelles dans son travail avec les peuples autochtones du Canada.

Enjeu

Toutes les infrastructures publiques du Canada doivent répondre aux besoins des particuliers, des familles et des communautés. Des infrastructures fiables sont essentielles à l'amélioration de la qualité de vie et de la situation économique des personnes vivant dans les collectivités éloignées et rurales du Nord canadien. Le budget fédéral de 2016 annonçait un montant d'environ 4 milliards de dollars pour l'amélioration des infrastructures des communautés des Premières Nations[4]. Le budget fédéral de 2017 proposait d'investir, par l'intermédiaire du plan Investir dans le Canada[5] lancé en 2018-2019, une somme additionnelle de 4 milliards de dollars sur 10 ans pour construire ou rénover des habitations, des systèmes de traitement des eaux, des établissements de santé et d'autres infrastructures en partenariat avec les peuples autochtones. Bien que ces investissements indispensables soient les bienvenus, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les infrastructures vulnérables dans les réserves et les collectivités éloignées.

Un pourcentage important des infrastructures publiques actuelles est considéré comme vieillissant, inadéquat et en piètre état, ce qui aggrave encore plus les incidences sur la vie sociale et économique des collectivités dans les réserves des Premières Nations. Selon le Conseil canadien des partenariats

[4] Gouvernement du Canada (2019). « Services aux Autochtones Canada : Plan ministériel 2019-2020 ». [https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1553090854386/1553090905214] (consulté le 13 août 2019)
[5] Gouvernement du Canada (2019). « Plan investir dans le Canada ». [https://www.infrastructure.gc.ca/plan/about-invest-apropos-fra.html] (consulté le 13 août 2019)

public-privé, le déficit en infrastructures des communautés des Premières Nations est estimé à 30 milliards de dollars[6].

Le déficit du Canada en matière d'infrastructures n'est pas exclusif aux communautés autochtones, mais l'insuffisance des infrastructures publiques dans les réserves et les collectivités éloignées du Nord par rapport aux communautés hors réserve et aux municipalités est manifeste. Bien que nous saluions l'engagement du gouvernement canadien de lever tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics des réserves avant mars 2021, il reste encore beaucoup à faire[7]. De plus, les infrastructures actuelles dans les réserves des Premières Nations demeurent vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes étant donné qu'on ne tient pas entièrement compte de leurs effets dans les phases de planification, de construction et d'exploitation de la plupart des éléments d'infrastructure.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada a aidé les communautés des Premières Nations partout au pays, notamment dans le district Unama'ki, au cap Breton, en Nouvelle-Écosse, dans la réserve crie de Moose dans le nord de l'Ontario et dans la réserve Mohawk d'Akwesasne, dans l'Est ontarien, à appliquer le protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) pour évaluer la vulnérabilité climatique du réseau d'aqueduc et d'égouts. Le protocole a aussi servi à l'évaluation des habitations, des écoles et des infrastructures de soutien de la réserve Oneida dans le sud de l'Ontario. Les travaux ont notamment porté sur la mise au point d'une trousse pour les Premières Nations comprenant des évaluations des risques climatiques dans le cadre des plans de gestion des actifs des communautés autochtones.

Ingénieurs Canada a offert des possibilités de renforcement des capacités à des communautés et à des ingénieurs autochtones du pays dans le cadre d'ateliers de formation et d'évaluation des risques dans le cadre du Protocole du CVIIP. D'un océan à l'autre, des facultés de génie ont collaboré avec des communautés autochtones pour améliorer leurs capacités et leurs infrastructures actuelles.

En juin 2018, le gouvernement du Canada a annoncé que, dans le cadre du plan Investir dans le Canada, les demandeurs de financement fédéral pour de nouveaux projets d'infrastructure publique d'envergure devront désormais évaluer dans quelle mesure leur projet contribuera à la pollution par le carbone ou permettra de la réduire, et tenir compte des risques liés aux changements climatiques en ce qui concerne l'emplacement, la conception et l'exploitation prévue du projet. Infrastructure Canada exige aussi qu'un ingénieur, un urbaniste agréé ou un biologiste ou un hydrologue possédant une spécialisation appropriée fournisse une attestation confirmant que l'évaluation de la résilience aux changements climatiques a été effectuée selon une méthodologie conforme à la norme de gestion des risques ISO 31000. L'optique des changements climatiques[8] a aussi classé le protocole canadien du CVIIP parmi les méthodologies relatives à la résilience aux changements climatiques conformes à la norme ISO 31000.

---

[6] Gouvernement du Canada (2019). « Services aux Autochtones Canada : Plan ministériel 2019-2020 ». [https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1553090854386/1553090905214] (consulté le 13 août 2019)
[7] Gouvernement du Canada (2019). « Services aux Autochtones Canada : Plan ministériel 2019-2020 ». [https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1553090854386/1553090905214] (consulté le 13 août 2019)
[8] Gouvernement du Canada (2019). « Optique des changements climatiques – Lignes directrices générales ». [https://www.infrastructure.gc.ca/pub/other-autre/cl-occ-fra.html] (consulté le 13 août 2019)

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Le type d'infrastructures qui fait défaut dans bon nombre de réserves des Premières Nations est de compétence municipale, provinciale ou territoriale. Toutefois, en vertu de la *Loi sur les Indiens,* dans les réserves des Premières Nations, cela relève du gouvernement fédéral.

Le gouvernement devrait continuer de respecter sa promesse du budget 2016 et éliminer le plafond de 2 pour cent sur les investissements dans les programmes destinés aux Premières Nations et travailler avec ces dernières pour fournir à leurs communautés un financement suffisant, prévisible et continu. Ce financement doit être principalement affecté aux infrastructures publiques résistantes et viables.

Et, par-dessus tout, le gouvernement doit aider les communautés autochtones à développer leurs capacités par des formations sur les pratiques de gestion des actifs qui les aideront à évaluer, à planifier et à gérer leurs infrastructures. Le gouvernement doit aussi respecter sa promesse de lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des systèmes publics dans les réserves d'ici 2021.

Le gouvernement doit soutenir les mises à jour de l'inventaire des actifs des infrastructures des Premières Nations qui incluraient la modernisation des systèmes de soutien et de gestion de données ainsi qu'une révision des catégories et descriptions des actifs pour assurer qu'ils sont à jour et qu'ils décrivent l'âge, l'état actuel et la vulnérabilité au climat. Ces renseignements sont essentiels à une gestion efficace des actifs et à la prise en compte des risques liés au climat. Grâce à ces initiatives combinées au financement engagé et à la formation en gestion des actifs, les communautés sauront mieux répondre à leurs besoins en infrastructures résilientes au climat.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

La profession d'ingénieur est prête à transmettre son expertise impartiale au gouvernement fédéral sous la forme de conseils, d'examens, d'efforts de collaboration et de mentorat. Les ingénieurs canadiens possèdent le savoir-faire technique nécessaire pour soutenir l'élaboration et la mise en application de plans durables et économiquement réalisables en vue de créer des infrastructures durables.

Ingénieurs Canada soutient les programmes qui renforcent la représentation des Autochtones dans des programmes d'études postsecondaires en génie, dans le but d'augmenter le nombre d'ingénieurs autochtones. Ingénieurs Canada souhaite aussi travailler avec le gouvernement fédéral et directement avec les peuples autochtones et leurs communautés pour développer les connaissances, les compétences et les expériences nécessaires pour évaluer la vulnérabilité climatique des infrastructures et les risques afférents aux changements climatiques.

Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes

Position de la profession d'ingénieur

- Les ingénieurs acceptent les preuves scientifiques écrasantes attestant des changements du climat de la planète et l'urgence de s'adapter à ces changements, tout en encourageant les efforts d'atténuation visant à ralentir le rythme et l'ampleur des changements climatiques.

- Dans l'intérêt public, les ingénieurs sont les plus qualifiés et les mieux placés pour veiller à ce que les infrastructures du Canada soient conçues et entretenues pour résister aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux changements climatiques et se remettent de leurs effets à long terme.

- Les organismes responsables de l'établissement des codes, des normes et des pratiques de travail en ingénierie doivent tenir compte des changements climatiques lorsqu'ils examinent, établissent ou actualisent les codes, les normes et les pratiques de travail. Une bonne compréhension de la climatologie et une modélisation des projections sont essentielles à l'atténuation des craintes liées aux scénarios envisagés pour l'avenir.

- Les consultations et la collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les ingénieurs en ce qui concerne les politiques relatives aux changements climatiques et aux phénomènes climatiques extrêmes sont essentielles et d'intérêt public.

- La formation et le développement professionnels doivent fournir aux ingénieurs l'information, les compétences et les techniques nécessaires à l'adaptation des infrastructures aux défis futurs que posent les changements climatiques.

Enjeu

Les conditions météorologiques extrêmes et l'évolution rapide du climat au Canada comportent de graves risques à la fois pour la sécurité publique et la fiabilité des infrastructures. Les perturbations et les coûts pour l'économie du Canada résultant d'infrastructures endommagées ou détruites à la suite de phénomènes climatiques extrêmes sont en croissance et leur fréquence augmente dans tout le Canada. Une grande partie des infrastructures du Canada est vulnérable. En 2018, les phénomènes climatiques extrêmes au Canada ont coûté 1,9 milliard de dollars en dommages assurés[9]. À la mi-avril 2018, une tempête de verglas a entraîné plus de 190 millions de dollars en dommages assurés dans le sud de l'Ontario[10]. En décembre 2018, des tempêtes ont coûté 37 millions en dommages assurés en Colombie-Britannique[11].

[9] Bureau d'assurance du Canada (2017). « Les conditions météorologiques extrêmes ont causé pour 1,9 milliard $ de dommages assurés en 2018 ». [www.ibc.ca/fr/on/ressources/centre-des-m%C3%A9dias/communiqu%C3%A9s-de-presse/les-conditions-m%C3%A9t%C3%A9orologiques-extr%C3%AAmes-ont-caus%C3%A9-pour-1-9-milliard-$-de-dommages-assur%C3%A9s-en-2018] (consulté le 11 juin 2019).

[10] *Ibid.*

[11] *Ibid.*

Les besoins en infrastructures étant importants et les fonds disponibles limités, il est plus que jamais important pour les ingénieurs, les débiteurs et les responsables des politiques de comprendre les coûts économiques et environnementaux des décisions relatives aux projets d'infrastructures – et pas seulement les conséquences relatives au choix du matériau ou de la construction initiale, mais les incidences des choix sur tout le cycle de vie d'un projet.

Les propriétaires d'infrastructures doivent acquérir la capacité et les connaissances nécessaires pour évaluer la vulnérabilité climatique de leurs infrastructures existantes et nouvelles, afin de planifier et de gérer les impacts potentiels des phénomènes climatiques extrêmes. Cette analyse aide non seulement à déterminer les problèmes et les solutions afin d'adapter les infrastructures en fonction des impacts des changements climatiques, mais fournit aussi des données probantes dans le but d'améliorer les politiques et les procédures en vigueur et d'en élaborer de nouvelles en réponse à de nouveaux besoins, problèmes et sujets de préoccupation.

Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Les ingénieurs sont en première ligne du processus de fourniture d'infrastructures à la société. Ils ont donc un rôle important à jouer dans le traitement des questions concernant les changements climatiques et leur intégration dans la pratique du génie au Canada.

Depuis 2005, Ingénieurs Canada collabore avec les organismes de réglementation du génie des provinces et territoires et avec d'autres organisations pour réunir des ingénieurs, des scientifiques, des responsables de la planification des politiques, des chefs d'industrie ainsi que des décideurs de tous les paliers de gouvernement et pour discuter de la manière d'adapter les infrastructures publiques aux changements climatiques.

Entre les mois d'août 2005 et de juin 2012, grâce au financement octroyé par Ressources naturelles Canada et en collaboration avec des partenaires de tous les paliers de gouvernement et d'autres secteurs, Ingénieurs Canada a créé le Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP).

Le Comité a élaboré et validé le protocole du CVIIP, un outil qui est utilisé pour effectuer des évaluations de vulnérabilité des réseaux d'infrastructures situés dans de petites collectivités et de grands centres urbains du Nord canadien et, plus récemment, dans des communautés des Premières Nations.

Grâce à la réalisation et aux résultats de ces évaluations, la profession a pu se mobiliser avec les parties prenantes en matière de politiques sur les infrastructures liées au climat et d'approvisionnements connexes. Ingénieurs Canada a aussi pris une part active dans l'élaboration du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques du gouvernement fédéral, publié à l'automne 2016, qui a pour objet l'atteinte des cibles nationales de réduction des émissions, la transition à une économie à faibles émissions de carbone et le renforcement de la résilience aux changements climatiques.

En juin 2018, le gouvernement du Canada a annoncé que, dans le cadre du plan Investir dans le Canada, les demandeurs de financement fédéral pour de nouveaux projets d'infrastructure publique d'envergure devront désormais évaluer la façon dont leur projet contribuera à la pollution par le carbone ou permettra de la réduire, et tenir compte des risques liés aux changements climatiques dans le cadre de l'emplacement, de la conception et de l'exploitation prévue des projets d'infrastructures. Infrastructure Canada exige aussi qu'un ingénieur, un urbaniste agréé ou un biologiste ou un hydrologue possédant une spécialisation appropriée fournisse une attestation confirmant que l'évaluation de la résilience aux changements climatiques a été effectuée selon une méthodologie conforme à la norme de gestion des

risques ISO 31000. L'optique des changements climatiques a aussi classé le protocole canadien du CVIIP parmi les méthodologies relatives à la résilience aux changements climatiques conformes à la norme ISO 31000.

En 2018, Ingénieurs Canada a publié un guide d'exercice national portant sur les principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets[12] qui fournit aux ingénieurs les principes directeurs à prendre en compte dans l'exercice de leur profession.

Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Les ingénieurs et la communauté du génie ont les connaissances essentielles requises pour traiter la question des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. La profession intervient dans cet enjeu depuis plus de 15 ans; elle se concentre sur la vulnérabilité climatique des infrastructures et sur l'évaluation des risques et propose des politiques d'adaptation, des stratégies et des pratiques professionnelles visant l'amélioration de la résilience.

Ingénieurs Canada est d'avis que la résilience climatique sur toute la durée de vie des infrastructures est l'objectif et que la stratégie-clé pour l'atteindre est l'adaptation. Toutes les mesures d'adaptation doivent donc contribuer à l'amélioration de la résilience, que ce soit des municipalités, des villes ou des réserves.

Ingénieurs Canada encourage le gouvernement fédéral à continuer d'exiger que les évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques et les évaluations des risques connexes soient une condition à l'obtention de l'approbation de financement des projets d'infrastructures. Cette politique doit s'appliquer à tous les ministères fédéraux qui possèdent et exploitent des infrastructures ou qui en conçoivent et construisent de nouvelles. Il est encourageant de voir que Transport Canada et Services publics et Approvisionnement Canada mènent des évaluations dans le cadre de leur planification de gestion à long terme des actifs. Nous encourageons d'autres ministères fédéraux responsables d'infrastructures à faire de même.

L'évaluation des risques climatiques devrait être intégrée au cadre de travail sur les politiques relatives à l'évaluation de l'impact environnemental des projets d'infrastructures. Il en va de même de la politique requise pour l'approbation de la conception de projets d'infrastructures supposant une remise en état ou une réaffectation de toutes les structures existantes, ainsi que de nouvelles constructions.

Le gouvernement fédéral profitera amplement de cet important enjeu de politique publique, notamment par l'entremise des initiatives suivantes :

- Consultation et collaboration avec la profession d'ingénieur sur les politiques relatives aux changements climatiques. La profession peut fournir une expertise et des conseils indépendants et impartiaux, donc crédibles, en matière d'adaptation climatique et d'atténuation, que les gouvernements peuvent prendre en considération pour établir des politiques fondées sur des données probantes solides.
- Maintien du financement de la recherche sur le climat pour évaluer l'impact des changements et l'adaptation nécessaire et fourniture d'informations sur l'élaboration et la mise à jour de codes,

[12] Ingénieurs Canada (2018). « Principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ». [https://engineerscanada.ca/fr/publications/principes-d-adaptation-aux-changements-climatiques-guide-public] (consulté le 13 août 2019)

de normes et d'autres instruments afin d'accroître la fiabilité des données scientifiques qu'utilisent les ingénieurs.

- Sensibilisation des collectivités et de l'industrie aux impacts des changements climatiques, aux mesures d'adaptation et à la réduction des gaz à effet de serre. Cela suppose de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de comprendre et d'évaluer les changements climatiques au Canada (et notamment dans le Nord canadien, qui présente des défis uniques) et de s'y adapter.
- Promotion de l'échange d'information entre les ingénieurs, les scientifiques et les autres parties prenantes en ce qui concerne les pratiques exemplaires d'adaptation et les ensembles de données climatologiques régionales.
- Maintien et amélioration d'un réseau national de systèmes de collecte de données sur le climat et les bassins hydrologiques, comprenant des partenariats avec d'autres paliers de gouvernement dans le respect des normes et des mesures de contrôle de la qualité nationales. Cela inclut le soutien de plateformes régionales, notamment OURANOS et le Pacific Climate Impacts Consortium, qui fournissent des produits et des services plus localisés ainsi que des plateformes plus récentes comme le PARC (Prairie Adaptation Research Collaborative) de l'Université de Regina.
- Poursuite des efforts en vue d'améliorer la précision et la résolution des modèles de projection des changements climatiques et d'aider les provinces à fournir des données climatologiques régionales fiables et à jour, ainsi que des analyses de tendances. Il faut notamment soutenir les projets de démonstration et valider les pratiques exemplaires pour qu'elles deviennent des pratiques courantes.
- Maintien du soutien à la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada, qui offre un excellent forum pour la collaboration, la communication et le renforcement de la capacité de toutes les parties prenantes.
- Maintien du soutien au Centre canadien des services climatiques (CCSC) dans la fourniture de données climatiques, de produits d'information et la prestation de services de conseils aux Canadiens. Les ingénieurs ont besoin de données climatiques crédibles sur le plan scientifique et de prévisions appuyées par l'autorisation légale du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du CCSC.

Contribution future d'Ingénieurs Canada

Les ingénieurs doivent adapter leur pratique professionnelle aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques au Canada. Comme les professionnels développent des stratégies pour atteindre les objectifs en matière de sécurité publique, de fiabilité, de durabilité et de résilience, il est essentiel que les ingénieurs adoptent des méthodologies qui s'appuient sur une perspective du cycle de vie pour évaluer les impacts et utilisent ces connaissances pour mettre en place des stratégies pour avancer. Ils doivent acquérir les connaissances, les compétences et l'expérience requises et consulter d'autres professionnels, y compris des spécialistes du climat, afin d'aborder cet enjeu de façon adéquate pour chaque projet.

Ingénieurs Canada peut fournir au gouvernement fédéral des conseils sur la recherche, l'information et le financement nécessaires pour protéger les infrastructures et les collectivités qui sont vulnérables aux effets des changements climatiques.

Ingénieurs Canada continuera activement de :

- Collaborer avec les organismes de réglementation du génie pour sensibiliser davantage les ingénieurs aux besoins et aux méthodes au moment de la prise en compte des changements climatiques extrêmes et à long terme dans l'exercice de leur profession. Notre organisme devra

notamment rédiger des directives visant à intégrer les principes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets à la pratique professionnelle et, par l'intermédiaire de nos organismes de réglementation, aux normes de pratique des ingénieurs.

- Collaborer avec tous les propriétaires d'infrastructures à l'amélioration des connaissances et au renforcement de leur capacité à déterminer et à évaluer les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes. Nous continuerons de jouer un rôle de chef de file en veillant à ce que les codes, les normes et les pratiques incarnent des principes qui favorisent un environnement propre et sobre en carbone et une économie durable grâce à des infrastructures à faible émission de carbone et résilients aux changements climatiques tout comme les services qu'elles offrent.
- Fournir des conseils et du leadership aux organismes de réglementation du génie en élaborant et mettant à jour des guides nationaux de pratique, comme le *Guide national sur les principes d'adaptation aux changements climatiques à l'intention des ingénieurs*. Nous offrons notamment du développement professionnel aux ingénieurs en partenariat avec les organismes de réglementation du génie en ce qui concerne les lignes directrices ainsi que les outils de promotion comme le protocole du CVIIP et les données leur permettant d'adapter leurs conceptions et d'améliorer le fonctionnement et l'entretien des infrastructures publiques, ainsi que d'améliorer les mesures visant à réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques[13].

[13] Conseil des académies canadiennes (2019). « Les principaux risques des changements climatiques pour le Canada : le comité d'experts sur les risques posés par les changements climatiques et les possibilités d'adaptation ». [https://rapports-cac.ca/reports/accorder-la-priorite-aux-plus-importants-risques-poses-par-les-changements-climatiques/] (consulté le 12 août 2019)

engineerscanada ingénieurscanada

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Rapport de rendement annuel	4.1
Objet :	Examiner le Rapport de rendement annuel 2019, s'entendre sur l'état de tous les éléments, et approuver la présentation du rapport aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle du 23 mai 2020.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport de rendement annuel 2019 (tel que modifié) pour présentation aux membres à titre d'information à l'assemblée annuelle des membres du 23 mai 2020.
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Luigi Benedicenti, président, Bureau d'agrément Lisa Doig, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques Jeff Holm, président du Comité sur la gouvernance Ron Leblanc, président, Bureau des conditions d'admission David Lynch, président du Comité des ressources humaines Gerard McDonald, chef de la direction
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction

Définition du problème/de l'enjeu

- Le conseil doit soumettre chaque année aux organismes de réglementation un rapport sur les progrès réalisés vers l'exécution du plan stratégique.
- Le conseil doit aussi démontrer aux membres qu'il assure la gouvernance appropriée de l'organisme et s'acquitte de ses propres responsabilités.
- Le Rapport de rendement annuel 2019 servira de base, au besoin, à tout ajustement du *Plan stratégique 2019-2021*.

Action ou recommandation proposée

- Examiner et approuver le rapport, avec des modifications au besoin, afin qu'il puisse être présenté aux membres à titre d'information à l'assemblée annuelle des membres du 23 mai 2020.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée. Il s'agit du plan de reddition de comptes et de rapport que le conseil a mis en place en 2018 dans la foulée du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation.

Risques

- Si le conseil ne fait pas état des progrès réalisés et ne démontre pas qu'il est redevable aux membres, cela pourrait entraîner une perte de confiance.

Répercussions financières

- Aucune.

Avantages

- L'élaboration, l'examen et l'adoption d'un rapport annuel permettent au conseil de réfléchir à son rendement et à celui de l'organisme.
- Le rapport de rendement annuel démontre aux organismes de réglementation que les membres du conseil comprennent à qui ils doivent rendre des comptes et qu'ils sont déterminés à s'acquitter de leur rôle de fournir de la valeur aux organismes de réglementation.

Consultations

- Le rapport a été élaboré par des membres du personnel et des bénévoles, et le Comité sur la gouvernance, le Comité FAGR et le Comité RH ont examiné les résultats pour s'assurer de leur exactitude.
- La principale consultation est la réunion du conseil, où les administrateurs s'entendent sur le niveau de réalisation à communiquer aux organismes de réglementation.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- En se basant sur les avis et commentaires du conseil, le personnel finalisera (et modifiera, au besoin) le Rapport de rendement annuel 2019, et veillera à le diffuser aux organismes de réglementation (chefs de direction et présidents), en les encourageant à le remettre à leurs conseils. Le personnel inclura ensuite le rapport dans le cahier de travail de l'assemblée annuelle des membres du 23 mai 2020.
- La lettre de présentation sera rédigée par le personnel et approuvée par le président, sur la base du contenu final.

Annexes

- Rapport de rendement annuel 2019

Rapport de rendement annuel 2019 d'Ingénieurs Canada

300–55 Metcalfe Street, Ottawa, Ontario K1P 6L5
613.232.2474 | t-f: 877.408.9273
@EngineersCanada
engineerscanada.ca

55, rue Metcalfe, bureau 300, Ottawa (Ontario) K1P 6L5
613.232.2474 s. f. : 877.408.9273
@EngineersCanada
ingenieurscanada.ca

Introduction

La lettre de présentation apparaîtra ici, une fois que le rapport aura été approuvé par le conseil.

Citation : Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam,"

Meilleures salutations,

David Lynch, PhD, FCAE, FEC, P.Eng.
Président
Plan stratégique 2019-2021

Résumé du rendement de 2019

Priorités stratégiques	TR1		TR2		TR3		**2019**	
	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs	Résultats
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément								
PS2 Responsabilité en matière d'agrément								
PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie								
PS 4 Projet d'évaluation sur la base des compétences								
Impératifs opérationnels								
IO1 Agrément								
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation								
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)								
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)								
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral								
IO6 Surveillance, recherches et conseils								
IO7 Mobilité internationale								
IO8 Promotion et rayonnement								
IO9 Diversité								
IO10 Protection des marques officielles								
Responsabilités du conseil								
RC 1 - Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil								
RC 2- Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction								
RC 3 – Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.								
RC 4 – Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil								
RC 5 – S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil								
RC 6 – Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil								

Légende

Cote	
Évaluation de la progression des objectifs annuels :	Évaluation de la probabilité de réaliser les objectifs avant la fin de la période du plan stratégique
En bonne voie	100 % (les résultats ont été produits)
Quelques perturbations; surveillance étroite requise	De 90 à 99 %
Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises	De 70 à 89 %
	Moins de 70 %

Priorités stratégiques

PS1 Programme d'amélioration de l'agrément

Objectifs :

Résultats :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats attendus :

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces deux processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Selon une évaluation préliminaire, tous les résultats attendus en lien avec l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés ont été produits, à l'exception de l'adoption plus rapide des changements par les utilisateurs. L'évaluation continue garantira la réalisation de ce résultat.
- Nous demeurons en bonne voie de réaliser tous les autres résultats attendus avant la fin de la période visée par le plan stratégique.

Objectifs de 2019 :

- Mise en œuvre du nouveau système de gestion des données pour la collecte des données sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Formation des parties prenantes concernées.

Réalisation des objectifs :

- Les objectifs de 2019 ont été entièrement atteints : le système Tandem est utilisé pour l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, et la formation à l'utilisation du système est fournie à tous les EES au moyen de webinaires en direct au TR2 de 2019, de matériel de formation et de soutien fourni sur demande.

PS2 Responsabilité en matière d'agrément

Responsabilité : BCAPG
Pondération : 4 (la plus élevée)

Objectifs :
Résultats :

Résultats attendus :

- Les normes établies par le Bureau d'agrément s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le système d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur :
  - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
  - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
- Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du Bureau d'agrément en ce qui concerne le changement.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Le processus d'évaluation en cours d'élaboration servira de base à une compréhension et une responsabilité accrues, tel qu'indiqué dans les résultats. Nous croyons que la probabilité de produire ces résultats avant décembre 2021 demeure élevée.

Objectifs de 2019 :

- Un processus d'évaluation de la transparence et de l'efficacité du système d'agrément est conçu en collaboration avec les parties prenantes.
- Un nouveau comité permanent est responsable de ce processus d'évaluation et de l'amélioration continue du système d'agrément.
- La question du nombre exigé d'unités d'agrément (UA) est résolue de manière satisfaisante pour toutes les parties prenantes, sur la base de données probantes et en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Réalisation des objectifs :

- Le comité permanent a été mis sur pied, mais le processus d'évaluation n'est pas encore terminé. Il sera parachevé au cours du TR1 de 2020; les premières mesures seront effectuées cette année, et les conclusions seront communiquées en 2021.
- La question du nombre exigé d'UA est également reportée en 2020 afin de donner à Doyennes et doyens d'ingénierie Canada plus de temps pour répondre à la consultation. La question sera résolue d'ici mai 2020.

PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie

Objectifs :

Résultats :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats attendus :

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Élevée

Objectifs de 2019 :

- Publier des données de référence – jusqu'en 2030 – qui modélisent avec précision notre compréhension actuelle du pourcentage de femmes dans la filière du génie.
- Définir de nouveaux objectifs pour chaque aspect du mandat élargi.
- Élaborer de nouveaux plans d'action pour chaque aspect du mandat élargi.
- Mener des consultations en personne au TR1 – notamment sur les plans d'action – auprès des organismes de réglementation, des champions de 30 en 30, et des membres du Comité sur la participation équitable en génie (CPEG).
- Obtenir l'adhésion des organismes de réglementation au nouveau programme.
- Obtenir de premiers résultats d'ici mai 2019. Fournir par la suite des rapports d'avancement semestriels aux réunions du conseil de septembre et de mai.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs de 2019 ont été réalisés.

PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences (EBC)

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 2

Objectifs :
Résultats :

Résultats attendus :

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
- Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
- Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
- Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Le projet est en bonne voie, la portée et le budget ayant été augmentés récemment pour inclure les compétences canadiennes.
- La date d'achèvement du projet ayant été fixée à décembre 2020, nous prévoyons que la probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021 est élevée.

Objectifs de 2019 :

- Le système en ligne d'évaluation sur la base des compétences est disponible en anglais.
    - Les ententes opérationnelles sont finalisées et signées par les utilisateurs.
    - Un psychométricien entreprend les essais inter-organismes de réglementation.
    - Les modèles de plans de changement, de communications et à l'intention des ingénieurs stagiaires sont finalisés.
    - Les interfaces de programmation d'applications (API) sont développées.
    - Le système de gestion de l'apprentissage (SGA) est développé.
    - Le transfert d'information à l'intention des EES est effectué.
- Le système est disponible en français.

Réalisation des objectifs :

- Le projet est en bonne voie. Le système d'évaluation sur la base des compétences est disponible en ligne en anglais; trois zones de compétence y participent : la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard.
- Le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador se sont engagés à se joindre au projet en 2020; le travail sur leurs API ne sera pas terminé avant 2020.
- En raison de l'augmentation de la portée du projet pour inclure les compétences canadiennes, et de l'absence actuelle de participants francophones, certains objectifs n'ont pas été atteints en 2019, notamment la disponibilité du système en français et le développement de toutes les API pour les nouveaux organismes de réglementation participants.

Impératifs opérationnels

IO1 Agrément

Responsabilité : BCAPG
Pondération : 3

Objectifs :

Résultats :

Résultat attendu :

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur et des étudiants en génie afin d'agréer de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

Probabilité de produire le résultat attendu avant décembre 2021

- Élevée.
- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) continuent de demander des visites d'agrément et les organismes de réglementation continuent de reconnaître que les diplômés de programmes agréés satisfont aux exigences de formation universitaire pour l'octroi du permis. On en conclut donc que le processus d'agrément a maintenu et continuera de maintenir sa crédibilité.

Objectifs de 2019 :

- Mener les activités d'agrément :
  - Effectuer des visites à deux établissements d'enseignement supérieur (EES) du cycle de 2018-2019 et à 11 EES du cycle de 2019-2020 (le cycle des visites d'agrément s'étend de septembre à février).
  - Rendre des décisions concernant 78 programmes de premier cycle (67 visites, plus deux avis de changement majeur, plus huit rapports).
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément.
  - Préciser et améliorer l'échelle de notation A/M/I.
  - Élaborer un prototype de fiche d'information sur les cours pour relier les qualités requises des diplômés (QRD) aux unités d'agrément (UA)
  - Redéfinir le mandat des visiteurs généraux.
  - Élaborer une politique en matière de plaintes.
  - Modifier l'énoncé d'interprétation sur les qualités requises des diplômés (annexe 9 des *Normes et procédures d'agrément*).
  - Proposer des modifications à la norme 3.1.5 quant aux outils d'évaluation documentés utilisés pour obtenir des données sur l'apprentissage par les étudiants des douze qualités requises.
  - Finaliser les changements apportés à l'énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice.
  - Élaborer un guide sur les événements imprévus et les UA.
  - Répondre à la demande du CCDISA concernant les échanges internationaux et les exigences d'agrément du Bureau d'agrément.
  - Proposer des questions d'entrevue à l'intention des registraires (ou l'équivalent) des EES.
  - Revoir et actualiser le questionnaire et les rubriques utilisés lors des visites pour mettre davantage l'accent sur les qualités requises des diplômés et le processus d'amélioration continue.
  - Achever les travaux du Groupe de travail sur les UA.
- Mettre en œuvre la nouvelle politique 6.9 Mandat du BCAPG, notamment un nouveau processus pour nommer les membres du comité exécutif du BCAPG.

Réalisation des objectifs :

- Les objectifs de 2019 ont presque tous été atteints : toutes les visites ont été effectuées et les décisions d'agrément ont été prises, et la nouvelle politique du conseil 6.9 concernant le BCAPG a été mise en œuvre.

- En ce qui concerne les politiques en matière d'agrément, dix politiques sur douze ont été finalisées. Le travail visant les autres objectifs progresse, notamment :
    - Élaborer un prototype de fiche d'information sur les cours pour relier les qualités requises des diplômés (QRD) aux unités d'agrément (UA).
    - Répondre à la demande de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) concernant les échanges internationaux et les exigences d'agrément du Bureau d'agrément.

IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 3

Objectifs :
Résultats :

Résultats attendus :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir proactivement dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2019 :

- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
    - Assurer l'orientation des nouveaux présidents dans le cadre d'un déjeuner tenu lors des réunions du conseil de février et de mai.
    - Organiser des rencontres lors des réunions du conseil de février, mai et septembre.
- Élaborer un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Soutenir le Groupe des chefs de direction et les groupes de responsables nationaux et leurs initiatives.

Réalisation des objectifs :

- Les objectifs visant le soutien des groupes de responsables (y compris les chefs de direction) et les présidents ont été pleinement atteints.
- L'objectif d'élaborer un programme d'orientation a été reporté en raison du manque de ressources humaines en 2019; il sera atteint en 2020.

IO3 Services et outils pour la réglementation, l'exercice professionnel et la mobilité

Objectifs :
Résultats :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 3

Résultats attendus :

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
  - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
  - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
  - Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
  - Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes de fellowship et de bourses d'études.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
  - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
- Par l'entremise du Bureau des conditions d'admission, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. livres blancs, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Tous les résultats sont en voie d'être produits, et l'on s'attend à ce qu'ils soient maintenus jusqu'à décembre 2021 et après.

Objectifs de 2019 :

- Bureau des conditions d'admission : Tenir à jour les programmes d'examens
  - Élaborer de nouveaux programmes d'examens en génie aérospatial/aéronautique (à soumettre à l'approbation du Bureau des conditions d'admission en janvier 2020).
  - Réviser les programmes d'examens sur les matières de base, le génie biomédical, le génie logiciel et le génie des structures (devant tous être approuvés avant janvier 2020).
- Bureau des conditions d'admission : Élaborer des guides, guides modèles et livres blancs et en assurer la mise à jour.
  - Nouveau guide sur l'utilisation des programmes d'examens (à faire approuver par le conseil à l'automne 2019).
  - Nouveau guide sur la manière de favoriser l'entrepreneuriat (à faire approuver par le conseil en 2020).
  - Nouveau livre blanc sur le génie de l'environnement (à faire approuver par le conseil à l'automne 2019).
  - Révision des guides sur l'évaluation de l'expérience de travail en génie et sur la gestion du risque (à faire approuver par le conseil au printemps 2020).
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser.
  - Explorer la faisabilité d'autres moyens de partage de l'information.
  - Prendre des décisions et planifier en fonction de tout changement apporté à la façon dont l'information est communiquée.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs ont été atteints :
  - Il a été décidé de moderniser la Base de données nationale sur les effectifs, et la planification du projet commencera en 2020.
  - Les guides du BCCAG ont été produits et approuvés en 2019, tel qu'indiqué, ou devraient être approuvés en 2020.
  - Les programmes d'examens nouveaux et révisés devraient tous être approuvés en 2020.

Page 105 du cahier du conseil

IO4 Programmes nationaux

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 1 (la plus faible)

Objectifs :
Résultats :

Résultats attendus :

- Se dessaisir, au cours de la période visée par ce plan, des programmes que les organismes de réglementation estiment ne pas cadrer avec son mandat ou qui pourraient être mieux assurés par d'autres organismes. Cela comprend le protocole d'ingénierie du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP) et le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI). À l'avenir, il serait souhaitable que ces deux programmes soient offerts aux ingénieurs canadiens, mais par des organismes plus appropriés.
- Confirmer qu'Ingénieurs Canada n'est pas un organisme de délivrance de titres et cesser d'offrir le programme de certification de PRI.
- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Élevée.

Objectifs de 2019 :

CVIIP : Élaborer et exécuter un plan permettant à Ingénieurs Canada de se dégager de la responsabilité de maintenir le protocole d'ingénierie du CVIIP d'ici 2021.

- TR1 – Élaborer une demande de déclarations d'intérêt.
- TR2 – Diffuser la demande de déclarations d'intérêt. Recevoir les déclarations et sélectionner les proposants pour la Demande de propositions (DP).
- TR3 – Préparer la DP et la diffuser aux proposants sélectionnés. Recevoir les propositions.
- TR4 – Évaluer les propositions et recommander une partie intéressée privilégiée pour approbation par le chef de la direction.

PRI : Élaborer et exécuter un plan permettant à Ingénieurs Canada de se dégager de la responsabilité d'offrir le programme de certification de PRI d'ici 2021.

- TR1 – Identifier les parties intéressées désireuses et capables d'offrir les cours et la désignation de PRI. Élaborer la DP.
- TR2 – Diffuser la DP aux parties intéressées.
- TR3 – Recevoir et évaluer les propositions et faire une recommandation au chef de la direction.
- TR4 – Mener des négociations et finaliser les détails de l'entente de dessaisissement.

Programmes d'affinité

- TR1 – S'entendre avec Marsh Canada au sujet du marketing des programmes d'assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions et contre les crimes commerciaux. S'entendre avec Marsh Canada pour créer un webinaire sur la cyberassurance.
- TR2 – Comptes rendus semestriels de GWL, Manuvie et TD Assurance. Communication des résultats.
- TR3 – Mettre en œuvre des mécanismes de transparence utilisant des tactiques pour répondre aux besoins des différents organismes de réglementation.
- TR4 – Comptes rendus semestriels de GWL, Manuvie et TD Assurance. Communication des résultats.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs de 2019 ont été atteints, sauf :
  - PRI : Les négociations commenceront au TR1 de 2020 au lieu du TR4 de 2019.
  - Programmes d'affinité : Le résultat indiqué ci-dessus pour les programmes d'affinité est « Assurer la pérennité des produits et services d'affinité ». Les travaux entrepris à la suite du retrait de l'APEGA du programme d'assurance automobile et habitation de TD Assurance au TR3 ont accru l'attention accordée à la pérennité des produits et services d'affinité, et retardé d'autres travaux.

  C'est pourquoi l'IO4 est passé au jaune.

Page 106 du cahier du conseil

IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Objectifs :

Résultats :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 1 (la plus faible)

Résultats attendus :

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
  - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public
  - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques.
  - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Élevée.

Objectifs de 2019 :

- Du TR1 au TR4
  - Avoir des rencontres en personne avec des parlementaires et des fonctionnaires; fournir de l'information sur les propositions, actions et politiques du gouvernement fédéral; faire valoir le rôle des ingénieurs dans l'élaboration des politiques publiques; fournir aux organismes de réglementation des conseils sur les politiques ayant une incidence sur la réglementation provinciale; fournir des mises à jour dans le bulletin d'IC.
- TR1
  - Mener une consultation en personne sur la nouvelle sous-stratégie.
  - Faire approuver, par le conseil, l'énoncé de principe national sur la réglementation de l'ingénierie en milieu côtier, océanique et en sous-sol connexe.
- TR2
  - Soumettre aux organismes de réglementation l'analyse, la justification et la sous-stratégie préliminaires en matière de représentations auprès du gouvernement fédéral.
  - Soumettre à l'approbation du conseil deux énoncés de principe nationaux : « Technologie du génie de l'intelligence artificielle dans les véhicules autonomes et connectés » et « Accès des peuples autochtones à la formation postsecondaire en génie ».
  - Le Comité consultatif des affaires publiques (CCAP) déterminera les sujets des énoncés de principe nationaux pour la prochaine année. Recherche et analyse contextuelle portant sur les nouvelles questions à traiter dans les énoncés.
- TR3
  - Soumettre au conseil l'analyse, la justification et la sous-stratégie finales en matière de représentations auprès du gouvernement fédéral.
  - Établir la liste des énoncés de principe nationaux (EPN) à actualiser.
  - Soumettre un mémoire prébudgétaire au gouvernement fédéral. Demander de faire partie des témoins éventuels du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.
- TR4
  - Mettre en œuvre, le cas échéant, les résultats de la stratégie relative aux représentations auprès du gouvernement fédéral.
- Distribuer les ébauches d'EPN aux membres du CCAP.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs de 2019 ont été atteints.

IO6 Surveillance, recherche réglementaire et conseils

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 2

Objectifs :

Résultats :

Résultat attendu :

- Établir une capacité de surveillance et de rapport basée sur des données probantes, allégée et efficace, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information contribuera à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.

Probabilité de produire le résultat attendu avant décembre 2021

- On s'attend à ce que ce résultat soit produit après le lancement de la nouvelle sous-stratégie en 2020.

Objectifs de 2019 :

- Préparer et tenir un atelier en vue d'une nouvelle sous-stratégie qui produira des recherches visant à informer les organismes de réglementation sur les changements et les progrès qui auront un impact sur l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur, notamment la création éventuelle d'un groupe de travail sur l'avenir de la profession d'ingénieur.
- Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice et conseiller les organismes de réglementation sur leurs impacts.
- Mener des recherches et publier le *Rapport sur les inscriptions et les diplômes décernés*.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs de 2019 ont été atteints, et la sous-stratégie proposée pour ce portefeuille sera soumise à l'approbation du conseil en mai 2020.

IO7 Mobilité internationale

Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG
Pondération : 1 (la plus faible)

Objectifs :
Résultats :

Résultats attendus :

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- On s'attend à ce que tous les résultats attendus soient produits une fois que le projet de mise à jour de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers sera terminé en 2021, et après que la nouvelle sous-stratégie aura été approuvée à la fin de 2020 et lancée en 2021.
- Le résultat relatif à la diffusion en ligne d'information à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger est en voie d'être produit, et l'on s'attend à ce qu'il soit maintenu jusqu'en décembre 2021 et après.

Objectifs de 2019 :

- Bureau d'agrément : Représenter les intérêts des organismes de réglementation en ce qui concerne les ententes internationales et faire rapport au conseil en temps opportun sur l'évolution de ce dossier.
  - Fournir des conseils aux délégués d'Ingénieurs Canada qui assistent à la réunion de l'Accord de Washington en ce qui concerne les votes sur la gouvernance, l'admission de nouveaux membres, l'évaluation des signataires, et le respect des obligations en matière de déclarations.
- Chef de la direction : Entreprendre le travail sur la nouvelle sous-stratégie de mobilité internationale (à soumettre au conseil d'ici septembre 2020) qui visera à gérer de façon optimale les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
  - Jusqu'à l'approbation de la nouvelle stratégie, poursuivre les activités existantes :
    - Maintenir les répertoires de la mobilité.
    - Assister aux réunions de l'International Engineering Alliance, et voter sur les questions de gouvernance et d'adhésion.
    - Maintenir les ententes de reconnaissance mutuelle (ERM).
    - Actualiser l'ERM avec Engineers Australia.
- Chef de la direction : Maintenir le site Feuille de route pour l'ingénierie au Canada.
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), tout en mettant en œuvre les recommandations du Groupe national des responsables de l'admission.
  - Terminer l'étude de faisabilité sur l'utilisation et l'amélioration continues de la BDEDE.
  - Mener des recherches sur les établissements étrangers et verser l'information dans la BDEDE.
- Chef de la direction : Maintenir le contenu du site Web et répondre aux questions au sujet de la reconnaissance des titres de compétences étrangers et de l'obtention du permis d'exercice.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs ont été atteints en 2019, à l'exception du renouvellement de l'ERM avec Engineers Australia, en raison d'un changement de personnel au sein de l'organisme et du manque de suivi subséquent de sa part.

Page 109 du cahier du conseil

IO8 Promotion et rayonnement

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 2

Objectifs :

Résultats :

Résultats attendus :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Élevée.

Objectifs de 2019 :

- Soumettre au conseil, d'ici février 2020, une analyse, une justification et des stratégies recommandées quant à la meilleure façon de :
  - Favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société.
  - Susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.
- Jusqu'à ce que la nouvelle stratégie soit approuvée, poursuivre les activités existantes, notamment : le programme de FIC, les programmes de bourses d'études et de prix, et les programmes de rayonnement actuels avec la Fédération canadienne étudiante de génie et les Guides, le Mois national du génie, l'Odyssée des sciences du CRSNG, et DiscoverE (Global Marathon et la compétition Future City).
- Lancer et mettre en œuvre un programme à l'intention des Scouts.
- Évaluer le programme de bourses d'études et l'actualiser par la suite.
- Évaluer le programme de Prix d'Ingénieurs Canada et soumettre cette information au conseil pour discussion.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs ont été réalisés en 2019, sauf : le lancement et la mise en œuvre d'un programme à l'intention des Scouts et l'évaluation du programme de bourses d'études. Le travail sur le programme à l'intention des Scouts a commencé et se poursuivra en 2020. L'évaluation du programme de bourses d'études a été reportée à 2020 et les changements nécessaires devraient être mis en œuvre pour le cycle 2020-2021. Ce retard n'a pas été jugé suffisamment important pour attribuer un indicateur jaune à l'IO8.

IO9 Diversité et inclusion

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 2

Objectifs :

Résultats :

Résultat attendu :

- Faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

Probabilité de produire le résultat attendu avant décembre 2021

- Élevée.

Objectifs de 2019 :

Sous-stratégie pour l'IO9

- TR1 – Consulter le Comité sur la participation équitable en génie (CPEG).
- TR2 – Consulter le Groupe de travail sur la participation des Autochtones dans le domaine du génie.
- TR3 – Présenter la sous-stratégie au conseil, à sa réunion de l'automne.
- Jusqu'à ce que la nouvelle sous-stratégie soit approuvée, poursuivre les activités existantes.

Commission de vérité et de réconciliation (CVR) : Surveiller activement le travail d'Engineers and Geoscientists BC (EGBC) et d'Engineers Geoscientists Manitoba (APEGM) en lien avec le rapport de la CVR et en informer les organismes de réglementation.

- Du TR1 au TR4 – Chaque trimestre, consulter EGBC et l'APEGM au sujet de leur travail en lien avec la CVR.

Ingénirama (EngScape) : Maintenir le site en attendant son évaluation en lien avec l'élaboration de sous-stratégies.

- TR2 – Évaluer l'utilité continue d'Ingénirama, et faire les recommandations appropriées.

Enquête sur les effectifs : Maintenir de l'information à jour pour les fins de l'initiative 30 en 30, ainsi que pour assurer l'exactitude des rapports, l'établissement des cotisations, les programmes d'affinité et d'autres fins.

- TR1 – Terminer la collecte de données sur les effectifs de 2018.
- TR2 – Vérifier les données. Rédiger le contenu du site Web. Élaborer l'infographie pour 30 en 30 (carte et tableau).
- TR3 – Faire traduire le rapport et le contenu du site Web. Publier dans le site Web. Assurer une large diffusion de l'infographie relative à 30 en 30.
- TR4 – Améliorer le formulaire d'enquête. Commencer le processus de collecte des données de 2019.

Réalisation des objectifs :

- Tous les objectifs de 2019 ont été atteints.

IO10 Protection des marques officielles

Objectifs :

Résultats :

Responsabilité : Chef de la direction
Pondération : 1 (la plus faible)

Résultats attendus :

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée ou trompeuse.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

Probabilité de produire les résultats attendus avant décembre 2021

- Élevée.

Objectifs de 2019 :

- Protéger les marques officielles contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- S'assurer que le portefeuille des marques de commerce d'Ingénieurs Canada est à jour et approprié, conformément à ce qui est déterminé de temps à autre et fondé sur des projets et des programmes.
- Gérer et administrer le processus établi de constitution en société de régime fédéral des entreprises qui souhaitent utiliser les marques officielles dans leur dénomination sociale.

Réalisation des objectifs :

Tous les objectifs ont été atteints. Au cours de la période s'étendant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, Ingénieurs Canada :

- A géré la supervision de six procédures d'opposition de marques de commerce (ouvertes, en cours)
- Fermé six dossiers d'opposition (trois abandons et trois règlements).
- Entrepris des recherches et des investigations concernant des marques pouvant faire l'objet d'une radiation sommaire, dont 20 marques pouvant être visées par une procédure de radiation prévue à l'article 45 (avis donnés en vertu de l'article 45 devant être émis au TR1 de 2020).
- Examiné et évalué la stratégie de protection d'Ingénieurs Canada pour s'assurer que les marques de commerce et les marques officielles continuent d'être utilisées et protégées adéquatement.
- Envoyé une demande au Bureau des marques de commerce pour la marque et le logo 30 en 30.
- Envoyé 44 lettres de consentement à des demandeurs en réponse à leur requête d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.

Responsabilités du conseil

RC 1 - Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil

Objectifs :

Résultats :

Le Comité des ressources humaines doit :

- *Établir et utiliser des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.*
- *Gérer le chef de la direction et les présidents de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.*
- *Gérer le rendement du chef de la direction.*

Résultats attendus :

- Codifier un moyen plus structuré permettant de mesurer et de comprendre les progrès par rapport au plan de l'organisme.
- Entreprendre une action concrète pour corriger les lacunes, les faiblesses et les failles de n'importe quelle partie du plan, évaluées au moyen de mesures du rendement nationales et transparentes.
- Cette responsabilité sera remplie quand le conseil sera certain d'avoir une perception exacte et complète de son propre rendement, ainsi que de celui de ses administrateurs et présidents de comités. Grâce à cette information, le conseil agira pour reconnaître le succès et offrir au besoin des conseils appropriés pour atteindre les objectifs.

Objectifs :

Plans de travail du Comité sur la rémunération et du comité exécutif de juin 2018 à juin 2019 :

- Établir et utiliser des profils de compétences pour les administrateurs et les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
- Suivre, communiquer et au besoin corriger le rendement au regard des objectifs établis dans le plan stratégique et le plan opérationnel annuel.
- Fixer les objectifs du chef de la direction et évaluer son rendement, notamment au moyen d'entretiens.

Plan de travail du Comité des ressources humaines de juin 2019 à juin 2020 :

- Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.
- Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction.
- Mener des évaluations régulières du chef de la direction et formuler des recommandations au conseil concernant la rémunération annuelle du chef de la direction.

Réalisations annuelles :

Le Comité des ressources humaines a été créé en mai 2019 pour assumer les responsabilités du comité exécutif et du Comité sur la rémunération. Au cours de la période s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2019, les comités ont :

- Obtenu l'approbation par le conseil du rendement du chef de la direction en 2018 et de ses objectifs pour 2019; réalisé des entretiens au sujet du rendement du chef de la direction en 2019 et examiné ses objectifs proposés pour 2020.
- Obtenu l'approbation du conseil en ce qui concerne les politiques relatives aux compétences et à l'évaluation, et travaillé à l'élaboration de processus permettant l'évaluation annuelle des administrateurs, des présidents de comités et du conseil dans son ensemble. Les premières évaluations auront lieu en 2020.
- En outre, le conseil a surveillé le rendement au regard du plan stratégique au moyen d'examens trimestriels du rapport sur le rendement approuvé par le conseil, couvrant les quatre priorités stratégiques et les dix impératifs opérationnels.

Page 113 du cahier du conseil

RC 2- Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction.

Objectifs :

Résultats :

Responsabilité du président élu :

- *Assurer la supervision et l'orientation du processus de consultation d'Ingénieurs Canada auprès des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dont les avis sont essentiels au travail du conseil.*

Résultats attendus :

- Les organismes de réglementation et les principales parties prenantes apprécieront et valoriseront le processus d'engagement, qui devra être rentable et faire une utilisation efficiente du temps de toutes les personnes invitées à participer aux consultations d'Ingénieurs Canada.
- Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation et les autres parties prenantes clés seront convaincus qu'Ingénieurs Canada comprend et prend en compte leurs avis et besoins avant de passer à l'action.

Objectifs :

- Approuver et publier le premier plan annuel de consultation, pour 2020.

Réalisations annuelles :

- Le plan de consultation de 2020, qui comprend les consultations (stratégiques) du conseil, ainsi que toutes les consultations opérationnelles, a été approuvé à la réunion de décembre 2019.

RC 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée

Objectifs :

Résultats :

Responsabilités du comité exécutif :

- *Élaborer un plan stratégique triennal, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux.*
- *Assurer l'élaboration de plans et budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique.*
- *Assurer l'utilisation d'un processus d'amélioration continue permettant de suivre, de communiquer et au besoin de corriger le rendement au regard des objectifs établis dans :*
  - *Le plan stratégique*
  - *Le plan opérationnel annuel*

Résultats attendus :

- Codifier un moyen plus structuré permettant de fournir des orientations stratégiques, y compris des communications claires et continues à l'intention de toutes les parties prenantes concernant les progrès vers la réalisation du plan, ainsi que les stratégies mises en place pour atténuer les lacunes ou les faiblesses.
- Cette responsabilité du conseil sera remplie quand les organismes de réglementation conviendront, en toute confiance, que les plans stratégiques du conseil répondent à leurs besoins, et que le plan opérationnel annuel donne suite à ces besoins.

Objectifs :

- Lancer le plan stratégique 2019-2021.
- Élaborer et approuver deux sous-stratégies dans le cadre de ce plan.
- Entreprendre l'élaboration du plan stratégique 2022-2024.

Réalisations annuelles :

- Les sous-stratégies suivantes ont été approuvées à l'appui du *Plan stratégique 2019-2021* :
  - Priorité stratégique 3 : Le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada, en octobre 2019
  - Impératif opérationnel 5 (IO5) : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral, en octobre 2019
- Le Groupe de travail sur la planification stratégique a été mis sur pied à la réunion d'octobre 2019 et a entrepris la planification, en menant auprès des principales parties prenantes une consultation sur l'analyse contextuelle et l'analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (FFPM).

Page 115 du cahier du conseil

RC 4 – Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil

Objectifs :

Résultats :

Responsabilités du Comité sur la gouvernance :

- *Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur le financement (cette initiative a été transférée au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques).*
- *Maintenir des principes et des politiques de gouvernance efficaces.*
- *Apporter à la gouvernance des améliorations continues.*
- *Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur les nominations.*

Responsabilité du Comité des finances :

- *Assurer l'inspection et la surveillance externes et directes des politiques et responsabilités financières.*

Résultats attendus :

Cette responsabilité sera remplie quand le conseil et les organismes de réglementation seront convaincus que :

- Toutes les politiques du conseil sont à jour et pertinentes pour les exigences établies.
- Des plans d'action assortis d'objectifs clairs sont établis sur la base des recommandations des groupes de travail créés par le conseil.
- Des plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations sont intégrés aux plans du conseil.

Objectifs :

Le plan de travail du Comité sur la gouvernance pour la période s'étendant de juin 2018 à juin 2019 comprenait les points suivants :

- Examiner les politiques.
- Finaliser et mettre en œuvre le travail sur la Gouvernance 2.0 dans le cadre du projet GPSC.
- Mettre en œuvre le travail du Groupe de travail sur les nominations.

Le plan de travail du Comité sur la gouvernance pour la période s'étendant de juin 2019 à juin 2020 comprend les points suivants :

- Examiner les politiques.
- Déterminer les lacunes du conseil en matière de gouvernance, et recommander une formation.
- Élaborer le premier sondage sur l'efficacité de la gouvernance.
- Examiner l'affectation de nouveaux administrateurs aux comités.
- Examiner le rapport du chef de la direction sur les comités opérationnels et ses recommandations pour les arrimer sur la gouvernance.
- Examiner la taille du conseil.

Le plan de travail du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques pour la période s'étendant de juin 2019 à juillet 2020 comprend trois tâches se rapportant à cette responsabilité :

- Élaborer une politique sur les actifs nets.
- Élaborer une politique d'investissement.
- Superviser l'audit.

Réalisations annuelles :

Au cours de la période s'étendant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, le Comité sur la gouvernance a :

- Parachevé et mis en œuvre la partie du travail sur la Gouvernance 2.0 se rapportant au conseil, et clos le projet GPSC.
- Mis en œuvre les aspects de la gouvernance émanant du Groupe de travail sur les nominations, dont de nouvelles politiques visant le BCAPG et le BCCAG.
- Révisé 30 politiques et abrogé six autres politiques; ce travail a été approuvé.
- Entrepris les travaux portant d'une part sur le sondage au sujet de l'efficacité de la gouvernance, d'autre part sur la question de la taille du conseil.

Au cours de cette même période, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques a :

- Supervisé les résultats de l'audit de 2018.
- Approuvé le plan d'audit de 2019.
- Entrepris l'élaboration de la politique sur les actifs nets et de la politique d'investissement.
- Amorcé les travaux visant à donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur le financement.

Page 117 du cahier du conseil

RC 5 – S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil

Objectifs :

Résultats :

Responsabilités du Comité d'audit :

- *S'assurer que le conseil a l'entière responsabilité de gérer les risques et d'orienter le chef de la direction au moyen de stratégies d'atténuation claires et pertinentes.*
- *Surveiller le registre des risques et s'assurer que le conseil en est informé et capable de prendre des mesures rapides pour contrer tous les risques pertinents.*

Résultats attendus :

- Le conseil et les organismes de réglementation sont certains d'être pleinement informés de tous les risques potentiels pertinents, ont des niveaux appropriés et établis de tolérance aux risques et jugent que toutes les stratégies nécessaires d'atténuation des risques sont définies et mises en œuvre.

Objectifs :

Le plan de travail du Comité des finances pour la période s'étendant de juin 2018 à juin 2019 comprenait les points suivants :

- Examiner les risques existants et les stratégies d'atténuation connexes, et en informer le conseil.

Le plan de travail du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques pour la période s'étendant de juin 2019 à juin 2020 comprend les points suivants :

- Examiner le registre des risques stratégiques et soumettre des recommandations au conseil.
- Effectuer un examen triennal des risques stratégiques.

Réalisations annuelles :

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques a été formé en mai 2019 pour assumer les responsabilités des comités des finances et d'audit, qui ont été dissous. Au cours de la période s'étendant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, le Comité a :

- Examiné le registre des risques tous les trimestres et en a fait rapport à toutes les réunions du conseil.
- Effectué un examen triennal des risques stratégiques en vue de l'élaboration du plan stratégique 2022-2024.
- Entrepris la mise à jour et l'amélioration de la présentation du registre des risques et le traitement des risques cotés en rouge.

RC 6 – Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil

Objectifs :

Résultats :

Élaborer et fournir du matériel et des programmes d'orientation qui rehaussent l'efficacité des administrateurs. Le programme d'orientation du conseil doit tenir compte des défis liés à l'accueil et à l'intégration des personnes qui entrent en fonction pour la première fois et fournir des occasions de développement continu à celles dont le mandat se poursuit.

Résultats attendus :

- La qualité de l'orientation fournie aux nouveaux administrateurs s'améliorera au cours de la période visée par ce plan stratégique, en particulier une fois que les rôles des administrateurs, des membres et des présidents sont précisés dans le cadre des travaux de gouvernance pendant l'automne et l'hiver 2018-2019.
- Cette responsabilité sera remplie quand les administrateurs exprimeront leur satisfaction à l'égard de l'efficacité du programme d'orientation du conseil.

Objectifs :

Le plan de travail du Comité des ressources humaines pour la période s'étendant de juin 2019 à juin 2020 comprend les points suivants :

- Proposer des membres et faire des recommandations pour les présidents des nouveaux comités.
- Examiner les politiques visant le personnel et les bénévoles d'Ingénieurs Canada.
- Assurer la supervision des programmes d'intégration et de développement des administrateurs.
- Examiner la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités.

Réalisations annuelles :

Au cours de la période s'étendant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, le comité a :

- Établi la composition de tous les comités pour 2019-2020 et recommandé des présidents, et nommé des administrateurs au BCAPG, au BCCAG et au réseau des champions 30 en 30.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Objectifs du chef de la direction – 2020	4.2
Objet :	Approuver les objectifs de rendement du chef de la direction pour 2020.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les objectifs 2020 du chef de la direction pour 2020, sur recommandation du Comité des ressources humaines.
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires et secrétaire du conseil
Présenté par :	David Lynch, président du Comité RH, président du conseil

Définition du problème/de l'enjeu

- La Politique 4.7, Surveillance du chef de la direction, établit la procédure à suivre pour évaluer le rendement du chef de la direction et lui fournir une rétroaction et des conseils.
- Le chef de la direction doit avoir des objectifs annuels en fonction desquels son rendement peut être mesuré. L'annexe décrit les objectifs proposés pour 2020.

Action/recommandation proposée

- Approbation des objectifs proposés pour 2020.

Autres options envisagées :

- Aucune

Risques

- Les objectifs définissent les attentes du conseil à l'égard du rendement du chef de la direction. Une absence d'objectifs crée de l'ambiguïté et de l'incertitude quant aux orientations. Ce manque de clarté cause de la confusion et de la frustration au sein du personnel et des organismes de réglementation. L'établissement d'objectifs transparents atténue ce risque.

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- Un chef de la direction motivé qui comprend ce qu'il faut pour réussir et qui peut mobiliser et guider le personnel pour stimuler le rendement et produire des résultats.
- Les attentes à l'égard du chef de la direction sont claires pour les administrateurs, les organismes de réglementation et le personnel.

Consultations

- Ces objectifs ont été déterminés à la lumière du plan stratégique, du plan opérationnel et du budget, et après consultation du chef de la direction, des membres du Comité de ressources humaines et du personnel de direction.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Communiquer les objectifs de rendement au chef de la direction.
- À la fin de l’exercice, sélectionner les intervenants à interviewer et réaliser l’évaluation.

Annexes

- Objectifs du chef de la direction pour 2020

Objectifs du chef de la direction – 2020

Le Comité des ressources humaines peut utiliser les aspects suivants comme base pour l'évaluation du rendement du chef de la direction d'Ingénieurs Canada, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Il est proposé que l'évaluation utilise le système numérique suivant :

1. **Inacceptable :** Rendement inférieur aux niveaux acceptés
2. **Doit être amélioré :** Rendement ne satisfaisant pas à une ou plusieurs attentes
3. **Satisfaisant :** Rendement adéquat dans l'exercice des fonctions du poste
4. **Excellent :** Rendement exceptionnel, supérieur aux normes ou aux attentes

Réalisation des objectifs stratégiques

- **Priorité stratégique 1 : Programme d'amélioration de l'agrément**
  - Mettre en œuvre notre système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des EES et d'Ingénieurs Canada.
  - Planifier la transition du système de gestion de l'agrément et en faciliter l'adoption par les EES, le Bureau d'agrément et Ingénieurs Canada.
  - Concevoir et planifier la mise en œuvre d'améliorations du processus de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada, et s'assurer qu'elles sont arrimées sur le processus existant.
- **Priorité stratégique 3 : Le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes dans la profession d'ingénieur au Canada**
  - Publier le rapport sur les pratiques exemplaires relatives aux programmes d'ingénieur stagiaire ou de candidat à la profession, aux programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et aux programmes de sensibilisation des employeurs dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
  - Publier, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, une carte de pointage ambitieuse pour les cibles annuelles de l'initiative 30 en 30.
  - Le réseau des champions et championnes 30 en 30 s'étend à tous les EES.
  - Ingénieurs Canada examine l'élaboration possible d'un module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention des organismes de réglementation.
- **Priorité stratégique 4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences**
  - Terminer le projet, entièrement bilingue et comprenant les compétences requises en milieu canadien.
- **Impératif opérationnel 2 : Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.**
  - Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.

- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.

- **Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils aux organismes de réglementation**
  - Parachever la planification et soumettre une charte de projet, assortie d'un budget, pour la nouvelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

- **Impératif opérationnel 4 : Offrir des programmes nationaux**
  - Signature de l'entente de dessaisissement conclue entre Ingénieurs Canada et le proposant retenu pour le programme et le protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP).
  - Signature de l'entente de dessaisissement conclue entre Ingénieurs Canada et le proposant retenu pour le programme de certification de Professionnel de la résilience des infrastructures (PRI).

- **Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada**
  - Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie.
  - Lancement de la première stratégie de recherche.

- **Impératif opérationnel 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens**
  - Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie.
  - Mise en œuvre initiale de la nouvelle sous-stratégie.
  - Lancement du nouveau projet d'amélioration de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers.

- **Impératif opérationnel 8 : Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels**
  - Soumission et approbation de la nouvelle sous-stratégie pour l'IO8.
  - Réalisation d'un examen et soumission de recommandations au conseil quant à la meilleure façon d'arrimer le programme de bourses d'études d'Ingénieurs Canada sur les objectifs stratégiques.

- **Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne**
  - Création d'un plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.

- **Plan stratégique 2022-2024**
  - Soutenir le conseil dans la livraison d'un *Plan stratégique 2022-2024* réalisable.
- **Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)**
  - Aider le conseil à gérer la relation avec DDIC.

Stabilité organisationnelle

- Maintenir et renforcer l'engagement envers la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être.
- Mettre en œuvre un plan d'action pour donner suite aux résultats du sondage sur l'engagement des employés.
- Améliorer le processus de consultation en se basant sur les données relatives aux consultations et la rétroaction des organismes de réglementation, du conseil et du personnel d'Ingénieurs Canada.
- Entreprendre une évaluation du processus de recrutement de RH de l'organisme.

Gestion financière et opérationnelle

- Respecter le budget de 2020 et fournir des rapports appropriés en ce qui concerne le plan opérationnel.
- Élaborer et faire approuver par le conseil le budget et le plan opérationnel 2021 (y compris l'approche en matière de prévisions pluriannuelles).
- Évaluer la viabilité financière et opérationnelle à long terme d'Ingénieurs Canada.
- Mettre en œuvre les modules suivants du Système d'information sur les ressources humaines (SIRH) :
  - Gestion avancée des RH (connaissance des politiques, suivi du développement professionnel des employés)
  - Temps et présence (feuilles de temps électroniques, demandes de congés, approbation des heures)
  - Module de paye (fiches de paye et formulaires d'impôt en ligne, relevés d'emploi, historique de paye des employés et rapports électroniques)
  - Gestion du rendement (développement et mise en œuvre d'un système de gestion du rendement).
- Élaborer un plan à soumettre à l'approbation du Comité des ressources humaines en vue de la relève planifiée ou d'urgence du chef de la direction.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Document de planification des actifs nets	4.3
Objet :	Répondre à la demande du conseil visant l'élaboration d'une politique sur les actifs nets.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil approuve la structure des actifs nets, sur recommandation du Comité FAGR, et charge le Comité sur la gouvernance d'élaborer une politique sur la structure des actifs nets conformément aux recommandations à cet égard.
Transparence:	Séance ouverte
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Préparé par :	Jorge Monterrosa, contrôleur
Présenté par :	Lisa Doig, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

Définition du problème/de l'enjeu

- Ingénieurs Canada vise à faire une utilisation efficace de ses actifs nets afin de maximiser sa capacité à atteindre ses objectifs et à gérer ses risques financiers. Les actifs nets sont définis comme l'ensemble de toutes les réserves affectées et non affectées.
- Lors de sa réunion de mai 2019, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé une série de motions visant à actualiser le montant des fonds actuellement contenus dans les réserves non affectées et à transférer des fonds des réserves affectées aux réserves non affectées. La dernière de ces motions stipulait :

  5752 QUE le conseil d'Ingénieurs Canada :
  Charge le nouveau Comité des finances, d'audit et de gestion des risques d'élaborer, pour approbation par le conseil, une politique officielle sur les actifs nets afin de déterminer le niveau d'actifs nets requis pour atténuer les risques identifiés et financer les grands projets à venir.
- Une étape préalable à l'élaboration d'une politique sur les actifs nets serait l'élaboration d'une structure appropriée pour les actifs nets devant être gardés en réserve par l'organisme.
- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a collaboré avec notre auditeur externe KPMG afin d'établir les critères généraux pour l'établissement et le maintien de niveaux et d'une structure appropriés pour les actifs nets.
- KPMG a été chargé de réaliser une analyse des actifs nets d'Ingénieurs Canada et de proposer la structure requise pour ces actifs. Le document qui en découle (annexe A) décrit la structure recommandée afin de répondre aux besoins de l'organisme et de respecter les préférences de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à cet égard.

Autres options envisagées

- La structure des actifs nets proposée est basée sur les recommandations de KPMG. Ce document de planification des actifs nets, en plus des lignes directrices de l'ARC, servira de point de départ aux discussions portant sur la meilleure façon de gérer la croissance des actifs nets. Aucune autre option n'a été envisagée.

Risques

- Ce document démontre qu'Ingénieurs Canada est déterminé à maintenir des niveaux de réserves appropriés. Le fait que des professionnels externes (KMPG) aient évalué les niveaux de réserves en tenant compte des activités d'Ingénieurs Canada garantit que ces réserves sont conformes aux attentes de l'ARC.
- Ce document suit la recommandation professionnelle de KPMG en ce qui concerne la préparation d'une documentation démontrant que le conseil a exercé une diligence raisonnable dans l'établissement des niveaux de réserves appropriés, et pourrait être fourni à l'ARC si cela est nécessaire.
- Le Comité FAGR est satisfait des limites présentées dans la structure des actifs nets et ne prévoit pas de risques importants liés aux montants proposés.

Répercussions financières

- Cette structure des actifs nets garantit que des réserves non affectées seront maintenues afin d'assurer le niveau approprié de fonds de roulement nécessaires aux opérations régulières.
- Il est possible de respecter les niveaux recommandés sans imposer de fardeau financier, compte tenu des réserves prévues dans le budget de 2020.

Avantages

- Ce document est un outil de planification qui, s'il est approuvé, démontrera à l'ARC qu'Ingénieurs Canada considère les niveaux de réserves appropriés nécessaires et les raisons qui les justifient. L'approbation de la structure des actifs nets décrite en annexe remplira deux fonctions :
    - démontrer à l'ARC que toutes les réserves affectées à l'interne sont maintenues pour des raisons stratégiques ou d'imprévus;
    - établir qu'une diligence raisonnable a été exercée et faire en sorte que le Comité FAGR et le conseil examinent régulièrement les niveaux des actifs nets afin de déterminer s'ils demeurent appropriés ou s'ils doivent être ajustés.
- Ce document aidera aussi le conseil à donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur le financement qui suggéraient de ne pas laisser les réserves dépasser un maximum déterminé.

Consultations

- Le Comité FAGR a examiné de façon détaillée l'analyse et les recommandations présentées par KPMG le 13 novembre et poursuivi les discussions le 8 décembre. Le Comité FAGR estime que l'analyse et les recommandations de KPMG sont éclairées et constituent une base solide pour la structuration du portefeuille d'actifs nets et pour l'élaboration d'une politique en la matière.
- Il est ressorti des discussions avec le personnel que cette structure nécessitera une gestion des actifs nets plus active qu'auparavant.
- Les organismes de réglementation n'ont pas été consultés au sujet de cette politique.

Prochaines étapes

- Si le conseil approuve la motion :
    - Le Comité sur la gouvernance, en collaboration avec le Comité FAGR, élaborera une politique sur les actifs nets, créée conformément aux recommandations de KPMG. La politique sera ensuite soumise à l'approbation finale du conseil.
    - KPMG recommande que le document sur la structure des actifs nets soit examiné chaque année pour démontrer que les actifs font l'objet d'une gestion active et d'une surveillance continue. Le document sera présenté au conseil à sa réunion de février, avant le début du processus budgétaire.

Annexe

- Rapport de KPMG : Recommandations et analyse de la structure des actifs nets proposée

Structure des actifs nets

Vue d'ensemble

Vous trouverez ci-joint le document sur les actifs nets qui a été révisé pour refléter les commentaires formulés par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques lors de sa réunion de novembre.

Il s'agit d'un document indépendant qui fait état des catégories et des soldes des actifs nets affectés à l'interne et des actifs nets non affectés approuvés par le conseil, au 31 décembre 2019. Ce document sera géré par la direction.

Ce document sera fourni aux auditeurs externes pour permettre la divulgation de notes dans les états financiers. En outre, si l'ARC effectue un audit d'Ingénieurs Canada, ce document constituera une preuve de la raison d'être des actifs nets et de la surveillance de la gouvernance effectuée par le conseil et ses comités.

Politique sur les actifs nets

Sur la base des discussions tenues par le Comité FAGR lors de sa réunion de novembre, une politique générale sur les actifs nets sera également élaborée, politique qui documentera les rôles et les responsabilités en lien avec ces actifs et pour l'examen annuel des montants et des objets des fonds d'actifs nets affectés à l'interne.

Les références aux rôles et responsabilités ont été supprimées de ce document.

Comparaison avec l'année précédente

Les membres du comité ont demandé une comparaison avec les réserves de l'année précédente, qui est présentée dans le tableau suivant :

31 décembre 2018 (montants réels)		**31 décembre 2019 (proposés)**	
Fonds affectés à l'interne :		Fonds affectés à l'interne :	
Fonds quadriennal pour opérations	4 000 000 $	Fonds pour les priorités stratégiques	2 000 000 $
Fonds général pour imprévus	1 325 000 $	Fonds de défense juridique	1 500 000 $
Fonds pour l'achat d'immobilisations	250 000 $	Fonds général pour imprévus	2 500 000 $
Autre	211 400 $		
Total des fonds affectés à l'interne	*5 786 400 $*	*Total des fonds affectés à l'interne*	*6 000 000 $*
Actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles	564 690 $	Actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles	À calculer
Actifs nets non affectés	68 220 $	Actifs nets non affectés	1 000 000 $ (au moins)

Ébauche 4 pour approbation – Janvier 2020

Actifs nets

Date d'approbation :	Date d'entrée en vigueur : Exercice clos le 31 décembre 2019

1.1 APERÇU DES ACTIFS NETS

Ingénieurs Canada vise à faire une utilisation efficace de ses actifs nets afin de maximiser sa capacité de réaliser ses objectifs. L'accumulation d'actifs nets n'est pas, en soi, un objectif d'Ingénieurs Canada. Cependant, pour faire une gestion prudente de ses finances, l'organisme doit maintenir les actifs nets nécessaires pour assurer la stabilité de la prestation de ses programmes et services, financer ses initiatives stratégiques et atténuer l'impact financier des risques pour ses activités et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Pour appliquer une pratique exemplaire recommandée aux organismes canadiens sans but lucratif, Ingénieurs Canada devrait explicitement établir des actifs nets affectés à l'interne (souvent appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») afin de démontrer l'intention et l'objet de ces fonds à ses membres et parties prenantes. Cette pratique est conforme aux normes comptables canadiennes et acceptée par l'Agence du revenu du Canada pour démontrer le statut d'OSBL d'Ingénieurs Canada en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les changements apportés aux actifs nets affectés à l'interne devraient être cohérents avec la stratégie globale d'Ingénieurs Canada, ses initiatives prioritaires et son évaluation des risques. Chaque année, Ingénieurs Canada devrait réaliser un examen général de l'utilisation et de l'adéquation des soldes des fonds affectés à l'interne. L'organisme devrait aussi effectuer une évaluation plus approfondie de ses actifs nets affectés à l'interne durant son processus de planification stratégique triennale, dont une évaluation exhaustive des risques.

Ce document utilise les définitions normalisées des actifs nets, qui sont présentées en annexe.

1.2 SOMMAIRE DES ACTIFS NETS

Le tableau ci-dessous est un résumé des fonds affectés à l'interne, des actifs nets non affectés et des actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. D'autres explications sont fournies plus loin.

Actifs nets affectés à l'interne

Affectation interne	Objet	Montant
Fonds de défense juridique	Le fonds de défense juridique a été établi par le conseil pour couvrir les coûts de toute contestation judiciaire qu'Ingénieurs Canada serait appelé à entreprendre, pour couvrir les franchises d'assurance, et pour aider les organismes de réglementation s'il est déterminé qu'ils n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire qui a une incidence claire et importante sur les autres organismes de réglementation.	1 500 000 $
Fonds pour les priorités stratégiques	Le fonds pour les priorités stratégiques a été établi par le conseil pour : • financer les initiatives stratégiques planifiées • financer les projets de technologies de l'information prévus dans le plan stratégique approuvé • réagir aux risques et aux besoins d'investissement futurs dans la performance, l'accessibilité et la sécurité de ses actifs de technologies de l'information.	2 000 000 $
Fonds général pour imprévus	Le fonds général pour imprévus a été établi par le conseil pour atténuer l'impact financier du risque d'événements inattendus qui pourraient avoir une incidence négative importante sur les activités, les revenus et les dépenses d'Ingénieurs Canada.	2 500 000 $
	Total des actifs nets affectés à l'interne	**6 000 000 $**

Actifs nets non affectés et actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

Catégorie d'actifs	Objet	Montant
Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé correspondant à la valeur comptable nette des biens corporels et incorporels moins toute dette s'y rapportant.	564 690 $ (montant apparaissant dans les états financiers de 2018)
Actifs nets non affectés	Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires au maintien des opérations courantes. Les actifs nets non affectés correspondent aux actifs nets totaux moins les actifs affectés à l'interne et les actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles.	Au moins 1 000 000 $

1.3 ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Ingénieurs Canada doit établir des actifs nets affectés à l'interne (communément appelés « réserves » ou « fonds de réserve ») à des fins précises d'exploitation ou d'immobilisations telles que le permettent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les actifs nets affectés à l'interne sont justifiés par un énoncé d'objet clair, le niveau précis de financement requis et, au besoin, la période de temps prévue pour l'accumulation ou la réduction du solde. L'objet des actifs nets affectés à l'interne doit être cohérent avec les objectifs des initiatives stratégiques et des plans opérationnels d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'avec les risques identifiés quant à la réalisation de ces objectifs.

Ingénieurs Canada a établi trois catégories d'actifs nets affectés à l'interne qui sont nécessaires, soit :

a) Fonds de défense juridique

Ingénieurs Canada a besoin d'un fonds de défense juridique pour couvrir les frais juridiques relatifs à des enjeux concernant la profession d'ingénieur, dont la protection du terme « ingénieur » et d'autres termes, et pour intervenir dans des affaires judiciaires présentant un intérêt national important, ou pour aider les organismes de réglementation qui n'ont pas les ressources financières pour défendre une mesure d'application de la loi et/ou une obligation statutaire ayant un impact clair et important sur d'autres membres.

En 2008, Ingénieurs Canada a fait réaliser une étude actuarielle portant sur ses réserves, étude qui a recommandé l'établissement d'un fonds de défense juridique de 1 000 000 $, avec une augmentation annuelle de 40 000 $. Se fondant sur cette étude, Ingénieurs Canada a créé un fonds de défense juridique de 1 500 000$.

b) Fonds pour les priorités stratégiques

Ingénieurs Canada amorce une importante période de transition avec la mise en œuvre de son *Plan stratégique 2019-2021*, qui prévoit des initiatives particulières, des investissements dans l'évaluation sur la base des compétences, et des améliorations des services axés sur les technologies.

En ce qui concerne les services axés sur les technologies, en plus des projets prévus visant à améliorer les opérations et les services aux membres, Ingénieurs Canada fonctionne dans un environnement caractérisé par l'évolution rapide des technologies et l'accélération des risques (notamment au chapitre de la cybersécurité). Ingénieurs Canada s'attend à devoir faire un investissement substantiel dans ses systèmes et technologies de l'information au cours des cinq prochaines années afin de mettre en œuvre des pratiques standard/exemplaires en matière de performance, d'accessibilité et de sécurité. Ce fonds est destiné à financer tant les projets actuellement prévus que les projets à venir.

Sur la base du *Plan stratégique 2019-2021* et des risques technologiques futurs, Ingénieurs Canada a établi un fonds pour les priorités stratégiques de 2 000 000 $.

c) Fonds général pour imprévus

Ingénieurs Canada doit maintenir un fonds général pour imprévus afin d'atténuer l'impact financier du risque d'un événement négatif important causé par des changements survenant dans son environnement politique, économique et réglementaire qui échapperaient à son contrôle.

Les principaux facteurs de risques actuels qui pourraient avoir un impact négatif considérable sur les revenus comprennent :

- L'évolution démographique des effectifs : Les revenus provenant des cotisations des organismes de réglementation sont basés sur le nombre de membres. Comme c'est le cas pour de nombreux organismes professionnels, les membres des organismes de réglementation vieillissent, ce qui présente le risque important d'un déclin soutenu des revenus tirés des cotisations, avec un impact corollaire sur les revenus provenant des programmes d'affinité.

- Les programmes d'affinité : Les programmes d'affinité et d'assurance sont la principale source de revenus d'Ingénieurs Canada. Deux éventualités pourraient avoir un impact sur ces revenus : le retrait d'une province d'un programme d'affinité et l'annulation ou le non-renouvellement d'un programme par un fournisseur de services.

- Les organismes de réglementation provinciaux : Comme pour tout organisme national, il existe le risque qu'une province se retire de l'organisme national.

Sur la base de ces risques et d'autres risques identifiés lors de l'évaluation, Ingénieurs Canada a établi un fonds général pour imprévus de 2 500 000 $.

Ce montant équivaut à environ trois mois de coûts d'exploitation d'Ingénieurs Canada, ce qui est un repère couramment utilisé par les organismes sans but lucratif pour l'établissement d'un fonds général pour imprévus.

1.4 ACTIFS INVESTIS DANS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles sont un montant calculé, conformément aux normes comptables canadiennes, défini dans l'annexe ci-dessous. La pratique historique d'Ingénieurs Canada consiste à utiliser ses actifs nets pour financer ses immobilisations corporelles et incorporelles, autres que les incitatifs différés à la location relatifs à ses locaux loués. Cette politique autorise la création de réserves distinctes pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et/ou de technologies de l'information (comme dans le cas du fonds pour les priorités stratégiques), afin de disposer de fonds adéquats pour de futures acquisitions.

1.5 ACTIFS NETS NON AFFECTÉS

Des actifs nets non affectés sont maintenus pour financer le niveau approprié de liquidités nécessaires pour maintenir les opérations courantes. Le solde cible des actifs nets non affectés d'Ingénieurs Canada doit être déterminé chaque année, en tenant compte des besoins immédiats de liquidités et des besoins de flux de trésorerie autres que ceux prévus dans les soldes existants affectés à l'interne. Le solde cible des actifs nets non affectés doit correspondre aux recommandations soumises par la direction au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire annuel.

Sur la base d'une analyse des dépenses et des flux de trésorerie mensuels et annuels, Ingénieurs Canada compte maintenir, en permanence, un solde d'actifs nets non affectés d'au moins 1 000 000 $.

1.6 Annexe : Définitions

Ce document utilise les définitions suivantes :

- **Actifs nets** : Les actifs nets totaux d'un organisme sans but lucratif correspondent à l'intérêt résiduel dans ses actifs après déduction de ses passifs.

- **Actifs investis dans les immobilisations corporelles et incorporelles** : Le montant d'actifs nets qui financent les immobilisations corporelles et incorporelles d'Ingénieurs Canada. Ce montant est calculé comme suit :

  Valeur comptable nette des immobilisations corporelles et incorporelles
  Moins : dette à long terme relative aux immobilisations corporelles et incorporelles
  Moins : incitatifs différés à la location relatifs aux immobilisations corporelles
  Moins : contributions différées utilisées pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles
  Actifs investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles

- **Actifs nets affectés à l'interne (« réserves ») :** Les montants d'actifs nets mis de côté par Ingénieurs Canada à des fins futures particulières ou pour des imprévus futurs particuliers. Les deux catégories générales d'actifs nets affectés à l'interne couramment utilisées par les organismes sans but lucratif sont:

  Les **réserves stratégiques :** ces réserves servent généralement à financer des projets, des investissements ou des événements ponctuels qui appuient la réalisation des priorités stratégiques de l'organisme afin de permettre le maintien des opérations courantes au cours de l'année où ces initiatives stratégiques sont réalisées. Les réserves stratégiques devraient s'aligner sur le plan stratégique de l'organisme sans but lucratif.

  Les **réserves pour imprévus :** ces réserves atténuent le risque financier d'un événement incontrôlable/inattendu important qui aurait un impact négatif sur la situation financière d'un organisme sans but lucratif. Ce genre d'événement provoque généralement un déclin immédiat et/ou soutenu des revenus annuels ou une augmentation des dépenses. Un fonds de réserve pour imprévus sert à couvrir le coût de l'imprévu afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses opérations courantes tout en réagissant à l'événement défavorable. Les réserves pour imprévus s'appuient normalement sur une évaluation officielle des risques réalisée par l'organisme sans but lucratif.

- **Actifs nets non affectés** : montants d'actifs nets qui ne sont pas affectés à l'interne et qui ne sont pas investis dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs sont généralement considérés comme étant le montant du fonds de roulement liquide nécessaire pour les opérations courantes.

engineerscanada ingénieurscanada

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Réponse aux recommandations du Groupe de travail sur le financement - Modification du Règlement administratif concernant les frais de cotisation par personne	4.4
Objet :	Répondre aux recommandations du Groupe de travail sur le financement (GTF) en modifiant le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada afin d'établir un processus pour la détermination annuelle du montant de la cotisation par personne.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.
Motion(s) à examiner :	*QUE le conseil d'Ingénieurs Canada recommande aux membres d'apporter les modifications suivantes au Règlement administratif :* *a. Ajouter à titre d'article 7.2 ce qui suit :* *Au plus tard le 1er janvier de chaque année, le conseil doit recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1er janvier suivant. Les membres doivent examiner la recommandation et fixer le montant définitif de la cotisation par personne au plus tard le 1er juillet de chaque année, la décision des membres devant prendre effet le 1er janvier suivant.* *b. Renuméroter l'article 7.2, qui devient l'article 7.3, supprimer le montant de la cotisation par personne de 10,21 $ et modifier le libellé comme suit :* *7.3 ~~7.2~~ Chaque membre doit verser à Ingénieurs Canada ~~une~~ la cotisation par personne inscrite approuvée par les membres ~~égale à 10,21 $~~ dans les deux mois qui suivent la réception de l'avis de cotisation ou conformément aux modalités de paiement établies pour les membres.*
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers *Comme le stipule l'article 5.7 du Règlement administratif, une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur la question suivante :* *a) les recommandations du conseil exigées au paragraphe 5.8 (modification du Règlement administratif)*
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Jorge Monterrosa, contrôleur
Présenté par :	Lisa Doig, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

Définition du problème/de l'enjeu

- En janvier 2018, le conseil a adopté la motion 5680, qui proposait, entre autres :

  QU'un groupe de travail soit mis sur pied pour entreprendre l'examen du modèle de financement d'Ingénieurs Canada, notamment des consultations auprès des organismes de réglementation du génie, l'élaboration de modèles de rechange et l'analyse des répercussions du modèle actuel et des modèles de rechange sur les organismes de réglementation du génie et Ingénieurs Canada.

- Le Groupe de travail sur le financement a été créé, en partie, pour répondre aux préoccupations de certains organismes de réglementation au sujet de la transparence concernant le contrat conclu avec TD et les revenus générés et distribués par l'intermédiaire du programme d'affinité de TD.

- Pendant le reste de l'année et au début de 2019, le GTF a tenu plusieurs rencontres en personne et par téléconférence pour remplir son mandat.
- En mai 2019, le GTF a soumis ses recommandations au conseil d'Ingénieurs Canada, et les motions suivantes ont été adoptées :

Motion 5753
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada :

a) Donne instruction au comité proposé des finances, d'audit et de gestion des risques d'élaborer une politique qui limitera la croissance du budget opérationnel (à l'exception des grands projets) d'Ingénieurs Canada à un montant ne dépassant pas le taux d'inflation, pour considération par le conseil à sa réunion du 4 octobre 2019.

Adoptée

Motion 5754
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada :

b) Donne instruction au comité proposé des finances, d'audit et de gestion des risques d'élaborer une politique qui prévoira le plafonnement des réserves non affectées à 2 millions $ (montant soumis à des examens périodiques) et de proposer des options pour la disposition de toute somme supérieure à 2 millions $, pour considération par le conseil à sa réunion du 4 octobre 2019.

Adoptée

Motion 5755
QUE le conseil d'Ingénieurs Canada :

c) Recommande aux membres, à leur réunion du 23 mai 2020, que le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada soit modifié pour hausser la cotisation par personne de 2 % en 2022 et de 2 % supplémentaires chaque année par la suite.

Reportée au 4 octobre 2019

- Le 12 août, l'APEGA a avisé Ingénieurs Canada qu'elle avait sélectionné un autre assureur et se retirait du programme d'assurance habitation et automobile de TD, parrainé par Ingénieurs Canada, à compter du 16 août.
- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) s'est réuni le 15 août pour étudier les motions susmentionnées. Plusieurs préoccupations ont alors été soulevées :
  - Le Comité estimait qu'il serait imprudent de considérer ces motions en l'absence d'une meilleure compréhension des impacts potentiels (immédiats et à long terme) de la décision de l'APEGA sur le budget et les réserves connexes d'Ingénieurs Canada;
  - Les motions étaient conçues pour être considérées dans leur ensemble, et les aborder séparément pourrait avoir des effets inattendus.
- Par conséquent, le Comité FAGR a estimé que l'étude des motions susmentionnées devrait être reportée jusqu'en février 2020 afin que les effets de la décision de l'APEGA puissent être analysés et présentés au conseil. Cette analyse a été présentée au conseil à sa réunion du 4 octobre 2019, et l'effet global des changements fait l'objet d'une étroite surveillance.
- Après étude approfondie, le Comité FAGR recommande les modifications proposées du Règlement administratif comme étant la façon la plus efficiente d'obtenir les résultats attendus des recommandations du GTF, à savoir : faire en sorte que la croissance du budget opérationnel et des réserves soit contrôlée et permettre que les avantages découlant de ces mesures soient partagés par tous les organismes de réglementation membres.

Action/recommandation proposée

- Il est recommandé que cette motion soit adoptée.

- Une partie du travail effectué par le Comité FAGR consiste à élaborer une politique sur les actifs nets. Comme première étape, le Comité FAGR recommande également une structure des actifs nets (voir le point 4.3 à l'ordre du jour) qui comprend un niveau minimum proposé pour les réserves non affectées. Si cette nouvelle structure est adoptée, Ingénieurs Canada devra se doter d'un mécanisme/processus pour gérer activement les réserves non affectées.
- En gérant activement les revenus découlant de la cotisation par personne, Ingénieurs Canada pourra gérer ses résultats financiers annuels et, étant donné que l'excédent (ou le déficit) annuel touche directement les réserves non affectées, il pourra aussi gérer les niveaux des réserves.
- La détermination du montant de la cotisation annuelle par personne fera partie du processus de budgétisation annuel. Dans le cadre de ce processus, on élaborera des projections pluriannuelles pour estimer le solde futur de toutes les réserves (affectées et non affectées). Une fois que l'impact de tous les facteurs touchant les réserves aura été projeté, on pourra estimer les revenus futurs découlant de la cotisation annuelle, de manière à ce que les réserves non affectées demeurent dans la plage requise.

Autres options envisagées

- Le Comité FAGR a envisagé diverses options :
  - Mettre en œuvre les motions originales prévoyant une augmentation annuelle de 2 % de la cotisation annuelle et le plafonnement des réserves non affectées, tout excédent étant reversé aux organismes de réglementation. Il a été estimé que cette option était trop restrictive et, puisqu'on ne connaît pas l'avenir, qu'elle pourrait avoir des conséquences inattendues. En outre, selon notre auditeur externe KPMG, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est d'avis que les réserves doivent être utilisées pour réaliser les objets – stratégiques et opérationnels – de l'organisme. De plus, afin de se conformer aux règles de l'ARC en ce qui concerne la disposition d'un excédent, le remboursement de cotisations antérieures n'est pas recommandé, et l'émission de chèques aux organismes de réglementation membres pour leur remettre des cotisations payées précédemment pourrait aussi susciter de graves préoccupations.
  - Augmenter le ratio de partage des coûts prévu dans les ententes d'affinité existantes conclues avec les organismes de réglementation membres afin de réduire l'entrée de revenus. Malheureusement, les organismes de réglementation ne participent pas tous au programme d'affinité, de sorte que les avantages ne seraient par réalisés par tous, ce qui pourrait être perçu comme un traitement préférentiel accordé à certains d'entre eux.
  - Utiliser les réserves excédentaires pour mettre sur pied un programme de subventions accessible aux organismes de réglementation membres pour financer des projets prioritaires contribuant aux priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada. Certains organismes de réglementation ont indiqué qu'ils n'appuieraient pas une telle proposition, et il existe également le risque que cette approche soit perçue comme un traitement préférentiel pour certains d'entre eux. Cependant, KPMG nous a avisés que cette option serait acceptable pour assurer la conformité aux règles de l'ARC.

Risques

- Par suite des modifications proposées du Règlement administratif, la cotisation annuelle pourrait varier chaque année, entraînant une imprévisibilité financière pour les organismes de réglementation membres dans leur propre processus budgétaire. Pour atténuer ce risque, Ingénieurs Canada pourrait publier une plage couvrant quatre ans de cotisations annuelles à l'intention des organismes de réglementation. Chaque année, le conseil établirait la cotisation à l'intérieur de cette plage, pour tenir compte des réalités courantes.
- Selon KPMG, l'ARC serait préoccupée par d'importantes fluctuations de la cotisation annuelle, mais pas par des fluctuations moindres si elles sont bien justifiées. Une documentation appropriée sera essentielle pour démontrer que le conseil fait preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne l'établissement de la cotisation annuelle, et la décision devrait être considérée en même temps que le budget.

- Des erreurs ou des omissions dans l'établissement de la cotisation annuelle pourraient provoquer un risque financier inattendu pour Ingénieurs Canada :
  - Une réduction importante de la cotisation annuelle pourrait entraîner un sous-financement au cours des années opérationnelles suivantes.
  - Une augmentation importante de la cotisation annuelle susciterait des préoccupations de la part de l'ARC et obligerait les organismes de réglementation membres à engager une dépense non planifiée.
- Enfin, il y a le risque que les membres ne donnent pas suite à la recommandation du conseil ou aient de la difficulté à s'entendre sur le montant de la cotisation – ce qui se solderait par une grave imprévisibilité tant pour les organismes de réglementation que pour Ingénieurs Canada.

Répercussions financières

- Si elle est correctement mise en œuvre, cette recommandation devrait se traduire par la stabilité du budget opérationnel et par la capacité de gérer activement les réserves conformément à la structure des actifs nets.

Avantages

- Les organismes de réglementation auront un contrôle accru sur la taille du budget d'Ingénieurs Canada et disposeront d'un mécanisme pour limiter la croissance des réserves.
- Les membres joueront un rôle accru dans la gouvernance d'Ingénieurs Canada en participant chaque année à l'établissement de la cotisation.
- Toute réduction de la cotisation annuelle sera partagée également par tous les organismes de réglementation (sur une base par personne).
- Comme l'a indiqué KPMG, cette proposition satisfait aux règles de l'ARC en ce qui concerne la gestion appropriée des cotisations annuelles.

Consultations

- Un représentant de KPMG, qui avait examiné cette proposition en collaboration avec le Comité FAGR le 13 novembre 2019, a estimé qu'elle pourrait produire les résultats attendus tout en assurant la conformité aux règles de l'ARC.
- Le Comité sur la gouvernance a examiné et approuvé la formulation proposée du Règlement administratif.
- Lors de visites récentes, D. Lynch a discuté officieusement du concept proposé avec certains organismes de réglementation.
- Lors de discussions avec le personnel, il a été mentionné que cette structure nécessitera une gestion plus active des actifs nets, ce qui exigera des ressources supplémentaires.
- Les organismes de réglementation n'ont pas été consultés officiellement sur cette question.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Tous les organismes de réglementation seront consultés sur cette question.
- La proposition sera soumise à l'assemblée des membres du 23 mai 2020.
- Le Règlement administratif révisé prendra effet pour le cycle budgétaire de 2022 (c.-à-d. que la cotisation annuelle pour 2022 sera approuvée par les membres avant juillet 2021).
- L'établissement de la cotisation annuelle par personne requise sera intégré dans le processus de budgétisation d'Ingénieurs Canada.

Annexe

- Aucune

engineerscanada ingénieurscanada

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Impératif opérationnel 8 (IO8) : Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels	4.5
Objet :	Approbation de la sous-stratégie liée à l'Impératif opérationnel 8 : Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 8
Motion(s) à examiner :	QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la sous-stratégie proposée pour l'Impératif opérationnel 8, sur recommandation du chef de la direction.
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	K. Bouffard, gestionnaire, Rayonnement Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction

Définition du problème/de l'enjeu

- En mai 2018, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé un nouveau Plan stratégique qui prévoit, sous l'Impératif opérationnel 89 (IO8), la soumission au conseil d'une analyse, d'une justification et d'une recommandation de stratégie quant à la meilleure façon d'obtenir les deux résultats visés de l'IO8 :

  1) Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
  2) Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

- Depuis l'approbation du Plan stratégique, Ingénieurs Canada a réalisé des recherches préliminaires et une analyse contextuelle, et tenu des consultations en personne auprès de représentants des organismes de réglementation. Sur la base des résultats de ces consultations, une sous-stratégie recommandée a été élaborée.

Action ou recommandation proposée

- Recommander que le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la sous-stratégie ci-jointe.

Répercussions financières

- Les répercussions financières sont incluses dans le budget 2020.

Consultations

- En janvier 2019, une consultation en personne a eu lieu avec le comité d'Ingénieurs Canada sur la participation équitable en génie, consultation au cours de laquelle un aperçu de l'approche à adopter pour la sous-stratégie de l'IO8 a été présenté.
- Un aperçu de cette approche a également été présenté au conseil lors de sa retraite stratégique en juin 2019.
- En octobre 2019, une consultation en personne a été menée auprès de représentants des organismes de réglementation et les résultats ont été transmis à tous les participants pour qu'ils confirment leurs commentaires.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- La sous-stratégie sera mise en œuvre.

Annexes

- Sous-stratégie de l'IO8 : Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels
- Rapport de référence sur le rayonnement et l'engagement - rapport confidentiel accessible dans la zone membres du site Web (mot de passe requis), à l'adresse https://engineerscanada.ca/system/files/Att-4.5b-OP8-Benchmark-Report-Final-fr.pdf

Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada

Impératif opérationnel 8 : Encourager la reconnaissance de la valeur de la profession pour la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels

Pour toute question concernant la teneur de ce rapport, prière de s'adresser à :

Kim Bouffard
Gestionnaire, Rayonnement

CE RAPPORT CONTIENT DES INFORMATIONS RECUEILLIES LORS D'ENTRETIENS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS DANS LA PLUS STRICTE CONFIDENTIALITÉ.

Kim.bouffard@engineerscanada.ca
613.232.2474 Ext. 207

Table des matières

RÉSUMÉ 1

INTRODUCTION 1

DÉFINITION DU MOT *CLIENT* 1

PARTIES PRENANTES 2

SITUATION ACTUELLE 3

SITUATION SOUHAITÉE ET ANALYSE DES LACUNES 3

RECOMMANDATIONS VISANT LES INITIATIVES DE RAYONNEMENT NOUVELLES ET DÉJÀ ADOPTÉES 6

RESSOURCES NÉCESSAIRES 10

PLAN D'ÉVALUATION 11

CONCLUSION 12

ANNEXE 12

RÉSUMÉ

En mai 2018, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé un nouveau Plan stratégique qui prévoit, sous l'Impératif opérationnel 8 (IO8), la soumission au conseil d'une analyse, d'une justification et d'une recommandation de sous-stratégie quant à la meilleure façon d'atteindre les résultats visés par l'IO8 :

1) Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
2) Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Les résultats visés sont également les suivants :

- Définir des objectifs réalisables pour favoriser la reconnaissance de la profession par la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
- Examiner les efforts actuels dans les deux domaines susmentionnés et évaluer leur pertinence et leur efficacité pour réaliser les objectifs actualisés.
- Faire des recommandations quant aux initiatives nouvelles ou existantes les plus susceptibles de réaliser les objectifs recommandés dans les limites des ressources disponibles.
- Être prêt à mettre en œuvre la sous-stratégie dans les 90 jours qui suivent son approbation par conseil.

INTRODUCTION

La sous-stratégie de l'IO8 sera conçue de façon à tirer parti de possibilités, de programmes et de partenariats existants. Éclairées par les travaux de recherche sur les tendances ainsi que les pratiques exemplaires actuelles et à venir, les recommandations et la sous-stratégie présentées ont été formulées en collaboration et en consultation avec nos organismes de réglementation provinciaux et territoriaux.

DÉFINITION DU MOT *CLIENT*

Ingénieurs Canada définit ses clients comme les personnes ou les organisations qui demandent et reçoivent des avantages pour ses réalisations. En font partie :

1. Les organismes canadiens de réglementation du génie : Nos membres sont les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie. Ils réglementent la profession d'ingénieur et octroient les permis d'exercice au pays.
2. **Les établissements d'enseignement supérieur ainsi que Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (auparavant le Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées [CCDISA]).**

3. **Les membres de la profession d'ingénieur :** Ils comprennent les ingénieurs, les stagiaires, les retraités et les étudiants inscrits à un programme de génie agréé.

PARTIES PRENANTES

Aux fins de la présente sous-stratégie, nous avons divisé les parties prenantes en quatre catégories, selon le genre de collaborateur, c'est-à-dire les utilisateurs, les instances de gouvernance, les influenceurs et les fournisseurs.

1. **UTILISATEURS :** Ceux qui se serviront et bénéficieront des extrants.
    - Ingénieurs et stagiaires
    - Professeurs et étudiants
2. **INSTANCES DE GOUVERNANCE :** Personnes ou groupes de personnes qui s'intéressent au mode d'encadrement de ce travail.
3. **INFLUENCEURS :** Personnes qui ont le pouvoir d'influencer les décisions et la capacité de changer l'orientation de projets ou de programmes divers.
    - **Établissements d'enseignement supérieur :** Prestataires de services éducatifs qui contribuent à former les ingénieurs de demain. Ils contribuent également au recrutement des futurs ingénieurs ainsi qu'à la promotion de la valeur du permis d'exercice.
    - **Conseils scolaires :** Ils administrent les fonds reçus de leur province et destinés à leurs écoles. Voici quelques-unes des responsabilités des conseils scolaires : le rendement des enseignants, l'approbation des manuels de cours et du matériel didactique des écoles d'après une liste fournie par le Ministère, en plus de la mise sur pied de programmes d'éducation.
    - **Enseignants :** Ils contribuent de façon essentielle à aider les élèves, particulièrement de la 7e à la 11e année, à mener à terme leur plan annuel de cheminement, de même qu'à progresser vers leurs objectifs de carrière.
    - **Associations professionnelles :** Elles représentent les professionnels qui collaborent étroitement avec les ingénieurs comme les architectes et les urbanistes.
    - **Industrie :** Importants employeurs d'ingénieurs et d'ingénieurs stagiaires.

4. **FOURNISSEURS :** Quiconque fournit des ressources à un projet ou à un programme.
    - **Organismes nationaux sans but lucratif :** Guides du Canada, Scouts du Canada, la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) et l'Ontario Society of Professional Engineers (OSPE).
    - Réseau des champions et championnes 30 en 30

Notez que cette page n'est pas censée constituer une liste complète de nos parties prenantes clés. Les organismes de réglementation sont à la fois clients (un groupe que nous servons) et parties prenantes (un groupe qui a prise et influe sur notre accès à nos clients secondaires [les ingénieurs et les stagiaires]).

SITUATION ACTUELLE

Le rapport de référence de l'IO8 (ANNEXE A) comprend une analyse détaillée des tendances actuelles, un résumé des activités de rayonnement des organismes de réglementation, les résultats de notre sondage sur le rayonnement et l'engagement ainsi qu'un résumé des entrevues réalisées auprès des fédérations et des associations nationales qui représentent les professions autoréglementées suivantes : la pharmacie (l'ANORP), la comptabilité (CPA Canada), la géoscience (GC), le droit (la FOPJC et l'ABC), l'architecture (l'IRAC), l'architecture de paysage (l'AAPC), l'urbanisme (l'ICU) et la technologie du génie (CCTT).

Voici quelques-unes des principales constatations qui figurent dans le rapport de référence :

1. Compte tenu du climat politique entourant l'autoréglementation ainsi que des constatations des entrevues avec les délégués de fédérations ou d'associations professionnelles nationales, Ingénieurs Canada devrait et peut assumer un rôle de leader dans la promotion et la préservation des intérêts, de l'honneur et de l'intégrité de la profession d'ingénieur au Canada.

2. Il est possible pour une fédération nationale comme Ingénieurs Canada d'assurer le double rôle de soutien réglementaire et de représentation de la profession. Notre modèle actuel est unique et susceptible de nous permettre de mieux servir tant les organismes de réglementation que les professionnels, en évitant les défis des associations de membres et en abordant stratégiquement les conditions systémiques avec lesquelles les organismes de réglementation n'auraient d'autre choix que de composer seuls et de façon réactive.

3. Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux ont des défis en commun à relever en matière de rayonnement et d'engagement, en plus d'avoir collectivement affecté plus de ressources aux élèves de la maternelle à la 12e année qu'aux ingénieurs stagiaires, aux étudiants de niveau postsecondaire et au grand public.

4. Ingénieurs Canada a l'occasion de mettre en place une démarche pancanadienne au regard du rayonnement et de l'engagement, laquelle permettra d'éliminer le chevauchement des efforts de rayonnement et de tirer parti des programmes, des connaissances et des ressources et de les adapter.

SITUATION SOUHAITÉE ET ANALYSE DES LACUNES

Les renseignements ci-dessous résument les lacunes que l'on trouve dans nos programmes actuels et qui nuiront à notre capacité d'arriver à la situation souhaitée. Ventilée par résultat attendu, chaque situation souhaitée a été définie en consultation avec les représentants des organismes de réglementation dans le cadre de nos consultations en personne sur l'IO8.

PROFITER DES OCCASIONS EXISTANTES POUR FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR ET DE L'APPORT DE LA PROFESSION

Situation souhaitée

1. Ingénieurs Canada collabore avec d'autres associations professionnelles pour définir un **leadership visionnaire conjoint** concernant des enjeux clés qui illustrent la valeur exceptionnelle de notre profession pour la société.
2. Ingénieurs Canada permet et favorise une collaboration stratégique entre les organismes de réglementation, ce qui accroît notre **impact collectif.**
3. Ingénieurs Canada prend l'initiative de l'administration et de la coordination du **Mois national du génie,** une campagne annuelle de rayonnement et d'engagement administrée conjointement qui encourage la reconnaissance de la valeur de la profession pour la société et suscite l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.

Analyse des lacunes

Leadership visionnaire conjoint :

- **Collaboration fructueuse :** Nos échanges avec d'autres associations professionnelles et les ONG se limitent à la promotion ou à la commandite de conférences et d'événements. Nos réunions avec ces organisations sont ponctuelles. Actuellement, nous ne collaborons pas pour ainsi dire avec ces organisations.
- **À l'écoute :** Nous ne bénéficions d'un accès direct ni à l'industrie, ni aux jeunes (exception faite des membres de la FCEG), ni aux ingénieurs.

Impact collectif :

- **Clarté de la portée :** Ingénieurs Canada a le double objectif de servir les intérêts collectifs des organismes de réglementation ET de promouvoir et maintenir les intérêts, l'honneur et l'intégrité de la profession d'ingénieur au Canada. Le rôle d'Ingénieurs Canada dans la promotion de la profession d'ingénieur est mal défini, c'est pourquoi il est difficile de déterminer les services et les activités auxquels son équipe de rayonnement et d'engagement devrait participer.
- **Stratégie conjointe de rayonnement à l'échelle nationale :** En plus de ne pas s'inscrire dans une stratégie interne ou externe plus vaste, les projets et programmes de rayonnement et d'engagement sont conçus puis mis en œuvre en vase clos, ce qui limite notre rayonnement et notre influence collectifs au sein des parties prenantes clés.
- **Ressources limitées :** Actuellement, les activités de rayonnement et d'engagement ne représentent que 1 % du budget d'Ingénieurs Canada. C'est à peu près la même chose partout au pays ; les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux comptent sur des bénévoles pour appuyer leurs efforts de rayonnement.

Campagne annuelle :

- **Mois national du génie (MNG) :** N'est pas organisé conjointement par Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation. Actuellement, nous n'avons pas de thème commun, la reconnaissance de la marque est limitée et nous ne voyons ni l'objectif, ni la valeur, ni l'impact du MNG de la même façon.
- **Partage de ressources :** En dehors de la coordination de la commande groupée d'articles promotionnels, nous n'exploitons pas nos ressources collectives pour économiser temps et argent et, en fin de compte, accroître notre rayonnement, notre influence et le pouvoir d'attraction de la profession d'ingénieur.
- **Rayonnement limité :** Le rayonnement de nos comptes de médias sociaux et de notre bulletin d'information est très limité, et nous n'avons pas tiré parti de nos réseaux collectifs pour accroître la reconnaissance de la marque du MNG.

SUSCITER L'INTÉRÊT DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE PROFESSIONNELS DU GÉNIE

Situation souhaitée

1. Recensement, regroupement et partage, à l'échelle locale et nationale, de pratiques exemplaires et d'interventions précises qui éclaireront les futurs **programmes de rayonnement dans les écoles** et soutiendront les partenariats stratégiques à venir.
2. Le génie est reconnu comme un **choix de carrière privilégié,** comme une profession bien connue et enviable, particulièrement chez les garçons et les filles de 11 à 17 ans.
3. Le site **exploreengineering.ca/fr** est reconnu comme une ressource et un outil de communication utiles par nos organismes de réglementation et nos principaux publics cibles.

Analyse des lacunes

1. **Programmes de rayonnement dans les écoles :**
    - Nous n'avons pas mené d'études pour mieux comprendre le système d'éducation au Canada, en plus de ne pas avoir recensé les ressources, les défis et les possibilités qui permettront d'accroître notre valeur et notre impact dans le système d'éducation.
    - Aucun des programmes de rayonnement actuellement soutenus par Ingénieurs Canada ne permet d'évaluer les retombées dudit programme sur le rayonnement et les attitudes ni d'évaluer le rendement général de l'investissement. C'est également le cas des programmes de rayonnement dans les écoles de nos organismes de réglementation.
    - Nous ne disposons pas d'une liste de personnes-ressources ou d'influenceurs clés, et nous n'avons pas communiqué avec d'éventuels partenaires stratégiques.
    - Le programme Future City est administré et largement financé par Ingénieurs Canada, sans aucune participation des organismes de réglementation (sauf Engineers PEI), ce qui remet en question la viabilité du programme.

2. **Choix de carrière privilégié :**
    - Actuellement, les programmes d'Ingénieurs Canada ne font presque pas appel à la participation des organismes de réglementation et n'ont pas été universellement adoptés.
    - Le programme *GÉNIales, les filles* dispose de ressources limitées et n'a pas réussi à joindre les populations mal desservies.
    - Bien que nous ayons distribué plus de 18 000 écussons d'ingénierie, nous ne pouvons pas compter sur une stratégie ou un processus pour relier les unités locales de Guides à nos organismes de réglementation, ou encore sur une stratégie pour mettre les Guides du Canada à contribution afin d'accroître notre rayonnement et notre impact.
    - En dehors du programme d'écusson pour les Guides, nous n'avons pas de relations avec d'autres associations ou organismes nationaux qui visent à sensibiliser les jeunes (hommes ou femmes) aux STIM. Cependant, nous avons commencé à nouer des relations avec les Scouts du Canada et avons des relations informelles avec Actua, DiscoverE et Parlons sciences.

3. **Explorelegenie.ca :**
    - Nous disposons actuellement de deux sites Web : « Explore le génie », destiné aux jeunes enfants (de 5 à 10 ans) et « Ingénirama », qui cible les établissements postsecondaires, les ingénieurs stagiaires, les nouveaux arrivants et les professionnels sous-employés. Ces sites Web sont désuets, ne favorisent pas la discussion et n'ont pas fait l'objet d'une promotion intensive.
    - Actuellement, nous travaillons très peu avec les organismes de réglementation pour cibler et partager des ressources destinées aux enseignants, des trousses sur les STIM ainsi que des occasions de mentorat, d'encadrement et de bénévolat en passant par notre site Web.
    - En dehors du MNG, rien ne permet de générer un trafic vers l'un ou l'autre de nos sites Web. L'information qui s'y trouve est limitée et statique ; les visiteurs n'ont donc aucune raison d'y retourner.

RECOMMANDATIONS VISANT LES INITIATIVES DE RAYONNEMENT NOUVELLES ET DÉJÀ ADOPTÉES

En s'appuyant sur les exigences de la sous-stratégie de rayonnement, Ingénieurs Canada a fait le tour de toutes les initiatives de rayonnement nouvelles ou en place, puis évalué leur pertinence et leur efficacité pour arriver à la situation souhaitée

Vous trouverez ci-dessous les initiatives de rayonnement, nouvelles et déjà adoptées par Ingénieurs Canada pour obtenir les résultats attendus.

Le tableau suivant résume les résultats de la mise en place de la sous-stratégie.

ENCOURAGER LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR DE LA PROFESSION POUR LA SOCIÉTÉ		
Activité ou programme	**État d'avancement du programme**	**Détails**
Groupe de travail sur l'engagement stratégique	Nouveau	Soutenir la communication et la coordination en cours des initiatives, des campagnes et des programmes de rayonnement au sein des organismes de réglementation et des programmes nationaux. Ce groupe se réunira et échangera des ressources par voie électronique.
Mois national du génie	Élargissement	Transformer en campagne nationale.
Leadership visionnaire conjoint	Élargissement	Approfondir les relations existantes avec d'autres associations.
Journée mondiale de l'ingénieur (DiscoverE)	Maintien	Aucune participation en dehors de la promotion faite dans le bulletin.
Semaine des ingénieurs (DiscoverE)	Maintien	Aucune participation en dehors de la promotion faite dans le bulletin.
Site Ingénirama	Fermeture	Transférer le contenu pertinent dans note site Explorer le génie puis fermer Ingénirama.

SUSCITER L'INTÉRÊT DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE PROFESSIONNELS DU GÉNIE		
Activité ou programme	**État d'avancement du programme**	**Détails**
Scouts du Canada	Nouveau	Établir avec plus de certitude notre façon d'aller de l'avant avec les Scouts.
Rapport de référence	Élargissement	Système d'éducation au Canada
Programme d'écusson	Élargissement	Guides du Canada
Parrainage de la FCEG	Maintien	Maintenir le financement et le soutien.
Programme Future City	Compression	En 2020, réduire de 75 % le soutien administratif et financier du programme et réévaluer son utilité.
Odyssée des sciences du CRSNG	Compression	Aucune participation en dehors de la promotion faite dans le bulletin.
GÉNIales, les filles	Transfert	Ce transfert sera opéré dans le cadre du portefeuille de la PS3.

ENCOURAGER LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR ET DES CONTRIBUTIONS DE LA PROFESSION À LA SOCIÉTÉ

Buts :

Ingénieurs Canada :

1. Renforcera sa relation avec d'autres associations professionnelles. Il collaborera avec elles pour trouver des possibilités de leadership visionnaire conjoint concernant des enjeux qui touchent beaucoup les Canadiens et les Canadiennes, en plus de déterminer où les ingénieurs pourront être représentés sous le jour favorable de leurs contributions exceptionnelles. (Maintien)
2. Assurera le partage efficace d'idées et de pratiques exemplaires ainsi que la coordination des activités de rayonnement et d'engagement entre les organismes de réglementation. (Élargissement)
3. Dirigera et coordonnera le Mois national du génie, une campagne conjointe annuelle qui dure tout le mois de mars et engage tous les organismes de réglementation, en plus d'encourager la reconnaissance de la valeur de la profession pour la société et de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie. (Élargissement)

Tactiques :

Pour atteindre ce but, la gestionnaire du rayonnement d'Ingénieurs Canada :

1. Ciblera les associations professionnelles qui ont une influence sur la profession d'ingénieur, puis organisera avec elles une réunion pour discuter de la façon dont nous pouvons collaborer de façon stratégique à un leadership visionnaire conjoint visant à communiquer notre valeur exceptionnelle pour la société. Il pourra par exemple orienter les discussions vers la façon de combler le fossé entre les genres dans les domaines des STIM, vers la contribution véritable de l'ingénieur aux enjeux les plus pressants qui touchent les Canadiens et les Canadiennes, et vers la valeur de l'autoréglementation et du permis d'exercice pour la protection du public.
2. Mettra en place un « groupe de travail sur l'engagement stratégique » concentré sur le rayonnement et l'engagement afin d'échanger des idées et des pratiques exemplaires de même que de mieux exploiter les ressources des uns et des autres grâce à la coordination et à la communication d'initiatives, de campagnes et de programmes de rayonnement. Ce groupe se réunira et échangera des ressources par voie électronique.
    - Par l'entremise de ce groupe, essayer de trouver une façon de collaborer à la rédaction de messages clés traitant de la profession.
    - Animer un groupe de travail composé de membres du personnel des organismes de réglementation afin de trouver la proposition de valeur qui permettra de sensibiliser les jeunes (de la maternelle à la 12e année).
    - Envisager la possibilité d'établir un accord de collaboration.

- Former une matrice d'évaluation pour déterminer si et quand des programmes et des initiatives devraient être menés à bien par Ingénieurs Canada et élargis à l'échelle du pays.

3. Transformera le Mois national du génie en campagne nationale menée conjointement par Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.
    - Repositionner le Mois national du génie pour plaire à un public plus vaste.
    - Faire la promotion des mots-clics #MNG2020, #NEM2020 et #NEGM2020.
    - Intégrer une campagne de médias sociaux générée par l'utilisateur.
    - Préparer une trousse pour le MNG.
    - Rédiger et gérer une liste commune pour les activités de rayonnement.
    - Collaborer avec les organismes de réglementation pour trouver un thème commun et y relier tous les événements et activités locaux.
    - Reprendre la conception du site Web national afin d'améliorer la promotion des événements locaux.
    - Établir des critères de référence et des mesures pour évaluer le rayonnement et l'impact de la campagne.

SUSCITER L'INTÉRÊT DE LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE PROFESSIONNELS DU GÉNIE

Buts :

Ingénieurs Canada :

1. Rédigera un rapport de référence rendant compte de nos efforts collectifs au sein du système scolaire et déterminant qui, au sein des autres organismes nationaux de sensibilisation aux STIM, fait quoi et comment afin de collaborer avec les écoles et les conseils scolaires pour répertorier les pratiques exemplaires et les éventuels partenaires stratégiques. (Nouveau)
2. Fera auprès des jeunes et de leurs parents (ou autres responsables) un travail accru de sensibilisation aux nombreuses possibilités qu'offre la profession d'ingénieur et à la valeur que le génie apporte à la société, ce qui en fait un choix de carrière privilégié pour les garçons et les filles de 11 à 17 ans. (Élargissement)
3. Modifiera le discours et l'objectif du site Web Explorer le génie afin qu'il intéresse un public plus vaste, en plus de générer un trafic et de favoriser un engagement envers les événements locaux organisés par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. (Maintien)

Tactiques :

Pour atteindre ce but, la gestionnaire du rayonnement :

1. Décrira les travaux en cours de nos organismes de réglementation et des grands organismes de sensibilisation aux STIM au sein du système scolaire.
2. Approfondira notre relation avec les Guides du Canada et les Scouts du Canada, mettant en place un processus pour établir un lien entre les bénévoles et les activités des organismes de réglementation d'une part, et les unités locales de Guides et de Scouts d'autre part. Nous collaborerons également avec eux pour mieux contrôler et surveiller l'impact de leurs programmes aussi bien sur l'attitude des jeunes à l'égard du génie que sur la valeur de cette activité bénévole pour les ingénieurs.
3. Évaluera notre relation avec la FCEG et les responsables du programme Future City en s'appuyant sur le nouveau cadre d'évaluation mis en place pour mesurer la valeur des programmes de rayonnement et d'engagement d'Ingénieurs Canada.
4. Reprendra la conception du site Web Explorer le génie afin qu'il intéresse un public plus vaste, et fermera le site Web Ingénirama après avoir fusionné la matière de l'un et de l'autre. Les informations à supprimer qui font actuellement partie d'Ingénirama comprennent celles du service national d'affichage d'offres d'emploi, les données sur les salaires et d'autres statistiques provinciales sur l'emploi.

RESSOURCES NÉCESSAIRES

Le défi de cette sous-stratégie consiste à tirer parti des possibilités existantes prévues dans le mandat, et non à se lancer dans des projets à coût prohibitif, à se concentrer sur des coentreprises ou encore à élaborer ou à soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme. Pour ce faire, la gestionnaire du rayonnement devra établir et cultiver des relations stratégiques ; la confiance et la crédibilité viendront après qu'on y aura investi le temps, l'énergie et les compétences nécessaires.

Ressources premières

La démarche d'Ingénieurs Canada en matière de rayonnement et d'engagement doit être fondée sur un modèle opérationnel durable qui tire parti des programmes et de l'expertise des organismes de réglementation. La mise en place d'un « groupe de travail sur l'engagement stratégique » qui soutiendra la collaboration continue et les programmes conjoints d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation contribuera de façon essentielle à nos efforts de rayonnement et à notre impact.

Ressources secondaires

Ingénieurs Canada organise une campagne nationale annuelle, le Mois national du génie, qui vise à mobiliser un large éventail d'organisations, d'établissements d'enseignement, d'entreprises, de politiciens, d'ingénieurs, de stagiaires, de jeunes et d'organismes axés sur les jeunes pour célébrer la profession et susciter un intérêt pour le génie.

Personnel d'Ingénieurs Canada

Les activités de rayonnement d'Ingénieurs Canada misent sur le soutien de bon nombre d'employés du bureau national de l'organisme. Nous collaborons avec notre équipe des

communications pour offrir un soutien inestimable dans l'examen des messages clés, la conception d'outils promotionnels, la rédaction de communications sur les activités de rayonnement et la traduction de contenu. De plus, nous collaborons étroitement avec notre gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion ainsi que notre gestionnaire, Affaires publiques.

En outre, il sera crucial pour le succès d'Ingénieurs Canada de mettre en place une stratégie de rayonnement et d'engagement qui s'harmonise avec les objectifs de nos organismes de réglementation. La cohérence et la coordination des messages nous assureront qu'un plus grand nombre de décideurs gouvernementaux, d'associations professionnelles, d'ONG et d'enseignants sont conscients de la valeur que les ingénieurs apportent à la société, appuyant nos efforts pour diversifier la profession et susciter l'intérêt de la prochaine génération.

Autres partenaires

L'engagement des parties prenantes, au regard du rayonnement, est le processus par lequel Ingénieurs Canada collabore avec d'autres groupes et organisations pour encourager la reconnaissance de la valeur de la profession pour la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie. Les relations avec les parties prenantes sont un outil dont Ingénieurs Canada se sert pour combiner les ressources et les compétences avec celles d'autres groupes afin d'accroître notre rayonnement, notre influence et notre impact.

PLAN D'ÉVALUATION

Afin d'évaluer l'efficacité du plan de rayonnement d'Ingénieurs Canada et de déterminer si les objectifs ont été atteints, nous mènerons une évaluation régulière du programme.

Les mesures et les indicateurs propres à chaque résultat attendu du plan stratégique sont décrites ci-dessous.

1) Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.

Mesure :

- Solidité de notre relation avec d'autres associations professionnelles. Nous l'évaluerons en effectuant un suivi de leur comportement. Combien de fois font-elles la promotion de nos travaux ou de nos événements ? À combien d'événements, de rapports ou d'initiatives avons-nous collaboré ? À quelle fréquence nous rencontrons-nous pour discuter de problèmes mutuels et essayer de trouver des façons de nous entraider ?
- Partage efficace d'idées et de pratiques exemplaires, et coordination d'activités de rayonnement et d'engagement entre les organismes de réglementation. Nous en évaluerons les résultats en effectuant un sondage semestriel des représentants désignés des organismes de réglementation responsables du rayonnement, et en calculant le nombre d'échanges (idées partagées, ressources, projets conjoints et nombre de réunions).

- Mois national du génie, une campagne conjointe annuelle qui engage tous les organismes de réglementation, ce qui accroît le rayonnement et la notoriété de la marque MNG. En 2020, nous établirons des indicateurs de performance clés et des références nationales pour mesurer le succès.
- Mise en place du « groupe de travail sur l'engagement stratégique » à l'appui de notre stratégie de rayonnement et d'engagement.

2) Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Mesure :

- Rédaction et diffusion du rapport de référence.
- Nombre d'unités locales de Guides et de Scouts qui se sont directement engagées auprès des organismes de réglementation dans le cadre du programme d'écusson.
- Changement d'attitude et sensibilisation accrue des participants au programme d'écusson à l'égard du génie. Ce résultat sera évalué au moyen d'un sondage préalable et postérieur auprès des participants. L'évaluation sera effectuée en collaboration avec les Guides du Canada et les Scouts du Canada.
- Nombre d'organismes de réglementation et d'organisations qui sont directement engagés dans le programme Future City.
- Nombre de participants au programme Future City (jeunes et ingénieurs bénévoles).
- Mise en place d'un nouveau cadre d'évaluation du programme de rayonnement.

CONCLUSION

Cette sous-stratégie harmonise la pratique du rayonnement avec le plan stratégique et les principaux résultats d'Ingénieurs Canada, tout en ouvrant la voie à une plus grande réussite. Elle décrit dans leurs grandes lignes les principaux produits livrables à réaliser et les mesures à obtenir afin d'atteindre nos buts en matière de rayonnement. Enfin, elle aborde toutes les composantes clés énumérées dans l'impératif opérationnel 8, conformément au Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada.

Vu qu'Ingénieurs Canada est particulièrement bien placé pour coordonner les activités de rayonnement au nom des organismes de réglementation et en collaboration avec eux, cette sous-stratégie nous assure que nous servirons nos clients du mieux que nous le pouvons.

ANNEXE

- Rapport de référence sur le rayonnement et l'engagement —rapport confidentiel accessible dans la zone membres du site Web (mot de passe requis), à l'adresse https://engineerscanada.ca/system/files/Att-4.5b-OP8-Benchmark-Report-Final-fr.pdf

engineerscanada ingénieurscanada

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Impératif opérationnel 9 – Sous-stratégie sur l'accès des Autochtones au génie	4.6
Objet :	Objet : Approbation d'actions pour la sous-stratégie de l'Impératif opérationnel 9 concernant l'accès des Autochtones au génie
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne.
Motion à examiner :	QUE le BCAPG étudie, en effectuant les consultations appropriées, la possibilité d'intégrer des efforts de vérité et de réconciliation dans le processus d'agrément et fasse des recommandations au conseil d'Ingénieurs Canada, sur recommandation du chef de la direction.
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Cassandra Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion Jeanette Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction

Contexte

- Lors de sa réunion du 9 décembre 2019, le conseil a approuvé une nouvelle sous-stratégie pour l'Impératif opérationnel 9 : Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne et intègrent des efforts de vérité et de réconciliation.
- Durant la réunion, les membres ont discuté d'un élément en particulier de la stratégie proposée, à savoir : comment le conseil devrait engager le Bureau d'agrément, et le processus d'agrément, dans ce travail.
- Le 4 décembre 2019, le conseil avait reçu une lettre à ce sujet de la part de la direction de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) (soit le président Jim Nicell, le président sortant Ishwar Puri, le vice-président Kevin Deluzio, et le président du Comité de liaison des doyens James Olson). Étant donné qu'on souhaitait obtenir plus d'information et faire un suivi auprès de DDIC, la décision portant sur cet élément a été reportée à la présente réunion.
- La relation d'Ingénieurs Canada avec DDIC est définie dans la politique 7.3 du conseil (page 93 du manuel). Le Comité sur la gouvernance est en train d'examiner cette politique, et les changements proposés, dont la modification du nom du CCDISA, seront soumis au conseil en mai. Conformément à la politique actuelle, le DDIC est invité à faire rapport au conseil chaque mois de mai, en plus de collaborer avec Ingénieurs Canada pour faire en sorte que ses points de vue soient pris en compte dans l'exécution des programmes et services qui le touchent.

Action ou recommandation proposée

- Par suite des préoccupations exprimées par DDIC, la motion concernant la participation du Bureau d'agrément a été adoucie pour être moins directive et être davantage axée sur l'exploration et la consultation.
- Il est proposé que le conseil approuve la motion afin que le Bureau d'agrément puisse explorer les options et mener des consultations élargies auprès des établissements d'enseignement supérieur (EES).

Répercussions financières

- Pour donner suite à cette motion, le Bureau d'agrément devra consacrer des ressources (bénévoles et employés). En outre, des fonds pourraient être nécessaires pour les consultations, si celles-ci ne peuvent être réalisées lors des réunions prévues ou virtuellement.

Consultations

- Une réunion de représentants d'Ingénieurs Canada et de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada est prévue pour le 7 février, pour lancer les consultations sur cette question. Un compte rendu verbal sera donné au cours de la réunion.
- Les personnes suivantes ont été invitées à y participer :
    - Les représentants de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (Jim Nicell, Ishwar Puri, Kevin Deluzio, Patrik Doucet et James Olson)
    - Le président, la présidente sortante et la présidente élue d'Ingénieurs Canada (David Lynch, Annette Bergeron et Jean Boudreau)
    - Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada (Gerard McDonald), la vice-présidente directrice (Stephanie Price) et la secrétaire du Bureau d'agrément (Mya Warken)
    - Le président, le président sortant et le vice-président du Bureau d'agrément (Luigi Benedicenti, Wayne MacQuarrie et Bob Dony) et le nouveau vice-président (Pierre Lafleur)
    - Les administrateurs d'Ingénieurs Canada nommés au Bureau d'agrément (Jeff Card et Louis Champagne)

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Bureau d'agrément ajoutera ce travail à son plan de travail.

Annexe

- Sous-stratégie de l'Impératif opérationnel 9 : Accès des Autochtones au génie

Impératif opérationnel 9 : Accès des autochtones au génie

Table des matières

SOMMAIRE 3
4.12 INTRODUCTION 3
SITUATION SOUHAITÉE 4
DÉFINITION DE CLIENT 4
PARTIES PRENANTES 4
ANALYSE DES LACUNES 5
OBJECTIFS ET TACTIQUES 5
BESOINS EN MATIÈRE DE RESSOURCES 7
RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION 7
PLAN D'ÉVALUATION : 7
ANNEXE 8

SOMMAIRE

En mai 2018, le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada a approuvé un nouveau Plan stratégique qui prévoit, sous l'Impératif opérationnel 9 (IO9), la soumission au conseil d'une analyse, d'une justification et d'une recommandation de sous-stratégie quant à la meilleure façon de promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne. Cette sous-stratégie devait s'arrimer à la politique de diversité et inclusion du conseil et porter sur des programmes de formation d'appoint et/ou de soutien qui facilitent l'admission des Autochtones à des programmes de premier cycle en génie au Canada, et leur diplomation de tels programmes.

Dans le cadre de l'Impératif opérationnel 9, Ingénieurs Canada s'est engagé à faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent. Comme l'indique le plan stratégique, le développement de la sous-stratégie de l'IO en ce qui a trait à la promotion de la présence des peuples autochtones dans le domaine du génie portera précisément sur des programmes de formation d'appoint et/ou de soutien qui facilitent l'inscription et la diplomation d'Autochtones dans les programmes d'études de premier cycle en génie au Canada.

Les résultats visés par la sous-initiative de l'IO9 : Accès des Autochtones au génie, sont notamment les suivants :

- Définir des objectifs réalisables pour une diversité et une inclusion accrues en ce qui a trait aux peuples autochtones en génie dans le cadre des lignes directrices établies dans la politique de diversité et d'inclusion du conseil.
- Examiner tous les efforts actuels connexes en ce qui a trait aux peuples autochtones en génie et évaluera leur pertinence et leur efficacité pour réaliser les objectifs.
- Faire des recommandations quant aux initiatives nouvelles ou existantes touchant les peuples autochtones en génie, initiatives qui sont les plus susceptibles de réaliser les objectifs recommandés dans les limites des ressources disponibles.
- Être prêt à mettre en œuvre la sous-stratégie dans les 90 jours qui suivent son approbation.

4.12 INTRODUCTION

En génie, à l'instar des autres domaines professionnels, la réconciliation est cruciale pour assurer la pérennité de la profession et déclencher le changement culturel nécessaire pour faire écho aux perspectives des Autochtones et satisfaire à leurs besoins. L'impératif éthique lié à la hausse de la participation des peuples autochtones est manifeste, mais de nombreux obstacles de longue date freinent l'accès des jeunes Autochtones au génie et ralentissent l'amélioration des processus du génie qui ont des incidences sur les communautés autochtones.

La diversité est un atout important dans l'innovation. Toutefois, les avantages de l'amélioration de la représentation des peuples autochtones et des modes d'apprentissage autochtones en génie ne se limitent pas à l'innovation. Ils comprennent aussi la création d'une voix positive pour la profession au sein des communautés autochtones, le soutien aux modèles autochtones en génie et aux alliés non autochtones, ainsi que les projets résilients. La profession d'ingénieur pourrait mieux comprendre et, par

conséquent, mieux protéger l'intérêt public si elle était représentative de la démographie canadienne. Cela signifie qu'il faut profiter des meilleurs talents de tous les secteurs de la société, car cela apporte de la valeur ajoutée pour les employeurs, augmente la production de solutions créatives pour résoudre des problèmes complexes et favorise une meilleure compréhension des besoins de la clientèle. Une sous-stratégie sur l'accès des Autochtones au génie et le chemin vers la réconciliation font partie de la vision d'une profession d'ingénieur diversifiée et inclusive.

Ce parcours sera long, et beaucoup de parties prenantes devront y contribuer. Ingénieurs Canada est déterminé à travailler avec ses principaux partenaires pour recruter des Autochtones en génie et les y retenir, ainsi qu'à donner suite aux appels à l'action liés à la profession d'ingénieur.

Le mandat d'Ingénieurs Canada en vertu de la sous-initiative de l'IO9 : accès des Autochtones au génie s'inscrit dans la continuité des activités que le groupe de travail sur la participation des Autochtones à la profession d'Ingénieurs Canada mène depuis plusieurs années. Le lecteur trouvera une description détaillée de l'état actuel et de la progression des travaux du groupe de travail dans l'analyse contextuelle de l'IO9, ci-jointe à l'annexe A.

SITUATION SOUHAITÉE

Dans le cadre de l'IO9, Ingénieurs Canada a pour objectif de faire des progrès vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

DÉFINITION DE CLIENT

Organismes de réglementation
Les organismes de réglementation du génie des provinces et des territoires sont les principaux clients d'Ingénieurs Canada. Ils réglementent l'exercice du génie et délivrent les permis aux ingénieurs du Canada.

La raison d'être d'Ingénieurs Canada est de soutenir les organismes de réglementation du génie; par conséquent, la sous-stratégie sur l'accès des Autochtones au génie vise à appuyer ce groupe. Les organismes de réglementation sont composés d'employés ou de bénévoles, ou des deux.

PARTIES PRENANTES

Ingénieurs autochtones
Pour répondre aux besoins des étudiants et des professionnels autochtones en génie, il est crucial que des ingénieurs autochtones participent à l'ensemble du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la sous-stratégie de l'IO9, par des groupes de discussion et des consultations ponctuelles.

ANALYSE DES LACUNES

L'analyse contextuelle de l'IO9, ci-jointe à l'annexe A, contient une analyse détaillée des lacunes et de l'état actuel de la situation.

OBJECTIFS ET TACTIQUES

La sous-stratégie se divise en deux volets principaux : la vérité et la réconciliation.

VÉRITÉ

Pour mettre en place une sous-stratégie sur l'accès des Autochtones au génie et ouvrir le chemin vers la réconciliation, il faut tout d'abord accepter la vérité des injustices et de la discrimination systémique dont sont victimes les peuples autochtones du Canada. Cela suppose de reconnaître les effets néfastes que la profession d'ingénieur a eus sur les communautés autochtones par ses pratiques discriminatoires et son mépris des droits, des traditions et du savoir autochtones; par des décisions qui faisaient fi du droit des peuples autochtones à être les gardiens légitimes de leur territoire, même si ces décisions avaient des incidences directes sur les communautés; dans des situations où des projets d'exploitation des ressources naturelles ont été mis en branle sans l'obtention préalable du consentement libre et éclairé des communautés autochtones.

Nous ne pouvons plus faire fi des communautés autochtones comme c'était le cas auparavant. Nous devons reconnaître les torts causés, dans le passé et à l'heure actuelle, ainsi que le pouvoir juridique et économique des peuples autochtones du pays.

1. **Ingénieurs Canada contribue à faire croître l'intérêt envers les histoires autochtones, tout en améliorant la sensibilisation et les compétences culturelles**

Objectif : Ingénieurs Canada offre à son personnel et à son conseil d'administration une formation sur les enjeux autochtones.

Tactiques :

Ingénieurs Canada met en place une stratégie interne en matière de diversité, y compris la sensibilisation du personnel aux enjeux autochtones.

Il explore la possibilité d'embaucher une entreprise autochtone qui offrira à son personnel une formation de sensibilisation aux questions autochtones d'ici 2021.

Il fait croître la sensibilisation du conseil aux enjeux autochtones par la formation sur ce sujet d'ici 2021.

Il envisage la mise sur pied d'une formation de sensibilisation aux questions autochtones à l'intention des organismes de réglementation.

Ingénieurs Canada table sur les capacités des organismes de réglementation afin de donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Il demande au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) de rédiger des lignes directrices pratiques en matière de consultation et de dialogue auprès des communautés autochtones.

RÉCONCILIATION

Pour en arriver à une réconciliation, il faudra nouer et entretenir des relations à long terme avec les organismes autochtones ainsi que soutenir les étudiants et les ingénieurs autochtones.

2. **Ingénieurs Canada soutient les étudiants et les ingénieurs autochtones**

Objectif : Les organismes de réglementation sont informés à propos de la .caISES et du CCAC.

Tactiques :

Ingénieurs Canada continue de participer, à titre de membre votant, au Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC) auprès de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES).

Ingénieurs Canada commandite les rassemblements annuels de la .caISES et fait la promotion de ces rencontres auprès des organismes de réglementation.

Ingénieurs Canada traite des programmes de transition ou de soutien qui facilitent l'entrée des étudiants autochtones dans des programmes de génie de premier cycle et l'obtention de leur diplôme en organisant des téléconférences du groupe de travail des services aux étudiants autochtones en génie.

Il continue de demander du financement fédéral pour les programmes d'accès des Autochtones en génie.

3. **Ingénieurs Canada explore la possibilité de recueillir des données sur les étudiants et les professionnels autochtones**

Objectif : Ingénieurs Canada améliore l'établissement de rapports sur les ingénieurs et les étudiants en génie autochtones.

Tactique : Ingénieurs Canada explore la possibilité de faire état du nombre d'ingénieurs autochtones avec l'apport des organismes de réglementation.

4. **Ingénieurs Canada met sur pied un cadre permettant la participation des organismes autochtones**

Objectif : Ingénieurs Canada entreprend des discussions avec les organismes autochtones en 2020.

Tactique : Ingénieurs Canada crée un plan de participation des Autochtones, à l'aide de conseils d'ingénieurs autochtones, sur l'établissement de relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.

BESOINS EN MATIÈRE DE RESSOURCES

La gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion, soutiendra la mise en œuvre de la sous-stratégie de l'IO9. L'établissement de relations et le soutien des liens entre les organismes de réglementation ainsi que les groupes et les individus concernés constitueront une grande part du travail. Il est important de maintenir un niveau élevé de confiance et de crédibilité tant auprès des ingénieurs et des organismes autochtones qu'auprès des organismes de réglementation. Pour ce faire, la gestionnaire devra se tenir informée des recherches pertinentes et des dernières nouvelles concernant la profession d'ingénieur, de même que créer et entretenir des liens avec des chercheurs qui s'intéressent à l'enjeu de la réconciliation en génie.

La vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques, soutiendra et éclairera la mise en œuvre de l'IO9.

La gestionnaire, Rayonnement, jouera également un rôle en ce qui concerne les points où l'IO9 recoupe l'IO8 (sous-stratégie de rayonnement).

Les principales ressources qui seront affectées à la concrétisation de la sous-stratégie seront appuyées par d'autres membres du personnel, notamment en ce qui a trait aux tâches administratives et aux communications. Des ressources externes seront nécessaires pour offrir des formations de sensibilisation aux questions autochtones, et la commandite de la .caISES et du CCAC fera partie de la sous-stratégie. Ces ressources devront occasionnellement se déplacer pour prononcer des allocutions, animer des ateliers ou y participer et assister à des conférences.

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

L'inaction en ce qui a trait aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et à l'accroissement de la représentation des peuples autochtones en génie entraînera des risques pour la réputation d'Ingénieurs Canada. En effet, en raison de son statut d'organisme national du génie, les ingénieurs, les médias et les établissements d'enseignement comptent sur lui pour aborder l'enjeu de la réconciliation.

La sous-stratégie intègre les recommandations du Groupe de travail sur la participation des Autochtones dans le domaine du génie. Si Ingénieurs Canada omet d'agir pour donner suite à ces recommandations, qui ont été élaborées sur trois ans, son caractère risque d'être remis en question. Par ailleurs, au cours des trois dernières années, au fil de la création du CCAC, Ingénieurs Canada a tissé des liens avec bon nombre d'ingénieurs autochtones; il est important d'entretenir et de soutenir ces relations.

PLAN D'ÉVALUATION

Pour évaluer l'efficacité de la sous-stratégie de l'IO9 d'Ingénieurs Canada, des évaluations seront menées périodiquement.

Les participants à la formation de sensibilisation seront sondés, et un rapport sera préparé pour faire état du succès de la formation.

Tous les organismes de réglementation seront informés au sujet du CCAC de la .caISES et seront encouragés à prendre part aux activités de la .caISES.

Le Rapport national d'enquête sur les effectifs de 2021 comprendra une section sur les ingénieurs autochtones.

ANNEXE

ANNEXE A – Impératif opérationnel 9 – Rapport d'analyse contextuelle

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nomination d'un(e) secrétaire du conseil	4.7
Objet :	Nommer un membre du personnel autre que le chef de la direction au poste de secrétaire du conseil.
Lien avec le Plan stratégique :	Les Services de secrétariat sont considérés comme étant l'une des Ressources internes d'Ingénieurs Canada
Motions (s) à examiner :	QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH : a) révoque Stephanie Price en tant que dirigeante d'Ingénieurs Canada, avec remerciements, et b) nomme Evelyn Spence, avocate-conseil, à titre de secrétaire du conseil, le changement de poste devant entrer en vigueur le 1er mars 2020.
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers Selon l'article 6.2 du Règlement administratif, *Tout dirigeant peut être révoqué en tout temps sur résolution du conseil approuvée par une majorité des deux tiers.*
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction
Présenté par :	David Lynch, président du Comité RH

Contexte

- Le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada définit le ou la secrétaire comme « une fonction tenue par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou toute autre personne ***désignée par le conseil*** ».
- Dans le cadre d'un examen des tâches exécutées par le personnel de direction d'Ingénieurs Canada, il a été estimé que le rôle de secrétaire du conseil serait optimalement occupé par notre nouvelle avocate-conseil.
- La désignation par le conseil est requise pour l'approbation de cette nomination.
- L'article 6 du Règlement administratif fait mention du poste de secrétaire et définit les exigences relatives au titulaire, ainsi que les règles de révocation. Voici l'extrait pertinent :

  6. DIRIGEANTS

  6.1. *Les dirigeants sont le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et tout autre dirigeant que le conseil peut, lorsqu'il y a lieu, nommer par résolution.*

  6.2. *Tout dirigeant peut être révoqué en tout temps sur résolution du conseil approuvée par une majorité des deux tiers.*
- Bien que le Règlement administratif désigne le chef de la direction d'Ingénieurs Canada comme ayant la responsabilité globale du rôle de secrétaire du conseil, le fait que le chef de la direction assume ce rôle n'est pas dans l'intérêt fondamental de l'organisme. Le chef de la direction fournit au conseil des avis relatifs au fonctionnement et à la gestion des activités d'Ingénieurs Canada et peut fournir des conseils et des opinions sur les questions dont le conseil est saisi. En outre, le chef de la direction est un employé direct du conseil.
- Le secrétaire devrait être une ressource objective, responsable de la documentation des délibérations, du maintien des dossiers de l'organisme et de la conformité du conseil aux dispositions des documents constitutifs et des lois applicables.

Action/recommandation proposée

- Approbation de la nomination de l'avocate-conseil Evelyn Spence au poste de secrétaire du conseil.

Autres options envisagées :

- Le chef de la direction pourrait agir à titre de secrétaire, mais cela pourrait entrer en conflit avec son rôle de conseiller du conseil sur les questions relatives à la gestion.
- La vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, pourrait demeurer secrétaire, mais l'avocate-conseil possède une connaissance approfondie du droit des entreprises et du travail, ce qui est un atout pour ce poste.
- En outre, la vice-présidente directrice pourrait aussi être appelée à conseiller le conseil sur des enjeux relatifs à la gestion, ce qui pourrait entrer en conflit avec le rôle de secrétaire.
- Lors de discussions, on s'est demandé si le (ou la) secrétaire devrait relever directement du conseil ou du chef de la direction. Bien que le secrétaire doive toujours être désigné par le conseil, l'entité dont il relève l varie considérablement d'un organisme à un autre, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. À l'instar de notre Règlement administratif, la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* ne dit rien à ce sujet, laissant la question à la discrétion du conseil.
- Si la secrétaire est aussi l'avocate-conseil, comme dans notre cas, elle relève habituellement du chef de la direction. Cependant, elle aurait aussi, en sa qualité de secrétaire, des responsabilités envers le conseil et le président du conseil. « Peu importe de qui relève ce poste, le secrétaire se trouve souvent dans la position unique de conseiller le conseil, le chef de la direction et la direction – et doit par conséquent établir une relation de confiance avec chaque interlocuteur. Le rôle de secrétaire est souvent celui d'un diplomate et d'un médiateur, et il exige confidentialité, objectivité et sensibilité. »[1] [Traduction]

Risques

- Aucun recensé

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- Étant donné la nature de plus en plus complexe des affaires, le fait que l'avocate-conseil occupe le rôle de secrétaire devrait contribuer à l'efficacité de la gouvernance, car elle sera en mesure de comprendre, de synthétiser et de communiquer l'information pertinente concernant les enjeux juridiques et de gouvernance de l'organisme.

Consultations

- Le chef de la direction a soumis cette question au Comité des ressources humaines, et a été consulté tout au long de l'élaboration de la motion.
- La secrétaire actuelle, Stephanie Price, et la secrétaire proposée, Evelyn Spence, ont été consultées et sont d'accord avec ce changement de responsabilités.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Evelyn Spence assumera le rôle de secrétaire du conseil.
- Stephanie Price continuera à soutenir le Comité sur la gouvernance jusqu'à la fin de son mandat actuel (mai 2020), après quoi Evelyn Spence assumera cette responsabilité.

Annexe

- CV d'Evelyn Spence

---

[1] *The Corporate Secretary: An Overview of Duties and Responsibilities*, Society of Corporate Secretaries & Governance Professionals. Consulté le 10 décembre 2019.
https://higherlogicdownload.s3.amazonaws.com/GOVERNANCEPROFESSIONALS/a8892c7c-6297-4149-b9fc-378577d0b150/UploadedImages/HomePageDocs/Corp%20Secretary%20-%20Duties%20and%20Responsibilities.pdf

EVELYN SPENCE

AVOCATE-CONSEIL INTERNE EXPÉRIMENTÉE

613-[redacted]

[redacted]@gmail.com

Ottawa (ON)

FORMATION

LL.B. / Bachelor of Laws
École de droit Dalhousie
2006-2009

B.A. Hons. / Bachelor of Arts
Université Queen's
2001-2005

ADMISSION AU BARREAU

Ontario, juin 2010

COMPÉTENCES

Résolution de différends
Prise de décision
Leadership
Pensée critique
Tact et diplomatie

MAÎTRISE DU FRANÇAIS

Compréhension – niveau avancé
(écrit et oral)

Expression – niveau intermédiaire
(écrit et oral)

PROFIL PROFESSIONNEL

Juriste axée sur les résultats possédant une expérience professionnelle dans diverses industries réglementées. Fortement centrée sur la réalisation d'un travail de grande qualité et la prestation de conseils stratégiques judicieux aux clients de tous les secteurs d'activité. Reconnue pour son énergie, sa persévérance et son engagement envers les valeurs et objectifs organisationnels.

EXPÉRIENCE

Avocate-conseil
Ingénieurs Canada / Ottawa / depuis janvier 2015

Principales responsabilités en tant que seule avocate-conseil interne de l'organisme : protéger les marques officielles et les marques de commerce d'Ingénieurs Canada en gérant et supervisant les poursuites et les procédures d'opposition en matière de propriété intellectuelle; rédiger, réviser et négocier des contrats complexes, dont des accords de licence, des contrats de développement de sites Web et de technologie; élaborer et réviser les politiques et procédures essentielles, et fournir des avis juridiques sur tous les enjeux touchant les activités de l'organisme, notamment dans les domaines des renseignements personnels, de la conformité réglementaire, du droit du travail et des entreprises. Collaborer avec les parties prenantes internes, notamment les autres membres de l'équipe de direction, pour faire progresser les orientations stratégiques et promouvoir les intérêts de l'organisme.

Avocate-conseil
Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) / Toronto / avril 2011 – janvier 2015

En tant que l'une des cinq premières personnes recrutées pour diriger le nouvel organisme de réglementation, participation à tous les aspects de la formation de l'organisme, notamment : consultations auprès de représentants du gouvernement et du secteur; élaboration des régimes d'octroi de permis, de conformité et d'application de la loi, et représentation de l'Office de réglementation lors d'appels devant le Tribunal d'appel en matière de permis. Principales réalisations :

- Obtention de jugements favorables et faisant précédent lors des premières oppositions de l'ORMR devant le Tribunal d'appel;
- Gestion des négociations entre l'ORMR et les exploitants de maisons de retraite, et règlement des différends, à l'amiable et rapidement, dans plus de 90 % des cas;
- Rédaction d'un guide en « langage simple » afin d'aider les exploitants de maisons de retraite, les résidents et les membres de leur famille à comprendre leurs droits et obligations en vertu du nouveau cadre réglementaire.

Avocate adjointe (litiges commerciaux) / Stagiaire / Emploi d'été d'étudiante en droit
Gardiner Roberts LLP / Toronto / juin 2010 – décembre 2010 /août 2009 – juin 2010 / été 2008

En utilisant la recherche et l'analyse fondées sur des données probantes, conseiller les clients sur les stratégies et les tactiques de litige, en tenant compte des ressources, de l'exposition au risque et des enjeux réputationnels des clients. Présenter les faits et les arguments lors de procédures en Cour des petites créances et en Cour supérieure, et bâtir des relations de confiance avec les partenaires, les collègues et les clients.

EXPÉRIENCE EN RÉSOLUTION DE DIFFÉRENDS (OCCASIONNELLE)

Membre (à temps partiel)
Tribunal d'appel en matière de permis / Ontario / depuis octobre 2016

Responsable de résoudre les différends à l'aide de nombreuses méthodes de résolution; mener l'instruction des appels de façon équitable, impartiale et efficiente, et rendre et rédiger des décisions dans une grande variété d'affaires, notamment : réglementation de divers métiers et professions (courtiers immobiliers, vendeurs de véhicules automobiles, agents de voyage, etc.) et entreprises (maisons de retraite, salons funéraires, etc.).

Conseillère, Examen des plaintes
Association of Professional Engineers Ontario / Toronto / décembre 2015 – mai 2018

Membre du panel, Comité de discipline
Association of Professional Engineers Ontario / Toronto / février 2013 – mars 2016

EXPÉRIENCE – MEMBRE DE CONSEILS / COMITÉS

Administratrice, secrétaire et présidente, Comité de gouvernance
Volunteer Ottawa / Ottawa / depuis mai 2018

Membre, Comité électoral
Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada / Canada / cycles d'élections 2017, 2018 et 2019

Avocate membre, Comité d'éthique de la recherche
Hôpital Baycrest / Toronto / octobre 2010 – novembre 2013

ADHÉSIONS ET AFFILIATIONS

Women Get on Board / depuis janvier 2018

Association du Barreau canadien et Association du Barreau de l'Ontario / depuis août 2010

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Programme de leadership en entreprise pour les juristes d'entreprise
Rotman School of Management et Association canadienne des conseillers(ères) d'entreprise / Toronto / juin 2019 – avril 2020

Certificat en droit des ressources humaines
Osgoode Professional Development / Toronto / mars – avril 2018

Principes fondamentaux de gouvernance pour secrétaires d'entreprise
Governance Professionals of Canada / Calgary / juin 2017

Certificat professionnel en leadership et collaboration
Sprott School of Business / Ottawa / novembre 2015 – juin 2016

PUBLICATIONS

Evelyn Spence, « Qualified Privilege within the Regulatory Framework: *Blumas v. Institute of Chartered Accountants (Ontario)* », in *OBA Health Matters*, vol. 21, n° 3 (juin 2012)

Diverses décisions visant des causes traitées par le Tribunal d'appel en matière de permis de l'Ontario, accessibles via CanLII, et décisions visant des cas traités par le Comité de discipline de l'Association of Professional Engineers Ontario (PEO), accessibles via la Gazette en ligne de PEO.

INTÉRÊTS

Apprentissage continu, service communautaire, voyages, forme physique et encadrement de trois enfants très actifs.

engineerscanada ingénieurscanada

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Processus d'évaluation du conseil, des administrateurs et des présidents	4.8
Objet :	Approuver la structure et le contenu des sondages d'évaluation du conseil, des administrateurs et des présidents pour donner suite aux politiques existantes, et approuver une nouvelle politique visant expressément à permettre l'évaluation des présidents.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 - Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil. Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil. Responsabilité du conseil 6 – Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.
Motion(s) à examiner :	• QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve la nouvelle politique 6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail, sur recommandation du Comité RH. • QUE le conseil confirme la structure et le contenu des sondages combinés suivants, sur recommandation du Comité RH : o Évaluation du conseil o Auto-évaluation des administrateurs o Évaluation des administrateurs par les pairs o Évaluation des présidents
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers *Selon l'article 5.7 du Règlement administratif : « Une majorité d'au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés est requise pour adopter une résolution sur les questions suivantes :* *c) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une politique ou procédure du conseil ».*
Transparence :	Séance ouverte
Préparé par :	Sylvie Francoeur, directrice des ressources humaines
Présenté par :	David Lynch, président du conseil et président du Comité RH

Définition du problème ou de l'enjeu

- Le conseil d'Ingénieurs Canada procédera, pour la première fois cette année, à l'évaluation annuelle du conseil, des administrateurs et des présidents.
- Le conseil a établi les politiques 4.12 *Autoévaluation du conseil* et 4.13 *Évaluation des administrateurs* pour faire en sorte qu'il existe des occasions d'évaluer le rendement et les contributions du conseil et des administrateurs. Pour appuyer ces évaluations, les politiques suivantes sont en place :
  - Responsabilités du conseil (4.1)
  - Responsabilités des administrateurs (4.2) et Profil de compétences du conseil (4.8)
  - Responsabilités et compétences des présidents (actuellement énumérées dans la politique 6.1 Comités et groupes de travail du conseil)

- Les sondages d'évaluation, présentés dans les annexes, ont été élaborés en conformité avec ces politiques.
- Lors de la création des sondages, l'absence d'une politique à l'appui des évaluations des présidents a été constatée, ce qui a mené à l'ébauche de la politique 6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail.

Action/recommandation proposée

- Que les sondages et l'ébauche de politique soient examinés, et que leur mise en œuvre soit approuvée.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Le fait de ne pas évaluer les administrateurs, les présidents et le conseil exposerait les administrateurs et l'organisme au risque de ne pas se conformer aux politiques et au plan stratégique.

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- Mesurer les actions du conseil, des administrateurs et des présidents apportera les avantages suivants :
  - Efficacité accrue du conseil en tant qu'instance de gouvernance
  - Occasion pour les membres du conseil de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs
  - Occasion de déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur de la contribution des administrateurs.
- Les résultats éclaireront les possibilités de développement, la planification de la relève et l'affectation des futurs rôles.
- Le conseil aura une perception exacte et complète de son propre rendement.

Consultations

- Les sondages ont été élaborés en conformité avec le manuel des politiques.
- Le Comité RH a examiné et commenté tous les sondages.
- Le Comité sur la gouvernance a accepté, sur recommandation du Comité RH, d'assurer l'examen des résultats d'évaluation et la préparation d'un rapport sur le rendement du conseil, ce qui viendra étayer son travail visant à recommander de la formation sur la gouvernance à l'intention du conseil.
- Le Comité sur la gouvernance a examiné le sondage sur le rendement du conseil et fourni ses commentaires.
- Le Comité RH et le Comité sur la gouvernance ont examiné l'ébauche de la politique 6.2 et fourni leurs commentaires.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Si le conseil adopte ces motions, le personnel enverra les sondages, puis le Comité RH et le Comité sur la gouvernance examineront les résultats et prépareront les rapports appropriés, tel qu'indiqué.
- Les administrateurs, présidents et parties prenantes (au besoin) seront invités à répondre aux divers sondages.
- La nouvelle politique sera incluse dans le manuel des politiques.

Annexes

- Structure et contenu des sondages d'évaluation du conseil, des administrateurs et des présidents
- Ébauche de la politique 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail

Date d'adoption : 26 février 2020 (motion XXXX) *Périodicité de révision : annuelle*
Date de la dernière modification : 26 février 2020 (motion XXXX) *Date de la dernière révision : 26 février 2020*

L'évaluation des présidents vise à donner à tous les membres du conseil, des comités et des groupes de travail l'occasion de discuter du rendement de leur présidente ou président respectif à partir de multiples points de vue. L'objectif ultime est une plus grande efficacité de l'utilisation du temps des bénévoles. Les évaluations permettent également de favoriser le développement du leadership des personnes qui ont accepté de présider les instances suivantes :

- Conseil d'Ingénieurs Canada
- Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
- Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
- Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
- Comité sur la gouvernance
- Comité des ressources humaines
- Tout groupe de travail créé par le conseil

Le processus d'évaluation des présidents vise les objectifs suivants :

1. permettre aux présidents de réfléchir à leur contribution lorsqu'ils reçoivent la rétroaction de leurs pairs;
2. informer le président élu des forces, faiblesses, capacités et souhaits des présidents actuels du conseil, des comités et des groupes de travail à des fins de planification de la relève.

6.2.1 Responsabilités des présidents

Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et assurent le leadership de leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :

1. Présider les réunions et en établir l'ordre du jour.
2. Examiner les procès-verbaux et notes de breffage des comités.
3. Élaborer, surveiller et exécuter le plan de travail, avec l'appui du personnel.
4. Fournir des comptes rendus sur les activités des comités au conseil d'Ingénieurs Canada.
5. Diriger les délibérations des comités de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces.
6. Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.

Les responsabilités supplémentaires associées spécifiquement aux rôles de président du BCAPG et de président du BCCAG sont exposées dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.

6.2.2 Compétences des présidents

Pour s'acquitter de ces responsabilités, en plus des compétences établies dans la politique 4.8, *Profil de compétences du conseil*, un président devrait posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :

1. Capacité de dégager un consensus.
2. Comprendre le modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et travailler dans le cadre de ce modèle.
3. Comprendre le contexte stratégique plus large.
4. Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada.
5. Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.

Les compétences supplémentaires associées spécifiquement aux rôles de président du BCAPG et de président du BCCAG sont exposées dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.

6.2.3 Processus d'évaluation

L'évaluation des présidents est un processus d'évaluation par les pairs réalisé au moyen d'un sondage électronique annuel. Les évaluations relèvent de la responsabilité du Comité RH. Le processus suivant est utilisé :

1. En octobre, le Comité RH rédige l'ébauche des questionnaires d'évaluation des présidents.
2. Les questionnaires proposés sont soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.
3. Les questionnaires sont distribués après la réunion de décembre; les administrateurs et les membres des comités ont deux semaines pour y répondre.
4. Les membres des comités et les administrateurs sont invités à évaluer tout président suppléant qui a un impact direct sur leur travail au cours de l'année donnée.
5. Les résultats individuels sont compilés, puis communiqués à chaque président et examinés par le président élu.
6. Selon les besoins, le président élu organise des rencontres individuelles ou des conversations téléphoniques avec les présidents pour discuter des résultats de l'évaluation. L'ordre du jour de ces échanges peut comprendre :
    - Discussion du rendement, du niveau de contribution, des aspects à améliorer et des éventuels soutiens dont a besoin le président (comme de la formation);
    - Détermination des intérêts du président à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités et suggestions quant à la relève;
    - Établissement des prochaines étapes ou d'une entente sur un plan d'action.
7. Le président élu peut présenter les répercussions globales des évaluations et conversations :
    - au Comité RH pour éclairer le processus de nomination aux comités du conseil
    - au président sortant pour éclairer le processus de nomination au poste de président élu.

    Nonobstant ce qui précède, les discussions entre le président élu et chacun des présidents sont confidentielles.

Structure et contenu des sondages d'évaluation du conseil, des administrateurs et administratrices, et des présidents et présidentes

Table des matières

Structure et contenu des sondages d'évaluation du conseil, des administrateurs et administratrices, et des présidents et présidentes 1
Évaluation du conseil 2
Contexte 2
Introduction au sondage d'évaluation du conseil 2
Évaluation des responsabilités 2
Auto-évaluation des administrateurs et administratrices 5
Contexte 5
Introduction à l'auto-évaluation des administrateurs et administratrices 5
Mesure des caractéristiques démographiques des administrateurs et administratrices 5
Évaluation des compétences des administrateurs et administratrices 6
Évaluation des responsabilités des administrateurs et administratrices 7
Évaluation des administrateurs et administratrices par les pairs 10
Contexte 10
Introduction à l'évaluation des administrateurs et administratrices par les pairs 10
Évaluation des responsabilités des administrateurs et administratrices par les pairs 10
Communication des résultats après l'évaluation par les pairs 11
Évaluation des présidents et présidentes 12
Contexte 12
Introduction à l'évaluation des présidents et présidentes 12
Évaluation des compétences des présidents et présidentes 12
Évaluation des responsabilités des présidents et présidentes 13
Communication des résultats : discussion post-évaluation 14

Évaluation du conseil

Contexte

Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide des politiques 4.1 Responsabilités du conseil et 4.12 Autoévaluation du conseil. Tous les membres du conseil sont invités à procéder chaque année à l'évaluation du conseil.

Introduction au sondage d'évaluation du conseil

L'évaluation de l'efficacité du conseil est une importante responsabilité de gouvernance. L'auto-évaluation du conseil vise à donner à tous les membres du conseil la possibilité d'évaluer le rendement du conseil et d'en discuter avec franchise et selon de multiples points de vue. L'objectif ultime est une amélioration de l'utilisation du temps du conseil et de son efficacité en tant qu'instance de gouvernance.

Comment les résultats du sondage seront-ils utilisés? Le Comité sur la gouvernance assurera la supervision du rapport sur les résultats et des recommandations qui en découleront. Vos réponses demeureront anonymes, mais pourraient être communiquées à moins d'indication contraire de votre part.

Évaluation des responsabilités

1. Veuillez mesurer l'efficacité avec laquelle le conseil s'acquitte des responsabilités suivantes :

Responsabilités du conseil (conformément à la politique 4.1 Responsabilités du conseil)	**3 – Le conseil est très efficace**	**2 – Le conseil est efficace**	**1 – Le conseil a besoin de s'améliorer**	**0 – Le conseil ne s'acquitte pas de cette responsabilité**	**Commentaires**
1.1. Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil en :					
1.1.1. Établissant et utilisant un profil de compétences pour le conseil dans son ensemble.					
1.1.2. Établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs.					
1.1.3. Établissant et utilisant des profils de compétences pour les présidents de comités.					
1.1.4. Gérant le chef de la direction en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.					

Responsabilités du conseil (conformément à la politique 4.1 Responsabilités du conseil)	**3 – Le conseil est très efficace**	**2 – Le conseil est efficace**	**1 – Le conseil a besoin de s'améliorer**	**0 – Le conseil ne s'acquitte pas de cette responsabilité**	**Commentaires**
1.1.5. Gérant les présidents de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.					
1.2. Le conseil met en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction.					
1.3. Le conseil fournit une orientation stratégique continue et appropriée en élaborant un plan stratégique triennal, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux.					
1.4. Le conseil fournit une orientation stratégique continue et appropriée en assurant l'élaboration de plans et de budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique.					
1.5. Le conseil fournit une orientation stratégique continue et appropriée en assurant l'utilisation et l'amélioration continue d'un processus permettant de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs établis dans le plan stratégique.					
1.6. Le conseil fournit une orientation stratégique continue et appropriée en assurant l'utilisation et l'amélioration continue d'un processus permettant de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs établis dans les plans opérationnels.					
1.7. Le conseil assure l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.					

Responsabilités du conseil (conformément à la politique 4.1 Responsabilités du conseil)	**3 – Le conseil est très efficace**	**2 – Le conseil est efficace**	**1 – Le conseil a besoin de s'améliorer**	**0 – Le conseil ne s'acquitte pas de cette responsabilité**	**Commentaires**
1.8. Le conseil s'assure que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.					
1.9. Le conseil assure					
1.9.1. L'orientation des nouveaux membres					
1.9.2. Le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.					
1.10. Le conseil entretient des relations avec les principales parties prenantes :					
1.10.1. Relations du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie (conformément à la politique 7.2)					
1.10.2. Relations du conseil avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (conformément à la politique 7.3)					
1.10.3. Relations du conseil avec d'autres organismes (conformément à la politique 7.4)					

2. Afin d'aider le Comité sur la gouvernance à planifier les futures occasions d'éducation du conseil, veuillez indiquer 2 (deux) ou 3 (trois) aspects sur lesquels vous aimeriez vous concentrer au cours de l'année à venir pour poursuivre votre développement personnel en tant qu'administrateur ou administratrice et améliorer votre contribution aux travaux du conseil.

3. Avez-vous des commentaires à formuler au sujet de l'efficacité du conseil? (Vos commentaires généraux pourraient être communiqués à l'ensemble du conseil, tout en demeurant anonymes, sauf si vous indiquez clairement qu'ils doivent demeurer confidentiels).

Auto-évaluation des administrateurs et administratrices

Contexte

Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide des politiques 4.2 Responsabilités des administrateurs, 4.8 Profil de compétences du conseil et 4.13 Évaluation des administrateurs. Tous les administrateurs et administratrices sont invités chaque année à procéder à leur auto-évaluation; les nouveaux membres du conseil reçoivent le questionnaire durant le processus d'orientation.

Introduction à l'auto-évaluation des administrateurs et administratrices

Le processus d'évaluation des administrateurs et administratrices est en place pour soutenir leur développement, les aider à améliorer leur contribution au conseil, et leur permettre de vivre une expérience plus positive en tant que membres du conseil d'Ingénieurs Canada.

Comment vos réponses seront-elles utilisées? L'évaluation individuelle vise les objectifs suivants :

1. Permettre aux membres du conseil de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
2. Déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des administrateurs et administratrices;
3. Informer le président élu ou la présidente élue des forces, des faiblesses, des capacités et des souhaits des membres du conseil qu'il ou elle dirigera au cours de l'année à venir.

Les résultats contribueront aussi à la création des profils de compétences des administrateurs et administratrices et du conseil dans son ensemble, qui seront utilisés pour les nominations, le développement continu, et la composition des comités.

Merci de vos réponses, qui seront utilisées pour la planification future et demeureront anonymes.

1. Veuillez indiquer votre nom

Mesure des caractéristiques démographiques des administrateurs et administratrices

Le conseil souhaite que sa composition soit la plus diversifiée possible et deux objectifs démographiques devant faire l'objet d'une surveillance active ont été établis. Vos réponses aux questions suivantes aideront le conseil à mesurer ses efforts.

2. Êtes-vous actuellement un ingénieur ou une ingénieure en exercice?
   2.1. Oui
   2.2. Non
   2.3. Autre (veuillez préciser)
3. Conformément à la Politique de diversité et d'inclusion, le conseil s'efforce d'inclure au moins 30 % de femmes. Veuillez sélectionner le groupe auquel vous appartenez :
   3.1. Femme
   3.2. Homme
   3.3. Je m'identifie en tant que _____(veuillez préciser le genre)
   3.4. Je préfère ne pas répondre

Questions facultatives : Ingénieurs Canada souhaite comprendre comment le conseil reflète l'ensemble de la population canadienne. Les questions suivantes ne se rapportent pas au profil de compétences figurant dans le manuel des politiques du conseil, mais plutôt directement aux stratégies approuvées d'Ingénieurs Canada.

1. Formation universitaire – Je suis diplômé.e :
   1.1. D'un programme agréé par le Bureau d'agrément (BCAPG)
   1.2. D'un programme non agréé par le BCAPG
   1.3. Mon parcours était différent (veuillez préciser) : _____

2. Êtes-vous un ou une Autochtone (p. ex. : membre d'une Première Nation [Amérindien], Métis ou Inuit)?
   2.1. Oui
   2.2. Non
   2.3. Je préfère ne pas répondre

Évaluation des compétences des administrateurs et administratrices

Le profil de compétences du conseil d'Ingénieurs Canada (politique 4.8) reflète les compétences et expériences collectives jugées nécessaires à une gouvernance efficace. Aucun membre du conseil n'est tenu de posséder toutes les compétences énumérées dans ce profil. Collectivement, le conseil devrait avoir suffisamment d'expérience pour refléter toutes les compétences.

Les cotes fournies ci-dessous aideront le Comité RH à orienter les futurs appels aux organismes de réglementation en vue de nommer et de former des membres du conseil.

4. Considérant les compétences souhaitées suivantes, veuillez coter votre expérience et votre connaissance de chaque domaine :

Compétences des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.8 Profil de compétences du conseil)	**3 – Grande compétence**	**2 – Bonne Compétence**	**1 – Possède une certaine expérience**	**0 – Aucune expérience**	**Commentaires**
4.1. Gouvernance d'un conseil, expérience et leadership : Expérience en gouvernance d'un conseil, de préférence au sein du conseil d'un organisme de réglementation ou d'un autre organe directeur. Bonne compréhension de la distinction entre le rôle du conseil et le rôle de la direction.					
4.2. Expérience des affaires et de la gestion : Expérience des processus et pratiques de saine gestion et des affaires opérationnelles. Bonne compréhension de sujets tels que la gestion de projets complexes, l'exploitation de la technologie de l'information, la planification et la mesure du rendement et l'affectation des ressources pour produire des résultats.					
4.3. Expérience du fonctionnement des organismes de réglementation : Connaissance pratique du fonctionnement des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, notamment de sujets tels que l'agrément, l'attribution de permis, les questions liées à l'exercice de la profession et la discipline et l'application de la loi.					

Compétences des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.8 Profil de compétences du conseil)	**3 – Grande compétence**	**2 – Bonne Compétence**	**1 – Possède une certaine expérience**	**0 – Aucune expérience**	**Commentaires**
4.4. Expérience de la comptabilité et des finances : Compréhension de la gestion comptable ou financière. Aptitude à analyser et interpréter des états financiers, à évaluer des budgets organisationnels, à comprendre des rapports financiers; connaissance des pratiques d'audit.					
4.5. Expérience en planification stratégique : Expérience de l'élaboration d'orientations stratégiques pour une organisation, en tenant compte de facteurs généraux et à long terme. Compréhension de la façon dont une organisation doit évoluer compte tenu des tendances et des influences internes et externes. Capacité de cerner des tendances, des liens ou des obstacles afin d'aborder les importants enjeux sous-jacents.					
4.6. Expérience en gestion de risques : Expérience en gestion des risques d'entreprise. Capacité de cerner les risques potentiels et de recommander et mettre en œuvre des mesures de prévention, des contrôles organisationnels et des mesures de conformité.					

Évaluation des responsabilités des administrateurs et administratrices

Les questions suivantes s'appliquent aux responsabilités de chaque administrateur ou administratrice, telles qu'énoncées dans la politique 4.2. Les cotes attribuées ci-dessous aideront à orienter les futurs appels aux organismes de réglementation en vue de nommer des membres du conseil.

5. Considérant chacune des responsabilités suivantes, veuillez coter votre compréhension de chaque aspect ou votre contribution personnelle à chaque domaine :

Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs)	**3 – Très bonne compréhension**	**2 – Bonne compréhension**	**1 – Compréhension limitée**	**0 – J'ai besoin de plus de soutien**	**Commentaires**
5.1. Dans quelle mesure connaissez-vous les activités d'Ingénieurs Canada?					
5.2. Pouvez-vous consacrer suffisamment de temps pour vous acquitter de vos fonctions et responsabilités d'administrateur ou administratrice?					
5.3. Dans quelle mesure êtes-vous informé(e) des questions qui touchent ou sont susceptibles de toucher Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation?					
5.4. Dans quelle mesure contribuez-vous au processus décisionnel du conseil en discutant librement et ouvertement de toutes les questions aux réunions du conseil?					

Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs)	**3 – Très bonne compréhension**	**2 – Bonne compréhension**	**1 – Compréhension limitée**	**0 – J'ai besoin de plus de soutien**	**Commentaires**
5.5. Dans quelle mesure contribuez-vous au processus décisionnel du conseil en vous efforçant d'atteindre un consensus sur les points de vue divergents?					
5.6. Dans quelle mesure contribuez-vous au processus décisionnel du conseil en respectant les droits, les responsabilités et les décisions des organismes de réglementation?					
5.7. Dans quelle mesure contribuez-vous au processus décisionnel du conseil en participant activement aux travaux du conseil, notamment en siégeant à des comités ou des groupes de travail?					
5.8. Faites-vous part des opinions, des préoccupations et des décisions du conseil à votre organisme de réglementation?					
5.9. Sollicitez-vous l'avis de votre organisme de réglementation sur les questions qui seront débattues au conseil pour être en mesure de communiquer la position de votre organisme au conseil?					
5.10. Informez-vous votre organisme de réglementation des questions qui seront soumises aux membres?					
5.11. Dans quelle mesure connaissez-vous les règles, règlements, politiques et procédures qui régissent l'organisme de réglementation qui vous a nommé(e)?					
5.12. Dans quelle mesure connaissez-vous les documents constitutifs, les règlements administratifs, les politiques et les lois régissant Ingénieurs Canada, ainsi que les règles de procédure et de conduite des réunions?					
5.13. Participez-vous aux activités éducatives du conseil qui vous aideront à vous acquitter de vos responsabilités?					

6. *Le Comité RH utilisera l'information suivante, en toute confidentialité, pour recommander des membres et des présidents ou présidentes de comités*.

   Considérant votre mandat complet en tant que membre du conseil, veuillez répondre aux questions suivantes :

   6.1. J'aimerais en venir à occuper le(s) poste(s) suivant(s) :
   - Président.e élu.e (la succession mène au poste de président.e du Comité RH)
   - Président.e du Comité sur la gouvernance
   - Président.e du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques

- J'aimerais contribuer d'autres façons (boîte de commentaires)
- Je vais m'en tenir pour le moment à mon rôle d'administrateur ou d'administratrice
- Cette question ne s'applique pas à moi en raison du statut de mon mandat actuel

6.2. J'aimerais participer à l'un des comités suivants pendant un mandat d'un an :

- Gouvernance
- Ressources humaines (RH)
- Finances, Audit et Gestion des risques (FAGR)
- Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
- Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)

Évaluation des administrateurs et administratrices par les pairs

Contexte

Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide des politiques 4.2 Responsabilités des administrateurs et 4.13 Évaluation des administrateurs. Les administrateurs et administratrices sont évalués par leurs pairs au cours de la deuxième année de leur premier mandat, puis au cours de la première année de leur second mandat. Les noms indiqués dans le tableau suivant reflètent cette disposition.

Introduction à l'évaluation des administrateurs et administratrices par les pairs

Le processus d'évaluation par les pairs s'applique aux administrateurs et administratrices qui en sont à la deuxième année de leur premier mandat et à la première année de leur second mandat. Les résultats de cette évaluation seront fournis à chaque administrateur et administratrices et seront examinés par la présidente élue. Pour vous assurer que votre rétroaction est correctement traitée, veuillez utiliser la colonne appropriée lorsque vous fournissez des commentaires. Merci de prendre le temps d'évaluer vos collègues.

Évaluation des responsabilités des administrateurs et administratrices par les pairs

La question suivante se rapporte aux responsabilités que doivent assumer les administrateurs et administratrices, tel que stipulé dans la politique 4.2.

1. Considérant le rendement de chaque administrateur ou administratrice, veuillez coter leur compréhension/contribution à l'aide de l'échelle suivante :
   3 – Fait preuve d'une très bonne compréhension
   2 – Fait preuve d'une bonne compréhension
   1 – Fait preuve d'une compréhension limitée
   0 – Ne suis pas en mesure d'évaluer

Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs)	**Kathy Baig**	**Christian Bellini**	**Jeff Card**	**Carole Lamothe**	**David Lynch**	**Dawn Nedohin-Macek**
1.1. Connaît les activités d'Ingénieurs Canada.						
1.2. Consacre suffisamment de temps pour s'acquitter de ses fonctions et responsabilités d'administrateur ou administratrice.						
1.3. Est informé.e des questions qui touchent ou sont susceptibles de toucher Ingénieurs Canada et les organismes de réglementation.						

Responsabilités des administrateurs et administratrices (conformément à la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs)	**Kathy Baig**	**Christian Bellini**	**Jeff Card**	**Carole Lamothe**	**David Lynch**	**Dawn Nedohin-Macek**
1.4. Contribue au processus décisionnel du conseil en discutant librement et ouvertement de toutes les questions aux réunions du conseil.						
1.5. Contribue au processus décisionnel du conseil en s'efforçant d'atteindre un consensus sur les points de vue divergents.						
1.6. Contribue au processus décisionnel du conseil en respectant les droits, les responsabilités et les décisions des organismes de réglementation.						
1.7. Contribue au processus décisionnel du conseil en participant activement aux travaux du conseil, notamment en siégeant à des comités ou des groupes de travail.						
1.8. Connaît les règles, règlements, politiques et procédures qui régissent l'organisme de réglementation qui l'a nommé.e.						
1.9. Connaît les documents constitutifs, le Règlement administratif, les politiques et les lois régissant Ingénieurs Canada, ainsi que les règles de procédure et de conduite des réunions.						
1.10. Participe aux activités éducatives du conseil qui l'aident à s'acquitter de ses responsabilités.						
Commentaires anonymes : Ces commentaires sont destinés à la présidente élue seulement, et demeureront confidentiels.						
Commentaires ouverts : Ces commentaires (anonymes) figureront dans le rapport d'évaluation de votre collègue.						

Communication des résultats après l'évaluation par les pairs

Les personnes évaluées recevront un rapport comprenant la compilation des réponses, ainsi que les commentaires ouverts fournis dans le sondage. Chaque administrateur ou administratrice évalué.e peut programmer une rencontre avec la présidente élue pour discuter de ses résultats. Cette rencontre facultative serait axée sur :

- Les occasions de formation : aspects à améliorer et éventuels soutiens dont a besoin l'administrateur ou l'administratrice
- Les possibilités de participation : détermination de l'intérêt de l'administrateur ou de l'administratrice à l'égard de contributions et de rôles futurs au conseil, ainsi que des possibilités de succession.

Évaluation des présidents et présidentes

Contexte

Cet exercice a pour but d'évaluer le rendement des présidents et présidentes. Ce sondage a été élaboré à l'aide de la politique 6.1 Comités et groupes de travail du conseil et de l'ébauche de politique 6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail. Cette évaluation sera réalisée chaque année. En raison des mandats d'un an à la présidence des comités, l'évaluation vise à fournir à chaque président ou présidente une rétroaction sur son rendement, plutôt qu'à influencer le fonctionnement actuel du comité ou groupe de travail. Voici la liste de distribution du sondage :

Personne évaluée	**Personnes répondant au sondage**	**Résultats livrés par**
Président du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)	BCAPG Membres des comités du BCAPG	Administrateur ou administratrice du conseil nommé.e au BCAPG
Président du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)	BCCAG Membres des comités du BCCAG	Administrateur ou administratrice du conseil nommé.e au BCCAG
Présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques	Membres du comité, administrateurs du conseil (observateurs)	Présidente élue
Président du Comité sur la gouvernance	Membres du comité, administrateurs du conseil (observateurs)	Présidente élue
Président du Comité des ressources humaines	Membres du comité, administrateurs du conseil (observateurs)	Présidente élue
Présidente du Groupe de travail sur le plan stratégique	Membres du groupe de travail, administrateurs du conseil (observateurs)	Présidente élue
Président du conseil d'Ingénieurs Canada	Conseil d'Ingénieurs Canada	Présidente élue

Introduction à l'évaluation des présidents et présidentes

Les présidents et présidentes doivent posséder des compétences particulières et s'acquitter de responsabilités précises. Le processus d'évaluation facilite la planification de la relève au conseil, aux groupes de travail et aux comités, en plus de fournir une rétroaction personnalisée aux personnes occupant des postes de leadership.

À moins que vous ne vouliez qu'elles demeurent confidentielles, vos réponses pourraient être communiquées, de façon anonyme, à la personne évaluée. Étant donné que le sondage sera distribué vers la fin de certains mandats, les résultats seront communiqués en tant que commentaires personnels et n'auront pas d'incidence sur la structure actuelle des comités.

Évaluation des compétences des présidents et présidentes

Les compétences suivantes sont répertoriées dans la politique 6.1 Comités et groupes de travail du conseil, en sus des compétences établies dans la politique 4.8 Profil de compétences du conseil, en tant que compétences qu'un président ou une présidente devrait posséder pour s'acquitter de sa fonction. Considérant leur rendement en tant que président ou présidente, veuillez coter les compétences, connaissances et capacités démontrées à l'aide de l'échelle suivante :

3 – Fait preuve d'une très bonne compréhension
2 – Fait preuve d'une bonne compréhension
1 – Fait preuve d'un compréhension limitée
0 – Ne suis pas en mesure d'évaluer

Compétences des présidents ou présidentes (conformément à la politique 6.1 Comités et groupes de travail du conseil)	**Président - Gouvernance**	**Président du conseil et président– RH**	**Présidente – FAGR**	**Président – BCAPG**	**Président – BCCAG**	**Présidente – GT sur le plan stratégique**
1.1. Capacité de dégager un consensus						
1.2. Compréhension du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et capacité de travailler dans le cadre de ce modèle						
1.3. Compréhension du contexte stratégique plus large						
1.4. Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes, dont le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada						
1.5. Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies						

Évaluation des responsabilités des présidents et présidentes

Les présidents et présidentes travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada afin de fournir du leadership, et l'on s'attend à ce qu'ils et elles assument les responsabilités suivantes. Veuillez évaluer les efforts démontrés par les titulaires dans les secteurs de responsabilité suivants, à l'aide de l'échelle suivante :

3 – Fait preuve d'une très bonne compréhension
2 – Fait preuve d'une bonne compréhension
1 – Fait preuve d'une compréhension limitée
0 – Ne suis pas en mesure d'évaluer

Responsabilités des présidents et présidentes (conformément à la politique 6.1 Comités et groupes de travail du conseil)	**Président - Gouvernance**	**Président du conseil et président – RH**	**Présidente - FAGR**	**Président – BCAPG**	**Président – BCCAG**	**Présidente – GT sur le plan stratégique**
2.1. Présider les réunions et en établir l'ordre du jour						
2.2. Examiner les procès-verbaux et notes de breffage du comité						
2.3. Élaborer, surveiller et exécuter le plan de travail, avec l'appui du personnel						
2.4. Rendre compte des activités du comité au conseil d'Ingénieurs Canada						
2.5. Diriger les délibérations du comité de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces						
2.6. Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux						

Communication des résultats : discussion post-évaluation

Les présidents et présidentes font l'objet d'une évaluation annuelle par leurs pairs. Après l'évaluation, ils et elles recevront un rapport comprenant la compilation des réponses, ainsi que les commentaires ouverts fournis dans le sondage. Chaque président ou présidente pourra programmer une rencontre avec la présidente élue pour discuter de ses résultats. Cette rencontre facultative serait axée sur :

- Les occasions de formation : aspects à améliorer et éventuels soutiens dont a besoin le président ou la présidente
- Les possibilités de participation : détermination de l'intérêt des présidents ou présidentes à l'égard de contributions et de rôles futurs au conseil, ainsi que des possibilités de succession.

engineerscanada
ingénieurscanada

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Discussion générative : Valeur des ententes internationales pour les organismes de réglementation	4.9
Objet :	Discussion générative
Lien avec le Plan stratégique :	s/o
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, et secrétaire du conseil
Présenté par :	David Lynch, président

Contexte

- Les discussions génératives ont pour objet de permettre au conseil de réfléchir aux grands enjeux de la réglementation du génie et de la profession d'ingénieur, et de se demander de quels sujets il devrait discuter.

- En règle générale, un conseil intervient dans deux domaines essentiels : la gouvernance fiduciaire et la gouvernance stratégique. Ces deux domaines sont souvent définis comme des responsabilités clés d'un conseil, et la plupart des réunions sont structurées de façon à ce que les conseils reçoivent l'information qui leur permet de s'acquitter de ces responsabilités. Malheureusement, cela signifie que la plupart des comptes rendus dans le cadre d'une réunion du conseil se rapportent à des événements passés, à des dépenses déjà effectuées et à l'état du plan stratégique. Bien que tout cela soit important, il s'agit surtout d'une approche tournée vers le passé.

- La réflexion générative amène le conseil à s'atteler à sa troisième tâche : se tourner vers l'avenir. La réflexion générative, telle que définie dans *Governance as Leadership: Reframing the Work of Nonprofit Boards*, de Richard Chait, William Ryan et Barbara Taylor, est l'étape qui précède la planification stratégique, où le conseil se demande : « Quels problèmes avons-nous pour tâche de résoudre? », « Quelles discussions devrions-nous avoir au sujet de notre profession et de sa réglementation? » et « Quels sont les défis qui attendent notre profession? »

- Les résultats de la réflexion générative seront consignés par le personnel et pris en compte durant l'élaboration du prochain plan stratégique. Ils feront partie de la prochaine analyse contextuelle et du rapport de prospective, et éclaireront la sélection des prochaines priorités stratégiques.

Prochaines étapes

- Le président David Lynch fera part de ses expériences et des enseignements tirés de sa participation récente aux réunions de la National Society of Professional Engineers (NSPE), du National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES), et de l'International Engineering Alliance (IEA). Les membres du conseil seront invités à réfléchir à la valeur des ententes internationales pour les organismes de réglementation, pour le public canadien et pour la communauté internationale des ingénieurs.

- Cette réflexion permettra d'élargir la discussion tenue lors de l'atelier de Whitehorse.

Annexes

- Rapport du président – 4 octobre 2019

RAPPORT DU PRÉSIDENT
Mai à août 2019

Voici en quoi ont consisté les principales activités des trois derniers mois du président d'Ingénieurs Canada relativement à l'organisme :

- Finaliser la planification et les activités pour la retraite du conseil à Whitehorse, notamment la préparation d'une présentation et de documents de référence traitant des différents aspects de la diversité et de l'inclusivité en génie. Convaincre la vice-présidente aux études et aux affaires étudiantes ainsi que la vice-présidente adjointe à la mobilisation autochtone et à la réconciliation du Yukon College d'effectuer une présentation au conseil.
- Assister à la réunion du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) qui s'est tenue à Ottawa en juin. La réunion du BCAPG a permis de statuer sur les décisions d'agrément. De plus, la formulation d'une analyse et des recommandations concernant les rapports de l'Accord de Washington, lesquelles seront prises en compte lors de la réunion de l'International Engineering Alliance à Hong Kong, a occupé une partie importante de la réunion.
- Présider les réunions du Comité des ressources humaines (RH) à Québec et à Whitehorse, ainsi qu'une réunion du comité RH par conférence téléphonique en août à propos de la composition définitive des comités du conseil, du plan de travail du comité RH et de l'établissement du mandat et de la composition d'un groupe de travail sur le plan stratégique.
- Participer à deux téléconférences du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) en août afin de revoir le budget 2020 d'IC qui a été proposé, les prévisions budgétaires de 2019, l'état des résultats d'exploitation de 2019 et le registre des risques. Le FAR a également recommandé au conseil d'adopter des motions visant à limiter la croissance du budget et à revoir la politique en matière de taille et de cession d'éléments actifs non affectés.
- Présider une téléconférence afin de déterminer l'ordre du jour de la réunion du conseil d'octobre 2019.
- Discuter par téléphone avec le chef de la direction de façon ponctuelle sur des questions concernant Ingénieurs Canada.
- Participer à des réunions (en personne et par téléphone) avec les dirigeants de TD Assurance à propos du programme d'affinité d'assurance habitation et automobile avec Ingénieurs Canada.

ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

PEGNL

Assister, avec le chef de la direction Gerard McDonald, ing., à l'assemblée générale annuelle (AGA) et à la remise de prix de PEGNL à St. John's en juin et prononcer des allocutions lors de l'AGA à propos des priorités et des programmes d'Ingénieurs Canada. L'ancien administrateur d'Ingénieurs Canada, Bill Hunt, ing., FEC, s'est vu décerner le prix PEGNL pour ses services. À la suite de l'AGA, le conseil d'administration de PEGNL a organisé une séance de prévision durant laquelle ont été présentés les

résultats d'une analyse fondée sur des scénarios concernant plusieurs situations futures possibles de PEGNL (une « pratique exemplaire » qu'Ingénieurs Canada devrait peut-être envisager). Assister à une réception pour célébrer et remercier le chef de la direction et registraire de PEGNL, Geoff Emberley, ing., FEC, ayant pris sa retraite après l'AGA.

Engineers Nova Scotia

Assister à une réunion du conseil d'Engineers Nova Scotia en juillet à Digby en compagnie d'administrateurs d'Ingénieurs Canada de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et de représentants des organismes de réglementation de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Après la réunion du conseil, participer à la vaste « conversation de Digby » portant notamment sur l'évolution de la réglementation au Canada et à l'échelle internationale, la valeur changeante des ententes internationales concernant la reconnaissance mutuelle des diplômes et des titres de compétences, ainsi que d'autres sujets. Des homards, d'une grosseur impressionnante, se sont sacrifiés pour le bien de cette soirée.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Réunions de l'International Engineering Alliance (IEA)

Assister, avec le chef de la direction Gerard McDonald, aux réunions de l'International Engineering Alliance (IEA) à Hong Kong en juin. Alors que seuls six pays (dont le Canada) étaient signataires de l'Accord de Washington (AW) en 1989, on compte maintenant à travers le monde vingt signataires permanents et huit signataires provisoires de l'AW. L'AW est une entente de reconnaissance mutuelle (ERM) entre les signataires concernant les diplômes et les titres de compétences en génie. Voici les signataires de l'AW :

Signataires de l'Accord de Washington	Année AW	IPEA (International Professional Engineering Agreement)	APEC Engineer Agreement
Canada	1989	Au Canada	Au Canada
Australie	1989	Australie	Australie
Irlande	1989	Irlande	
Nicaragua	1989	Nicaragua	Nicaragua
Royaume-Uni	1989	Royaume-Uni	
États-Unis	1989	États-Unis	États-Unis
Hong Kong (Chine)	1995	Hong Kong (Chine)	Hong Kong (Chine)
Afrique du Sud	1999	Afrique du Sud	
Japon	2005	Japon	Japon
Sénégal	2006	Sénégal	Sénégal
Corée	2007	Corée	Corée
Taiwan (Taipei chinois)	2007	Taiwan (Taipei chinois)	Taiwan (Taipei chinois)
Malaisie	2009	Malaisie	Malaisie
Turkey	2011		
Roumanie	2012	Russie (provisoire)	Roumanie
Inde	2014	Inde	
2 Sri Lanka	2015	2 Sri Lanka	

Signataires de l'Accord de Washington	Année AW	IPEA (International Professional Engineering Agreement)	APEC Engineer Agreement
Chine	2016		
201 Pakistan	2017	201 Pakistan	
Pérou	2018		Pérou
Bangladesh (provisoire)	2016	Bangladesh (provisoire)	
Costa Rica (provisoire)	2016		
Mexique (provisoire)	2016		
Philippines (provisoire)	2016		Philippines
Chili (provisoire)	2018		
Indonésie (provisoire)	2019		Indonésie
Myanmar (provisoire)	2019		
Thaïlande (provisoire)	2019		Thaïlande
		Pays-Bas (provisoire)	

L'Accord de Washington est une entente multilatérale entre des organismes qui sont responsables de l'agrément ou de la reconnaissance des qualifications de niveau tertiaire dans la formation en génie et qui souhaitent collaborer pour faciliter la mobilité des ingénieurs. L'Accord décrit la reconnaissance mutuelle, entre les signataires, des programmes agréés, et il établit la norme de formation professionnelle en génie dans l'ensemble de ces organismes.

Lors de la création de l'Accord de Washington, le Canada était d'avis que la principale valeur de l'accord pour le pays était liée à une réduction possible de la charge de travail des organismes de réglementation pour l'évaluation des candidats formés en génie à l'étranger des pays signataires de l'AW. Comme l'Accord de Washington est devenu une norme internationale en ce qui concerne la structure et les éléments des programmes en génie de premier cycle, son intérêt a également évolué; il stimule, par exemple, l'importance accordée à la sécurité du public et des travailleurs dans les programmes internationaux de premier cycle en génie proposés dans les zones de compétence des signataires de l'AW.

Comme le montre le tableau précédent, Ingénieurs Canada est également signataire de deux ententes concernant la reconnaissance de l'équivalence substantielle des normes définissant les compétences des ingénieurs pour le droit d'exercice indépendant. L'International Professional Engineers Agreement (IPEA) est une entente multinationale conclue entre des organismes d'ingénieurs des zones de compétence membres. Elle pose le cadre pour l'établissement d'une norme internationale de compétences en génie et permet à chaque organisme membre de disposer d'une section dans le répertoire de l'International Professional Engineers (IntPE). La norme de compétences appliquée dans le cadre de l'IPEA est la même que pour l'APEC Engineer Agreement, mais seuls les pays membres de l'APEC peuvent devenir membres de l'APEC Engineer Agreement.

L'International Engineering Alliance (IEA) est l'organisme-cadre de l'Accord de Washington, de l'IPEA et de l'APEC Engineer Agreement. Quatre autres ententes ou accords relatifs aux techniciens et technologues font également partie de l'AW.

Les réunions de l'IEA en juin ont permis d'étudier les demandes de pays souhaitant devenir signataires provisoires ou permanents de l'AW; trois des cinq demandes ont été approuvées. Tous les signataires de

l'AW sont évalués périodiquement (généralement tous les six ans) et quatre rapports d'évaluation ont été examinés lors de la réunion de l'IEA. Une prolongation de six ans du statut de signataire a été approuvée pour trois des cas étudiés. Le Canada fera l'objet d'une évaluation en 2020, et une décision sera prise en 2022 concernant le maintien de son statut de signataire de l'AW.

Un débat important a eu lieu sur la manière dont le Royaume-Uni (R.-U.) reconnaît les diplômes en génie par rapport aux autres signataires de l'AW. Il semble que le R.-U. considère les programmes d'études de quatre ans de l'AW équivalents aux programmes d'études de trois ans du R.-U. aux fins d'attribution d'un permis d'exercice. Cette équivalence serait non conforme aux normes et politiques de l'AW. Ingénieurs Canada s'est clairement opposé à l'approche adoptée par le R.-U. La conformité du R.-U. à l'AW sera évaluée.

Plusieurs rapports d'évaluation, y compris celui du Canada, ont été examinés pour déterminer le maintien de l'adhésion à l'IPEA et à l'APEC Engineer Agreement. Le Canada s'est vu accorder une prolongation de deux ans (et non de six ans) pour son adhésion à l'IPEA et à l'APEC Engineer Agreement. Les préoccupations soulevées dans le rapport portaient sur le fait qu'une approche d'évaluation sur la base des compétences pour l'attribution du permis d'exercice n'était pas employée dans toutes les zones de compétence de réglementation du Canada et que le développement professionnel continu (FPC) n'était pas obligatoire dans toutes les zones de compétence de réglementation du Canada. Ingénieurs Canada devra fournir un rapport traitant de ces aspects d'ici la fin de 2019, et un autre examen doit être effectué en 2020 pour qu'une décision sur le maintien du statut de membre soit prise en 2021.

Les rapports et autres renseignements présentés lors de la réunion de l'IEA en juin montrent clairement que différentes zones de compétence adoptent des approches très différentes dans le cadre de l'IPEA et de l'APEC Engineer Agreement. Par exemple, le Canada utilise très peu ces ententes, car il n'y a que 169 personnes inscrites au répertoire de mobilité internationale IPEA (IntPE) ou APEC d'Ingénieurs Canada. Cependant, dans d'autres zones de compétence, des organismes comme Engineers Australia et Engineers New Zealand comptent respectivement plusieurs milliers de personnes et plus de 1 000 dans leur répertoire de mobilité internationale. Ces autres zones de compétence semblent penser que la mondialisation de leur industrie du génie tirera profit du fait qu'un grand nombre de leurs ingénieurs possèdent ces compétences internationales.

Conférence de la National Society of Professional Engineers (NSPE)

Participer à la conférence de la National Society of Professional Engineers (NSPE) à Kansas City en juillet et effectuer une présentation à la chambre des délégués de la NSPE au sujet d'Ingénieurs Canada, des initiatives en matière de diversité, de la mobilité au Canada et des récents enjeux réglementaires au Canada.

La mission de la NSPE est « d'appuyer les ingénieurs au service de la société » (traduction). La NSPE compte environ 21 000 membres sur plus de 820 000 ingénieurs aux États-Unis. Les revenus annuels de la NSPE sont d'environ 9 millions de dollars, soit un peu plus de la moitié des revenus générés par les cotisations des membres. La NSPE est axée sur la protection du bien-être du public par le maintien de systèmes de réglementation du génie rigoureux.

La NSPE a documenté plus de 40 menaces à l'attribution de permis d'exercice aux États-Unis, dont 38 lors de la dernière session parlementaire uniquement. Selon la NSPE, ces menaces à l'attribution de

permis sont appuyées par une campagne extrêmement bien financée impliquant apparemment des organismes tels que l'Institute for Justice, l'American Legislative Exchange Council (ALEC), le groupe Americans for Prosperity et d'autres organismes aux opinions similaires.

La NSPE tente de contrer ces menaces à l'attribution de permis d'exercice et à la sécurité publique en créant une « alliance pour une attribution de permis responsable » (Alliance for Responsible Licensure) qui lancera une campagne publique visant à leur faire barrage. La NSPE se concentre également sur l'amélioration de la mobilité des ingénieurs détenteurs de permis aux États-Unis et cherche à accroître le nombre de ses membres.

98e réunion annuelle du National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES)

Assister à la 98e réunion annuelle du National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES) à Washington, D.C., en août. Le NCEES a pour mission « d'accélérer l'attribution de permis d'exercice des ingénieurs et des arpenteurs-géomètres afin de protéger la santé, la sécurité et le bien-être du public » (traduction).

La principale activité du NCEES consiste à élaborer et à proposer des examens psychométriques valides pour appuyer l'attribution de permis d'exercice en génie par les conseils membres à l'échelle des États (et de plusieurs compétences non étatiques). Cela inclut les examens Fundamentals of Engineering (FE) et Fundamentals of Surveying (FS), ainsi que plus de 15 examens Principles and Practice in Engineering (PE) propres à une discipline et un examen Principles and Practice in Surveying (PS). Une transition est en cours afin que ces examens soient en format informatisé et devrait être achevée d'ici 2024.

Le NCEES a connu des difficultés financières considérables en 1999, mais a réussi un redressement financier remarquable au cours des 20 dernières années. Son actif total avoisine maintenant les 70 millions de dollars, avec des revenus et des dépenses annuels d'environ 30 millions de dollars. Afin de poursuivre ses activités croissantes, le NCEES a récemment acheté un nouveau bâtiment, dont l'occupation est prévue pour l'année prochaine.

Le NCEES partage les préoccupations de la NSPE concernant les menaces à la protection du public résultant des changements réglementaires. Certaines décisions judiciaires défavorables récentes fondées sur des contestations du Premier amendement ont été décrites comme ayant certainement affaibli la loi protégeant l'utilisation du titre d'« ingénieur » dans certains États.

Le NCEES s'efforce également d'améliorer la mobilité des ingénieurs aux États-Unis afin d'assurer une adhésion déférente entre les conseils membres (c'est-à-dire que les conseils membres acceptent les décisions de leurs homologues en matière d'attribution de permis d'exercice). Des discussions ont eu lieu avec des représentants du Texas et du Nevada au sujet de leurs ententes de mobilité professionnelle avec certaines zones de compétence canadiennes. L'entente de mobilité du Nevada semble conditionnelle à l'adhésion du Canada à l'IPEA.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES À VENIR

La période de juin à août est la plus active de l'année en ce qui a trait à la collaboration avec les partenaires internationaux. L'un des principaux engagements internationaux à venir est d'assister à une réunion de l'ABET (l'homologue américain du BCAPG). Toutes les autres invitations pour assister à des réunions ou à des événements internationaux ont été déclinées.

PLAN DE RÉDUCTION DE LA TAILLE DU CONSEIL

Résumé

Le 4 octobre 2019, le conseil d'Ingénieurs Canada a « chargé le Comité sur la gouvernance d'élaborer un plan de réduction de la taille du conseil, conformément aux motions 5665 et 5666 de l'assemblée des membres, ce plan devant être soumis pour décision à la réunion du conseil de mai 2020 ».

Le Comité sur la gouvernance a par la suite proposé le présent plan de réduction de la taille du conseil de 23 à 16 administrateurs sur une période de trois ans.

Ce document a été rédigé par le Comité sur la gouvernance aux fins d'analyse et d'adoption d'une résolution par le conseil.

Contexte

Au cours de l'assemblée annuelle des membres tenue le 26 mai 2018, les motions suivantes ont été adoptées en vue d'orienter le conseil quant à la portée du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation, alors rendu au stade de la phase ultime de Gouvernance 2.0 :

Motion 5665 *: QUE le conseil d'Ingénieurs Canada soit chargé de veiller à ce que l'examen et la planification futurs de la gouvernance (« Gouvernance 2.0 ») comprennent l'examen de la gouvernance du conseil et des comités, l'adoption de pratiques exemplaires, ainsi que de mécanismes visant à améliorer l'efficacité et le rendement du conseil et des comités.*
Plus précisément, les membres demandent que les consultations et les rapports (prévus dans la Gouvernance 2.0) abordent les aspects suivants du conseil et des comités : taille, plans de travail et produits livrables, composition, gestion du rendement, adoption de pratiques exemplaires en matière de nomination (c.-à-d. matrice de compétences, d'expérience et de caractéristiques), indépendance et diversité.

Motion 5666 *: QUE les membres limitent la croissance future du conseil d'Ingénieurs Canada jusqu'à ce que les travaux associés à la motion 1 soient menés à leur satisfaction.*

À la suite de cette motion, la portée du projet a été élargie, et le rapport définitif de Gouvernance 2.0 a abordé toutes les questions à l'exception de celle de la taille du conseil. Les détails relatifs à la manière d'aborder les questions se trouvent à l'annexe A. La question de la taille du conseil est la seule qu'il reste à régler.

Si le conseil décide de recommander un changement de taille du conseil, les membres d'Ingénieurs Canada (soit les douze organismes de réglementation du génie) auront le pouvoir de modifier la taille du conseil en amendant le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada.

Introduction

À l'automne 2017, le conseil a mené des consultations auprès des organismes de réglementation sur la question de la taille du conseil. En dépit de fortes divergences d'opinions, les organismes de réglementation ont indiqué leur préférence pour un conseil restreint à une taille minimale. À ce moment, dix organismes de réglementation étaient en faveur d'un conseil constitué de douze administrateurs. Toutefois, tant l'OIQ que PEO ont signalé qu'ils ne pouvaient être en faveur de cette option et indiqué leur préférence pour le *statu quo,* soit 23 administrateurs.

ÉBAUCHE

Tous les organismes de réglementation ont cependant indiqué qu'ils seraient prêts à envisager un conseil constitué de 16 administrateurs. Le Comité sur la gouvernance a décidé de baser son rapport sur cette dernière option. Le présent rapport propose un plan de réduction de la taille du conseil de 23 administrateurs à 16 sur une période de trois ans, en ayant uniquement recours à l'attrition, et fait l'analyse des incidences de ce changement.

L'annexe C renferme des détails concernant l'historique de la question de la taille du conseil.

Taille du conseil proposée

Le Comité sur la gouvernance propose un conseil constitué de 16 administrateurs, un par organisme de réglementation, plus un membre supplémentaire pour chaque organisme par tranche de 15 % du total des membres. Selon la répartition actuelle des membres, la constitution du conseil d'Ingénieurs Canada serait la suivante :

Pour les organismes de réglementation représentant :	Le nombre d'administrateurs est le suivant :
Moins de 15 % de tous les permis déclarés à Ingénieurs Canada	1 administrateur
Entre 15 et 30 % de tous les permis déclarés à Ingénieurs Canada	2 administrateurs
Plus de 30 % de tous les permis déclarés à Ingénieurs Canada	3 administrateurs

La composition du conseil qui en résulterait est celle-ci :

3 administrateurs :	Ontario	= 3
2 administrateurs :	Québec et Alberta	= 4
1 administrateur :	Toutes les autres zones de compétence	= 9
		= **16 administrateurs en tout**

L'annexe B renferme le détail du nombre d'inscrits pour chaque organisme de réglementation, ainsi que leur pourcentage du nombre total d'inscrits.

Calendrier du plan de réduction à 16 administrateurs

Dans le cas de la plupart des organismes de réglementation (huit organismes sur douze), la réduction à 16 administrateurs n'aura aucun impact sur le nombre d'administrateurs qu'ils nommeront. Ce sera le *statu quo*. Quatre organismes de réglementation connaîtront les réductions suivantes :

- Engineers & Geoscientists British Columbia : réduction de deux à un
- APEGA : réduction de quatre à deux
- OIQ : réduction de quatre à deux
- PEO : réduction de cinq à trois

Le plan de réduction commence par le nombre d'administrateurs connus en date de mai 2020. Si le conseil donne son approbation à ce plan en date du 23 mai 2020 et soumet une motion aux membres au cours de l'année suivante, les mesures pourraient être entreprises dès l'assemblée des membres tenue en mai 2020, et toutes les réductions nécessaires seraient effectuées d'ici le mois de mai 2023. Selon ce plan, aucun administrateur ne serait tenu de renoncer à un mandat en cours. Il est à noter que, s'il est décidé d'envisager de réduire la taille du conseil, le calendrier de mise en application de cette résolution peut être ajusté dans le temps.

Cette proposition n'empêche pas une future décision du conseil ou des membres de procéder à un autre ajustement de la taille du conseil.

ÉBAUCHE

Adminis-trateur (trice)	Fin de mandat	Longueur du mandat à cette date	Décision à l'AGA de 2021	Décision à l'AGA de 2022	Décision à l'AGA de 2023	Résultat
EGBC1	2021	6 ans	Prolonger de deux ans ou nommer un nouvel admin. pour deux ans	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler ni renommer	Poste supprimé
EGBC2	2022	3 ans	Aucune nécessaire	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Un seul administrateur continue
APEGA1	2020/2023	3/6 ans	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler ni renommer	Poste supprimé
APEGA2	2020/2023	3/6 ans	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler ni renommer	Poste supprimé
APEGA3	2021	5 ans	Nommer un nouvel admin. jusqu'en 2023	Aucune nécessaire	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Un administrateur sur deux continue
APEGA4	2022	3 ans	Aucune nécessaire	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Un administrateur sur deux continue
PEO1	2020	6 ans	*Statu quo* (nommer un nouvel admin. jusqu'en 2023)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler ni renommer	Poste supprimé
PEO2	2020/2023	3/6 ans	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler ni renommer	Poste supprimé
PEO3	2021	3 ans	*Statu quo* (renouveler ou renommer jusqu'en 2023)	Aucune nécessaire	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Un administrateur sur trois continue
PEO4	2022	3 ans	Aucune nécessaire	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Un administrateur sur trois continue
PEO5	2022	3 ans	Aucune nécessaire	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Un administrateur sur trois continue
OIQ1	2020	9 ans	*Statu quo* (nommer un nouvel admin. jusqu'en 2023)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler	Poste supprimé
OIQ2	2020/2023	3/6 ans	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Ne pas renouveler	Poste supprimé
OIQ3	2021	3 ans	Aucune nécessaire	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Aucune nécessaire	Un administrateur sur deux continue
OIQ4	2022	6 ans	Aucune nécessaire	Aucune nécessaire	*Statu quo* (renouveler ou renommer)	Un administrateur sur deux continue

ÉBAUCHE

Incidences d'une taille de conseil plus restreinte

Incidence sur la charge de travail

Le conseil compte trois comités permanents et trois nominations, dont la qualité de membre est mentionnée dans les mandats. La plupart des comités tiennent des réunions bimestrielles, avec une fréquence mensuelle parfois nécessaire.

Comité	**Nombre d'administrateurs**
Nominations au Bureau d'agrément	2
Comité des finances, d'audit et de gestion des risques	5
Comité sur la gouvernance	3
Comité des ressources humaines	5
Nominations au Bureau des conditions d'admission	2
Champion ou championne 30 en 30	1
TOTAL	**17**

Par conséquent, un seul administrateur devrait siéger à plus d'un comité, ce qui ne devrait surcharger aucun administrateur. En outre, certains administrateurs sont tenus de participer aux travaux de plusieurs comités en raison de leur poste (p. ex., le président sortant siège aux comités des ressources humaines et sur la gouvernance). Il est important de noter, cependant, que tous les administrateurs seront tenus de siéger à des comités, y compris ceux qui en sont à la première année de leur mandat au conseil.

Étant donné que la charge de travail varie selon le comité, il est possible de procéder à des nominations stratégiques pour éviter les charges de travail trop élevées (sont actuellement considérées comme élevées les charges de travail liées au Bureau d'agrément, au Bureau de conditions d'admission et au Comité des finances, d'audit et de gestion des risques).

Incidence sur l'efficacité du conseil

« En ce qui a trait à savoir si la composition du conseil est déterminante pour le rendement de la firme… la recherche n'est ni concluante ni définitive[1] ».

Selon Deloitte[2], il y a huit facteurs principaux ayant une incidence sur l'efficacité d'un conseil :

1. La composition du conseil – Le conseil présente le bon équilibre de compétences, de savoir et d'expérience pour bien administrer l'entreprise.
2. Implication du conseil – Le conseil s'implique en temps voulu auprès des parties prenantes internes et externes.
3. La structure de gouvernance – La structure des comités du conseil est claire et les membres ont l'assurance de s'acquitter efficacement de leurs obligations.
4. Les priorités et le plan de travail du conseil – Les priorités et le plan de travail du conseil permettent de s'assurer que ses membres concentrent leur attention sur les points nécessaires au moment voulu.

[1] C. José García Martín et Begoña Herrero (2018) Boards of directors: composition and effects on the performance of the firm, Economic Research-Ekonomska Istraživanja,vol. 31, n° 1, p. 1015-1041, DOI: 10.1080/1331677X.2018.1436454. Consulté à l'adresse https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1331677X.2018.1436454?src=recsys&

[2] « Corporate Governance: Board effectiveness review », publication en 2017. Consulté à l'adresse https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ru/Documents/risk/corporate-governance-board-effectiveness-reviews.pdf

ÉBAUCHE

5. La présentation de l'information du conseil – L'information que reçoivent ses membres est complète, précise, facile à comprendre, opportune et appropriée.
6. La dynamique du conseil – Ses membres forment une équipe efficace, caractérisée par un juste équilibre entre la confiance et la remise en question.
7. Le leadership de la présidence – Le président est un chef de file efficace pour le conseil.
8. L'évaluation du rendement – Les membres du conseil s'améliorent sans cesse tant comme groupe que comme individus.

Si le nombre d'administrateurs et leur provenance exercent une incidence directe sur certaines de ces questions, ils ont aussi des effets indirects sur d'autres.

La composition du conseil échappe de beaucoup au contrôle des administrateurs, puisque ce sont les organismes de réglementation qui les nomment. Tout ce que le conseil peut faire, c'est exercer une influence sur la composition en analysant ses atouts, ses compétences et en soumettant un profil recherché à l'attention des organismes de réglementation au cours du processus de nomination.

Le nombre d'administrateurs provenant de chaque région pourrait avoir un impact positif ou négatif sur *l'implication du conseil* auprès des organismes de réglementation. Lorsqu'un organisme de réglementation ne nomme qu'un seul administrateur, c'est bien évidemment à lui qu'incombe la responsabilité de faire participer son organisme. Lorsqu'il y en a plusieurs, l'implication de l'organisme de réglementation pourrait être plus grande, mais le manque de clarté dans les attributions de chaque administrateur risque aussi de l'étouffer.

Le nombre d'administrateurs pourrait avoir une incidence positive ou négative sur la *dynamique du conseil.* Le nombre d'intervenants peut influer sur la diversité des points de vue et la qualité des solutions retenues ou, au contraire, démotiver certains administrateurs tandis que d'autres assumeront la part du lion dans les discussions autour de la table du conseil.

L'évaluation du rendement exige plus de ressources (en temps et en efforts) à mesure que le nombre d'administrateurs à évaluer et prenant part aux activités d'amélioration augmente, comme c'est aussi le cas pour le *rendement du président* étant donné qu'il est plus difficile de diriger les délibérations d'un groupe important que d'un groupe plus restreint.

La taille du conseil n'a guère d'incidence sur *la structure de la gouvernance, les priorités et la présentation de l'information du conseil*.

Selon un rapport du Council for Healthcare Regulatory Excellence datant de 2011[3] et portant sur la taille et l'efficacité du conseil, la taille optimale d'un conseil pour être efficace se situe entre huit et douze membres. On peut y lire que les conseils comptant plus de membres risquent de connaître des problèmes de communication et de coordination, qui auront des effets néfastes sur l'efficacité et le rendement. Selon ce rapport, une réduction de la taille du conseil contribuera à l'efficacité de la prise de décisions stratégiques et de la supervision.

[3] Council for Healthcare Regulatory Excellence (UK) « Board size and effectiveness: advice to the Department of Health regarding health professional regulators », publié en septembre 2011. Consulté le 8 janvier 2020 à l'adresse https://www.professionalstandards.org.uk/docs/default-source/publications/advice-to-ministers/board-size-and-effectiveness-2011.pdf?sfvrsn=d1c77f20_12

ÉBAUCHE

Incidence sur la prise de décision

La dynamique du conseil est un élément essentiel en lien direct avec la capacité du conseil de prendre de bonnes décisions. Celles-ci sont prises par un nombre raisonnable d'administrateurs indépendants. Un trop grand nombre d'administrateurs risque de faire dévier les discussions et de déboucher sur de mauvaises décisions. La taille optimale du conseil devrait être pensée de manière à donner lieu à des discussions auxquelles tous les membres participeront activement et avec conviction dans des limites de temps raisonnables.

Il est important de noter que notre conseil fonctionne en respectant des règles stipulant que chaque administrateur doit prendre la parole une fois avant qu'un collègue la prenne pour la seconde fois et qu'aucun administrateur n'aura droit à plus de deux interventions sur une même question. Lorsqu'une question est liée à des considérations régionales, il est évident qu'une région comptant plus d'administrateurs au conseil bénéficiera de plus d'occasions de faire valoir son point de vue et d'exercer son influence sur l'issue d'un vote.

Condorcet était un dirigeant intellectuel à l'époque de la Révolution française[4]. En 1785, il a publié *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*, dans lequel il expose les mécanismes politiques rationalisant la rédaction des lois dans l'intérêt public. Il y soutient le principe de la sagesse du nombre, connu aujourd'hui sous le nom de « théorème du jury de Condorcet ». Selon son point de vue, un groupe peut prendre une décision optimale lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

1. Les individus ont bénéficié d'une information complète, rationnelle et fiable.
2. Chacun vote indépendamment des autres.
3. Chacun vote dans l'intérêt fondamental de l'organisation et non d'un point de vue stratégique en fonction d'intérêts particuliers.

En résumé, les meilleures décisions sont prises par le plus grand nombre de votants indépendants. Toutefois, le fait d'ajouter des votants non indépendants (déjà engagés) réduit la probabilité de rendre la bonne décision.

Incidence sur l'équité de la représentation des organismes de réglementation

Ingénieurs Canada est constitué en société en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Selon le paragr. 154(5) de la Loi, chaque membre dispose d'une voix à une assemblée des membres. Cette règle est conforme à un modèle de gouvernance coopératif fédéré pour un organisme sans but lucratif fonctionnant selon le mode d'un vote par membre.

Le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada prévoit une représentation basée sur la taille des organismes de réglementation aux assemblées des membres, indépendamment de la taille du conseil. Selon le paragr.3.4 (2) du Règlement administratif, toutes les questions soulevées aux assemblées des membres exigent la majorité des 2/3-60 %. Pour qu'une motion soit adoptée, elle doit recueillir au moins les deux tiers des votes des membres (chaque membre disposant d'un vote) <u>et</u> les membres votant en faveur de ladite motion doivent représenter au moins 60 % des inscrits au Canada. La réduction de la taille du conseil n'aura aucune incidence sur le nombre de membres ou celui de votes que chacun détient, et la

[4] Information tirée d'un article de Wikipedia « Condorcet's jury theorem ». Consulté en octobre 2019 à l'adresse : https://en.wikipedia.org/wiki/Condorcet%27s_jury_theorem

ÉBAUCHE

représentation proportionnelle demeurera intacte lors des assemblées des membres, selon la description donnée dans le Règlement administratif.

Les membres ont le pouvoir d'approuver le plan stratégique et les grands projets, de modifier la cotisation par personne, ainsi que le Règlement administratif ou les Statuts de prorogation. De cette manière, le principe du vote représentatif continue de s'appliquer à nos enjeux les plus prioritaires, indépendamment de la taille du conseil.

À une réunion du conseil, chaque administrateur dispose d'un vote. Ces votes ne sont pas censés être représentatifs des organismes de réglementation ou de leurs membres et dépendent uniquement de la responsabilité fiduciaire indépendante de chaque administrateur envers Ingénieurs Canada. La plupart des votes au conseil exigent la majorité simple, mais ceux qui concernent des recommandations aux organismes de réglementation, l'approbation du budget, l'adoption, la modification ou le rejet de politiques, de procédures ou de normes, ou des questions litigieuses doivent recueillir une majorité des deux tiers des votes des administrateurs.

Si Ingénieurs Canada devait avoir recours à un modèle de démocratie purement représentative pour le conseil, les membres éliraient les administrateurs sur la base de la taille de chacun des organismes de réglementation pour atteindre une représentation proportionnelle de leurs intérêts. La taille des organismes de réglementation membres varie énormément, celle du plus grand (PEO) étant 126 fois supérieure à celle du plus petit (PEI). Ce degré de représentation est donc impossible à atteindre pour Ingénieurs Canada au niveau de son conseil, de sorte que nous avons un conseil coopératif, responsable de voter dans l'intérêt fondamental d'Ingénieurs Canada.

Incidence sur la diversité du conseil

La bonne gouvernance du conseil exige l'élaboration d'une matrice des besoins et des compétences pour éclairer les membres quant aux qualités souhaitées. Les attributs souhaités peuvent comprendre la diversité des genres, l'âge, l'ethnicité ou d'autres éléments. Toutefois, comme le conseil est constitué de membres nommés par les divers organismes de réglementation membres, il peut être ardu d'en arriver à un conseil véritablement diversifié.

D'autre part, on peut envisager un conseil constitué de parties prenantes au sein duquel certains postes sont réservés à des membres alibis pour tâcher de refléter la composition diversifiée recherchée. Les conseils de ce genre sont souvent constitués de nombreux membres.

Si l'on peut invoquer la plus grande difficulté d'atteindre les objectifs de diversité du conseil avec un nombre plus restreint d'administrateurs, étant donné que le conseil n'exerce pas d'incidence sur sa composition, c'est un élément qui continue d'échapper à son contrôle. Il est possible d'améliorer la diversité de notre conseil en amenant les membres à envisager sérieusement le profil de compétences du conseil et les attributs recherchés au moment de nommer des membres. La taille du conseil importe peu à cet égard.

L'incidence sur les coûts

Le conseil tient cinq réunions en personne par année, d'une durée de un à trois jours. Si la révision de la taille du conseil n'aurait aucune incidence sur le coût total des réunions (p. ex., la location des salles, le coût du matériel audiovisuel, etc.), elle en aurait sur les frais de déplacement. En prenant pour hypothèse

ÉBAUCHE

l'élimination de sept postes d'administrateurs à 1200 $ par vol et 200 $ par nuit à l'hôtel, les économies prévues seraient comme suit :

	Févr.	Mai *	Juin *	Sept.	Déc.
Vols	1 200 $	1 200 $	1 200 $	1 200 $	1 200 $
Nuits à l'hôtel	3	4	3	2	2
Coût / nuit	200 $	200 $	200 $	200 $	200 $
Frais accessoires	100 $	100 $	100 $	100 $	100 $
Coût par réunion par personne	**1 900 $**	**3 300 $**	**3 100 $**	**1 700 $**	**1 700 $**
Économie annuelle par administrateur		**11 700 $**			
Économie totale (7 administrateurs)		**81 900 $**			

* Le coût des vols pour ces deux réunions comprend celui de l'administrateur/administratrice et de son conjoint ou de sa conjointe.

Conclusion

Le Comité sur la gouvernance recommande que le nombre de membres du conseil d'Ingénieurs Canada soit ramené de 23 à 16 sur une période de trois ans. Si le conseil accepte, il faudra adopter une motion recommandant cette mesure aux membres avec le calendrier de réduction proposé. On pourrait demander aux membres d'envisager cette question lors d'une assemblée extraordinaire des membres qui y serait consacrée à la fin de l'année 2020, de façon à ce que le processus de nomination des nouveaux administrateurs en 2021 reflète les conditions imposées par le nouveau calendrier.

ÉBAUCHE

Annexe A – Améliorations de la gouvernance dans le cadre du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation

La motion 5665 des membres vise à charger le conseil de « veiller à ce que l'examen et la planification futurs de la gouvernance (« Gouvernance 2.0 ») comprennent l'examen de la gouvernance du conseil et des comités, l'adoption de pratiques exemplaires, ainsi que des mécanismes visant à améliorer l'efficacité et le rendement du conseil et des comités.

Plus précisément, les membres demandent que les consultations et les rapports (prévus dans la Gouvernance 2.0) abordent les aspects suivants du conseil et des comités : taille, plans de travail et produits livrables, composition, gestion du rendement, adoption de pratiques exemplaires en matière de nomination (c.-à-d., matrice de compétences, d'expérience et de caractéristiques), indépendance et diversité. »

À l'exception de la taille du conseil, tous les points ont été abordés dans le cadre du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation. Le tableau suivant explique les modifications apportées pour répondre à chacune des questions soulevées dans la motion 5665 des membres.

Question à l'étude dans la motion 5665	**Amélioration**
Examen de la gouvernance du conseil	Nouveau manuel des politiques du conseil – 80 politiques, nouvelles ou révisées
Examen de la gouvernance des comités	Restructuration des comités : réduction du nombre de comités de cinq à trois (sans tenir compte du BA et du BCA)
Adoption de pratiques exemplaires	Rapport d'analyse comparative : Governance benchmarking report Rapport sur la Gouvernance 2.0 : Governance 2.0 report, qui a utilisé 11 sources
Mécanismes visant à améliorer l'efficacité du conseil	Priorités annuelles du conseil fixées. Pouvoirs des comités et approbations nécessaires du conseil balisées dans le rapport Gouvernance 2.0 et le mandat.
Mécanismes visant à améliorer l'efficacité des comités	Produits livrables et dates des réunions des comités fixées annuellement.
Mécanismes visant à améliorer le rendement du conseil	Règles de prise de parole aux réunions du conseil Profils de compétences créés et servant de base à l'évaluation des administrateurs et de l'ensemble du conseil.
Mécanismes visant à améliorer le rendement des comités	Taille réduite des comités, définition du rôle, des pouvoirs et des plans de travail.
Taille du conseil	-
Taille des comités	Fixée sur la base du nombre minimum nécessaire pour effectuer le travail.
Plans de travail et produits livrables du conseil	Rapports d'évaluation du rendement pour toutes les priorités stratégiques (4) et tous les impératifs opérationnels (10) à chacune des réunions du conseil.
Plans de travail et produits livrables des comités	Plans de travail (basés sur le rapport du projet Gouvernance 2.0, responsabilités du conseil par rapport au Plan stratégique, mandats des comités et recommandations des

ÉBAUCHE

Question à l'étude dans la motion 5665	Amélioration
	anciens comités) approuvés et faisant l'objet de rapports chaque année.
Composition du conseil	S/o – déterminée par les membres. La demande annuelle de mises en nomination est basée sur l'évaluation des compétences actuelles du conseil et des compétences recherchées.
Composition des comités	Fixées sur la base des compétences recherchées (selon le mandat) et la représentation.
Gestion du rendement du conseil	Profils de compétences créés et servant de base à l'évaluation des administrateurs et de l'ensemble du conseil. Sondage sur l'efficacité sur le plan de la gouvernance (pour permettre aux membres de faire des commentaires au conseil) à mener régulièrement.
Gestion du rendement des comités	Évaluation des présidents de comités nécessaire (à mettre en œuvre) Suivi du rendement par rapport au plan de travail.
Adoption de pratiques exemplaires en matière de nomination	Les nominations relèvent des membres. La demande annuelle de mises en nomination est basée sur l'évaluation des compétences actuelles du conseil et des compétences recherchées.
Indépendance	Les nominations relèvent des membres.
Diversité	Les nominations relèvent des membres. Politique 8.2 sur la diversité au sein du conseil mise en œuvre.

ÉBAUCHE

Annexe B - Calcul de la représentation des organismes de réglementation

Organisme de réglementation	Inscrits (2018)	
Engineers Geoscientists BC	31 233	10,3 %
Engineers Yukon	1 061	0,4 %
APEGA	65 190	21,5 %
NAPEG	1 947	0,6 %
APEGS	12 618	4,2 %
Engineers Geoscientists MB	8 101	2,7 %
PEO	98 866	32,6 %
OIQ	65 533	21,6 %
Ingénieurs et géoscientifiques N.-B.	5 742	1,9 %
Engineers Nova Scotia	6 937	2,3 %
Engineers PEI	787	0,3 %
PEGNL	4 861	1,6 %
TOTAL	**302 876**	

Note : En vertu du paragr. 3.4(2) du Règlement administratif actuel, toutes les questions soulevées aux assemblées des membres exigent, pour qu'une motion soit adoptée, qu'elle recueille au moins les deux tiers des votes des membres et que les membres votant en faveur de ladite motion représentent au moins 60 % du total des inscrits.

Selon les Règles de procédure de Robert, il existe trois façons dont les membres peuvent changer ce paragraphe du Règlement administratif :

1. Par un vote à la majorité simple des membres présents à une assemblée ordinaire sous réserve d'un préavis approprié;
2. Par un vote à la majorité des deux tiers des membres présents à toute assemblée convoquée;
3. Par un vote à la majorité absolue du nombre total de membres (8/12) présents à toute réunion convoquée où il y a quorum.

3.4 Votes à l'assemblée des membres

Chaque membre présent à une assemblée dispose du droit d'exercer un vote. Ce vote est exercé par le président en poste d'un membre.

1) Un membre peut, au moyen d'une procuration écrite, désigner un mandataire pour assister et agir en son nom à une assemblée des membres, dans la mesure et selon les pouvoirs établis dans la procuration.

2) Toute question soulevée lors d'une assemblée des membres doit être adoptée par une résolution approuvée par une majorité des 2/3-60 %.

3) Le président de toute assemblée des membres n'a pas de droit de vote et, en cas d'égalité, il n'a pas de vote décisif et la motion est réputée avoir été rejetée.

3.5 Quorum

1) À toute assemblée des membres, le quorum comprend au moins les deux tiers (2/3) du total des membres représentant au moins soixante pour cent (60 %) du total des inscrits.

2) S'il y a quorum à l'ouverture d'une assemblée des membres, les membres présents peuvent procéder aux délibérations de l'assemblée, même si ce quorum n'est pas maintenu au cours de l'assemblée.

EBAUCHE

Annexe C – Historique de la taille du conseil

À l'heure actuelle, le nombre d'administrateurs est fixé sur la base de l'article 4.2 du Règlement administratif, qui est entrée en vigueur à l'été 2019 afin de restreindre toute future expansion du conseil.

Auparavant, soit de 2010 à 2019, la taille du conseil était fixée en fonction du système suivant :

a) Chaque membre nomme au moins un administrateur au conseil.
b) Chaque membre ayant plus de 20 000 inscrits peut nommer, sans y être tenu, un administrateur supplémentaire pour chaque tranche de 20 000 de ses inscrits supplémentaires, comme suit :

Nombre d'inscrits pour ce membre au 31 décembre	Nombre total d'administrateurs pouvant être nommés par le membre
1 à 20 000	1
20 001 à 40 000	2
40 001 à 60 000	3
60 001 à 80 000	4
80 001 à 100 000	5

Ce système a été mis en place en 2010 en réponse aux recommandations du Groupe de travail sur la synergie. La taille du conseil a donc été établie à 23 administrateurs.

Au cours de l'année 2017, d'importants efforts ont été investis afin de résoudre la question de la taille du conseil, notamment une consultation auprès de tous les organismes de réglementation. À ce moment, l'Ontario et le Québec n'étaient pas en faveur d'une taille réduite du conseil, tandis que tous les autres organismes de réglementation étaient favorables à un conseil constitué de douze administrateurs, un par région. Toutefois, tous les organismes ont estimé qu'un conseil constitué de 16 administrateurs représentait un deuxième choix acceptable.

En mai 2018, Engineers Nova Scotia a présenté une motion à l'assemblée des membres en vue de réduire la taille du conseil à 12 membres. La motion a été rejetée. En mai 2019, les membres ont réclamé une nouvelle réflexion sur la taille du conseil et des comités. La question de la taille des comités a été abordée dans le cadre du projet GPSC, tandis que celle de la taille du conseil l'est dans le présent rapport.

De 2002 à 2010, le conseil a été constitué de la façon suivante :

Le nombre d'administrateurs, qui devait être revu tous les cinq ans, a été fixé à **18**, comme suit :

1 administrateur de PEGNL
1 administrateur d'Engineers Nova Scotia
1 administrateur d'Engineers PEI
1 administrateur d'Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick
3 administrateurs de l'OIQ
3 administrateurs de PEO
1 administrateur d'Engineers Geoscientists Manitoba et 1 de l'APEGS
2 administrateurs de l'APEGA
2 administrateurs d'Engineers and Geoscientists British Columbia
1 administrateur d'Engineers Yukon
1 administrateur de la NAPEG

ÉBAUCHE

Avant 2002, le conseil était constitué de la façon suivante :

> Tous les membres contribuant pour moins de 10 % des cotisations avaient droit à un administrateur; tous les membres contribuant pour 10 % ou plus, mais moins de 20 % des cotisations avaient droit à deux administrateurs; tous les membres contribuant pour 20 % ou plus des cotisations avaient droit à trois administrateurs.

Aujourd'hui, cette formule produirait un conseil composé de **19** administrateurs.

Se penchant sur la mise en application des recommandations du Groupe de travail de 2010 sur la synergie, en 2015, l'ancien président Jim Beckett a rédigé un rapport renfermant ses observations, cinq ans plus tard. Ce rapport a été soumis au conseil, et il a été noté que les résultats de cet examen obligatoire de la synergie allaient « alimenter le travail du Groupe de travail sur les liens et, possiblement, les recommandations à l'intention du Comité sur la gouvernance » :

Composition du conseil

Recommandations du Groupe de travail sur la synergie

- *Afin de s'assurer d'une représentation intégrale et équitable ainsi que de maintenir un lien direct, il est recommandé que chacun des ordres constituants nomme un administrateur et un administrateur supplémentaire par tranche de 20 000 ingénieurs cotisants.*

1 à 20 000	*1 administrateur*
20 001 à 40 000	*2 administrateurs*
40 001 à 60 000	*3 administrateurs*
60 001 à 80 000	*4 administrateurs*
80 001 à 100 000	*5 administrateurs*

Le nombre d'administrateurs est déterminé en fonction du nombre de cotisations de l'année précédente. Par exemple, la composition du conseil de 2009-2010 est fondée sur le nombre de cotisations au 31 décembre 2008.

- *Selon cette proposition, on ajouterait un administrateur de l'Ontario et un de l'Alberta.*

Observation : *À l'origine, le Groupe de travail proposait d'ajouter un administrateur par tranche de 25 000 ingénieurs. Cependant, l'APEGBC aurait été tenue de réduire sa représentation de deux administrateurs à un administrateur. La proposition a donc été modifiée à un administrateur pour chaque tranche de 20 000 ingénieurs cotisants afin d'éliminer ce problème, mais cela a fait en sorte d'ajouter deux nouveaux administrateurs et, à long terme, le nombre d'administrateurs augmentera assez rapidement.*

> *Compte tenu de cette recommandation, le conseil actuel compte 22 membres votants pour le mandat 2014-2015. D'après l'auteur, il y a beaucoup trop de membres au sein du conseil (plus les membres observateurs, dont il sera question plus loin) pour les besoins opérationnels d'Ingénieurs Canada. Durant mes mandats comme vice-président élu, président et président sortant, j'ai remarqué que les administrateurs perdent souvent et rapidement intérêt pour la discussion lorsqu'autant d'administrateurs donnent leur point de vue. Il semble également que la majorité des administrateurs préférerait participer à des discussions stratégiques et établir des liens avec*

ÉBAUCHE

les ordres constituants, plutôt qu'assurer la surveillance continue du chef de la direction, conformément à l'approche de gouvernance utilisée par Ingénieurs Canada.

Pour servir les intérêts des ordres constituants et des autres intervenants d'Ingénieurs Canada, il semblerait qu'un conseil nombreux et inclusif serait une bonne solution. En ce qui a trait à la surveillance continue de l'efficacité du chef de la direction à mettre en œuvre l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada, un conseil moins nombreux (pouvant compter 7 ou 8 administrateurs) semblerait optimal. Si des modifications importantes ne sont pas apportées à la structure du conseil, il sera difficile d'atteindre ces deux objectifs très différents.

Une possibilité consisterait à restructurer le conseil d'Ingénieurs Canada pour qu'il s'apparente à la composition actuelle du comité exécutif. Ce conseil se concentrerait principalement sur les enjeux de gouvernance. Une assemblée plus nombreuse, comptant peut-être de 12 à 15 membres (qui comprendraient les membres du comité exécutif) et plusieurs observateurs, se concentrerait sur les intérêts des ordres constituants et des autres parties prenantes.

ÉBAUCHE

engineerscanada
ingénieurscanada

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Registre des risques	5.7
Objet :	Faire le point sur les risques encourus par Ingénieurs Canada
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction
Présenté par :	Lisa Doig, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques, et administratrice représentant l'APEGA

Contexte

- La gestion des risques est le processus qui consiste à cerner, analyser et contrer tout risque apparaissant au sein d'un organisme. La gestion des risques n'est pas seulement de nature réactive; elle devrait faire partie du processus de planification afin de déterminer quels risques pourraient survenir et comment les contrôler s'ils se matérialisent.
- Un risque est tout ce qui peut avoir un impact négatif sur nos échéanciers, notre rendement, notre réputation ou notre budget. Les risques sont des potentialités qui, si elles deviennent des réalités, deviennent des « enjeux » auxquels il faut s'attaquer. Ainsi, la gestion des risques consiste à cerner, catégoriser et prioriser les risques – et à planifier une réaction – avant qu'ils deviennent des enjeux.
- Un registre des risques est un outil qui permet de documenter les risques, ainsi que les mesures à prendre pour les gérer. À mesure que les risques sont cernés, ils sont consignés dans le registre et des mesures sont prises pour y réagir.
- Nous tenons un registre pour gérer nos risques, nous assurer que nous prenons les mesures appropriées, et sommes adéquatement préparés pour réagir aux enjeux et problèmes potentiels.
- Tous les risques sont cotés en fonction de leur probabilité et de leur impact, et reportés dans le tableau ci-dessous avec les cotes suivantes :

		IMPACT				
		Insignificant/ *Négligeable* 1	Minor/ *Mineur* 2	Moderate/ *Modéré* 3	Major/ *Majeur* 4	Catastrophic/ *Catastrophique* 5
LIKELIHOOD / *PROBABILITÉ*	Extremely likely/ *Extrêmement probable* 5	5	10	15	20	25
	Likely/ *Probable* 4	4	8	12	16	20
	Moderate/ *Modérée* 3	3	6	9	12	15
	Unlikely/ *Improbable* 2	2	4	6	8	10
	Low/ *Faible* 1	1	2	3	4	5

Rapport de situation

- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) s'est réuni le 8 décembre 2019 et a entrepris un examen approfondi des risques stratégiques existants. Les nouveaux risques stratégiques cernés lors de l'analyse contextuelle ont également été approuvés. Ces nouveaux risques seront définis de façon plus détaillée à la suite des commentaires reçus lors de l'atelier de prospective du 25 février 2020 et ajoutés à la carte thermique des risques pour le rapport qui sera déposé à la réunion de mai. Ces nouveaux risques comprennent :
  - L'absence d'une position nationale sur la raison pour laquelle les titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG sont évalués différemment selon les zones de compétence
  - La stabilité à long terme du financement d'Ingénieurs Canada
  - L'évolution démographique de la profession, qui a un impact sur la viabilité de la structure actuelle de la fédération
  - L'impact des menaces pour l'autoréglementation sur l'avenir de la profession d'ingénieur
  - La perte du statut de signataire d'ententes et accords internationaux
  - La difficulté d'évaluer l'impact des activités de rayonnement
  - Le fait que l'objectif de 30 en 30 ne sera pas atteint
  - La confusion au niveau national quant à l'entité qui représente la profession
- Le registre des risques a été examiné par l'équipe de direction en janvier 2020 et modifié comme suit :
  - La responsabilité de certains risques est passée du conseil à l'organisme, et vice-versa, selon le cas.
  - Les risques redondants ou se recoupant ont été retirés (ce qui a causé des écarts dans la numérotation).
  - Tous les risques continueront d'être énumérés dans les cartes appropriées, mais la déclaration des risques opérationnels a été simplifiée pour inclure des détails uniquement sur les risques se trouvant actuellement dans les zones jaunes, oranges et rouges de la carte. Des détails continueront d'être fournis sur les risques pour le conseil.
- Le rapport comprend maintenant des notes de breffage d'une page pour chaque risque énuméré dans une zone rouge de la carte. Ces résumés des risques graves comprennent : la date à laquelle le risque est devenu élevé, les mesures prises pour y réagir, et le délai prévu de réduction du risque.

Prochaines étapes

- Le Comité FAGR :
  - Continuera de surveiller le registre des risques opérationnels du chef de la direction et le registre des risques stratégiques du conseil, et de faire des recommandations concernant le registre des risques stratégiques lors des réunions du conseil de l'hiver, du printemps, de l'automne et de la fin de l'automne.
  - Réalisera l'examen du registre des risques stratégiques et soumettra au conseil des recommandations concernant les stratégies d'atténuation acceptables, le risque résiduel et les actions requises, en tant qu'intrants pour le *plan stratégique 2022-2024*. Finalisera l'inclusion des nouveaux risques stratégiques (niveau, symptômes, mesures d'atténuation, etc.) en se basant sur les avis et commentaires formulés lors de l'atelier de prospective.

Annexes

- Registre des risques, mis à jour en janvier 2020
- Résumés de l'examen des risques graves suivants, se trouvant dans une zone rouge de la carte :
  - 19 Financier
  - 26 Agrément
  - 35 Holisme

Risques pour le conseil d'Ingénieurs Canada

La carte suivante contient les risques qui relèvent de la responsabilité du conseil et/ou de comités. Dans le passé et pour la présente réunion, l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada a examiné ces risques avant chaque période de rapport. Par la suite, la responsabilité de ces risques sera attribuée aux comités compétents. Les cotes suivantes ont été ajustées :

Risque	Description du changement
28 – Supervision du BA et du BCA	Probabilité réduite à improbable en raison des nouveaux mécanismes mis en place au cours de la dernière année (p. ex. : rôle actif des administrateurs nommés à chaque bureau)
43 - Mise en œuvre des améliorations de la gouvernance	Probabilité réduite à improbable en raison des processus de soutien entrepris par le conseil et ses comités Impact réduit à modéré car les organismes de réglementation voient moins la gouvernance comme étant un « enjeu » d'Ingénieurs Canada

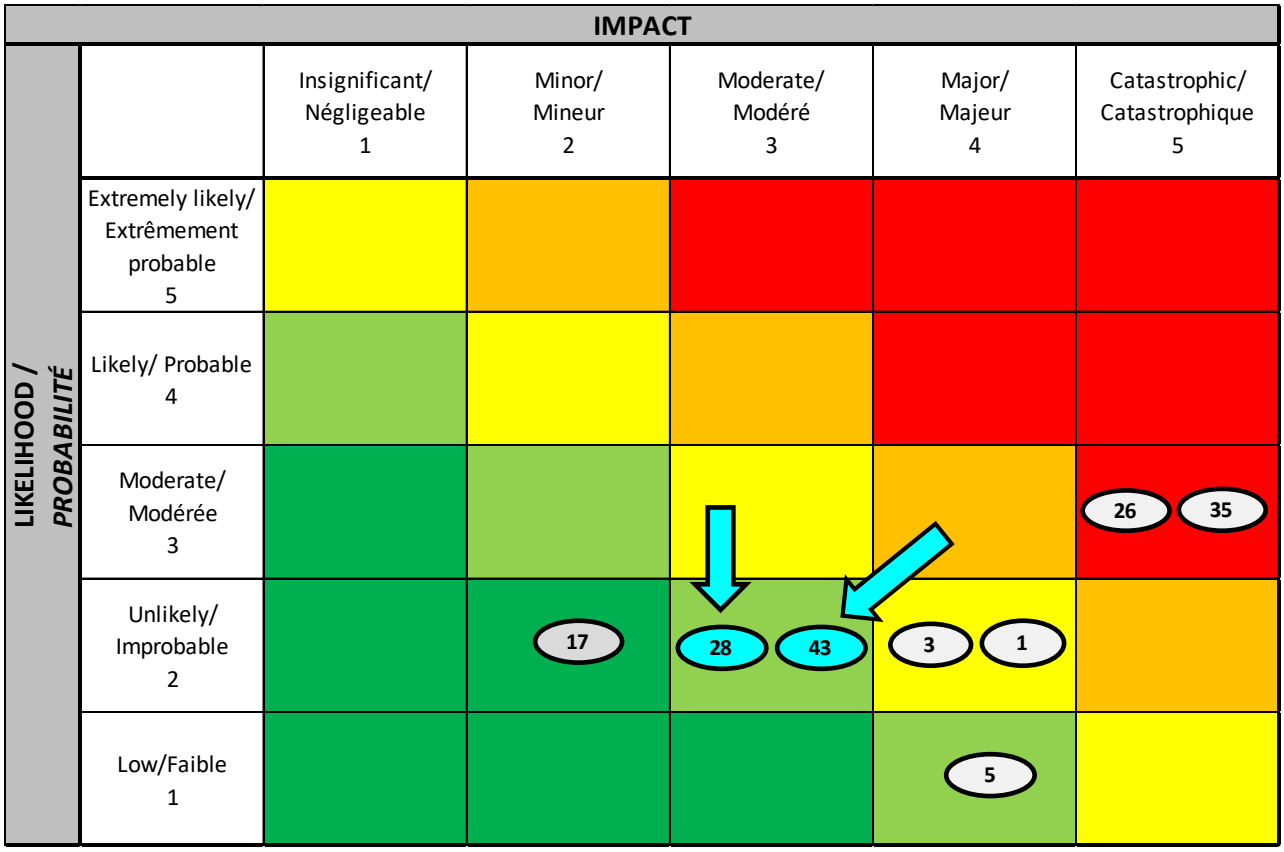

Légende

1 – Mauvaise vision ou stratégie
3 - Planification de la relève du chef de la direction
5 - Obligation de diligence – conseil
17 - Risque lié au marché des placements
26 - Processus d'agrément
28 – Supervision du BA et du BCA
35 - Holisme de la fédération
43 - Mise en œuvre des améliorations de la gouvernance

Les risques pour le conseil sont présentés de façon plus détaillée dans le tableau suivant, avec des plans de surveillance et de réaction proposés. Le personnel d'Ingénieurs Canada épaulera le conseil dans la gestion de ces risques, comme demandé.

Risque #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
1	Stratégique	Mauvaise vision ou stratégie	Un manque de vision, d'orientations ou de stratégie aurait pour conséquence la non-satisfaction des besoins des propriétaires.	Affaiblissement de la confiance des propriétaires Réduction de l'engagement des propriétaires Baisse du moral et de la productivité du personnel	Prévention	Rétroaction des parties prenantes	Groupe de travail sur le plan stratégique
3	Opérations	Planification de la relève du chef de la direction	En l'absence d'une planification efficace de la relève, la perte du chef de la direction compromettrait la capacité d'Ingénieurs Canada à répondre aux attentes en raison d'une perte de connaissances.	Départ du chef de la direction, et incertitude quant à la façon de remplir ce rôle. Des tâches importantes sont négligées.	Prévention Atténuation	Examen par le conseil, de pair avec l'évaluation par le chef de la direction	Comité des ressources humaines (RH)
5	Opérations	Obligation de diligence – conseil	L'incapacité à s'acquitter de l'obligation de diligence entraînerait une prise de décision inefficace et une responsabilité juridique pour les administrateurs.	Manque de préparation pour prendre des décisions informées Le délai de prise de décision est trop long. Manque de préparation ou de connaissances	Prévention	Auto-évaluation et surveillance du rendement des administrateurs par les administrateurs	Comité sur la gouvernance
17	Opérations	Risque lié au marché des placements	Des placements excessivement risqués auraient un impact sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs des fonds de réserve ou de placement.	Faible valeur marchande des placements. Faible rendement des placements	Transfert	Relevés de placement mensuels Audit annuel	Comité FAGR
26	Stratégique	Processus d'agrément	Un processus d'agrément inefficace entraînerait une perte de confiance de la part des parties prenantes et le retrait des établissements d'enseignement supérieur du processus d'agrément.	Retrait d'un EES ou d'un organisme de réglementation de l'agrément Insatisfaction d'un organisme de réglementation envers l'agrément	Atténuation	Rétroaction des parties prenantes	BCAPG

Risque #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
28	Opérations	Supervision du BA et du BCA	Une supervision déficiente du BA et du BCA pourrait mener à un désengagement envers les objets et l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.	Les observateurs du conseil ne contribuent pas au BA et au BCA. Le conseil ne s'intéresse pas aux rapports du BA et du BCA. Le BA et le BCA ne sont pas alignés sur l'orientation stratégique d'Ingénieurs Canada.	Prévention	Rapports du BA et du BCA au conseil	Comité sur la gouvernance
35	Stratégique	Holisme de la fédération	La décision de tout organisme de réglementation de quitter Ingénieurs Canada entraînerait une diminution de la valeur de l'organisation dans son ensemble.	Insatisfaction des organismes de réglementation Manque d'engagement de la part des organismes de réglementation Manque de participation du personnel, des bénévoles ou des administrateurs des organismes de réglementation	Prévention	Rétroaction des parties prenantes Gestion des relations	Conseil
43	Opérations	Mise en œuvre des améliorations de la gouvernance	L'organisme pourrait ne pas mettre en œuvre ou maintenir les améliorations émanant du projet GPSC (plan stratégique, responsabilités en matière de gouvernance, consultation)	Manque d'adhésion aux politiques, responsabilités, plans ou programmes opérationnalisés dans la foulée du projet GPSC	Prévention	Le programme de consultations fera le suivi du nombre de consultations et de l'utilisation de la rétroaction obtenue. Programme Parcours vers l'excellence : Résultats des auto-évaluations régulières et des visites de vérification des sites externes (voir les facteurs *leadership* et *planification*)	Comité sur la gouvernance

Ingénieurs Canada - Risques organisationnels

La carte suivante comprend les risques qui relèvent de la responsabilité du chef de la direction en fonction des critères suivants :

- Les risques figurant actuellement dans les zones jaunes, oranges et rouges de la carte, et
- Les risques qui sont passés d'une zone jaune/orange/rouge à une zone verte au cours de la présente période de rapport

Les risques qui demeurent dans les zones vertes ou passent d'une zone verte à une autre zone verte ne sont pas inclus.

L'équipe de direction examine ces risques avant chaque période de rapport. Les cotes suivantes ont été ajustées :

Risque	**Description du changement**
2 - Utilisation des ressources	Impact réduit à modéré par suite du recrutement et de l'orientation réussis d'adjointes de direction
10 - Maintien du personnel	Impact réduit à modéré pour refléter le fait que le récent roulement du personnel n'a pas mené à une baisse de moral ou de productivité
24 - Exactitude du site Web	Probabilité réduite à modérée car aucune erreur importante n'a été repérée au cours des années passées Impact haussé à modéré du fait que les erreurs repérées étaient surtout de nature rédactionnelle et sans importance
27 - Soutien interne du personnel	Probabilité réduite à improbable car les services internes sont complètement dotés depuis quelques années
29 - Continuité des activités	Probabilité réduite à faible compte tenu de l'élaboration de nouveaux plans de gestion en cas d'urgence et de plans de formation pour les futurs employés
40 - Information cruciale sur les RH et déclarations et rapports exigés par le gouvernement saisis uniquement sur papier	Impact réduit à modéré car les activités pourraient se poursuivre, et l'impact se limiterait à affecter des ressources supplémentaires pour recréer les documents
41 – Information financière cruciale saisie uniquement sur papier	Probabilité réduite à faible car tous les documents sont entreposés dans une armoire à l'épreuve du feu dans un bâtiment sécurisé. Seul un événement catastrophique pourrait détruire ces dossiers.
42 - Participation au programme de consultation	Probabilité réduite à improbable, car les sujets des consultations ont été demandés par les organismes de réglementation

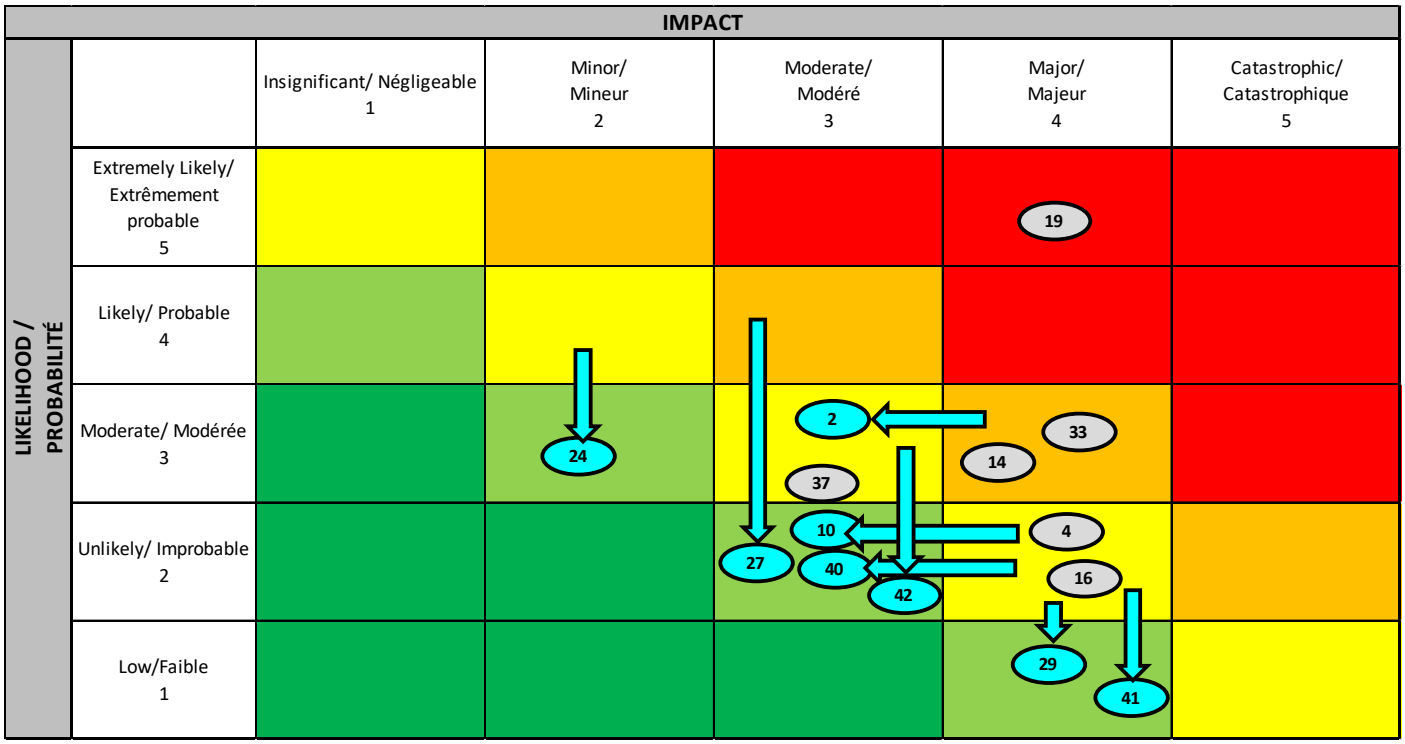

Légende – Risques inclus dans la carte	**Risques pris en compte, mais exclus de la carte en raison de leur statut « vert » :**
2 - Utilisation des ressources	6 - Obligation de diligence – ensemble du personnel
4 - Planification de la relève de l'équipe de direction	8 - Passation de contrats
10 - Maintien du personnel	9 - Gestion des biens
14 - Atteinte à la vie privée	11 - Recrutement de personnel
16 - Processus de planification et de contrôle financiers	12 - Politique sur les voyages d'affaires
19 - Financier	13 - Responsabilité
24 - Exactitude du site Web	15 - Contrôles internes inadéquats - Fraude
27 - Soutien interne du personnel	12 - Mauvaise publicité
29 - Continuité des activités	22 - Statut d'organisme sans but lucratif
33 - Cyberattaque	25 - Faible taux d'adoption des changements
37 - Protocole du CVIIP - Contrats et accords de licences	30 - Conformité aux lois
40 - Information cruciale sur les RH et déclarations et rapports exigés par le gouvernement saisis uniquement sur papier	31 - Risques liés aux marques de commerce
	32 - Stratégie de TI
	36 - TI de l'ombre (Shadow IT)
41 – Information financière cruciale saisie uniquement sur papier	38 - Dessaisissement du CVIIP
	39 - Dessaisissement du programme PRI
42 - Participation au programme de consultation	44 - Utilisation de tiers fournisseurs de services

Les risques organisationnels figurant dans les zones jaunes, oranges et rouges de la carte sont présentés de façon plus détaillée dans le tableau suivant, avec des plans de surveillance et de réaction proposés.

Risque #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
2	Opérations	Utilisation des ressources	La perte d'une ressource opérationnelle clé qui est l'unique experte ou personne-ressource d'un programme entraînerait des retards dans la prestation des services fournis par Ingénieurs Canada ou une réduction de ces services.	Perte de personnel ou diminution de la capacité à effectuer le travail	Prévention Atténuation	Sondage sur l'engagement du personnel Conversations sur le rendement Rétroaction individuelle informelle du Groupe de travail sur les RH et du personnel	Directrice des RH
4	Opérations	Planification de la relève de l'équipe de direction	En l'absence d'une planification efficace de la relève, la perte d'un membre de l'équipe de direction compromettrait la capacité d'Ingénieurs Canada à répondre aux attentes en raison d'une perte de connaissances.	Départ d'un membre de l'équipe de direction, et incertitude quant à la façon de remplir ce rôle. Des tâches importantes sont négligées.	Prévention Atténuation	Conversations sur le rendement Conversations hebdomadaires entre le chef de la direction et les vice-présidents	Directrice des RH
14	Opérations	Atteinte à la vie privée	Une violation des données à caractère personnel pourrait entraîner une poursuite judiciaire, et/ou une atteinte à la réputation, des préjudices physiques, financiers, etc., pour Ingénieurs Canada et les personnes dont les données personnelles ont été consultées.	Atteinte à la protection des données	Prévention	Sondage annuel sur la protection des données personnelles effectué par le personnel	Avocate-conseil
16	Rapports	Processus de planification et de contrôle financiers	Des processus de planification et de contrôle financiers inefficaces mettraient en péril la situation budgétaire d'Ingénieurs Canada	Dépenses excessives Dépenses insuffisantes Manque de correspondance entre les postes budgétaires et les priorités	Atténuation	Approbation du budget et du plan opérationnel annuel Audit annuel	Contrôleur

Risque #	Catégorie de risque	Titre	Description	Symptômes	Stratégie de réaction au risque	Méthode de surveillance	Responsable
19	Opérations	Financier	La perte d'une source de revenus importante perturberait les plans financiers.	Retrait d'un organisme de réglementation Insolvabilité d'un fournisseur de programme d'affinité	Prévention	Réunions avec les fournisseurs de programmes d'affinité, y compris les organismes de réglementation. Examen des états financiers des fournisseurs. Examen par un tiers des états financiers des programmes. Surveillance accrue du maintien des polices.	VP, Affaires générales et partenariats stratégiques
33	Opérations	Cyber-attaque	Une cyberattaque (piratage) porterait atteinte à l'intégrité des données.	Perte de données Menaces ou extorsions liées aux données	Atténuation	Systèmes technologiques de surveillance permanente (24/7) et surveillance permanente (24/7) des systèmes par le personnel.	Gestionnaire, Infrastructure opérationnelle
37	Opérations	Protocole du CVIIP - Contrats et accords de licences	De nombreux contrats et accords de licence liés au protocole du CVIIP sont complexes et assujettis à des contraintes de temps, et nécessitent l'étude de clauses exigeant le partage du produit de travail (normalement un rapport) pour gérer la propriété intellectuelle. Un suivi est nécessaire. De nombreux accords de licence exigent la remise ou la destruction des copies du protocole du CVIIP après l'exécution du projet, ce qui n'a pas toujours été respecté en raison du manque de ressources et de l'absence d'un processus officiel de surveillance et d'application.	Conditions complexes ayant une incidence sur la rédaction et la négociation des contrats (p. ex. : durée, budget, limites de responsabilité, propriété intellectuelle, systèmes juridiques différents). Manque de suivi des conditions relatives aux contrats et aux licences.	Prévention	Des examens des contrats et la documentation des accords de licence en vigueur et arrivant à échéance sont en cours dans le cadre du processus de négociation du transfert. L'inventaire des ententes échues et actives a été actualisé au TR4. Tous les nouveaux utilisateurs sont avisés qu'ils doivent retourner ou détruire les copies du Protocole une fois les projets terminés et qu'ils doivent en faire rapport à Ingénieurs Canada. Le suivi des ententes échues a commencé au TR4 et se poursuivra au cours du prochain trimestre.	VP, Affaires générales et Partenariats stratégiques

REGISTRE DES RISQUES : Résumé de l'examen des risques graves

Risque : **Financier**	Numéro du risque : **19**
Aperçu :	La perte d'une source de revenus importante perturberait les plans financiers.
Lien avec le Plan stratégique et les politiques :	Responsabilité du conseil 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée Responsabilité du conseil 5 – S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil Politique 5.9 Planification : Le chef de la direction doit s'assurer que le plan opérationnel annuel et le budget sont en place et permettent une distribution des ressources conforme au plan stratégique triennal du conseil et garantissant la sécurité financière.
Date à laquelle le risque est devenu grave :	Août 2019
Date prévue de réduction du risque :	Février 2022
Préparé par :	Jorge Monterrosa, contrôleur

Contexte

La décision de l'APEGA de se retirer du programme d'affinité de TD Assurance, qui a pris effet le 16 août 2019, a augmenté le risque financier pour Ingénieurs Canada. Environ 40 % (3,7 millions $ en 2019) des revenus totaux générés par ce programme d'affinité proviennent du marché de l'Alberta.

Les revenus d'Ingénieurs Canada seront directement touchés par la réduction des ventes de TD en Alberta. L'APEGA commercialisera auprès de ses membres un nouveau programme offert par une compagnie d'assurance concurrente. Bien que TD ait préparé un plan de marketing pour atténuer l'effet de la concurrence sur le bassin de clients existants, il est trop tôt pour déterminer à quelle vitesse les revenus vont diminuer.

Dès la réception de l'avis de décision de l'APEGA, la probabilité de ce risque a été haussée à 5 (Extrêmement probable) pour refléter le retrait d'un organisme de réglementation participant au programme de TD. En outre, l'impact du risque a été haussé à 4 (Majeur – important, grave ou significatif) pour refléter le fait que l'APEGA était l'un des plus importants participants à ce programme et l'impact potentiel sur Ingénieurs Canada.

Mesures prises

- Le président et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ont eu des contacts réguliers avec TD.
- TD a élaboré une campagne de marketing/rétention des clients pour atténuer la perte de clients en Alberta. Cette campagne a été examinée par la direction d'Ingénieurs Canada.
- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) surveille de près la situation en examinant les rapports de situation et les données mensuelles fournis par TD.
- Afin de stabiliser la situation et d'accroître la satisfaction des organismes de réglementation participants, le conseil a adopté, en septembre 2019, une motion autorisant le chef de la direction à ajuster le ratio de partage pour la distribution des paiements de commandite de TD, le faisant passer de 51/49 % (organismes de réglementation/IC) à 90/10 % pour toutes les nouvelles polices ajoutées au programme à compter du 1er janvier 2020 et par la suite.

Prochaines étapes

- Le Comité FAGR va continuer à surveiller de près les changements survenant dans les revenus de TD en Alberta.
- Ingénieurs Canada va continuer à superviser la campagne de marketing en Alberta.
- Dès que l'effet sur les revenus sera mieux compris, des ajustements seront envisagés au besoin lors du processus budgétaire de 2021.

Délai de réduction du risque

Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure la campagne de marketing réussira à atténuer la réduction prévue des ventes. Cependant, TD a indiqué qu'elle s'attendait à ce que le marché mette jusqu'à deux ans pour se stabiliser. Par conséquent, nous ne nous attendons pas à ce que ce risque s'atténue avant février 2022, quand les revenus d'affinité se stabiliseront, ce qui se traduira par une réduction de l'impact de ce risque.

REGISTRE DES RISQUES : Résumé de l'examen des risques graves

Risque : **Agrément**	Numéro du risque : **26**
Aperçu :	Un processus d'agrément inefficace entraînerait une perte de confiance de la part des parties prenantes et le retrait des établissements d'enseignement supérieur du processus d'agrément.
Lien avec le Plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agrément des programmes d'études de premier cycle en génie Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément
Date à laquelle le risque est devenu grave :	Mai 2017
Date prévue de réduction du risque :	Inconnue
Préparé par :	Luigi Benedicenti, président, BCAPG Bob Dony, vice-président, BCAPG Wayne MacQuarrie, président sortant, BCAPG Mya Warken, secrétaire du BCAPG

Contexte

En 2015, les normes d'agrément du BCAPG se rapportant aux qualités requises des diplômés (QRD) et à l'amélioration continue (AC) sont devenues obligatoires. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) ont exprimé des préoccupations, disant que ces normes augmentaient considérablement leur charge de travail et étaient mises en œuvre en l'absence d'un cadre d'évaluation adéquat, créant ainsi de l'incertitude. Toutefois, selon notre perception les EES croient que le système des QRD/AC apporte certains avantages pour l'évaluation des programmes et, dans certaines provinces, le processus des QRD s'harmonise bien avec les processus obligatoires d'assurance de la qualité.

Certains EES avaient l'impression que l'introduction des normes relatives aux QRD/AC aboutirait à l'élimination de la mesure des intrants (actuellement mesurés en « unités d'agrément » ou UA). Aujourd'hui, certains doyens suggèrent que la mesure des intrants devrait être éliminée en faveur de l'adoption complète d'un système d'agrément axé sur les résultats.

En août 2016, un forum sur l'avenir de l'agrément s'est tenu. Lors de ce forum, plusieurs changements ont été proposés, dont l'élimination des UA. Ces suggestions ont formé depuis une partie importante du travail d'amélioration effectué par le Comité des politiques et des procédures (CPP) du Bureau d'agrément.

En octobre 2016, lors de l'assemblée générale annuelle d'Engineers & Geoscientists BC, le doyen de l'Université de la Colombie-Britannique a encore une fois soulevé des préoccupations au sujet des UA et menacé de retirer la Faculté de génie du processus d'agrément. Par la suite, au début de 2017, plusieurs doyens ont formé un groupe de travail pour examiner la possibilité de mener des essais pilotes sur leurs propres solutions de rechange à l'agrément et aux UA. En même temps, le CPP a aussi chargé un groupe de travail d'explorer les solutions de rechange aux UA.

Ces actions ont mené à la création et à la gravité de ce risque, qui est passé au niveau « rouge » en mai 2017. L'impact du retrait d'un EES a été jugé « catastrophique » du fait qu'il pourrait entraîner d'autres retraits et

menacer la valeur de l'agrément, qui est perçu comme le travail d'Ingénieurs Canada offrant la plus grande valeur. La probabilité d'un tel retrait a été cotée « modérée », ce qui signifie qu'on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'il se produise. Le risque demeure à ce niveau en raison de récents commentaires et actions des EES, notamment : des réponses négatives à de récentes consultations, de l'opposition à de récents changements, et des démarches pour obtenir l'agrément concurrent de l'ABET.

Mesures prises

Rappelant que l'objet premier de l'agrément est de répondre aux besoins d'octroi de permis des organismes de réglementation, le conseil d'Ingénieurs Canada et le BCAPG répondent aux préoccupations des EES en prenant les mesures suivantes :

1. **Efforts pour réduire la charge de travail des EES associée au processus d'agrément**
   Exemples : assouplissement de l'horaire des équipes de visiteurs, développement d'un système de gestion de données basé sur le Web (Tandem) pour permettre la soumission et la gestion des documents d'agrément, accent accru sur le processus des QRD/AC (et pas sur les données), réduction de la documentation requise des EES.

2. **Communications accrues avec les EES pour atténuer leurs craintes au sujet du processus d'agrément**
   Exemples : sommaire annuel des décisions/résultats d'agrément, tenue de webinaires pour fournir des comptes rendus semestriels au personnel de tous les EES après chaque réunion de DDIC, bulletin mensuel sur l'agrément, participation et appui aux sommets sur les QRD, participation et appui aux réunions annuelles de l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG), rencontres de prise de contact entre les présidents des équipes de visiteurs (membres du Bureau d'agrément) et des représentants des EES dont les programmes sont évalués, moyens pour les nouveaux programmes de contacter le secrétariat du BCAPG afin d'obtenir des conseils et des orientations.

3. **Introduction d'un programme de consultation structuré et transparent pour obtenir la rétroaction des organismes de réglementation et des EES au sujet des changements proposés au processus d'agrément**
   Le programme de consultation s'est appliqué à deux consultations (Rapport du Groupe de travail sur les UA et Livre blanc du BCAPG) et sera utilisé pour les consultations à venir sur le rapport du Groupe de travail sur la conception en ingénierie. Les leçons retenues ont été consignées et éclaireront le programme de consultation général d'Ingénieurs Canada.

4. **Augmentation de la fréquence des rencontres et des collaborations entre le CPP et le Comité de liaison des doyens, un sous-comité de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)**
   Cette approche a mené à des propositions et des solutions conjointes pour certaines des préoccupations des doyens et permet de discuter des enjeux et de les résoudre.

5. **Création du Groupe de travail sur les UA**
   Le Groupe de travail sur les UA a considéré une solution de rechange aux UA et envisagé un lien entre les UA et les qualités requises des diplômés. Il a défini l'« unité d'apprentissage » (UAP) comme une méthode de rechange permettant de quantifier un programme d'études en génie et recommandé la réalisation d'un projet pilote pour en tester l'utilisation. Le projet pilote proposé n'a pas reçu l'appui de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, et le BCAPG continue d'examiner comment donner suite à cette recommandation. Le CPP continue de discuter des façons de donner suite à la recommandation afin de relier correctement les UA et les QRD.

Dans la foulée des activités de ce groupe de travail, une autre recommandation visant à réduire le nombre d'UA (dans l'intention de réduire la charge de travail des étudiants) a été formulée et sera étudiée par le BCAPG en 2020. Cette recommandation a reçu un accueil très favorable de la part des EES.

6. **Élaboration et réalisation d'une priorité stratégique se rapportant au processus d'agrément : Responsabilité en matière d'agrément**
   Ce travail reconnaît la nécessité d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus d'agrément. Il prévoit l'élaboration d'un moyen permettant d'évaluer chaque année ces qualités, du point de vue des organismes de réglementation, des EES et d'autres, et aboutira à la mise en place d'un moyen d'assurer le suivi des tendances et des améliorations futures.

Prochaines étapes

1. Poursuivre la communication, la consultation et la collaboration tel qu'indiqué ci-dessus.
2. Réaliser la première mesure de la transparence et de l'efficacité du processus d'agrément en évaluant le programme de Responsabilité en matière d'agrément en 2020. Cet exercice servira de fondement à l'évaluation future de la probabilité de matérialisation de ce risque.
3. Continuer d'évaluer les options et les solutions de rechange aux UA, et le lien entre la mesure des intrants (actuellement les UA) et la mesure des extrants (les qualités requises des diplômés).

Délai de réduction du risque

On ignore quand la probabilité de réalisation de ce risque sera réduite. La surveillance continue de la rétroaction aux consultations, et les résultats de chaque évaluation dans le cadre de la Responsabilité en matière d'agrément fourniront les moyens de surveiller objectivement la perception des EES et d'estimer la probabilité de leur retrait.

Annexes

- Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada (Priorité stratégique 2, Responsabilité en matière d'agrément, pages 11 et 12).
- Plan de travail 2020 du BCAPG (page 94)
- Rapport de rendement annuel (Priorité stratégique 2, Responsabilité en matière d'agrément, page 97 de ce cahier de travail)

REGISTRE DES RISQUES : Résumé de l'examen des risques graves

Risque : **Holisme de la fédération**	Numéro du risque : 35
Aperçu :	La décision de tout organisme de réglementation de quitter Ingénieurs Canada entraînerait une diminution de la valeur de l'organisation dans son ensemble.
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 2 - Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction. Responsabilité du conseil 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.
Date à laquelle le risque est devenu grave :	Ce risque a commencé à s'aggraver en septembre 2018, puis a été jugé grave en octobre 2019
Date prévue de réduction du risque :	Septembre 2020
Préparé par :	Gerard McDonald, chef de la direction

Contexte

L'augmentation initiale de ce risque, en septembre 2018, découlait des événements survenus lors de la réunion du conseil et de l'assemblée annuelle des membres de mai 2018, où les organismes de réglementation n'ont pas réussi à en venir à un consensus sur la taille optimale du conseil. Ce risque s'est exacerbé au milieu de 2019 et est devenu grave quand un organisme de réglementation (l'APEGA) s'est retiré du programme d'assurance habitation et automobile et qu'un autre organisme (Engineers Nova Scotia) a menacé de quitter la fédération si aucun changement n'était apporté à la formule de partage des revenus.

Un autre irritant s'est manifesté en décembre 2019, quand TD Assurance, fournisseur du programme d'affinité, a indiqué qu'elle faisait une interprétation différente des dispositions du contrat d'affinité relatives au retrait d'un organisme de réglementation. Selon le résultat de cette révélation, cela pourrait avoir un impact financier important sur Ingénieurs Canada (IC), l'APEGA ou les deux. La situation pourrait créer des tensions entre IC et l'APEGA.

Mesures prises

La formule de partage des revenus des contrats d'affinité a été modifiée en septembre, de sorte que cet aspect du risque a été résolu.

La question de la taille du conseil a été soumise au Comité sur la gouvernance, et une ébauche de rapport sera présentée au conseil à sa réunion de février 2020, et une version finale sera soumise à sa considération en mai.

En ce qui concerne l'interprétation des contrats d'affinité, le conseil et l'APEGA en ont été informés, un comité consultatif du conseil a été créé, et nous avons fait appel à une expertise juridique pour obtenir une analyse indépendante de la question.

Prochaines étapes

Selon l'issue de la question relative à la taille du conseil, l'affaire pourrait être reportée à une assemblée extraordinaire des membres qui pourrait coïncider avec les réunions de l'automne.

Nous allons répondre aux assertions de TD en vue de trouver un règlement à l'amiable. Cependant, il est fort probable que cette question doive être soumise à une forme quelconque de résolution des différends.

Délai de réduction du risque

On ne s'attend pas à ce que ce risque s'atténue avant septembre 2020.